TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 499 — 32 PAGES — MERCREDI 1er NOVEMBRE 1978

La grève des marins perturbe gravement le ravitaillement des raffineries pétrolières

LIRE PAGE 30

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 90 ris.; Italie, 400 L; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Double affrontement à l'UNESCO

L'« esprit de Nairobi » va-t-il souffler sur la vingtième conférence générale de l'UNESCO, qui s'est ouverte le 24 octobre à Paris. Les participants à la précédente conférence, réunie en 1976 dans la capitale kényane, s'étaient séparés dans une atmosphère de réconciliation générale. Il est vrai que les sujets brûlants avaient été soit réglés — l'inclusion d'Israël dans le groupe régional européen, — soit renvoyés à la conférence suivante, notamment le projet de déclaration sur la contribution des médias au renforcement de la paix.

Deux offensives se sont développées jusqu'à présent au sein de la nouvelle conférence. Les pays arabes, rendus nerveux par l'imminence de la signature des accords de Camp David, ont déclenché un véritable tir de barrage contre Israël à propos de sa politique culturelle dans les territoires occupés et des fouilles entreprises à Jérusalem. Plusieurs pays du tiers-monde, Libye et Irak en tête, ont dénoncé ce qu'ils appellent l'« axe Pretoria-Tel-Aviv », qui érigerait l'expansionnisme et le racisme en dogme de gouvernement.

La délégation israélienne, sur des charbons ardents au moment où M. Begin relance les implantations de nouveaux colons en Cisjordanie, se contente pour l'instant de faire le gros dos. Elle réserve sa réponse pour son intervention dans le débat de [illegible] générale, prévue pour le [illegible] novembre.

L'autre offensive est menée par les pays occidentaux, en particulier par les Etats-Unis, contre le « projet de déclaration » sur les médias présenté par le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow. Ils n'admettent pas, en effet, que l'on assigne à la presse d'autre tâche qu'informer et commenter l'événement. Seuls les pays socialistes et les non-alignés du tiers-monde soutiennent ce projet, qui demande à la presse — et à chaque Etat dans la mesure où il a des droits sur elle — de « contribuer à la paix » et de lutter contre le racisme et le « bellicisme ».

Même des Occidentaux très modérés, comme la Grande-Bretagne ou la France, souhaiteraient voir enterrer le projet. Chacun des deux anciens « grands coloniaux » reconnait l'actuel déséquilibre du flux des informations, mais estime préférable d'aider à créer des structures et à former des hommes de presse plutôt que de réglementer.

La Chine et l'U.R.S.S., sur ce point, n'ont pas pour une fois de désaccords profonds. Mais la Chine préfère s'en prendre directement au « bellicisme » du « social-impérialisme » (l'Union soviétique), responsable, selon elle, de l'imminence de la guerre. Quant à l'U.R.S.S., qui vient de dénoncer vigoureusement la décision du président Carter d'autoriser la fabrication de certains éléments de la bombe à neutrons, elle a deux motifs d'affrontement avec les Etats-Unis : le désarmement et le projet sur les médias, qu'elle a contribué à lancer.

Se sentant soutenue par la plupart des délégations du tiers-monde, Moscou fait le maximum pour que le projet — même remanié dans le sens des Occidentaux — soit finalement adopté. Dénonçant dans la liberté de la presse à l'occidentale une hypocrisie qui n'aboutit qu'à « la licence pornographique », le délégué soviétique s'est déclaré sans détour en faveur d'un journalisme « positif ».

L'U.R.S.S. finira-t-elle par l'emporter ? C'est peu probable, étant données l'opposition irréductible des Etats-Unis et la volonté de M. M'Bow d'obtenir sur ce point l'unanimité. Le projet risque donc d'être renvoyé à la prochaine conférence (Belgrade en 1980) et les délégués de l'UNESCO de se séparer en regrettant l'esprit de Nairobi.

(Lire nos informations page 12.)

La crise du dollar relance l'inflation mondiale

Après une forte chute, la devise américaine se redresse

Après avoir fléchi à nouveau, notamment à Tokyo où son cours est tombé à 176 yens, le dollar s'est redressé mardi en fin de matinée sur tous les marchés européens dans une atmosphère de grande nervosité. A Francfort, la devise américaine est passée ainsi de 1,72 à près de 1,74 deutschemark, tandis qu'à Paris elle progressait de 3,98 à 4,04 francs. Cette reprise est d'ordre essentiellement technique, de nombreux opérateurs se précipitant pour racheter des dollars qu'ils avaient vendus précédemment à la veille de la fermeture de nombreuses places financières à l'occasion des fêtes de la Toussaint.

Les banques centrales ne sont pas intervenues, attendant sans doute que la spéculation à la baisse s'essouffle et prenne peur. Selon certaines informations, en effet, les engagements de vendeurs à découvert atteindraient plusieurs milliards de dollars, ce qui rend leur position très vulnérable dans l'immédiat. Les cours de l'or qui avaient très fortement monté lundi, plafonnaient aux environs de 243 dollars.

Cette reprise technique du dollar n'est pas de nature à calmer les inquiétudes des milieux financiers que préoccupe la relance de l'inflation provoquée par la crise de la devise américaine.

C'est un tableau fortement contrasté qu'offrent aujourd'hui les scènes monétaire et économique où il semble que se jouent deux pièces différentes. Tandis que sur la première, on assiste à « *une perte catastrophique de confiance* » dans le dollar, comme l'a dit lundi le président de la Bundesbank, M. Otmar Emminger, devant le congrès de la fédération de l'industrie chimique, de la R.F.A., sur la seconde, règne au contraire une sorte d'euphorie que, du moins en Europe, on ne connaissait plus depuis longtemps : en Allemagne, en particulier, le mouvement des affaires s'accélère brusquement, sous l'influence d'une vague d'achat des consommateurs.

Aux Etats-Unis, Wall-Street a eu une séance particulièrement agitée, où, avec un volume presque record de transactions (dépassé seulement une fois le 3 août dernier), la cote a d'abord subi un recul sévère — trois fois plus de titres en baisse que de titres en hausse — pour remonter avant la clôture à la faveur d'une réaction qualifiée de technique. Mais, le même jour, les statistiques publiées par le département de commerce paraissent annoncer non pas le ralentissement attendu, mais une accélération de l'activité économique. Les « *indicateurs économiques avancés* » calculés pour septembre montrent dans l'ensemble leur plus forte avance depuis cinq mois : + 0,9 % contre un déjà « bon » 0,7 % en août. Dans le passé, les « *indicateurs avancés* » ont, en général, permis de prévoir, avec un degré d'exactitude honorable, la conjoncture des prochains mois.

En réalité, on s'exposait une fois de plus à être pris de court par les événements s[e]lon considérait comme largement indépendants les uns des autres les graves phénomènes monétaires qui se déroulent sous nos yeux et les phénomènes économiques apparemment plus encourageants qui les accompagnent pour le moment. Ce n'est pas par parti-pris de pessimisme qu'on estimera que ce sont les premiers qui donnent le ton. En réalité, ce sont des aspects différents du même scénario qui se jouent sur les deux scènes.

Des effets à retardement

Jusqu'au printemps dernier, la faiblesse du dollar, et la revalorisation du deutschemark qui est le corollaire, exerçait sur l'économie une influence globalement déflationniste, dû d'abord au fait qu'une monnaie recherchée circule moins. A cela s'ajoutait la pression constante sur les prix ouest-allemands intérieurs (et donc sur les profits des entreprises) exercée sur des importations à bon marché, tandis que les exportateurs se voyaient eux aussi obligés de rogner leur marge pour surmonter, sur les marchés étrangers, le handicap d'un deutschemark devenu de plus en plus cher par rapport à la quasi-totalité des autres devises.

Mais un événement nouveau, et considérable, s'est produit à l'automne de 1977 dont les effets, comme cela est normal, n'ont commencé à se faire sentir qu'avec plusieurs mois de retard. Pour freiner la hausse du deutschemark, jugée dangereuse, la Bundesbank a acheté d'énormes quantités de dollars, ce qui l'a amené à mettre en contrepartie un montant équivalent (au cours du jour) de deutschemark. En conséquence de quoi, la masse monétaire a commencé à s'accroître en Alemagne au rythme de plus de 14 % par an, bien au-delà de ce qui est jugé compatible avec le maintien à moyen terme du pouvoir d'achat intérieur de la monnaie allemande.

Une deuxième vague d'interventions massives, aux effets tout aussi dévastateurs, a eu lieu au mois de septembre et au début d'octobre, dans le vain espoir de maintenir les parités existantes au sein du serpent (une faible réévaluation du deutschemark a tout de même due intervenir le 16 octobre).

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 29.)

Des « progrès considérables » ont été faits à Washington estime M. Dayan

Pour la première fois depuis dix jours, les chefs des délégations égyptienne, israélienne et américaine aux négociations de Washington sur le traité de paix entre Israël et l'Egypte se réunissent ce mardi 31 octobre dans la capitale fédérale. Lundi, à l'issue de deux entretiens avec le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, M. Dayan a fait état de « progrès considérables ».

M. Begin doit quitter Israël mercredi pour New-York, d'où il se rendra au Canada en visite officielle. Aucune rencontre n'est prévue entre le premier ministre et le président Carter. Parlant à Haïfa, lundi soir, M. Begin a déclaré : « Tout d'abord, Jérusalem réunifiée restera à tout jamais la capitale d'Israël. Ensuite, il n'y aura jamais d'Etat palestinien et, enfin, le droit des juifs à s'installer partout en terre d'Israël est inaliénable. »

A Bagdad, la conférence des ministres des affaires étrangères arabes, qui prépare le sommet du 2 novembre, s'est ouverte lundi. La délégation de l'O.L.P. a commencé à mettre en accusation les régimes arabes qui appuient la politique du président Sadate.

De notre correspondant

Washington. — La négociation du traité de paix israélo-égyptien se poursuit sous le régime de la douche écossaise. Dimanche, malgré la décision de M. Sadate, obtenue à la demande instante de M. Carter, de maintenir sa délégation à Washington, l'atmosphère était lourdement pessimiste. Le projet de traité pour lequel le président américain avait arraché l'accord des deux délégations une semaine plus tôt devait être à nouveau mis en chantier à la suites des demandes contradictoires de révision présentées par Le Caire et Jérusalem. L'affaire des colonies juives de Cisjordanie pesait plus que jamais sur la conférence, au point qu'un journal du soir titrait lundi : « *Les Etats-Unis freinent les pourparlers* ». De fait, c'est à l'initiative des Américains qu'aucune séance à trois n'avait été prévue au retour des responsables israéliens vendredi dernier, et il n'était pas question d'en tenir une lundi.

Le climat s'est pourtant détendu ce même lundi 30 octobre. On apprenait d'abord que le chef de la délégation égyptienne, le général Hassan Ali, avait rendu dans la soirée de dimanche une visite à ses collègues israéliens MM. Dayan et Weizman, et que les chefs des deux délégations avaient eu à cette occasion, pour la première fois depuis une semaine, un entretien de deux heures dans une atmosphère « sérieuse » (businesslike). Le lendemain matin, le général Dayan déclarait après une conversation d'une heure trente avec M. Vance que des « *progrès considérables* » avaient été faits.

Selon le ministre israélien des affaires étrangères, un accord pouvait être conclu « *à bref délai* ». A leur tour, les Egyptiens, après avoir rencontré le secrétaire d'Etat dans l'après-midi, qualifiaient les entretiens de « *très constructifs et positifs* » et annonçaient que la première rencontre à trois depuis une semaine aurait lieu ce mardi à Blair-House. Si l'on en croit M. Ghorbal, ambassadeur d'Egypte aux Etats-Unis, qui parlait, lundi, à Detroit, l'accord pourrait être conclu « *très bientôt* » et le traité être signé le 10 décembre à Oslo, à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix à MM. Sadate et Begin.

En fait, chacun souffle le chaud et le froid dans un but bien précis, et les arrière-pensées des uns et des autres apparaissent plus clairement par delà les péripéties de la négociation. Les plus discrets sont les Egyptiens. Courtoise dans ses rapports avec les Israéliens, mais encore plus attentive à ne pas mécontenter le grand allié américain, la délégation du Caire est trop heureuse de s'abriter derrière MM. Carter et Vance, dont l'intervention ne peut être plus efficace que la sienne.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

VAGUE D'ACHATS EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Le printemps en automne

De notre correspondant JEAN WETZ

Bonn. — « *Le printemps en automne.* » Telle est la formule qui, à propos de l'activité économique, revient sur toutes les lèvres des experts en Allemagne de l'Ouest. Au début de l'année le pessimisme était encore très profond. Après la pause de l'été tout a brusquement changé. Les spécialistes — qu'il s'agisse de ceux du gouvernement, de la Bundesbank ou des instituts privés de conjoncture — se trouvent soudain d'accord pour applaudir une reprise dont ils attendent qu'elle fasse « *boule de neige* » et sorte l'économie ouest-allemande de la récession dont elle a souffert pendant plus de trois ans, en fait, depuis la crise du pétrole.

Les cinq instituts de recherche économique de la République fédérale sont à peu près d'accord pour estimer aujourd'hui que l'accroissement du produit national brut en termes réels, qui est évalué à 3,5 % pour 1978 atteindra ou dépassera 4 % l'an prochain.

Le chancelier Schmidt, pour sa part, n'a pas craint de manifester au moins autant d'optimisme puisque selon lui le rythme actuel de la croissance aurait déjà atteint 4 %.

Un certain désaccord se manifeste en ce qui concerne l'évolution des prix. Les experts indépendants craignent qu'en 1979 la hausse ne s'accélère et n'atteigne 3,5 % alors qu'à l'heure actuelle elle ne dépasse pas 2,5 %. Un tel processus serait inévitable. Tout d'abord il semble que les récoltes ne seront pas aussi abondantes que cette année. De plus, on sait déjà que toute une série de tarifs publics seront augmentés, depuis la redevance télévision jusqu'aux tarifs postaux en passant par un relèvement des prix de l'assurance automobile.

(Lire la suite page 29.)

A PROPOS DU « MENSONGE »

Une lettre de MM. Raymond Aron et Jean-François Revel

LIRE PAGE 9

LE « CE QUE JE CROIS » DE DOMENACH

Pourquoi l'on ne chante plus

« Furius : je ne rêve d'aucune société, je ne suis pas si ridicule. J'essaye simplement de m'expliquer pourquoi les gens ne chantent plus et quelle est la raison de ce sourd mécontentement autour de nous partout. » Jean-Marie Domenach, auteur à son tour, à peu près en même temps que Françoise Giroud — dont tout le sépare — d'un « Ce que je crois », n'a pas mis pour rien cette phrase de Claudel en exergue d'un de ses chapitres : Furius, c'est lui. Une sorte de fureur l'anime à voir les hommes en général et surtout les Français si différents de ce qu'il voudrait qu'ils fussent. Si incapables, justement, de chanter, « parce que des machines le font à leur place » et surtout parce que « l'isolement, la spécialisation, la concurrence, la rentabilisation leur en enlèvent l'envie et l'occasion ».

Domenach aurait pu ajouter : et aussi parce qu'ils ne se sentent pas bien dans leur peau. L'ambition, la peur du lendemain, le doute sur soi-même, les mettent à la torture. Lorsqu'ils paraissent s'élever, de combien de bassesses leur ascension n'est-elle pas le plus souvent payée ? Mais rien de ces traits trop communs ne se retrouve chez lui, qui a passé sa vie à résister. A l'occupant, dans les maquis du Vercors. Aux honneurs, aux pouvoirs, à l'argent. Au conformisme, de gauche comme de droite. Sans doute y a-t-il un peu de Savonarole chez ce grand romantique dont l'humour et l'indulgence ne sont pas le fort.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 21.)

AU JOUR LE JOUR

Le malade inimaginable

Depuis quelques années, le docteur Sofrès et le docteur Ifop se penchent régulièrement sur le malade. Comment se porte-t-il, après l'étrange virus qu'il avait attrapé au printemps 1968 et la rechute — mais c'était en fait une autre maladie — de l'automne de 1973 ?

Eh bien ! selon les derniers bulletins de santé, ça ne va pas très fort. Le patient, tour à tour taciturne et surexcité, vaguement cynique et indifférent, d'humeur agressive mais renfrognée, papiste mais amoral, apparemment extroverti jusqu'au bla-bla le plus délirant mais renfermé sur lui-même jusqu'à l'égoïsme le plus obtus, avec une curieuse tendance parfois à dégainer le premier..., présente un tableau clinique assez inquiétant...

De doctes spécialistes avaient prévu qu'après la fameuse épidémie d'il y a dix ans rien ne serait plus comme avant...

En effet !

PABLO DE LA HIGUERA.

Le Monde

idées

POUVOIR

Un côté diabolique et un côté bénéfique

par JEAN LACROIX

JEAN BAECHLER emploie, pour étudier le pouvoir, une méthode peu commune en cette matière. Son travail est un essai philosophico-scientifique. Comme les économistes ont fait de l'économie une science humaine, il veut le faire de la politique. Cette méthode est claire et éclairante ; le style, net et précis. Analyser le pouvoir *pur*, c'est construire intellectuellement une nation. Mais, si le pouvoir est un concept, il est aussi une réalité et une expérience. Il faut donc confronter le pouvoir aux faits, démêler dans le réel l'essentiel de l'accessoire. Tel est l'objet de ce livre.

Pouvoir, c'est pouvoir agir. Pour y arriver, il convient d'inclure d'autres hommes dans les moyens employés. On passe du « pouvoir de » au « pouvoir sur ». C'est le sens habituel : le pouvoir dans les sociétés humaines se manifeste dans l'utilisation de l'énergie de certains au service des autres. Ce pouvoir, comme celui des parents sur les enfants ou des patrons sur les ouvriers, n'est pas toujours politique. Mais on ne peut concevoir une politique sans pouvoir. Comme concept, il est donc au cœur de l'analyse politique. Il est alors un rapport entre deux volontés — deux signifiant celui ou ceux qui ont le pouvoir, d'une part ; ceux qui lui sont soumis, d'autre part. Par là même, il se distingue de la *contrainte*, qui n'implique pas cette relation : la nature exerce une contrainte sur l'homme, mais n'a pas de pouvoir sur lui. L'auteur étudie le pouvoir politique comme tension entre deux volontés, à l'exclusion des contraintes et pouvoirs sociaux, qui existent dans les groupes particuliers, tandis que le pouvoir politique est constitutif d'une société souveraine, de la nation.

Si le pouvoir politique est inhérent à la condition humaine, c'est que le noyau de cette condition est formé par la conjonction de la *finitude* et de la conscience que l'homme en a. L'animal a un dispositif programmé d'avance pour perpétuer l'espèce. La conscience fait sauter cette programmation. L'homme est un être libre, qui doit inventer sa vie en tant qu'individu, et son histoire en tant qu'espèce. Dans l'état de nature, tout est possible. Il faut donc accepter une régulation : elle ne peut venir que du pouvoir. Un pouvoir est politique dans la mesure où il empêche une unité de se dissoudre et de retourner à l'état de nature : il assure la sécurité, voire l'expansion, de cette unité souveraine, et garantit la concorde intérieure. L'origine des pouvoirs est dans cette finitude, c'est-à-dire dans cette contingence radicale qui oblige les hommes à une organisation qui préserve de l'insécurité.

Une tension dissymétrique

Le pouvoir instaure une tension dissymétrique entre deux volontés, dont l'une s'incline devant l'autre. L'expérience nous en découvre trois modalités différentes : la puissance ; l'autorité ; la direction. Le moyen spécifique de la puissance est la force, qui s'exerce par les moyens les plus divers, tels que ruse, chantage ou/et corruption. Ce qu'elle veut, c'est *l'obéissance*. Pour l'obtenir, elle provoque la peur, qui peut être brutale ou subtile, mais, de toute façon, établit le règne de la terreur. Le moyen employé est toujours au service d'une fin, qui est la puissance elle-même.

L'autorité est bien différente : elle procède du charisme, qui est une liaison entre un supérieur et ses admirateurs. Ce charisme provoque *l'assentiment*, plus complexe que l'obéissance. Il se présente sous bien des formes : de l'enthousiasme et du respect à l'hypnose et au fanatisme. Le moyen le plus intéressant est la direction. Elle s'exprime par la compétence, qui naît de l'apprentissage et de l'expérience dans l'action, et produit le *consentement*. Elle repose sur un accord — un véritable contrat, — qui fait des associés pour un but précis et déterminé. Quel qu'il soit, le pouvoir utilise des sanctions : la mort ou l'esclavage dans le premier cas ; l'excommunication ou l'essaimage, la minorité allant fonder ailleurs une autre communauté, dans le deuxième ; l'exclusion des dissidents isolés ou très minoritaires, dans le dernier.

Chacune de ces modalités est étudiée en elle-même. « *L'homme est le plus indivisible des êtres vivants* », disait Auguste Comte. Mais cette indivisibilité est faite de tensions extérieures et intérieures. Aucune modalité du pouvoir ne peut fonctionner « purement », c'est-à-dire seule : la puissance s'accompagne d'autorité et de direction ; l'autorité, de puissance et de direction ; la direction, de puissance et d'autorité. Cependant, si le pouvoir politique est fait de ces trois modalités, l'une l'emporte toujours sur les autres. Sans autorité ni direction, la puissance se dissout nécessairement. En fait, le puissant est investi d'autorité par ceux-là mêmes qu'il écrase de sa puissance, et il ne peut gouverner que s'il est écouté et suivi par une partie de ceux qu'il dirige. Il doit donc imprimer une direction, même si elle n'est qu'une pseudo-direction. A son tour, l'autorité sans puissance ni direction ne peut survivre. Le besoin de puissance est évident pour l'extérieur. Mais la direction surtout lui est consubstantielle, puisqu'elle doit diriger la nature dans un sens déterminé. La direction, enfin, implique puissance et autorité. Fondée sur le serment, elle doit pouvoir le faire observer en cas de rupture. Et, pour gouverner sans révolte, il lui faut jouir d'un certain prestige : pas de directeurs sans autorité. Toute unité politique suppose la force, la foi et l'intérêt.

Alain, en reprenant souvent et corsant une formule anglaise, avait l'habitude de dire: « *Le pouvoir rend fou et le pouvoir absolu rend fou absolument.* » Plus objectif, Baechler montre que tout pouvoir a un côté diabolique qu'il faut contrôler et un côté bénéfique qui assure l'ordre et l'union. Le vrai danger est qu'il tend toujours vers l'absolu. On ne peut l'empêcher de l'atteindre qu'en le divisant, ce qui n'est possible qu'en créant des contre-pouvoirs. L'homme politique existe sous trois formes, que l'auteur appelle *Homo autocraticus*, *Homo charismaticus*, *Homo democraticus*. Le premier veut toujours garder la maîtrise de l'appareil et pour cela cherche à atomiser le peuple. Le pouvoir est pour lui une fin, qui satisfait une passion égoïste. Le second est plus complexe. Il veut être un héros que le peuple suit. Pour maintenir cette admiration, il lui faut lutter contre les hérétiques, s'entourer d'une pompe qui frappe les imaginations. Mais l'auteur prend parti pour le troisième. L'*Homo democraticus* cherche à maintenir une direction. Celle-ci suppose trois biens suprêmes : la sûreté, la prospérité, la liberté. Le pouvoir est enraciné dans les sociétaires, et les dirigeants ne sont que les délégués au service des dirigés.

Toute la construction intellectuelle de Baechler repose sur ce principe que le véritable fondement de la société ne peut être que la démocratie : elle bénéficie d'une antériorité ontologique, logique et chronologique. Les autres pouvoirs ne sont que des dégénérescences du pouvoir démocratique. Un souverain égoïste et calculateur ne peut devenir immédiatement un autocrate. Il commence par fasciner les fidèles par son charisme. Il peut échouer à un moment et tenter de se maintenir par la puissance pure. Mais en définitive, ce que réclame profondément la *nature* de l'homme, ce qui donc est premier et fondamental, c'est la démocratie.

Cet ordre théorique serait-il enfin l'ordre historique ? Baechler le pense. Mais, bien que ses conceptions soient toujours reliées aux faits et à l'expérience, il ne lui était guère possible de confirmer sa théorie par toute l'histoire de l'humanité. C'est un autre travail. Il compte le faire dans de futurs volumes. « *Les étapes de notre enquête sont tracées. Si le courage ne nous fait pas défaut, il nous faudra étudier successivement le pouvoir démocratique, le pouvoir charismatique et le pouvoir autocratique, en montrant, à chaque fois, comment un modèle unique s'est réalisé diversement dans la diversité des contraintes et des milieux. Les hommes font leur histoire politique, par nature ils la veulent démocratique, seules des contraintes les amènent à adhérer à un charisme ou à subir une autocratie.* »

★ *Le Pouvoir pur*, par Jean Baechler, 1 vol. de 273 p., éd. Calmann-Lévy, 1978 - Cf. aussi *Au-delà du principe du pouvoir*, par François Laruelle, éd. Payot, introduisant au « matérialisme politique », discipline postmarxiste mais non antimarxiste.

Gérer la décadence

par PIERRE LIMAGNE (*)

EN entrant à l'Elysée après sa désignation au suffrage universel, Valéry Giscard d'Estaing se promettait de « gérer l'imprévisible ». Cela ne devrait pas l'empêcher de considérer le prévisible. Le handicap du président c'est que, victorieux à quelques voix près du candidat de la gauche, il incarne la droite, favorisée une fois de plus par la peur qu'inspirent chez nous des communistes peu déstalinisés. Il l'incarne bien, ayant l'air d'être sorti à sa naissance d'une tirelire, comme d'autres seraient sortis d'un chou. Il a de qui tenir : son père, tout récemment encore, vantait à date fixe, sur France-Culture, les mérites de la religion libérale, avec un talent propre à susciter des conversions.

Ont figuré parmi les initiatives du nouveau président, d'entrée de jeu, des mesures considérées en bien des milieux comme antifamiliales : majorité sexuelle aux filles dès la puberté, majorité pas seulement politique à tous dès dix-huit ans, législation de l'avortement. Il s'agissait de prendre, dans le programme commun d'en face, ce qui n'ajoutait pas de dépenses notables au budget voté en 1973, quitte à promettre pour plus tard une politique familiale dont nul n'imaginerait en haut lieu ce qu'elle pourrait être.

Maintenant, syndicats et partis discutent de la « retraite à soixante ans », sans avoir l'air de supposer que seul le maintien du taux de renouvellement de la population la rendrait possible, combiné avec une prospérité actuellement loin de nos perspectives. Impressionnés par la démographie galopante de l'Inde et d'autres pays asiatiques, voire, à notre porte, de l'Algérie, trop de Français sont portés à considérer que les cent millions d'habitants souhaités naguère par de Gaulle à leur patrie seraient une calamité, une cause de chômage.

Un luxe de riches

Valéry Giscard d'Estaing, à qui le concours de Raymond Barre, de Jean Lecanuet, de quelques francs-maçons aussi, a permis de se démarquer un peu par rapport à la droite classique, est certainement conscient de gérer aujourd'hui la décadence, fruit amer du vieillissement de notre peuple, devenu insuffisamment prolifique, et du coup insuffisamment dynamique. A divers signes on comprend son souci de réagir, fût-ce bien tard. Il s'y emploie de façon encore malhabile. Ce ne sont pas les mères de deux enfants un quart ou de deux enfants et demi, pour employer le curieux langage des démographes, qui permettront au nombre des berceaux de l'emporter en France sur celui des cercueils. Ce qui sauve la situation, dans les cas semblables, ce sont surtout les quelques familles qui acceptent d'aller au-delà de trois enfants. On en comptait pas mal avant le premier conflit mondial, moins après le second. Comment y en aurait-il assez aujourd'hui ? Non seulement la famille nombreuse est devenue un luxe de riches (de riches pas trop égoïstes), mais elle apparaît déconsidérée aux yeux d'une large franction de l'opinion comme de gouvernants dont les « bonnes paroles » sonnent faux.

Charger Simone Veil, lors du dernier remaniement, de faire face, entre autres « maladies », aux grossesses n'était peut-être pas une trouvaille, étant donné le rôle que l'on a attribué, au début du règne, à cette femme par ailleurs remarquable à bien des points de vue. Avec elle comme avec Giscard d'Estaing, il faudra beaucoup de moyens pour renverser une tendance générale à considérer comme catastrophique l'arrivée sur le « marché du travail » de chaque classe d'âge, donc à freiner les naissances. Certes, il convient de compenser largement la charge supplémentaire que supportent, du fait des impôts indirects, des familles dont beaucoup sont en difficulté. Il faut surtout un minimum de psychologie dans le comportement que l'on a à leur endroit. Le pouvoir doit effectuer le maximum d'efforts pour souligner aux yeux des Français des générations montantes que leurs vieux jours ne seront assurés que grâce à la venue au monde d'enfants plus nombreux, dont les parents n'accepteront pas d'être traités avec mépris, ou avec simple commisération.

(*) Ancien chef du service politique de *la Croix*.

ESQUISSES

Nous naissons otages de la société, et plus précisément de l'Etat. On ne nous donne pas le choix. Nous naissons endettés. Nous devons acheter notre survie contre l'obéissance aux normes.

Nous obéissons, pour assurer notre sécurité. Accoutumés à notre servitude, nous la considérons comme une loi naturelle et nous finissons par l'aimer. Elle devient volontaire.

La terreur d'Etat ne prend pas nécessairement des formes policières. Elle est souvent plus discrète. Elle s'avère même d'autant plus efficace qu'elle se manifeste moins, et qu'elle est davantage intériorisée.

Les rapts d'Etat, dans notre monde, sont la généralité. Les rapts commis par des individus, l'exception. Mais on reste muet sur la première sorte de rapt, quand on donne à l'autre sorte une bruyante publicité.

La logique de l'Etat, qui réclame des hommes abstraits, s'est imposée à l'ensemble du monde. Celui-ci, dans tous ses moments et dans tous ses aspects, souffre de « la maladie de l'universel ».

FRANÇOIS BOTT.

Le péché originel

par FRANÇOIS FONVIEILLE-ALQUIER (*)

ROCARD en rébellion contre Mitterrand, Chirac contre Giscard, depuis que leur brouille a mis fin à une profitable complicité, pourquoi faut-il que les controverses d'aujourd'hui, à l'intérieur des partis ou des coalitions, prennent aussitôt un tour personnel ? Pourquoi la confrontation des idées, légitime et souhaitable dans un régime de liberté, s'apparente-t-elle à un combat de gladiateurs ? Sans doute la télévision a-t-elle, en l'occurrence, sa part de responsabilité : on ne fait pas impunément de la vie politique un spectacle de foire, et il est urgent de ramener le débat dans les enceintes parlementaires. Chacun a pu constater, d'autre part, le côté provocateur des initiatives de certains journalistes du petit écran, et de la télévision elle-même, d'autant plus accueillante, depuis un an, aux chefs de l'opposition, qu'elle attend de toute exhibition nouvelle un élargissement de la blessure, une escalade dans l'invective, en tout cas la confirmation de cette idée que la politique, c'est un match au finish entre champions, devant des spectateurs muets, passifs ou exaspérés...

Mais il faut avoir le courage de chercher plus loin les raisons de cette perversion — très exactement dans la personnalisation du pouvoir, qu'a aggravée l'élection du président de la République au suffrage universel. Oui, la personnalisation du pouvoir s'est étendue de proche en proche ; elle a contaminé les partis, généralisé le culte du surhomme et donné naissance à ce vedettariat dont on mesure aujourd'hui les ravages. Si bien qu'on se demande si, en restant fidèle à des formules héritées de la IIIe ou de la IVe République, Mendès France n'avait pas vu juste...

Certes l'on peut, à la rigueur, admettre que l'idée s'incarne dans l'homme qui la défend avec chaleur et conviction. Il n'y aurait là rien à redire si de multiples interférences ne venaient perturber le phénomène de l'incarnation. S'agit-il seulement du choc des idées, de la défense et illustration d'une thèse, lorsqu'un des antagonistes utilise ladite thèse comme un gadget de son arsenal privé, au service de son ambition, et lorsqu'il cherche moins à la faire triompher qu'à l'utiliser comme une arme pour supplanter ou éliminer son adversaire ? Ce qui vient fausser les mécanismes démocratiques, c'est que l'homme s'identifie à l'idée, en fait sa chose. Il ne préconise pas telle ou telle mesure pour sa valeur propre ou sa conformité avec le bien public. Elle n'a pour lui d'intérêt que s'il l'applique lui-même ; or, chacun sait que, par les temps qui courent, on ne met vraiment ses idées en pratique qu'en s'installant à l'Elysée, après avoir éliminé rivaux et concurrents, fussent-ils du même bord...

En fait, la télévision aidant, qui fait le nécessaire pour dramatiser la moindre divergence et envenimer la plus minime égratignure, c'est la guerre civile qui s'installe à demeure dans l'Etat, et la campagne des « présidentielles » recommence dès le lendemain du scrutin. Dans le même temps, la contagion du vedettariat bouleverse l'équilibre des partis, monopolise leurs énergies, et il n'est pas jusqu'aux groupuscules trotskistes qui ne succombent à la tentation. Ce n'est pas sous les présidents débonnaires des défuntes républiques qu'on aurait assisté à cette compétition permanente, dont on ne voit pas l'issue et qui empoisonne l'atmosphère...

L'on nous dira que c'est la nation, dans sa majorité, qui, par référendum, a approuvé le principe de l'élection du président au suffrage universel, d'où ont découlé la personnalisation de la vie publique et les excès que l'on constate aujourd'hui. Aurait-on oublié que, traumatisée par le coup de force d'Alger et lente à s'en guérir, l'opinion française eût voté les yeux fermés tout ce que le général allait lui proposer ? On nous dit aussi qu'en participant au scrutin, en désignant par trois fois un candidat, l'opposition s'est ralliée à cette procédure qui figure même dans les dispositions constitutionnelles du programme commun. Et après ? Ce ralliement interdirait-il de déplorer les inconvénients du système ? Quant à voir une approbation implicite dans le fait de prendre part au vote, c'est une plaisanterie. En désaccord avec le mode de scrutin, la gauche devait-elle bouder les urnes et laisser ses seuls adversaires exercer leurs droits civiques et faire la loi ? En fait, elle a tenu compte d'une situation qu'elle n'avait pas voulue et dont elle s'est, par force, accommodée. Que n'aurait-elle pas entendu si elle avait fait mine de reprendre au suffrage universel ce que, dans un geste qui se prétendait magnanime, d'autres lui avaient accordé, même si, à l'évidence, le droit de désigner le chef de l'Etat n'était qu'un semblant de promotion civique, une royale imposture.

Qui ne se souvient de la fameuse affiche — tricolore, bien sûr — et de cet index tendu vers chacun de nous, pour illustrer cette apostrophe : « *C'est TOI qui éliras le président de la République !* » Qui ne se serait senti flatté de cette distinction, qui venait rehausser d'un privilège nouveau la panoplie du citoyen ? Malheureusement, cette prétendue promotion s'accompagnait d'une contrepartie plus discrète : le dessaisissement, la mise sur la touche, des seuls élus susceptibles de défendre efficacement les électeurs, les plus proches du peuple, les plus à même d'interpréter ses aspirations et de les traduire en lois : les députés. Cet effacement des corps intermédiaires bouleversait cet équilibre des pouvoirs, cher à Montesquieu, qui garantissait, pour l'essentiel, les droits du citoyen. La monarchie élective qui nous régit laisse celui-ci désarmé face à l'exécutif et, surtout, face à une bureaucratie toute-puissante, agissant sans contrôle ni contrepoids. Elle pervertit l'esprit civique.

Passe encore, si cette concentration des pouvoirs aux mains d'un seul, qui a donné un style nouveau aux institutions, leur avait donné aussi l'efficacité. Mais elle s'est révélée impuissante à juguler les prix, à raboter les inégalités, à résorber le chômage (le reste, le côté « cinéma », important bien peu...). D'ailleurs, à ce président tout-puissant, n'a-t-il pas fallu adjoindre un premier ministre, qui, comme le saint Eloi du roi Dagobert, est chargé de le protéger des mauvais coups, de détourner l'impopularité et de tenir les comptes ? Si le président ne peut réussir ou échouer tout seul, à quoi bon un tel gaspillage ?

Tant pis si l'on nous accuse de réveiller une vieille querelle, de remettre en question ce qui semblait acquis, de commettre un sacrilège à l'égard du fondateur de la Ve République, de vouloir dynamiter un dogme. Une Constitution taillée aux mesures d'un homme ne convient pas forcément au quart de siècle qui suivra sa disparition. Et elle peut ne révéler qu'à terme les fâcheuses conséquences qu'on ne soupçonnait pas.

(*) Journaliste et écrivain.

Le Monde

étranger

LES NÉGOCIATIONS DE WASHINGTON

Des « progrès considérables »

(Suite de la première page.)

Ses commentaires sur l'extension des colonies juives ont été très en deçà de ceux des Américains. Le général Hassan Ali a certes discuté de l'affaire avec ses collègues israéliens, mais il semble avoir surtout limité ses ambitions à obtenir que le lien entre la paix égypto-israélienne et le règlement d'ensemble soit formulé dans le traité d'une manière conforme à ses nouvelles instructions, mais qui sera dans tous les cas très formelle et générale.

Les Israéliens ont eu depuis le début de la conférence le monopole des *« petites phrases »*. M. Dayan a soufflé le froid dans la première partie de son séjour ici, au point de suggérer qu'un sommet se substitue à cette réunion qui lui semblait aller à l'échec. Il a été plus positif lundi, sans chercher pour autant à réparer les dégâts causés par la décision de son gouvernement sur les colonies.

Dans certains milieux américains, on se demande si le but du ministre israélien n'est pas d'empêcher l'entrée de la Jordanie dans la négociation, de manière à obtenir la paix séparée avec l'Egypte tout en *« verrouillant »* le *statu quo* en Cisjordanie. Il est possible, toutefois, que les Israéliens aient forcé la note en provoquant directement M. Carter sur un sujet auquel il a toujours été très sensible (les colonies juives en territoires occupés ont toujours été, de loin, le principal sujet de dispute entre M. Carter et Jérusalem), au moment même où ils lui présentaient une facture particulièrement lourde pour l'aide militaire et économique.

Israël est donc, malgré ses durcissements successifs, dans une position de faiblesse relative qui l'empêchera de *« tirer sur la corde »* trop longtemps. Peut-être est-ce pour remédier à cette situation que M. Begin a décidé de se rendre à New-York mercredi 1er novembre pour recevoir le prix du conseil des Eglises. Une fois de plus, il battra à cette occasion le rappel des organisations juives dans la grande métropole et à Los Angeles, avant de faire une visite officielle au Canada.

Quant aux Américains, ils ne sont plus seulement le *« partenaire à part entière »* que souhaite M. Sadate mais jouer le rôle d'homme orchestre de cette négociation, au point que l'on se demande parfois ici si M. Carter *« n'en fait pas un peu trop »*. Le président américain se trouve d'autant plus exposé en première ligne que ses interventions sont publiques ou presque (il a annoncé lui-même, dans une réunion électoral samedi, le résultat de ses communications avec M. Sadate sur le maintien de la délégation égyptienne à Washington) et que ses succès sont allés en décroissant : cette dernière victoire paraissait bien pâle auprès de l'accord réalisé une semaine plus tôt sur le texte du traité, e encore plus auprès de la percée de Camp David. Mais M. Carter est maintenant condamné à la fuite en avant.

On explique dans son entourage cet activisme par le besoin de consolider au plus vite et coûte que coûte l'accord de Camp David par la paix égypto-israélienne. Surotut, il est jugé vital que M. Sadate ne soit pas trop isolé dans le monde arabe. L'engagement personnel de M. Carter ?— ?— — d'obtenir une modification du *statu quo* en Cisjordanie devrait, pense-t-on ici, convaincre les participants au sommet, même s'ils ne l'admettent pas publiquement, que les accords de Camp David à ce sujet n'étaient pas une *« feuille de vigne »* destinée à masquer une paix séparée et que les Etats-Unis entendent les pousser jusque dans leurs ultimes conséquences, comme il a été déjà expliqué au roi Hussein. La protestation américaine contre le renforcement des colonies juives est considérée, dans ce contexte, comme une démonstration utile, de nature à inciter les pays arabes modérés à garder à tout le moins leurs *« options ouvertes »*.

MICHEL TATU.

L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DE BAGDAD

L'Irak affirme rechercher un « dénominateur commun » entre les pays arabes

Bagdad *(A.F.P.)*. — L'Irak a présenté, lundi 30 octobre, un document de travail, relativement modéré, à la première séance de la conférence des ministres arabes des affaires étrangères, qui s'est ouverte dans la matinée, à Bagdad, en vue de préparer la conférence au sommet du 2 novembre.

M. Saadoun Hamadi, chef de la diplomatie irakienne, a déclaré à l'issue de la première séance que *« le document comprend des propositions qui constituent une base d'accord minimum entre les pays arabes pour affronter la situation actuelle »*. L'Irak, a-t-il ajouté, *« est soucieux de trouver un dénominateur commun à tous les Arabes »*. La Syrie, la Jordanie et l'O.L.P. ont également présenté, chacune de leur côté, un document de travail.

Dans le document qu'elle a présenté, l'O.L.P. accuse certains pays qui participent à la réunion préparatoire au sommet de Bagdad de cautionner la politique du président Sadate.

De son côté, le représentant du Koweït, après avoir fait l'éloge du rôle traditionnel de l'Egypte et de son armée dans la lutte nationale arabe, a souligné qu'il ne fallait prendre aucune décision susceptible d'engager le peuple égyptien dans une voie qui pourrait nuire aussi bien à l'Egypte qu'aux nations arabes. Au Caire, le porte-parole du parti national démocrate du président Sadate, M. Mansour Hassan, a catégoriquement exclu, lundi soir, un éventuel voyage à Bagdad du chef de l'Etat pour assister au sommet du 2 novembre. Le porte-parole a également exclu l'envoi par le président Sadate d'un représentant de l'Egypte à ce sommet.

DANS UNE INTERVIEW A ANTENNE 2

Quatre-vingt-dix pour cent des Libanais sont favorables au maintien des troupes syriennes

affirme le président Assad

« Quand une nation est exposée à des dangers considérables, il est naturel qu'elle cherche à se renforcer. Si nous n'avions pas fait notre accord avec l'Irak dans les circonstances présentes, cela aurait été étrange. » C'est en ces termes que le président Assad de Syrie, dans l'intervention diffusée le lundi soir 30 octobre par Antenne 2, a justifié ses efforts pour se rapprocher de l'Irak. *« Le danger est plus grand que jamais,* assure-t-il, *car une grande partie de la force arabe est sortie du front de la concertation et est passée d'une tranchée dans une autre tranchée. »*

Des troupes irakiennes viendront-elles appuyer les forces syriennes sur le Golan ? *« Un comité militaire a été créé à Bagdad. Il est composé des ministres de la défense et des chefs d'état-major des deux pays. Ce comité a compétence pour redistribuer nos forces. »*

Faire la guerre sans l'Egypte ? *« Nous ne sommes pas ici pour trancher cette question. Notre problème est défensif. Il s'agit de nous défendre contre toutes nouvelles attaques car nous avons été agressés dans notre pays même. Pour l'organisation de cette défense, la coopération irako-syrienne est essentielle. »* L'Egypte doit-elle participer au sommet de Bagdad ? *« Les accords de Washington,* répond le président, *ont obligé les Egyptiens à sortir momentanément, nous l'espérons, de la défense arabe. C'est pourquoi l'Egypte n'est pas représentée à Bagdad. » « L'attribution du prix Nobel de la paix à MM. Sadate et Begin,* poursuit le président syrien, *ne rehausse pas leur prestige dans la région et ceux qui estiment que les deux récipiendaires le méritent ne sont pas nombreux. La paix réalisée n'est pas réalisée, et Sadate et Begin ne la réaliseront pas. »*

Interrogé sur les chances du président Sadate de récupérer les territoires égyptiens occupés, le président Assad répond : *« Il non pas d'une paix, d'un accord partiel. Mais ce qui s'est passé aux Etats-Unis n'est pas de nature à simplifier, mais au contraire à compliquer les choses. Ce que Sadate a fait ressemble à l'action de Pétain en France. Or, vous avez condamné Pétain et ce qu'a fait Sadate est encore pire. »*

L'autonomie interne pour les Palestiniens de Cisjordanie pourrait-elle satisfaire les Arabes ? *« Non, cela ne correspond pas aux aspirations des Arabes. Les Arabes rejettent cette autonomie. Ce droit de s'administrer signifie simplement l'intégration des territoires occupés dans Israël. »*

Continuez-vous à admettre l'existence de l'Etat d'Israël ? *« De quelle existence d'Israël s'agit-il ? Une existence pacifique ou bien agressive et expansionniste ? Depuis qu'Israël existe, il nous a toujours attaqués. »*

Sur le Liban, le président Assad est très ferme. Le cessez-le-feu tiendra-t-il ? Il le souhaite, mais il rappelle que c'est à la demande des Libanais et en particulier des chrétiens que la Syrie a envoyé des troupes dans ce pays, avec l'assentiment des autres pays arabes.

« Si la majorité des soldats de la force arabe sont syriens, cela ne répond pas à notre désir et nous fait consentir beaucoup de sacrifices. Au cours de ma dernière rencontre avec le président Sarkis, nous nous sommes mis d'accord pour qu'on envoie d'autre troupes arabes mais le président Sarkis n'a pas demandé le retrait des troupes syriennes et 90 % des Libanais sont favorables à leur maintien car si elles partaient la guerre civile recommencerait. Vous me demandez si la Syrie est insensible aux souffrances de la population chrétiennes. Non, mais la Syrie connaît le problème des civils libanais mieux que la France car nous en avons reçu un million chez nous. Quant aux bombardements de Beyrouth, ce sont les chrétiens qui nous y ont obligés car ils s'étaient retranchés dans les immeubles civils et même dans les hôpitaux. »

Y a-t-il un protectorat syrien sur le Liban comme l'affirme M. Eddé ? *« Non, car les troupes syriennes sont à la disposition des autorités légitimes. On nous accuse de caresser un rêve de grande Syrie. Cela est faux, le rêve que nous caressons est celui d'une grande nation arabe unifiée. »*

Le président Assad serait-il prêt à accueillir Jean Paul II au Liban *« Cela dépend des autorités libanaises, quand à nous, nous sommes pêts à accueillir le pape en Syrien. »* Enfin, le chef de l'Etat syrien se félicite des récentes déclarations de M. de Guiringaud et qualifie les relations de la Syrie avec la France de *« très bonnes »*. — R. D.

La communauté arménienne se sent menacée par les milices chrétiennes

Beyrouth. — Dix kilogrammes de TNT au pied d'une statue de ferraille stylisée, une explosion, quelques tôles soufflées et une carcasse tordue : c'est un attentat très ordinaire, un fait-divers banal, une broutille presque, dans ce pays où les ruines sont un décor familier, où les détonations sont devenues bruit de fond. Mias cette fois, c'est un symbole qui a explosé et, derrière lui, une communauté entière se sent désormais menacée. Les Arméniens du Liban sont inquiets. En deux ans d'affrontements sanglants, ils avaient su se tenir à l'écart et chacun les avait épargnés. Mais cette guerre, qui n'était pas leur guerre, semble aujourd'hui les avoir rattrapés.

Sur le socle de leur mémorial disloqué samedi par un pain d'explosif, ils avaient écrits, simples mots de reconnaissance pour cette terre d'asile : *« Au Liban qui nous a accueillis après le massacre turc de 1915 »*. Symbole encore, cette statue ils l'avaient plantée à mi-pente, sur cette montagne qui vit se réfugier tant d'autres pourchassés. A deux pas de Bikfaya, fief où règne sans partage la famille Gemayel, ui donc a pu, et a voulu, la nuit tombée, briser ce signe d'une coexistence que rien en plus d'un demi-siècle n'était encore venu troubler ?

La multiplication des provocations

Les dirigeants de la communauté arménienne préfèrent encore garder une prudente réserve. Ils n'accusent personne, du moins ouvertement. Mais ils savent eux que cet attentat vient seulement confirmer, couronner une lente et dangereuse détérioration de leurs rapports avec les milices de la droite chrétienne. L'escalade, chaque jour plus sensible, vient

De notre envoyé spécial

ajouter un nouveau conflit sur une scène déjà plus qu'encombrée des confrontations libanaises. De tous côtés, on garde sur l'affaire une discrétion qui confine au mutisme. Chacun pourtant sait bien que le feu couve depuis près de trois mois.

« Les provocations se sont multipliées, assure un député arménien. *Il y a eu des vols, des pillages, des vexations systématiques. Et puis, on a voulu contraindre nos gens à payer l'impôt de guerre. Quelques récalcitrants ont vu leur boutique ou leur voiture dynamitée. C'est une action qui paraît concertée... « Par qui ? Silence... Est-ce donc pur hasard si, de plus en plus préoccupés, les dirigeants arméniens sont d'abord allés voir les dirigeants du camp chrétien ? Nous avons rencontré les chefs phalangistes et chamounistes une dizaine de fois en trois mois,* ajoute le député. *Ils ont promis de faire le nécessaire. Ils ont dû essayer, je crois, mais cela n'a rien changé. »*

Les demi-mots, les silences éloquents permettent pourtant de cerner aujourd'hui une vérité que l'on s'efforce encore de camoufler pour éviter peut-être une confrontation violente. Restés volontairement en marge de la guerre civile, les Arméniens ont été ces derniers temps *« sollicités »* par des *« collecteurs »* du camp chrétien. On se serait, dit-on, d'abord directement adressé aux partis : le Tashnag, principale formation arménienne, aurait été *« taxé »* à quelque 3 millions de livres libanaises (4,2 millions de francs), bien que ses chefs le démentent.

L'affaire ne s'étant pas conclue, les *« percepteurs »* ont entrepris de visiter les commerçants et artisans des quartiers arméniens, quelques bâtons de dynamite aidant au besoin, à stimuler la générosité... Mais cela, semble-t-il, n'a pas suffi. Et lors des derniers affrontements entre Syriens et milices chétiennes, Borj-Hammoud, fief arménien, a subi le déluge. Le quartier, il est vrai, touche à ces ponts qui étaient l'enjeu de la bataille. Les ponts aujourd'hui libérés sont presque intacts, Borj-Hammoud compte ses ruines...

« Il est impossible, quand on n'est pas expert, de dire d'où viennent les bombes », affirment — prudence oblige — les artisans du quartier. Eux pourtant ne semblent guère douter de leur provenance. Qui sont-ils, ces jeunes gens en treillis qui distribuent tout près, à Dora, un journal sans licence ni signature, un journal que nul ne connaissait voilà encore deux mois et qui, du titre à la moindre brève, semble tout entier destiné à jeter de l'huile sur le feu ? Il s'appelle *Al Jebha (le Front)*, en est à son sixième numéro, et s'en prend à pleines pages à ces Arméniens qui *« pendant la bataille des ponts nous ont tiré dans le dos et ont fait quarante-neuf morts »*.

Curieux journal et mystérieux diffuseurs ? Les députés arméniens s'en sont encore une fois ouvert aux dirigeants chrétiens : *« Ils nous ont dit qu'ils n'étaient pas au courant, qu'ils allaient enquêter. Nous ne savons pas ce qu'a donné leur enquête... probablement rien. »* Borj-Hammoud s'inquiète. Une inquiétude plus muette que sourde, qui transpire dans ses ruelles bordées de maisons basses au crépi jauni. Autrefois, ce n'était là qu'un camp où cinquante mille Arméniens fuyant le génocide s'étaient retrouvés pour refaire leur vie. Ils sont maintenant deux cent mille au Liban qui vivent entre Est et Ouest, ignorant une frontière que *« les autres »* ont tracée. Durant la guerre, ils étaient seuls, ou presque, à la franchir, offrant leurs services de passeurs à bord de taxis qui bravaient les francs-tireurs.

« Attachés à un Liban uni »

Communauté soudée par son passé, préservant sa culture et ses traditions, les Arméniens se sentaient étrangers à cette guerre qui déchirait soudain leur terre d'asile. Indifférents ? Non. Neutres ? Pas même, à entendre leurs dirigeants : *« Nous avons,* expliquent-ils, *une position claire. Nous nous opposons aux deux protagonistes, convaincus que rien ne peut être réglé par la force des armes, attachés à un Liban uni et sûrs que la guerre ne peut qu'entraîner l'intervention étrangère. »* Il y a bien des Arméniens dans les milices de droite et d'autres, plus rares, à gauche. Quelques-uns même... chez les Palestiniens. Mais la plupart sont restés là, Arméniens seulement, en marge. Est-ce donc ce que leur reprochent ceux qui crient haut et fort leur *« libanisme »* intransigeant ? *« Mais qui est donc le vrai Libanais ? »*, interroge un étudiant de Borj-Hammoud. *« Où est le vrai libanisme ? Frangié, les Mourabitouns, les Kataëbs, Joumblatt ? : tous prétendent défendre le Liban. Pourquoi devrions-nous choisir ? »* Depuis longtemps, les Arméniens de Beyrouth ont choisi : ils sont, ils veulent être, aujourd'hui comme hier, du côté du pouvoir, derrière la légalité. Mais comment faire quand la légalité n'a plus le pouvoir ?

DOMINIQUE POUCHIN.

Le gouvernement que nous souhaitons pour l'Iran serait sans doute islamique mais aussi démocratique et socialiste

déclare au « Monde » M. Karin Sandjabi, secrétaire général du Front national

Deux membres importants du gouvernement iranien ont démissionné lundi 30 octobre et ont été immédiatement remplacés. M. Manout Chehrazmoun, ministre d'Etat chargé des affaires exécutives et porte-parole du gouvernement, a été remplacé par un juriste, M. Mostafa Payvar. M. Mossein Nadjafi, procureur général de l'Iran, succède à M. Mohamed Baheri au ministère de la justice.

D'autre part, une émeute qui a éclaté lundi à Paveh, dans l'ouest de l'Iran, a fait onze morts à la suite de heurts entre partisans et adversaires du régime. De violentes manifestations se sont également déroulées dans une cinquantaine de villes de province. Dans le secteur économique, la situation continue à se détériorer.

La démission et le remplacement des deux ministres avaient donné lieu lundi, avant d'être connus, à des rumeurs sur une démission du cabinet civil de M. Charif Emani et son remplacement par un gouvernement militaire. En fait, M. Emani devait intervenir ce mardi devant la Chambre basse pour confirmer son intention de ne pas se retirer en dépit de la crise qui continue de secouer le pays.

Le chah a fait annoncer de son côté, lundi, un grand nombre de mises à la retraite au sein de la haute direction de la SAVAK (police politique) (le Monde *du 31 octobre), la dissolution du corps des aides de camp civils du souverain, ainsi que la réorganisation du protocole impérial.*

A Téhéran, un grand rassemblement de tous les étudiants et lycéens de la capitale s'est déroulé sans violence. Tandis qu'une grève de plusieurs centaines de travailleurs entraînait l'interruption des livraisons de gaz naturel vers l'U.R.S.S., quatre cent mille enseignants cessaient également le travail.

Parmi les acteurs du drame iranien, M. Karin Sandjabi, secrétaire général du Front national, occupe une place non négligeable. Le vieux parti qui se réclame toujours de Mossadegh, revendique la prééminence dans l'opposition iranienne et fait valoir surtout la qualité de ses militants (cadres, intellectuels, étudiants, négociants).

M. Sandjabi, âgé de soixante-quinze ans, qui est de passage à Paris, affirme être entièrement d'accord *« sur le plan des principes avec le chef respecté du mouvement religieux »*, l'ayatollah Komeiny. Bien que les termes employés soient différents, *« gouvernement islamique »* d'un côté, *« gouvernement démocratique national et socialiste »* de l'autre, notre interlocuteur estime que *« ces concepts recouvrent les mêmes réalités »*. *« Que voulons-nous les uns et les autres ? —* poursuit-il *— Un gouvernement élu par l'ensemble du peuple. Or étant donné que 90 % des Iraniens sont musulmans, ce gouvernement serait islamique. Mais pour les trois concepts fondamentaux sont le caractère national du futur régime, la démocratie et le socialisme. Quand l'ayatollah Komeiny réclame la liberté, la justice et l'indépendance, il ne réclame pas autre chose que nous. A nos yeux, ce n'est pas au demeurant le contenant qui importe, mais le contenu. La forme du gouvernement peut être républicaine ou monarchique comme dans certains pays d'Europe occidentale. Le régime de tous ces pays n'en est pas moins démocratique. »*

— Maintenez-vous d'étroits rapports avec le mouvement religieux ?

— Oui, nous avons des contacts incessants. Quand ont eu lieu les manifestations du mercredi 6 septembre, à l'avant-veille du « vendredi noir », nous avons été prévenus le soir même que le gouvernement interdirait les démonstrations de rue, si elles se répétaient. Nous l'avons fait savoir aux religieux, qui ont rédigé et distribué des tracts pour stopper les mouvements de foule. Mais l'élan était trop puissant, et la manifestation a recommencé. En fait, le mouvement religieux, tout comme nous, a été dépassé par cette lame de fond populaire.

» Ce que nous voulons, de même que le mouvement religieux c'est la fin de l'arbitraire et de la tyrannie exercés par le souverain actuel. Si ce régime appliquait sa propre Constitution, cela changerait tout, mais cette Constitution reste lettre morte. Si nous prenons le pouvoir nous appliquerons aussitôt non seulement de profonde réformes politiques, mais également des réformes économiques que nous avons déjà étudiées.

— L'armée peut-elle se soulever ?

— Nous ne croyons pas à une insurrection dans l'armée. Les officiers détenant les postes clés ont été nommés personnellement par le chah et son liés au souverain. Nous briserons la résistance du régime par la paralysie du pays. Ne voyez-vous pas que le gouvernement a déjà fait des concessions ? Il a libéré des prisonniers politiques. Nous venons d'apprendre la libération des ayatollahs Talaghany et Montazary. La presse jouit d'une liberté certes limitée, mais elle peut rendre compte des manifestations.

— Quels contacts avez-vous avec les groupes de gauche ?

— Nous avons des contacts avec les étudiants de gauche mais ni avec les marxistes ni avec des tenants de la guérilla urbaine. Nous sommes contre la lutte armée en général. C'est par des moyens légaux et pacifiques que nous entendons faire ployer les genoux au régime. »

(Propos recueillis par ROLAND DELCOUR.)

AFRIQUE

Afrique du Sud

Le B.I.T. dénonce l'exploitation des travailleurs noirs immigrés

De notre correspondante

Genève. — Selon un bulletin d'information du Bureau international du travail (B.I.T.), les ouvriers noirs d'Afrique du Sud n'ont pas le droit de se syndiquer et vivent dans un état proche du servage. Ceux qui travaillent le jour dans les mines d'or, qui font la richesse du pays, sont parqués la nuit dans des agglomérations dont l'accès est interdit aux femmes. Ils n'ont droit ni au congé-maladie ni a l'assurance-chômage. Les conséquences de leurs dures conditions de travail se sont traduites entre septembre 1973 et mars 1975 par cent trente-deux accidents mortels et cinq cents accidents graves, à quoi s'ajoute la menace permanente de la pneumoconiose. C'est ainsi que les mineurs noirs d'Afrique du Sud extraient contre un salaire de famine 70 % environ de la production d'or du monde.

Diminution des effectifs

Plus de la moitié de ces travailleurs sont des immigrés provenant des pays voisins indépendants dont la Constitution devrait en principe leur garantir les libertés élémentaires violées par le régime d'apartheid.

En 1974, les immigrés représentaient 80 % de la masse salariale des mines sud-africaines. Cette proportion est tombée depuis lors à 50 %, car, à la suite d'un accident d'avion où périrent soixante-douze mineurs du Malawi, le président de ce pays, M. Kamuzu Banda — qui connaissait parfaitement ce qu'enduraient ses compatriotes en Afrique du Sud pour y avoir travaillé lui-même. — interdit tout nouveau recrutement. Cette mesure eut pour effet de diminuer considérablement les effectifs de la main-d'œuvre dans les mines (on comptait, en 1974, 94 000 mineurs en provenance du Malawi) et à inciter les compagnies minières à rechercher davantage de main-d'œuvre dans les campagnes proches, notamment au Transkei.

En 1978, on dénombrait cependant en Afrique du Sud près de 97 000 travailleurs en provenance du Lesotho (la moitié des hommes adultes et le dixième des femmes du pays), 21 000 du Bostwana, près de 10 000 du Swaziland et 33 874 du Mozambique, pour ne citer que les quatre principaux contingents de main-d'œuvre étrangère. Ces mineurs ne perçoivent sur place qu'environ le tiers de leur maigre salaire, le reste leur étant versé à un compte dans leur pays d'origine.

ISABELLE VICHNIAC.

L'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones traverse une crise sérieuse

L'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (A.C.C.T.) traverse une phase particulièrement critique de sa brève existence. Créée en 1970, à la conférence de Niamey, l'Agence dont les débuts n'ont pas été faciles, doit aujourd'hui faire face à des tensions internes accrues. En effet, l'autorité de M. Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'Agence depuis son élection par la conférence générale de Liège en octobre 1973, sévèrement contestée depuis de longs mois, est aujourd'hui ouvertement mise en cause par trois de ses quatre secrétaires généraux adjoints.

Tandis que M. André Clerici (France) coopère étroitement avec M. Dankoulodo Dan Dicko, MM. Léopold Amyot (Canada), Abdelaziz Driss (Tunisie) et Simon-Pierre Nothomb (Belgique), accusent le secrétaire général, qui leur a retiré une partie de leurs attribution le 29 septembre dernier, d'avoir été à l'encontre des statuts de l'Agence. Juridiquement, le secrétaire général ne pouvait, affirment les contestataires, prendre une décision de cette nature, qui relève des instances supérieures de l'Agence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'un des trois « *rebelles* » nous confiait son intention de saisir de cette affaire le conseil d'administration qui se réunira en décembre prochain à Paris (1).

Pour M. Dankoulodo Dan Dicko, la situation est claire. Ses adjoints doivent se soumettre ou se démettre. « *Après la conférence générale d'Abidjan de décembre dernier — nous dit-il — dont les participants avaient recommandé que le budget de fonctionnement de l'Agence soit progressivement réduit et que le nombre de ses fonctionnaires soit diminué pour ne pas excéder cent personnes, j'ai en vain demandé à mes adjoints de me faire quelques suggestions dans ce sens. Comme je voulais mettre en place un bureau d'ordonnancement qui m'aurait aidé à assainir la gestion, ils s'y sont opposés. Or, il faut être logique, on ne peut à la fois exiger des réformes et s'y opposer. Je m'insurge en tout cas contre le fait que l'on me fasse un procès d'intention au moment où je tente de mettre un terme à des habitudes malsaines. Contrairement aux rumeurs malveillantes que l'on colporte, je ne suis pas opposé au principe de la collégialité, mais je veux que celle-ci soit efficace...* »

L'épreuve de force est donc engagée entre M. Dan Dicko et trois de ses principaux collaborateurs, qui, pour leur part, parlent de « *véritable coup d'Etat* » en évoquant l'attitude du secrétaire général. L'affaire est d'autant plus menaçante pour l'avenir que Français et Canadiens, par exemple, n'ont pas la même opinion de ce que devrait être le rôle de l'agence. Les premiers veulent limiter son action au domaine culturel, tandis que les seconds entendent l'étendre au développement. D'autre part, l'A.C.C.T. fait l'objet de nombreuses critiques, largement justifiées, tant de la part des pays membres (2) que de tiers.

Deux des reproches les plus fréquemment exprimés concernent l'un le coût de fonctionnement, estimé excessif, l'autre l'insuffisance des résultats concrets obtenus. Personnel pléthorique, missions à l'étranger trop nombreuses et trop onéreuses, financement de réunions, conférences et colloques sans grande portée pratique, expliquent que le budget 1978 ait dû être fixé à plus de 56 millions de francs. Quant à la modicité des objectifs atteints, on en trouvera l'explication dans la dispersion excessive des efforts déployés.

Il n'en demeure pas moins que l'agence peut porter quelques réalisations concrètes à son actif : mise en place d'une importante assistance technique en matière d'enseignement dans l'archipel des Comores, collaboration au fonctionnement de la télévision scolaire au Sénégal, relance de l'Ecole internationale de Bordeaux sous l'impulsion d'un nouveau directeur, etc.

Pour faire plus et mieux, les responsables de l'agence doivent limiter les frais de fonctionnement pour consacrer des sommes plus importantes aux programmes, concentrer ponctuellement leur action, pallier les conséquences de la dilution des responsabilités au sein d'une direction collégiale. En s'attaquant en priorité à ce dernier objectif, le secrétaire général aura constaté qu'il était difficile de faire prévaloir la volonté de changement. Cependant, moins que la question de ses objectifs, susceptibles d'être éventuellement atteints par d'autres institutions ou organismes, c'est le problème de la pérennité de l'agence qui se trouve aujourd'hui ouvertement posé. Il ne s'agit déjà plus de savoir si celle-ci peut ou non constituer un outil plus efficace, mais si son existence se justifie ou non.

PHILIPPE DECRAËNE.

(1) La sixième conférence générale doit en principe se réunir en 1979 au Liban.

(2) Sont membres de l'agence : la Belgique, le Bénin, le Burundi, le Canada, l'Empire centrafricain, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la France, le Gabon, Haïti, la Haute-Volta, le Liban, le Luxembourg, le Mali, l'île Maurice, Monaco, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo, la Tunisie, le Vietnam, le Zaïre. Sont associés à l'Agence : le Cameroun et le Laos. Sont gouvernements participants : le Nouveau-Brunswick et le Québec.

● RECTIFICATIF. — La Société des mines de l'Aïr (SOMAIR) emploie six cents ouvriers et quatre-vingt-dix ingénieurs, et non pas « *six cents travailleurs et quatre-vingt-dix ouvriers* » comme il a été écrit par erreur dans l'article consacré au Niger dans *le Monde* daté 29-30 octobre.

EUROPE

Union soviétique

La récolte s'annonce bonne mais une partie des céréales est perdue faute de transports

De notre correspondant

Moscou. — L'agriculture soviétique manque de bras, bien que la population rurale représente encore près du quart de la population totale. La récolte n'est pas possible sans une mobilisation générale, non seulement des villageois, mais aussi des citadins. Le vocabulaire militaire n'est pas déplacé. Il s'agit bien d'une « mobilisation » pour « *la bataille de la récolte* », « *le combat pour le blé*. ». Les dirigeants lancent des appels. La presse, informée, prodigue ses encouragements et dénonce les manquements à la discipline, la télévision donne, chaque soir, les nouvelles du « front ». Les « *vainqueurs de la récolte* » reçoivent des médailles à l'issue d'un défilé de moissonneuses-batteuses ressemblant fort à des prises d'armes.

La récolte de cette année s'annonce bonne. M. Brejnev l'a déclaré dans son discours de Bakou, et les évaluations des experts occidentaux confirment que la récolte de céréales pourrait atteindre 220 millions de tonnes, soit presque le chiffre record de 1976. L'Union soviétique devrait toutefois acheter encore cette année quelque 15 millions de tonnes de céréales aux Etats-Unis et au Canada, parce qu'elle a toujours besoin de variétés qu'elle ne produit pas ou qu'elle produit en quantités insuffisantes.

Une chose est de récolter (le blé ou les légumes), une autre est de les transporter et de les stocker. De nombreux articles consacrés à ce sujet par la presse soviétique, il ressort que la situation laisse beaucoup à désirer. Il est certes impossible de tirer une vue synthétique des multiples exemples cités à longueur de colonnes. Mais la répétition des mêmes difficultés, la variété des régions touchées, donnent à penser que les dégâts causés par les négligences, le manque de moyens de transport, l'insuffisance des capacités de stockage, sont énormes.

D'une manière générale, camions et wagons de chemin de fer sont en nombre insuffisant. Le mal est encore aggravé par l'absence de pièces de rechange, qui immobilise une partie du parc automobile ou par le manque de main-d'œuvre qualifiée. Dans une région où il n'y a pas assez de wagons de chemin de fer, il y a des « trains abandonnés » sans locomotive sur des voies de garage. La rotation du matériel elle-même est trop faible. La vitesse moyenne des trains transportant des denrées périssables est de 14 km/h. 80 % du temps, les convois sont immobilisés.

Quand il y a des camions, ce sont les aires de stockage qui sont trop petites. Les entrepôts frigorifiques font défaut. Dans la République de Turkménie, où la température atteint en été 40 à 50 °C, trente-six magasins de fruits et légumes seulement sur plus de trois cents possèdent une chambre froide. Des tomates abîmées sont mélangées avec des légumes sains, si bien que, lorsque le chargement arrive à destination, plus de la moitié est pourri. Des conducteurs de camion ne prêtent guère attention à ce qu'ils transportent. Certains perdent en route jusqu'au tiers de leur chargement de céréales. Le déchargement des camions et des wagons est souvent très lent. Pour éviter l'attente, on décharge le blé ou les légumes à même le sol dans des champs humides, où ils resteront parfois plusieurs jours exposés à la pluie.

« *En présence d'une attitude aussi négligente vis-à-vis des fruits de leur travail, les cultivateurs se préoccupent souvent assez peu de la qualité de leur production* », constate *la Pravda*, qui dénonce ce cercle vicieux. Cette année, la rentrée des récoltes a été compliquée par les intempéries, les pluies et les vents, surtout dans la partie européenne de l'Union soviétique. Le grain est humide, mais les machines à sécher le blé sont en nombre insuffisant.

« Aller à la pomme de terre »

La mobilisation de la population citadine pour la récolte a donné naissance à une expression populaire. Le travail aux champs s'appelle « *aller à la pomme de terre* ». Si l'on en croit un débat, publié par *Literatournaya Gazetta*, cette coutume inquiète autant les ruraux que les citadins. Les premiers voient venir avec appréhension des « amateurs », dont la connaissance de la campagne est plutôt modeste. « *Quand ils arrachent les mauvaises herbes, ils ne coupent que les tiges et laissent les racines* », se plaint un président de kolkoze. Un autre regrette que, par manque de pratique, les auxiliaires coupent les pommes de terre au lieu de les arracher... « *Ce ne sont pas les meilleurs ouvriers que l'on nous envoie*, constate un troisième, *parce qu'on en a besoin dans les usines.* »

Beaucoup de ceux qui « *vont à la pomme de terre* » ne sont pas satisfaits. Ils ne touchent d'abord que la moitié de leur salaire ordinaire, et, comme leur rendement est faible, les primes qu'ils sont censés recevoir ne compensent pas la moitié perdue. Les conditions de logement, la nourriture, ne sont pas toujours à la hauteur de leurs habitudes, le voyage est souvent à leur charge. Il est compréhensible alors qu'ils rechignent. La législation du travail permet, remarque un juriste, de faire changer d'emploi un travailleur jusqu'à un mois par an sans son consentement, « *selon les nécessités de la production* », mais cette clause ne concerne pas la récolte. Aussi fait-on appel à la persuasion ou à la menace pour remplir le contingent des cultivateurs amateurs. Cette pratique est peut-être saine, parce qu'elle permet aux ouvriers de lutter contre la « *fatigue professionnelle* ». Malgré ces résultats douteux, elle risque de durer aussi longtemps que la productivité du travail agricole restera aussi basse.

DANIEL VERNET.

Le « groupe Helsinki » dénonce les conditions de détention dans les camps

De notre correspondant

Moscou. — Le groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki a annoncé, le lundi 30 octobre, que de nombreux prisonniers politiques des camps de Mordovie et de la prison de Vladimir faisaient ce jour-là une grève de la faim pour marquer « *le jour des prisonniers politiques en U.R.S.S.* ». Il a d'autre part protesté contre les conditions de vie dans les camps et les prisons, qui se sont aggravées ces derniers mois. Il a mis en cause les sanctions prises contre les détenus (privation de nourriture, de vêtements, de sommeil, de soins médicaux).

Plusieurs prisonniers, dont MM. Youri Orlov et Alexandre Guinzbourg, se sont, selon leurs proches, déclarés prêts à témoigner sur les conditions de vie dans les camps et sur la répression qui y sévit.

Rappelons qu'un des chefs d'accusation retenus contre eux lors de leur procès était précisément la « *description mensongère* » qu'ils auraient donnée de la vie des détenus. On apprenait aussi qu'Anatole Chtcharanski a été transféré dans un camp de travail à régime extrêmement sévère près de Tchistopol, dans la République autonome des Tatars, sur la Volga.

Le « groupe Helsinki » a également demandé la suppression des articles 70 et 190 du code pénal, punissant l'agitation et la propagande antisoviétiques et la diffusion d'informations calomnieuses susceptibles de porter atteinte au prestige de l'État soviétique, ainsi que la suppression de l'article 64 sur la trahison pour autant qu'elle concerne des « *crimes de conscience* ». Le groupe demande la libération de tous les détenus condamnés en vertu de ces articles et la libération de ceux qui ont été condamnés à vingt-cinq ans de détention, avant que la réforme du code pénal fixe à quinze ans la peine maximum (cette demande concerne une cinquantaine de personnes).

D'autre part, le Comité contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques, représenté par le mathématicien Viatcheslav Bakhmine, a remis aux correspondants occidentaux une liste de vingt-quatre personnes détenues dans différents hôpitaux psychiatriques de l'Union soviétique pour délit d'opinions. Le Comité estime cependant qu'il s'agit seulement d'une toute petite partie des prisonniers politiques se trouvant actuellement dans des hôpitaux psychiatriques. — D. Vt.

Espagne

Les terroristes se manifestent à chaque étape de la démocratisation *écrit le quotidien « El Païs »*

De notre correspondant

Madrid. — L'attentat dont a *été victime le lundi 30 octobre* notre confrère madrilène *El Pais* a provoqué une vague de protestations émanant de différents milieux et une manifestation devait avoir lieu ce mardi après-midi à Madrid. Trois employés ont été blessés, dont deux très grièvement, par un colis piégé qui a explosé au moment de l'ouverture du courrier dans une salle du journal (*le Monde* du 31 octobre). L'origine de l'attentat reste incertaine. Deux organisations terroristes, l'une d'extrême gauche, les GRAPO (Groupes de résistance anti-fasciste 1er octobre) et l'autre d'extrême droite, l'A.A.A. (Alliance apostolique anti-communiste) ont été présentées comme les responsables de cet atentat dans des appels téléphoniques adressés à la rédaction d'autres journaux. Un procédé similaire avait été utilisé par l'A.A.A. en septembre 1977 contre l'hebdomadaire humoristique de Barcelone *El Papus* : son *concierge avait été tué par un paquet* piégé.

Dans un éditorial publié ce mardi matin, *El Pais* affirme que les professionnels de l'assassinat politique se sont manifestés « *depuis le commencement de la transition à chaque étape significative de la démocratisation* ». L'attentat a eu lieu la veille de l'approbation solennelle, par les deux Chambres, du projet de Constitution, qui sera soumis à référendum au début de décembre, probablement le mercredi 6. Les milieux officiels ont laissé entendre voici plusieurs semaines déjà que l'Espagne devait s'attendre à une offensive terroriste jusqu'à l'approbation de la nouvelle Constitution. *El Pais* a publié récemment un tableau montrant que bien des attentats commis depuis deux ans ont coïncidé avec des événements significatifs pour la démocratisation du pays. — C. V.

● ERRATUM. — Dans l'article consacré à la situation de la Catalogne (*le Monde* du 26 octobre), il fallait lire dans le premier paragraphe que « *le castillan et le catalan* » (c'est-à-dire les langues qui portent ce nom) « *se partagent la rue à égalité, ou presque* », et non les Castillans et les Catalans, comme il a été imprimé par erreur. Une bonne partie des immigrants habitant la Catalogne sont d'origine andalouse.

● *Le corps criblé de balles* de M. Ignacio Olaiz Michelena a été découvert lundi matin 30 octobre à Andoain (province basque de Guipuzcoa). Il était membre de commissions pour l'amnistie. Selon des témoins, M. Olaiz aurait été enlevé dimanche soir en voiture par des inconnus. Contrairement aux premières informations, le policiers orientent leur enquête vers les milieux d'extrême droite semblant écarter la responsabilité de l'ETA. — (*A.F.P.*)

Belgique

Bruxelles et la Wallonie sont en état de légitime défense

estime M. Lucien Outers

De notre correspondant

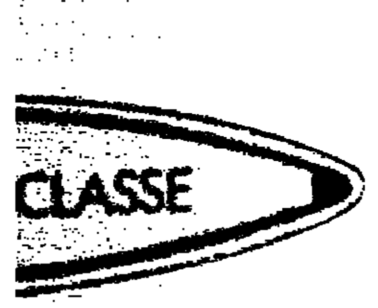
Bruxelles. — Le gouvernement mettra tout en œuvre pour organiser, s'il le peut, les élections législatives anticipées le 17 décembre prochain. C'est ce qu'a annoncé le premier ministre dans une communication à la télévision, dimanche soir 29 octobre. Et il a aussi lancé un solennel appel au pays pour qu'il garde son calme.

C'est un véritable marathon que le gouvernement et le Parlement entament ainsi : des élections le 17 décembre impliquent la dissolution de la Chambre pour le 10 novembre au plus tard, c'est-à-dire quarante jours avant le scrutin, comme le prescrit la Constitution.

En fait, la campagne électorale est déjà ouverte. Il y a eu un important meeting du F.D.F., le parti des francophones de la capitale, où la menace de séparatisme a été brandie par M. Lucien Outers, ministre de la coopération. « *Nous avions à portée de la main une occasion de réformer l'Etat dans l'ordre. Elle est passée. L'Etat belge peut saisir la dernière chance qui lui est offerte, grâce à la Constituante. Si on tarde trop, il en est qui n'attendront pas la permission de prendre eux-mêmes leur pouvoir. Bruxelles et la Wallonie sont en état de légitime défense, une notion qui permet parfois l'utilisation de moyens exceptionnels et de méthodes expéditives.* »

D'autre part, la fin de la semaine a consacré le divorce des deux composantes du parti socialiste belge (P.S.B.). Les francophones se sont séparés des Flamands. Ils leur reprochent d'être d'abord flamands et ensuite socialistes. On ne peut pas, a dit M. André Cools, être protégé par deux parapluies à la fois. Socialistes francophones et flamands constitueront cependant un organe de concertation. A Bruxelles, ce divorce risque d'affaiblir la position électorale des ténors socialistes francophones : jusqu'ici, les Flamands de la capitale votaient pour eux ; mais, cette fois, ils pourraient bien leur retourner le grief exprimé par le président Cools, et leur reprocher d'être francophones avant d'être socialistes.

PIERRE DE VOS.









AMÉRIQUES

Le Canada en question

II. — La Colombie Britannique : un problème avec la géographie

Dans son premier article (« le Monde » du 31 octobre), notre envoyé spécial a montré comment le gouvernement « indépendantiste » qui est arrivé au pouvoir en 1976 au Québec a été amené à prendre des positions moins abruptes que ne le souhaitaient nombre de ses partisans. Aujourd'hui, il prône une formule « souveraineté-association » dont le contenu reste flou. L'affaire du Québec a incité la plupart des autres gouvernements à s'interroger eux aussi et à rechercher une réforme

De notre envoyé spécial BERNARD FÉRON

Victoria. — L'ancien premier ministre canadien Mackenzie King dit un jour : « *Beaucoup de pays ont des problèmes avec l'histoire. Nous, nous avons un problème avec la géographie.* » Pour l'histoire, c'est discutable : la crise québécoise s'explique en partie par l'amertume accumulée; pour la géographie, c'est incontestable. Le voyageur met à peine moins de temps pour aller de Montréal à Vancouver que de Montréal à Paris. La barrière des Rocheuses sépare radicalement la Colombie-Britannique du reste du Canada. Les nouvelles d'Ottawa sont accueillies la plupart du temps avec indifférence quand elles arrivent sur le Pacifique.

L'état d'esprit des provinces apparaît parfois dans la devise rappelée sur les plaques d'immatriculation des voitures. Se sentant dépositaires d'un héritage précieux en Amérique du Nord, les Québécois proclament : « *Je me souviens.* » Les Ontariens — l'autre branche du Canada historique — marquent un soupçon d'inquiétude : « *Keep it beautiful.* » Gardez le beau. Les Colombiens-Britanniques, eux, n'ont aucun complexe ; ils constatent simplement : « *Beautiful.* » C'est beau et cela suffit. La montagne se couche à Vancouver, là où la mer s'éveille au large en s'étirant par de multiples fjords.

C'est beau et c'est riche. Les réserves sur pied des bois d'Amérique d uNord se trouvent pour un quart dans cette province ainsi que la moitié des ressources de charbon du Canada. Les réserves répertoriées de gaz permettent de tenir jusqu'à l'an 2030. Le minerai de cuivre est de faible teneur, mais tous les constituants — or et argent — sont utilisés au maximum, si bien que les mines travaillent même lorsque les cours du cuivre s'effondrent sur le marché mondial. Ce pays que tout porte à la douceur de vivre ne s'endort pas. Les anciens se retirent à Victoria, la capitale, britannique d'ambiance, et dont l'administration est l'unique industrie. La plupart des actifs sont concentrés dans le grand Vancouver, porte des Etats-Unis et de l'Asie. Victoria et Vancouver comptent à eux seuls les deux tiers des 2 500 000 habitants de la Colombie.

La compétitivité, règle d'or

Ministres, industriels, banquiers, sont plutôt contents de ce qu'ils font. L'accroissement du produit brut est supérieur à la moyenne nationale canadienne. La Colombie n'est dépassée que par l'Alberta. Les ouvriers doivent être contents eux aussi puisque le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale et qu'ils bénéficient de hauts salaires. Tout irait bien si l'autorité fédérale n'empêchait pas les hommes du métier de conduire leur affaire comme ils l'entendent. Et si les ouvriers étaient absolument satisfaits de leur sort.

La Colombie est la terre d'un capitalisme « agressif » (au sens américain), pour lequel l'essentiel est de conquérir et de garder les marchés. *L'establishment* n'est pas adversaire, par principe, des mesures sociales, à condition qu'elles ne fassent en rien obstacle à la compétitivité des entreprises, la règle d'or de l'économie. Face à la concurrence internationale, les firmes colombiennes s'imposent en réduisant les délais de construction. Diminuant la durée des crédits bancaires, elles peuvent offrir de meilleurs prix aux clients. Leur recette est simple : elles augmentent la quantité de main-d'œuvre quand elles ont un chantier en cours. Pendant ce temps, les ouvriers sont bien payés mais ils peuvent être licenciés du jour au lendemain et sans indemnités quand le patron n'a plus besoin de leurs services. Et pourtant le taux de syndicalisation est très élevé en Colombie-Britannique.

La politique dans ce pays-là est véritablement le sous-produit de l'économie. Les partis qui tiennent le haut du pavé à Ottawa (libéral et conservateur) ont ici peu d'importance. Le pouvoir local est disputé entre les néo-démocrates — des sociaux-démocrates que leurs adversaires tiennent pour des gauchistes — et le Crédit social, un mouvement à la fois conservateur et populiste que dirigent des membres de la famille Bennett.

Bennett père arriva au pouvoir en 1952. Il ne fit jamais profession de séparatisme, mais tout s'est passé pendant ses vingt ans de règne comme si le Canada ne l'intéressait pas. Il n'assistait même pas aux conférences des premiers ministres de la Confédération parce qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il perdit les élections de 1972. Les néo-démocrates prirent le relais et mirent en œuvre un programme social. Mais acceptant de se battre sur le terrain de leurs adversaires, la qualité de la gestion, ils étaient moins bien équipés, moins expérimentés que les « créditistes ». Leur politique coûtait de l'argent. Ils moururent aux élections suivantes d'un « déficit honteux ». Mais ils peuvent ressusciter.

Cet homme respecte l'argent

Cette fois, ce fut le fils Bennett qui vint aux commandes. Les temps avaient changé. Le premier ministre actuel a estimé que la Colombie-Britannique n'avait pas intérêt à pratiquer, comme à l'époque de son père, la politique de la « chaise vide ». Les néo-démocrates coopéraient avec le reste de la Confédération. M. Bennett en fit autant. Vint la crise du Québec, qui l'amena à préciser ses positions. Il n'avait rien contre les francophones et se préoccupait peu des tensions entre Québécois et Ontariens. Le patriotisme québécois l'étonnait ou l'agaçait, mais il n'était pas indifférent à tous les arguments lancés à l'autre bout du pays contre l'autorité fédérale. Il allait donc participer activement au jeu pour réformer le système.

M. Bennett traduit assez bien les sentiments d'une partie de la population. *L'establishment* l'apprécie parce que, dit-on au patronat en manière de compliment, « *cet homme respecte l'argent* ». Il a les réactions du businessman. Son souci est de maintenir et de développer les richesses colombiennes en luttant contre la puissance fédérale, pour qu'elle ne prenne pas une trop grande part du gâteau. Les indépendantistes sont sans doute dans un autre camp, mais l'adversaire réel c'est Ottawa. Et cette impression est répandue bin au-delà des milieux d'affaires. L'impérialisme, pour beaucoup de Colombiens, vient non pas du Sud (les Etats-Unis), mais de l'Est (Ottawa et l'Ontario). On daube sur le compte des fonctionnaires fédéraux chargés de tel ou tel problème dans la province, et qui passent le plus clair de leur temps à Ottawa. Par les tarifs qu'ils imposent, les restrictions qu'ils apportent au commerce extérieur, les fédéraux exploitent les immenses ressources naturelles de l'Ouest, pour assister l'Est mal en point.

C'est du moins ainsi qu'est ressentie en Colombie-Britannique la politique fédérale. Il est vrai que les Colombiens sont peu représentés dans les instances fédérales. Depuis un demi-siècle, le parti libéral — à part quelques entractes — exerce le pouvoir à Ottawa. Ce parti ne compte pas en Colombie. Les chefs de la province restent donc à l'écart des centres de décision. La plupart des hommes politiques à Victoria estiment que la réforme constitutionnelle en chantier devrait remédier à cette situation insupportable. Le Sénat, par exemple — actuellement composé de membres nommés par le gouvernement central, et inamovibles jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans. — devrait être la chambre représentative des provinces. Le gouvernement de Victoria demande aussi que chaque province participe de droit aux travaux des commissions — énergie et transport — qui ont un pouvoir de décision économique, qu'elle ait ses délégués à la Cour suprême et dans tous les services fédéraux.

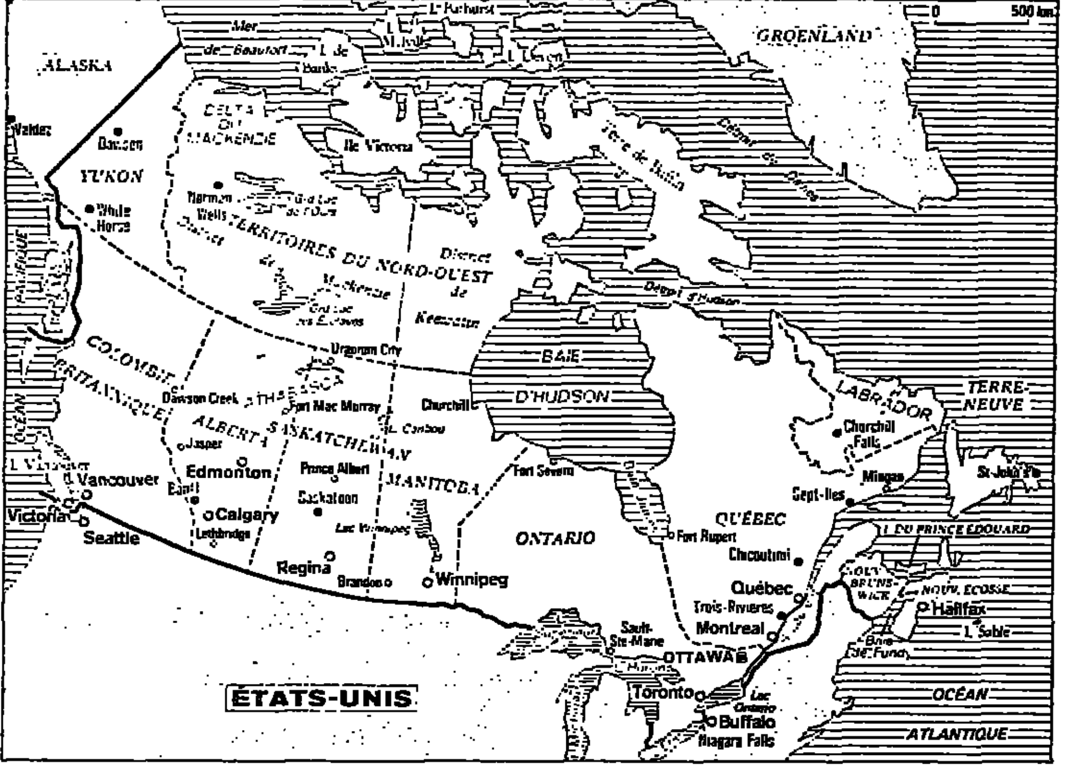
Comme leurs voisins, les Colombiens pensent que ce sont toujours les gens de l'Est qui décident et que naturellement ils le font à leur détriment, mais si les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta réclament une décentralisation très poussée, celui de Colombie, lui, veut prendre davantage de poids au Centre.

Est-ce donc la fin de l'autonomie que M. Bennett père appliquait en fait ? La conversion du fils au fédéralisme est trop récente pour qu'on la tienne pour définitive. N'envisageait-il pas, il y a encore peu de temps, la création d'un nouvel Etat de l'Ouest (la Colombie et l'Alberta) ? Depuis que l'Alberta a « décollé », cette hypothèse le séduit moins.

Et si la fédération n'est pas renouvelée comme il le souhaite ? L'éclatement du système serait accueilli avec ennui, mais sans excès de tristesse. Les Colombiens ont gardé la tête britannique. Par raison et par habitude, ils sont Canadiens. Mais « l'Est » reste le cadet de leurs soucis. Ils célèbrent le deux centième anniversaire de l'arrivée du capitaine Cook sur leurs rivages : ils ont le sentiment que leur pays a été construit à partir de la mer et à peine grâce au premier chemin de fer qui traversa le Canada.

Les habitants font leurs courses aux Etats-Unis : Seattle est à deux heures et demie de voiture de Vancouver, et, l'Alberta, la province canadienne la plus proche, à deux jours et demi. Ils écoutent les radios américaines, regardent les émissions de télévision que leurs envoient quatre grandes chaînes des Etats-Unis. Quand Radio-Canada — dont l'audience est estimée à 30 % — demande un nouvel émetteur, par exemple à l'intention des francophones, c'est une révolution : de tels projets ne risquent-ils pas de réduire quelque peu les moyens de diffusion des chaînes américaines ? Les journaux rendent compte de la vie quotidienne dans l'Etat de Washington bien plus que des faits divers au Québec ou en Ontario.

Un cinquante et unième Etat américain ? Ce n'est pas une question d'actualité. Mais, si jamais l'entreprise Canada se disloquait, beaucoup de Colombiens ne jugeraient pas contre nature de se joindre aux Etats-Unis.



Prochain article :

LA SOCIÉTÉ ALBERTA AND Co

ASIE

Inde

Mme Gandhi tente une rentrée politique à l'occasion d'une élection partielle

Mme Gandhi va tenter une rentrée sur la scène politique, le 5 novembre, en se présentant à une élection partielle, à Chikmagalur, petite localité de l'Etat de Karnataka (anciennement Mysore), dans le sud de l'Inde. L'ancien premier ministre et sa formation, le Parti du Congrès, avaient été battus aux élections législatives nationales de mars 1977. La coalition qui l'avait emporté, le Janata (Parti du peuple) de M. Desai, étant également à la tête de l'Etat de l'Uttar Pradesh, où se trouve sa circonscription traditionnelle, c'est dans un Etat du Sud dont elle ne parle pas la langue mais où son parti est au pouvoir que Mme Gandhi, mettant en œuvre de grands moyens financiers, s'efforce de reconquérir un siège. Au début de l'année, elle avait suscité une scission au sein du Congrès et pris la tête d'un « *Congrès Indira* », mais n'avait pas été suivie par la majorité des dirigeants et des membres du mouvement.

Si Mme Gandhi l'emporte, elle aura plus de chances de favoriser un regroupement autour de son propre parti et, peut-être, de provoquer des défections et des ralliements de personnalités de la majorité gouvernementale. Elle pourra prétendre être au sein de la Chambre du peuple, le chef de l'opposition qu'elle est déjà de fait dans le pays bien que n'étant pas parlementaire. Elle sera, enfin, en meilleure position pour se défendre des accusations portées dans un volumineux rapport passant au crible les abus commis sous le régime de l'état d'urgence et pour lesquels elle n'a pas encore été jugée.

Pour relever le nouveau défi de la fille de Nehru, la coalition gouvernementale présente une personnalité, M. V. Patil, qui a dirigé le gouvernement du Karnataka et est proche de M. Desai. Le cabinet du premier ministre est d'ailleurs sur le pied de guerre « *pour faire échec au fascisme* ». Le P.C.I. marxiste (indépendant de Moscou et de Pékin), actuellement au pouvoir au Bengale occidental, s'est joint à cette mobilisation, faisant valoir que si Mme Gandhi revient sur le devant de la scène, « *elle recommencera et ce sera pire encore que sous sous l'état d'urgence.* » — G. V.

SELON LES AMÉRICAINS

Cuba reçoit des avions Mig-23

Des cargos soviétiques ont déchargé, récemment, à Cuba, un nombre — encore indéterminé — d'avions Mig-23 à flèche variable, selon des indications de source gouvernementale américaine.

C'est la première fois que Cuba, déjà équipé d'intercepteurs soviétiques Mig-21 anciens, reçoit un tel appareil moderne en pièces détachées, réassemblées ensuite. A ce jour, des Mig-23 ont été livrés à la Tchécoslovaquie et à la Bulgarie en Europe de l'Est ; à l'Irak (soixante exemplaires), à la Libye (trente exemplaires) et à la Syrie (quarante-cinq exemplaires) au Proche-Orient. On estime que l'armée de l'air soviétique peut aligner jusqu'à onze cents Mig-23, soit le dixième des avions de combat de l'U.R.S.S.

Les services américains d'évaluation en sont, pour le moment, à spéculer sur le modèle de Mig-23 dont l'armée de l'air cubaine est progressivement dotée.

Il s'agirait, selon les estimations les plus communément admises, de la version de défense aérienne du Mig-23 qui existe, aussi, en versions d'entraînement et de transformation des pilotes en unités de combat.

Baptisé « Flogger » par les services de l'OTAN, le Mig-23 dispose d'un canon de 23 ou 30 millimètres dans la partie inférieure du fuselage et de cinq points d'accrochage, sous la voilure mobile, de bombes, de missiles et de conteneurs de guerre électronique. Capable de dépasser deux fois la vitesse du son, le Mig-23 a une voilure variable, capable de prendre trois positions différentes en se rabattant le long du fuselage pour les grandes vitesses et en se déployant à l'atterrissage ou au décollage.

Il ne semble pas que le Mig-23 cubain soit la version d'attaque et d'appui au sol, encore dénommée Mig-27 par les spécialistes. Emportant un armement nucléaire tactique, le Mig-27 existe dans les unités soviétiques en Allemagne de l'Est et dans l'aviation bulgare.

Les experts américains sont, néanmoins, inquiets de l'arrivée de Mig-23 à Cuba, du fait des performances de l'avion même dans sa version de défense aérienne. Le Mig-23 est susceptible de s'interposer face à des F-15 de l'armée de l'air américaine et, depuis Cuba, grâce à un rayon d'action supérieur à 2 000 kilomètres avec des réserves supplémentaires de carburant, le Mig-23 peut atteindre des villes comme Washington et Philadelphie, au nord des Etats-Unis, ou comme Dallas et Saint-Louis, à l'ouest.

Argentine

Le président Videla a accepté la démission de la plupart des ministres

Buenos-Aires *(Reuter)*. — Le président Jorge Rafael Videla a accepté lundi 30 octobre dans la soirée la démission de cinq ministres de son gouvernement. Un sixième a été nommé à un poste de responsabilité militaire. Seuls M. José Martinez de Hoz et le général Albano Harguindeguy, respectivement ministre de l'économie et de l'intérieur conservent leurs portefeuilles. L'amiral Ruban Franco, secrétaire à l'information, a indiqué lundi que le chef de l'Etat argentin avait accepté les démissions des amiraux Oscar Montes et Julio Juan Bardi ainsi que des généraux Julio Arnaldo Gomez, Carlos Enrique Laidlaw et José Maria Klix, respectivement ministres des affaires étrangères, du bien-être social, de la justice, du plan et de la défense.

Le ministre de l'éducation, M. Juan José Catalan, un des deux civils du gouvernement avec M. Martinez de Hoz avait démissionné il y a deux mois et n'avait pas été remplacé. Le général Tomas Liendo, ministre du travail, a été muté à un poste de responsabilité militaire qui n'a pas été précisé. Le général Videla a, d'autre part, nommé le général Harguindeguy, ministre des affaires étrangères par intérim.

Aucune explication officielle n'a été donnée sur les raisons de ces démissions qui interviennent alors que les négociations entre l'Argentine et le Chili à propos de leur différend frontalier dans le canal de Beagle, à l'extrême sud du continent, paraissent sur le point d'aboutir (*le Monde* du 28 octobre).

On ignore toutefois si ce mouvement ministériel, le plus important que l'Argentine ait connu depuis le coup d'Etat militaire de mars 1976, a un rapport avec cette affaire qui a sérieusement envenimé les relations entre les deux pays. De source autorisée, on indique que, après la démission du général Videla de l'armée au début septembre, le chef de l'Etat a exprimé le souhait de nommer au gouvernement des officiers à la retraite ou des civils afin d'éviter des problèmes éventuels avec la hiérarchie militaire.

A travers le monde

Italie

● UN ATTENTAT a été commis lundi soir 30 octobre, à Milan, contre le siège de l'ordre des journalistes. Il n'y a pas eu de victimes. Quelques heures plus tôt, une attaque avait été lancée contre la Fédération italienne des éditeurs de journaux (FIEG) par quatre individus armés et masqués.

Rhodésie

● L'EMIGRATION DES BLANCS DE RHODESIE ne cesse de s'amplifier. En septembre, le nombre de départs a été le plus important depuis la déclaration d'indépendance, en 1965, indiquent des statistiques officielles publiées à Salisbury, lundi 30 octobre. Selon ces chiffres, 1 776 Blancs ont quitté la Rhodésie en septembre et 286 y sont entrés. Entre janvier et septembre 1978, le solde migratoire, également négatif, s'est élevé à 7 522 contre 8 737 pour la même période de l'année précédente.

Thaïlande

● L'U.R.S.S. a fait l'éloge de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), regroupant la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, « *à peu près dans les mêmes termes que la Chine* », a déclaré le premier ministre thaïlandais à l'issue des entretiens qu'il a eus, lundi 30 octobre à Bangkok, avec M. Firioubine, vice-ministre soviétique des affaires étrangères. Moscou avait longtemps dénoncé l'ASEAN comme un « *pacte militaire* » soutenu par les Etats-Unis.

Turquie

● UNE ATTAQUE AU PISTOLET-MITRAILLEUR contre un café fréquenté principalement par de jeunes militants de gauche a fait deux morts et un blessé grave — celui-ci âgé de douze ans, — dimanche soir 20 octobre, à Tokat, a-t-on appris lundi, dans la capitale turque. Selon un bilan officieux, la vague d'attentats et d'incidents violents qui déferle sur la Turquie aurait provoqué la mort de quelque six cents personnes depuis le début de l'année. — *(A.F.P.)*

Bolivie

UNE TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT A ÉTÉ DÉJOUÉE

La Paz *(A.F.P.)*. — Une tentative de coup d'Etat contre le président Juan Pereda, au pouvoir depuis trois mois, vient d'être déjouée par les services de sécurité, a annoncé lundi 30 octobre à La Paz le ministère de l'intérieur. Ceux-ci « *ont détecté un plan subversif qui prétendait s'adjoindre plusieurs officiers des forces armées avec la participation de secteurs politiques extrémistes* », affirme le communiqué, qui fait état de l'arrestation de dirigeants de l'Unité démocratique et populaire (U.D.P.), qu'anime l'ancien président Siles Zuazo, candidat aux élections annulées du 9 juillet dernier actuellement en voyage à l'étranger.

Parmi les dirigeants de l'U.D.P. arrêtés figure notamment le plus proche collaborateur de M. Zuazo, M. Oscar Garcia Suarez.

Cette annonce d'une tentative manquée de coup d'Etat coïncide avec la publication dans la presse bolivienne d'informations sur l'imminence d'une crise au sein du gouvernement du président Pereda.

États-Unis

DEUX ESPIONS SOVIÉTIQUES SONT CONDAMNÉS A CINQUANTE ANS DE PRISON

Newark (New Jersey) (A.P., U.P.I.). — Vladik Enger et Rudolf Tcherniaev, les deux citoyens soviétiques reconnus coupables d'espionnage par un jury de Newark, le 13 octobre, ont été condamnés, le lundi 30, à cinquante ans de prison par le juge Frédérick B. Lacey. Le juge en a profité pour sermonner l'administration des Nations unies où travaillaient les deux agents, lui reprochant de ne pas prendre assez de précautions pour que ses employés « n'abusent pas de l'hospitalité des Etats-Unis ».

Les deux hommes, arrêtés le 20 mai dernier sur dénonciation de leur « contact », un officier de marine américain qui s'était prêté à leur jeu pour les faire surprendre en flagrant délit, ont été laissés en liberté provisoire jusqu'à ce que leur cause soit entendue en appel. L'ambassade de l'U.R.S.S. s'est portée garante de leur « bonne conduite ». Ils ne peuvent cependant se déplacer hors du quartier du Bronx à New-York. Ainsi en a décidé le juge Lacey.

L'ÉVÉNEMENT

Mi-temps électorale aux États-Unis

« MIDTERM ELECTIONS ». La formule, consacrée par l'usage, désigne les scrutins qui vont se dérouler le 7 novembre. Le mot français « mi-temps », avec toute sa résonance sportive, la traduit adéquatement. D'abord parce que, aux Etats-Unis, où n'existe pas de « classe politique » au sens européen, la politique, c'est du sport.

Ensuite, parce que le renouvellement biennal, prescrit par la Constitution, de tous les « représentants » (députés) et d'un tiers du Sénat, tombe une fois sur deux au milieu du mandat présidentiel de quatre ans : dans deux ans, à cette époque, la campagne pour la Maison Blanche atteindra son point culminant. Le calendrier des élections américaines, au niveau fédéral du moins, est « réglé comme du papier à musique ». Aucun accident, aucune catastrophe ne saurait pour rester dans la métaphore, détraquer le mouvement de métronome qui l'anime.

Les élections ont toujours lieu le mardi suivant le premier lundi de novembre de chaque année bissextile. Dès aujourd'hui, on peut calculer que le prochain président des Etats-Unis — que M. Carter se succède à lui-même ou qu'il doive céder la place à un rival plus heureux — sera élu le 4 novembre 1980. D'ici là, « il ne peut rien se passer ». Qu'il vienne à disparaître, c'est le vice-président qui assume sur-le-champ et de plein droit la relève. Lyndon Johnson prêta le serment présidentiel dans l'avion même qui, le 22 novembre 1963, ramenait de Dallas à Washington la dépouille mortelle de John F. Kennedy. Il lui fallut attendre le 3 novembre de l'année suivant pour recevoir la consécration du suffrage universel.

Quatorze mois durant (l'inauguration étant en janvier), il n'eut pas de vice-président à ses côtés. Aurait-il, dans cet intervalle, succombé à une embolie pareille à celle qui l'emporta en janvier 1973 que, selon la ligne de succession alors en vigueur, la Maison Blanche risquait de revenir, en troisième position, à un non-élu, en l'espèce le secrétaire d'Etat. Et nullement à titre transitoire : il n'aurait pas été question d'avancer d'un jour le scrutin du 3 novembre 1964. C'est pour combler cette lacune que le Congrès adopta en 1965 le vingt-cinquième amendement de la Constitution, ratifié deux ans plus tard, qui prévoit une procédure claire pour assurer en toutes circonstances la continuité du pouvoir présidentiel — sans toucher au principe sacré du quadriennat.

De même qu'il n'y a pas de président intérimaire, le Congrès n'est pas exposé aux glorieuses incertitudes de la dissolution. Ce n'est pas un Parlement au sens où nous l'entendons. La meilleure preuve en est que l'annuaire du Congrès ne range pas les membres de celui-ci selon le « groupe » auquel ils appartiennent, mais par « délégation » d'Etat — un peu comme si « congrès » voulait dire aussi quelque chose comme Congrès de Vienne... Ainsi la « délégation » de l'Ohio comprend-elle, à la suite des deux sénateurs que chaque Etat, quelle que soit sa taille, envoie au Capitole, la liste et le curriculum, où figure l'indication de leur affiliation politique, des vingt-trois députés (contingent variable selon la population) qui « représentent » l'Etat à Washington. C'est d'ailleurs l'Etat qui organise une élection partielle si le décès de l'un de « ses » députés ouvre une vacance à la Chambre ; c'est lui, par son gouverneur, qui désigne en toute liberté la personne qui, si l'un des deux sénateurs meurt, héritera de la charge du défunt jusqu'à expiration du mandat inachevé. Ainsi Pierre Salinger fut-il sénateur de Californie d'août 1964 jusqu'à la fin de la même année. Ces particularités nous amènent à nous demander : qu'est-ce que ces « Etats » américains qui s'y mettent à cinquante pour former la superpuissance que l'on sait?

D'autre part, puisque le président n'est pas responsable devant le Congrès, qui peut le mettre en accusation (impeachpeut le mettre en accusation (impeachen revanche, il ne peut faire pression sur lui en le menaçant d'élections anticipées, quel est l'enjeu d'un scrutin comme celui du 7 novembre ? Disons simplement que dans un pays si vaste qu'il est difficile d'en prendre, même pour un président, une « vue d'ensemble », l'élection de quatre cent trente-cinq représentants de trente-cinq sénateurs, de trente-six gouverneurs et d'innombrables élus locaux, même si elle n'apporte que de légères retouches au paysage politique, offre une bonne occasion de s'évader des sondages et de capter le murmure confus de la « vox populi ».

ALAIN CLÉMENT.

Démocrates et républicains un bipartisme bancal

TOUS les présidents américains qui ont voulu faire œuvre utile se sont trouvés face à un Congrès qui leur menait la vie dure. Les deux premières années de M. Carter ont été particulièrement difficiles, soit que le Congrès fasse traîner en commissions les projets de l'exécutif, soit qu'il les amende pour les rendre inoffensifs, ou même, comme ce fut le cas pour la « énième » réforme du code des impôts *(tax cut)*, qu'il les transforme au point de passer un texte diamétralement opposé aux intentions explicites de la Maison Blanche.

Ce résultat est attribué tantôt à l'inexpérience de M. Carter et de son entourage, provinciaux perdus dans le dédale du Capitole, tantôt à la détermination du Congrès de reprendre le contrôle des opérations après les mésaventures du Vietnam et du Watergate, qui sapèrent la crédibilité du « leadership » présidentiel.

L'émergence d'un Jimmy Carter se comprend encore mieux dans la perspective d'une désagrégation du parti démocrate et de l'affaissement du parti républicain ; deux phénomènes étroitement corollaires et qu'il serait simpliste de minimiser en arguant une fois de plus que les partis américains n'ont rien de commun avec les partis européens, qu'ils sont des conglomérats de tendances, de particularismes (ou de protectionnismes sociaux) et d'intérêts économiques « pragmatiques », c'est-à-dire qui en veulent pour leur argent. Ce qui est vrai à un certain degré, mais l'est de moins en moins. Sauf en certaines occasions seulement, le « vote juif » et, désormais, le « vote noir » (vote d'appoint, vu les aléas de sa participation au scrutin), les grands « blocs » électoraux du passé — syndiqués, industriels, agriculteurs, etc. — ne répondent plus « comme un seul homme » aux sollicitations partisanes. L'électeur s'est émancipé des tutelles collectives ; l'électorat s'est diversifié.

Cette évolution ne se reflète pas dans la composition du Congrès, encore que l'on puisse soutenir qu'elle la dénature en profondeur. Est-ce parce que l'ampleur des circonscriptions y voile toute tentative de sortir d'un bipartisme même purement nominal ? N'oublions pas que si, à notre Assemblée nationale, 490 députés représentent 52 millions de Français, 218 millions d'Américains n'envoient à leur Chambre que 435 représentants. N'est-il pas fatal que certains courants en quête d'expression et de légitimité regardent le Congrès comme le temple du statu quo ? Quoi qu'il en soit, de mémoire d'adulte, aucun « indépendant » n'y a eu accès, même quand, aux présidentielles, des « tiers partis » comme celui du gouverneur de l'Alabama, George Wallace (qui, indiquons-le en passant, disparaît cette année de la scène politique), recueillent jusqu'à 10 millions de suffrages. L'affiliation à l'un ou à l'autre des deux « grands partis » se dévalue d'année en année, mais elle reste le passeport en blanc pour se faire élire au Congrès.

Sur le papier, les « rapports de forces » y sont impressionnants d'inégalité : à la Chambre *(House)*, 288 démocrates contre 146 républicains (et 1 siège vacant). Au Sénat (100 sièges) : 68 démocrates contre 31. Dans les 50 Etats, 36 chefs de l'exécutif *(governors)* se disent démocrates ; 5 législatures seulement ont leurs deux chambres dominées par les républicains. Tout juste 20 % de la population en âge de voter se déclarent d'obédience républicaine. En serait-on arrivé à ce régime d'« un parti et demi » que l'on prédisait dans l'euphorie des premières performances du Lyndon Johnson d'avant l'escalade vietnamienne ? Sa dégringolade fraya la voie à l'apothéose de la réélection de Richard Nixon, en 1972, au lendemain même de ce qui allait devenir l'immortel Watergate. Scandale qui envoya à la poubelle toute une docte littérature sur la « nouvelle majorité républicaine ». En fait, même à ses heures de gloire, le dernier en date des présidents républicains avait affaire à un Congrès démocrate. Quoi d'étonnant puisque, depuis la guerre, sauf pour deux intermèdes (1946-1948, 1952-1954), la Chambre des représentants, qui détient « le pouvoir de la bourse », fut contrôlée par une majorité démocrate ?

Les « primaires » : un concours d'entrée

Paradoxalement, les choses se gâtèrent quand cette majorité se perpétua en *démocratisant* son recrutement par l'extension rapide, au cours des dix dernières années, du système des « primaires ». Il y a en effet un paradoxe à la base même de la « *primary* ». Ne parlons même pas du fait que cette pré-élection n'attire qu'une mince partie de l'électorat, livrant ce « concours d'entrée » à la campagne proprement dite aux manœuvres et aux humeurs de factions ultra-minoritaires ou accidentelles. C'est là un moindre mal, quoiqu'un mal. Le vrai mal réside dans la distinction entre électeurs et aspirants à la « nomination » par sélection populaire. En règle générale, on ne vote que dans la primaire organisée par le parti dont on s'est réclamé en s'inscrivant sur les listes électorales : les démocrates, chez les démocrates, les républicains, chez les républicains. Mais, à notre connaissance, pour *se présenter* aux suffrages d'une primaire, nul certificat d'appartenance et nulle profession de foi ne sont requis. C'est la lutte libre, la foire aux candidatures à la candidature.

C'est là où le sport entre en jeu. Et le cirque. Car, pour que tout se déroule au grand jour et non plus dans la pénombre politicarde, la « primaire » donne carte blanche aux amateurs de toutes espèces et aux ambitieux qui ont les moyens de faire parler d'eux. Au Texas, pour prendre un exemple extrême mais significatif, les candidatures au poste de gouverneur (traitement : 65 000 dollars par an) ont été mises par les deux partis aux enchères des primaires : on estime à 6 millions de dollars les sommes englouties dans cette compétition qui, répétons-le, n'est qu'un préambule. Qu'est-ce que le rigorisme démocratique a encore à voir avec cette débauche de dollars ?

Une alternance quasi impossible

La multiplication des « primaires » a en effet pour conséquence de « déprofessionnaliser » la carrière politique. Sans doute, le « *pro* » (professionnel) a-t-il traîné, à l'époque révolue des « machines » et des « bosses », une connotation malodorante. Mais il était un facteur de cohésion ou, du moins, d'encadrement. Aujourd'hui, où une proportion croissante de candidats ne doivent leur candidature qu'à eux-mêmes et à leurs efforts, financiers et autres, pour décrocher à l'air libre le label du parti, chacun tend à s'affranchir de ce qui pourrait ressembler à une « discipline de parti ». On ne vise qu'à soigner son « profil » à l'intérieur de sa circonscription, qui devient de plus en plus le seul horizon de l'élu.

Le « rajeunissement » du Congrès, il n'y a pas si longtemps encore soumis au despotisme des caciques, va de pair avec ce rétrécissement de la vision. La moitié des représentants ne siègent à la Chambre que depuis 1972. Les départs volontaires augmentent régulièrement. Les meilleurs se fatiguent d'un vedettariat en vase clos. Et puisque l'« opposition » républicaine est trop faible pour exercer une pression quelconque sur l'écrasante majorité démocrate, celle-ci s'adonne en toute quiétude aux délices du « libre arbitre » individuel et de la « contestation » plus ou moins directe de la Maison Blanche.

Ce relâchement de la fonction *parlementaire* du Congrès (qui n'est pas, il est vrai, sa fonction d'origine), de son rôle d'interlocuteur cohérent de la Maison Blanche, de médiateur de l'opinion, explique peut-être qu'aucune des réformes récentes destinées à relever le taux de la participation électorale n'ait réussi à la stimuler. Dans de nombreux Etats, il est maintenant plus facile qu'en France de se faire coucher, au dernier moment, sur les listes électorales. Ce qui n'a pas empêché que M. Carter a été élu, en 1976, avec une participation inférieure de 10 points à celle des élections de 1960. A la « mi-temps » de 1974, la population des classes d'âge électoral n'avaient pris part au scrutin qu'à raison de 36 % seulement. Ce pourcentage pourrait décliner encore le 7 novembre. Il en faudrait cependant davantage, à en juger par le passé, pour que soit remis en question le monopole de fait d'un bipartisme incapable désormais d'accoucher d'une « alternance » sans laquelle il n'y a pas de démocratie vivante. — A. C.

LES MACHINES A VOTER

L'ORGANISATION pratique d'un scrutin aux Etats-Unis est à la discrétion des autorités locales, qui édictent leurs propres règles, variant d'un Etat à l'autre. Les bureaux de vote sont établis dans des lieux publics, tels que les écoles ou les bâtiments administratifs, mais aussi dans des églises, des loges maçonniques, voire chez de simples particuliers qui prêtent, par exemple, leur garage à cette occasion. Les machines à voter se sont généralisées, sauf dans certaines zones rurales isolées, où l'on peut encore trouver cet objet rare : une urne. La machine, qui n'appartient pas le plus souvent à l'administration, mais à un entrepreneur qui la « loue », ressemble singulièrement à un distributeur de boissons gazeuses devant lequel on aurait installé un rideau.

Après que l'électeur a fait la preuve de son identité et a signé le registre, il s'installe devant la machine, tire le rideau et contemple la multitude de manettes (souvent une centaine) qui se trouvent devant lui. Tout est simple s'il choisit pour tous les postes à pourvoir les candidats du même parti, démocrate ou républicain *(Straight ticket)*. Il n'a alors qu'un seul levier à actionner. En revanche, s'il veut un shérif « indépendant », un juge démocrate, un sénateur républicain, etc., il lui faut mouvoir séparément chaque manette. *(Split ticket.)*

Limité à deux minutes

Le citoyen ordinaire s'intéresse autant, sinon plus, à l'élection des membres (dont le nombre varie en fonction de la population) du conseil d'administration de son district scolaire, ou des responsables locaux de la police, qu'à celle de son sénateur ou de son représentant au Congrès fédéral. Ici, on décidera en outre s'il faut fermer les bars plus tôt, voire prohiber la vente de l'alcool (certains comtés, notamment dans le Sud, sont totalement « secs ») ; ailleurs, comme en Californie, s'il faut interdire de fumer dans les lieux publics ou exclure les homosexuels de l'enseignement.

Même si le passage devant la machine est souvent limité à deux minutes par des règlements locaux, les opérations de vote sont longues, et il faut parfois attendre plus d'une heure pour pouvoir voter.

Contrairement à ce qui se passe en France, où la campagne est close vingt-quatre heures avant le vote les candidats continuent à battre le rappel de leurs partisans et des indécis pendant le déroulement même du scrutin. Des militants bénévoles, ou des employés engagés à cette occasion, téléphonent inlassablement, jusqu'à la fermeture des bureaux de vote, aux électeurs appartenant à ces deux catégories (connus grâce à la référence indiquée sur les registres d'inscription) pour les dissuader de succomber aux charmes de la pêche à la ligne.

La multitude des opérations de vote, héritage du populisme sourcilleux du dix-neuvième siècle, ne répond peut-être plus aux exigences d'une démocratie moderne. Est-il vraiment nécessaire, par exemple, d'élire le « coroner », c'est-à-dire l'officier public chargé de constater les morts violentes ? Ne vaudrait-il pas mieux que ce poste, qui est désormais presque toujours attribué à un médecin professionnel, soit « dépolitisé » ? En revanche, la pratique des référendums locaux, qui se développe, même si elle appartient comme en Californie à une vieille tradition, semble de nature à relancer l'intérêt d'un électeur parfois blasé.

DOMINIQUE DHOMBRES.

L'ÉTAT, C'EST QUOI ?

FAMILIER ou non des arcanes de son système politique, le citoyen américain fait d'instinct la distinction entre l'Etat qu'il habite et les autorités fédérales qui s'y superposent. C'est si clair à ses yeux — même si cela l'est moins dans la réalité — que le mot anglais « State » s'accommode de tous les raccourcis. Nul besoin d'avoir fait des études pour saisir que « Penn State » signifie « Université de l'Etat de Pennsylvanie ».

En revanche, le langage qui sert à désigner les dirigeants de Washington a quelque chose de nébuleux. On ne parle guère de « gouvernement fédéral », le terme « government » embrassant les trois « branches » du pouvoir, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. On dira plutôt « l'administration » (the Carter administration), ce qui comprend la présidence et tous les postes supérieurs pourvus à sa discrétion, quelques milliers au total. Terme qui prête à confusion en Europe puisqu'il s'applique outre-Atlantique non à la fonction publique mais à une équipe qui s'évapore littéralement du jour au lendemain quand la Maison Blanche change de mains. Au sommet de la pyramide de l'exécutif, personne n'assure la permanence de ce qui n'est pas... l'Etat, au sens où nous le concevons.

Est-ce par effet de contraste que l'Etat (disons : local) — qu'il compte vingt millions d'habitants, comme New-York, ou trois cent mille, comme le Nevada — paraît à l'Américain une instance plus proche de ses soucis, moins abstraite, moins écrasante surtout, que le « big government » siégeant dans l'enclave fédérale du « District of Columbia » ? Sans doute serait-il très exagéré de prétendre que l'Américain, toujours prêt à déménager pour améliorer son sort, se sente « chez lui » dans l'Etat où il se trouve, et dont il n'est pas forcément natif. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de leur tracé, souvent géométrique, qui leur donne un air artificiel, les Etats américains jouissent de privilèges héréditaires. Ils descendent en droite ligne des treize colonies qui déclarèrent leur indépendance de la Grande-Bretagne en 1776.

Souvenons-nous qu'il ne s'agissait pas de colonies d'administration directe, de style français ou espagnol. Elles n'avaient pas toutes le même point de départ ni le même statut, mais les plus anciennes, comme la Virginie et le Massachusetts, se gouvernaient dans une large mesure elles-mêmes depuis le début du XVIIe siècle. L'indépendance ne les prit pas au dépourvu. Rompues à l'autonomie interne à tous les échelons, c'est sans effort, comme par une mutation naturelle, qu'elles s'érigèrent en Etats et se donnèrent une Constitution et des lois. Les constituants de 1787, réunis à Philadelphie pour rédiger une Constitution fédérale — toujours en vigueur aujourd'hui, — se trouvèrent devant treize Etats qui avaient eu treize ans pour consolider leur organisation et forger leur identité, réclamant tous, en dépit des disparités de leur superficie et de leur population, d'être traités sur un pied de complète égalité.

Il n'y avait qu'à s'incliner. L'Etat particulier ne sera jamais réduit au rang de simple subdivision territoriale. Mieux encore : les constituants et le premier Congrès prirent des dispositions prévoyant la création de nouveaux Etats sur les vastes espaces qu'ouvrait la marche vers l'Ouest. Des cinquante Etats actuels, trente-sept furent institués après l'indépendance, dont dix-sept pendant ou après la guerre de Sécession. Certains historiens se demandent même si une des causes majeures de cette guerre n'est pas à chercher dans le doute que la Constitution, par révérence pour les Etats, laissait planer sur le droit de ceux-ci à reprendre leur liberté (1). La victoire de l'« unionisme » sur le séparatisme sudiste n'a pas remis en cause le processus par lequel s'engendre un Etat : Hawaï et l'Alaska ont accédé à cette dignité en 1959, il y a tout juste vingt ans.

Une articulation essentielle

Il va de soi que l'expansion économique, l'extension du secteur public et des services sociaux, qui ont un lourd retard à rattraper, ont amené une participation grandissante du pouvoir central au développement des Etats, qui ne pourraient compter sur leurs seules ressources pour faire face à des responsabilités trop longtemps négligées. D'autre part, la Cour suprême de Washington et les cours fédérales sont de plus en plus appelées à réviser les décisions prononcées par la justice, voire à intervenir dans le domaine réglementaire des Etats. Ceux-ci n'en gardent pas moins une marge d'initiative et d'originalité appréciable. Certains, par exemple, ont aboli la peine de mort, d'autres en conservent le principe. On n'en n'est pas à l'alignement forcé sur un modèle idéal que chaque Etat devrait adopter.

Il ne faut donc pas voir dans l'Etat américain une fiction folklorique, une survivance vidée de son contenu par les exigences du progrès. Il demeure une articulation essentielle du système politique : c'est dans son cadre que subsiste ce qu'il y a encore de « vie politique » aux Etats-Unis. C'est un relais indispensable à l'action du pouvoir fédéral, qui, bien qu'il ait partout ses agences et ses filières, a besoin d'un partenaire implanté sur place pour s'engager à bon escient. Ce qui n'est pas toujours le cas, et il y aurait beaucoup à dire sur les insuffisances et les manipulations qui grèvent cette coopération... En tant que telle, cependant, elle a, par contrecoup, incité les Etats à moderniser leur gestion, et poussé, sur de grands projets d'intérêt régional, à la collaboration « interstate ». Depuis 1965, vingt et un Etats ont réorganisé leurs structures, parmi lesquels la Georgie de Jimmy Carter.

Et si la répartition des compétences entre les Etats et les ministères fédéraux est un sujet de frictions fréquentes, il ne faut pas oublier l'élément de sain dynamisme qui provient de la compétition « interétatique » pour les investissements de tout genre.

Sur le plan politique, les institutions de l'Etat se calquent sur celles de Washington. Le président, c'est le gouverneur, assisté d'un « lieutenant gouverneur », qui ne fait pas toujours tandem avec lui (2). Il est élu pour deux ou quatre ans, peut se succéder à lui-même une fois, deux fois, interminablement ou... pas du tout (comme en Georgie, quand M. Carter en était gouverneur). En outre (c'est une différence notable avec Washington) plusieurs fonctions importantes, comme le ministère de la justice, des finances, de l'éducation, de l'agriculture, voire certains juges, et la liste n'est pas limitative, sont électives de tradition.

Le Congrès, c'est la législature, composée, à une exception près, de deux Chambres aux mandats de durée variable. Elle ne se réunit que quelques semaines par an, parfois seulement une année sur deux. Le 7 novembre, quarante-cinq Etats sur cinquante vont renouveler leur Chambre basse, et vingt-sept une fraction de leur Sénat.

A. C.

(1) Cf l'article de Kenneth M. Stampp, « The Concept of a Perpetual Union » (l'idée d'union perpétuelle), dans le numéro du juin 1978 de The Journal of American History.

(2) Le lieutenant gouverneur en Georgie de Jimmy Carter fut Lester Maddox, politicien raciste de troisième zone et l'homme qui l'avait battu en 1966 aux « primaires » pour le poste de gouverneur.

Le Monde

politique

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. Giscard d'Estaing souhaite des mesures de décentralisation « hardies »

Huit ministres ont participé, avec M. Barre, à un conseil restreint présidé par M. Valéry Giscard d'Estaing, lundi 30 octobre, et consacré à l'examen du projet de loi-cadre sur le développement des responsabilités locales. Au cours de cette réunion, le président de la République, indique un communiqué de l'Elysée, a préconisé des « mesures hardies » pour que certaines compétences de l'Etat soient décentralisées au profit du département et de la commune. « Ces transferts de compétences seront assortis de moyens financiers correspondants qui comprendront l'attribution de ressources nouvelles », ajoute le communiqué. M. Giscard d'Estaing a « souligné l'importance d'une réforme qui, en allégeant les tâches de l'Etat et en accroissant les responsabilités locales, doit contribuer à renforcer la vie démocratique de la France ».

M. Peyrefitte, ministre de la justice ; Mme Veil, ministre de la santé et de la famille ; MM. Bonnet, ministre de l'intérieur ; Monory, ministre de l'économie ; Papon, ministre du budget ; Beullac, ministre de l'éducation ; Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, et Cavaillé, secrétaire d'Etat au logement, ont étudié les principaux points d'un projet de loi qui constitue le troisième volet de la réforme après le dépôt, au Sénat, des textes aménageant la fiscalité directe locale et créant une dotation globale de fonctionnement pour les communes, lesquels doivent être examinés la semaine prochaine par les sénateurs.

Le troisième volet, qui sera examiné par les sénateurs et les députés au printemps prochain, comprend en particulier un allégement des tutelles techniques, juridiques et financières qui pèsent sur les communes. Certaines normes techniques seraient supprimées, de même que l'approbation préalable du préfet pour les marchés publics. En second lieu, l'élu local bénéficierait d'un statut lui permettant d'exercer ses fonctions sans devoir renoncer à son emploi ou avec la certitude de le retrouver au terme de son mandat. Le statut du personnel communal serait également aménagé, de manière à attirer des administrateurs qualifiés au service des villes.

Des aides financières sont prévues pour encourager la coopération intercommunale. D'autre part, l'information des habitants serait améliorée, notamment pour ce qui concerne le budget de la commune. Le maire sera aussi tenu de motiver ses décisions en matière de permis de construire.

La principale difficulté réside dans les transferts de compétences. Les auteurs de la réforme souhaitent mettre fin aux « compétences croisées » et introduire plus de clarté dans la répartition des charges. L'Etat assurerait la couverture des frais de justice et de police, tandis que l'aide sociale aux personnes âgées et l'urbanisme relèveraient de la commune.

La plus petite commune de France cherche un épicier

De notre envoyé spécial

Castelmoron-d'Albret. — Soudain, entre *Sauveterre-de-Guyenne* et Monségur, la route départementale 21 aborde un îlot de vieilles maisons *édifiées sur un éperon rocheux* surplombant un ruisseau. Apparaît alors une sorte de village miniature : les ruines d'une tour moyenâgeuse, des vestiges de remparts, une église vétuste, un ancien palais ducal aménagé en mairie, 750 mètres de venelles, un atelier de tonnellerie, une forge, un garage, un bistrot (qui ne fait plus restaurant), une école devant laquelle, dans une cour exiguë, *une quinzaine d'enfants* jouent avec de vieux pneus *de* bicyclette sous *le regard* de l'institutrice. Le tout sur une supeficie totale de 3 hectares 76 ares, moins étendue que la place Charles-de-Gaulle-Etoile.

C'est Castelmoron-d'Albret (Gironde), la plus petite commune de France. Soixante-dix-neuf habitants, cinquante-cinq électeurs. Pas un seul arpent de terre ni le moindre courtil. Depuis la Révolution, toutes les terres alentour appartiennent aux communes voisines. Cet ancien chef-lieu du duché d'Albret, naguère florissant, ne possède même pas de cimetière. On enterre les morts à Caumont, à Rimons ou à Saint-Martin-du-Puy.

Ici, le problème national des finances locales se pose de façon caricaturale. Toute la politique municipale se résume à un effort quotidien pour essayer de survivre.

En 1977, le budget de la commune *s'équilibrait* à 53 249 F. Au *chapitre* des *recettes* : 21 570 F au titre du V.R.T.S. (versement représentatif de la taxe *sur les* salaires attribué par l'Etat) : 18 364 F représentant le produit des impôts directs (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti) ; 4 292 F représentant le produit des *impôts* indirects (permis de chasse, taxe additionnelle aux droits de *mutation*, droits de licence du café, etc.) ; 3 165 F provenant essentiellement de la location de deux logements et 1 691 F de recouvrements divers. Soit un total de recettes de 53 249 F. A peine de quoi payer l'emploi, à *temps partiel*, d'une secrétaire de mairie (cinq heures par semaine), d'un cantonnier (quatre heures par semaine), de la femme de ménage de l'école et s'acquitter des versements obligatoires imposés par l'Etat au titre de l'aide sociale (1 520 F), des services d'incendie (661 F), et des charges intercommunales (5 583 F), la commune adhérant à un syndicat à vocation multiple pour les travaux de voirie. A peine de quoi régler les factures d'eau, d'électricité, de gaz (1 443 F), les primes d'assurances (1 145 F), le combustible pour le chauffage, les produits d'entretien et les fournitures pour l'école (1 865 F), ainsi que les frais de gestion générale (9 483 F) constitués presque en totalité par le montant des indemnités de fonctions du maire et de ses adjoints. Un simple budget de subsistance.

Dirigé depuis 1967 par Mme Elisabeth Géraud (ss étiq.), soixante-dix-neuf ans, ancienne receveuse de la poste locale, le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité financière d'entretenir correctement le patrimoine communal et, *a fortiori*, d'entreprendre les aménagements qui paraissent pourtant indispensables. Les eaux usées vont au ruisseau. En attendant le ramassage bimensuel des ordures ménagères, chacun les entrepose où il peut.

Comment rembourser ?

« *Nous sommes bien pauvres*, dit Mme Géraud. *Nous n'avons même pas assez d'argent pour faire effectuer les réparations de l'église et du presbytère, ni pour faire remettre à neuf le logement destiné, en principe, à l'institutrice.* » A Castelmoron, la municipalité ne peut même pas recourir à des expédients, comme le font souvent les communes les plus défavorisées. Elle ne saurait être tentée, si l'on ose dire, de brader, par exemple, le territoire communal, puisqu'il n'y a pas de territoire communal. Il n'y a non plus ni maison à vendre ni appartement à louer pour l'été. Le village ne peut donc espérer fixer ceux que charme le pittoresque de son site. Il hésite à emprunter, car comment rembourser ? Le dernier « gros » investissement consenti par le conseil municipal l'a été pour *réaliser* le pavage d'une partie de la rue principale. Il a fallu emprunter 4 000 F. Le budget de la commune fait pourtant apparaître, depuis plusieurs années, un certain excédent de recettes par rapport aux dépenses : 9 352 F en 1977, 4 175 F en 1976, 8 790 F en 1975. « *C'est une provision en cas de coup dur* », explique Mme Géraud. Le « coup dur », cela peut être un mur qui se lézarde, la charpente de l'ancienne halle qui s'effondre ou un cas social à régler d'urgence. Autant d'éventualités qui apparaissent banales ailleurs, mais qui seraient ici synonymes de catastrophes.

Augmenter les impôts locaux pour investir en remboursant des emprunts ? Comment s'y résoudre alors que la population compte de nombreux retraités, plusieurs personnes seules socialement *défavorisées*, et que la pression fiscale exercée sur les autres contribuables *n'est* déjà pas négligeable ? A Castelmoron-d'Albret, la fiscalité directe atteignait 194 francs par habitant en 1976 *et* 232 francs en 1977, soit une augmentation de 15 % de 1975 à 1976 et de 19 % de 1976 à 1977. Dans le même temps, la dotation de l'Etat au titre du V.R.T.S. n'augmentait que de 10,66 % et 13,24 %. « *Je paie des impôts plus élevés à Castelmoron que dans la banlieue bordelaise* », souligne le premier adjoint, M. Claude Hernandez (écologiste), quarante-deux ans, fonctionnaire.

A *défaut* de pouvoir entreprendre, Mme Géraud s'efforce depuis onze ans d'éviter que son village ne meure ou ne devienne rien de plus qu'un musée. L'essentiel est de conserver l'école où viennent les enfants des villages voisins : « *L'école nous coûte cher, mais sa fermeture signifierait la mort de notre commune.* »

La municipalité est ainsi condamnée à la passivité par la force des choses : « *Ce qui fait le charme de Castelmoron*, dit M. Hernandez avec des regrets dans la voix, *c'est qu'il ne s'y passe rien.* »

Dans l'espoir de sortir de cette situation absurde, le conseil municipal de Castelmoron s'était déclaré favorable, il y a quelques années, à une fusion avec les communes voisines. « *Les autres maires ont refusé*, regrette Mme Géraud. *Je suis découragée ; je vois le moment où l'on ne pourra plus rien faire du tout.* »

L'été dernier, à Castelmoron, pour la première fois depuis longtemps, on a organisé une fête avec les moyens du bord et la collaboration d'une association culturelle. Une façon comme une autre d'exorciser la crainte de l'isolement total. Dans *l'immédiat*, le village *aimerait* bien trouver un épicier...

ALAIN ROLLAT.

● *Le mensuel « Mairies nouvelles »* publie dans son numéro d'octobre un sondage de l'institut Démoscopie, réalisé entre le 15 et le 25 septembre auprès de trois cents maires représentant les différentes tendances politiques. Invités à noter de 0 à 10 l'action du gouvernement à l'égard des collectivités locales, les maires interrogés attribuent aux pouvoirs publics une note moyenne de 3,7 sur 10, contre 4 sur 10 au cours d'un sondage du même genre réalisé courant août. Selon le mensuel : « *C'est curieusement une note moins favorable à l'action du gouvernement attribuée par les maires des municipalités de la majorité qui explique cette baisse. La note donnée par les maires de gauche et par ceux des villes de plus de vingt mille habitants est légèrement en hausse par rapport au mois précédent*, ajoute « Mairies nouvelles ». *Elle exprime cependant une appréciation très défavorable de l'action du gouvernement.* »

LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le gouvernement confirme sa volonté de restaurer l'« outil diplomatique »

Le redressement du budget des affaires étrangères, que l'Assemblée nationale discutera le 2 novembre, se confirme. Pour la seconde année consécutive, il augmentera en 1979 plus que le budget de l'Etat. La volonté du gouvernement d'exécuter le plan de cinq ans adopté en 1976 (mais non publié) soulève aujourd'hui moins de scepticisme. Cependant, comme en 1978, le redressement portera essentiellement sur la restauration de l'« outil diplomatique », non sur l'action proprement dite de la France à l'étranger.

Passant à 4 598 631 615 francs, le budget des affaires étrangères augmente de 15,7 %, contre 15,2 % pour le budget général. La différence est mince. Cependant, si l'on fait abstraction de l'« enveloppe recherche » — un budget scientifique principalement destiné au Centre européen de recherche nucléaire de Genève — et si l'on ajoute les crédits inscrits aux charges communes mais effectivement destinés au personnel diplomatique (compensation des variations de change et de prix), l'augmentation réelle du budget des affaires étrangères (1) s'élève à 17,6 %, chiffre sensiblement supérieur à l'augmentation observée l'an dernier.

L'engagement du gouvernement de créer mille emplois au terme du plan est tenu, puisque 198 postes nouveaux figurent au budget de 1979 (et 215 en 1978), auxquels s'ajoutent 28 postes d'enseignants pour la scolarisation des enfants de fonctionnaires à l'étranger. C'est pour le personnel auxiliaire que l'augmentation des crédits est la plus forte (+ 24,7 % à l'étranger, + 61,3 % à l'administration centrale). Six millions sont destinés à relever les traitements du personnel d'exécution dans les pays où les conditions de vie sont particulièrement difficiles. Les frais de transports, déplacements et loyers sont substantiellement relevés. Le programme de revalorisation des traitements des contractuels est très accéléré.

La mesure nouvelle la plus importante est l'adoption d'une procédure automatique, longtemps réclamée par les syndicats, destinée à pallier les pertes de change et les hausses de prix. L'inflation et le désordre monétaire mondiaux attaquaient si fortement les traitements que, paradoxalement, les diplomates refusaient de plus en plus d'aller à l'étranger. Le maintien de leur pouvoir d'achat est désormais assuré. Les ressources du fonds de logement créé l'an dernier dépassant les prévisions, le ministère pourra mieux aider ses agents à verser des cautions souvent très fortes qui leur sont demandées pour se loger.

Les crédits de la formation professionnelle sont augmentés de 35,2 %, notamment pour l'enseignement des langues dans le pays d'accueil. Beaucoup jugent encore que cet effort ne correspond pas à l'importance des langues étrangères. Nous sommes loin du temps où le français était universellement admis comme langue diplomatique.

Les investissements, plus que doublés en 1978, seront simplement actualisés en 1979. Aucune opération comparable à la construction de la nouvelle ambassade de Moscou — en voie d'achèvement — n'est envisagée. Les dépenses se concentrent sur la réparation et la modernisation des immeubles existants, notamment dans les pays en développement (Bagdad, New-Delhi). Un service de la construction, semblable à ce qui existe déjà dans de nombreuses administrations, est créé au Quai d'Orsay.

Si l'amélioration incontestable des conditions de vie et de travail est susceptible de dissiper la morosité du corps diplomatique, la médaille budgétaire a son revers : le financement des « interventions », c'est-à-dire des actions de la France à l'étranger, est une fois de plus sacrifié. Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (qui absorbait 43 % du budget du Quai d'Orsay) n'augmenteront que de 14,2 %. Bien que ce chiffre soit sensiblement meilleur que celui de l'an dernier (9,5 %), les commissions des affaires étrangères et des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale le jugent insuffisant et ont donné à l'unanimité un avis défavorable au budget de la D.G.R.C.S.T. « *L'évolution de ces crédits* — a dit le rapporteur, M. Marette (R.P.R., Paris), devant la commission des finances de l'Assemblée — *traduit une absence de politique dans ce domaine.* »

La seule amélioration substantielle a trait aux bourses, dont le taux mensuel sera uniformisé au niveau supérieur de 1 400 F. Les bourses avaient été si malmenées pendant l'année en cours qu'elles ne trouvaient plus preneur. Leur nombre n'est pas augmenté, ce qui — souligne le rapporteur spécial de ce budget, M. Chandernagor (P.S., Creuse) — ne permet pas de rattraper nos principaux concurrents, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, notamment. Un crédit de 60 millions est inscrit comme « *accompagnement de l'effort d'exportation* » pour les bourses des ressortissants des pays producteurs de matières premières. Cinq millions sont consacrés au lancement d'une chaine de télévision entièrement francophone en Tunisie. Le service de presse bénéficie d'une augmentation sensible (22 %), principalement pour les postes à l'étranger.

La réforme du Quai d'Orsay

Le budget des contributions volontaires aux organisations internationales est à peine actualisé (+ 11,46 %). La France triple sa cotisation à l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, quadruple sa contribution au Programme alimentaire mondial et augmente fortement celles du Fonds pour la Namibie et pour la lutte contre l'apartheid, mais elle n'augmente pas sa principale contribution volontaire, destinée au Programme des Nations unies pour le développement (qu'elle avait accru l'an dernier de 40 %).

Enfin, les crédits d'assistance et de solidarité sont augmentés de 31,7 %. L'aide aux Français démunis de ressource est augmentée de 40 %. Un fonds est créé pour aider les victimes de troubles ou de violences, mais il ne reçoit qu'une dotation symbolique (1 million de francs).

Il y a deux ans, le gouvernement avait adopté un plan destiné « *à doter la France d'un outil diplomatique adapté à son rôle dans le monde* », qui n'a été communiqué confidentiellement qu'à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 15 octobre 1976). Il comprend trois parties. L'une est un plan de redressement financier : il semble respecté dans le prochain budget. La seconde porte sur une réorganisation de l'administration centrale afin de mieux assurer la coordination de la politique étrangère française. Cette réorganisation s'achève.

La troisième partie tend au même objectif en redéfinissant et en précisant le rôle du corps diplomatique à l'étranger — « volet » essentiel puisqu'il a trait à l'unité même, c'est-à-dire à l'existence d'une politique française à l'extérieur. A cette fin, un décret renforçant le rôle des ambassadeurs et les désignant comme les représentants de tous les ministres avait été préparé. Après avoir soulevé une vive hostilité dans les autres ministères, il a reçu, à la veille des élections, un avis défavorable du Conseil d'Etat (*le Monde* du 15 mars 1978). Les conseillers les plus « gaullistes » ou anciens diplomates le jugeaient insuffisant et de nature, sous prétexte de renforcer le rôle des ambassadeurs, à réduire encore celui du ministre.

Cet aspect de la réforme du Quai d'Orsay sera certainement évoqué au cours du débat budgétaire. M. Marette a fait adopter par la commission des finances, le 22 septembre, une observation soulignan. la nécessité de « *renforcer l'unité de commandement des services français à l'étranger* ». Beaucoup pensent au Quai d'Orsay et au Conseil d'Etat qu'il convient, en priorité, d'adapter aux circonstances actuelles un texte fondamental, toujours en vigueur et constamment violé, le décret du 22 Messidor an VII qui confère au ministère des affaires étrangères le monopole des relations extérieures. Le problème est certes plus politique qu'administratif et ne sera pas tranché par décret. Mais le « redressement budgétaire » du Quai d'Orsay n'aura pas d'intérêt — sauf pour les fonctionnaires qui en bénéficient — s'il n'est pas résolu et si l'instrument diplomatique de la France n'est pas mis au service d'une politique qui d'abord soit une.

MAURICE DELARUE.

(1) Non compris les crédits du ministère de la coopération.



Le débat au sein de la gauche

M. CHEVÈNEMENT : la responsabilité des communistes est grande.

M. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort, animateur de la minorité du parti socialiste (le CERES) a déclaré lundi 30 octobre : « Le mot d'ordre « d'union à la base », lancé par le parti communiste est démagogique et vide de sens. » Soulignant le refus communiste de « toute action commune dans les entreprises avec le P.S. » il a ajouté : « Communistes et socialistes doivent résister à la formidable campagne de la droite visant à creuser encore plus profondément le fossé au sein de la gauche. Les socialistes doivent empêcher la remise en cause de la ligne d'Epinay. Mais force est de se demander s'il existe aussi chez les communistes un désir correspondant de refuser le repli stalinien qui stériliserait la gauche tout entière et pour longtemps. La responsabilité des communistes est grande dans la manière dont ils ripostent à l'anticommunisme. S'ils restent prisonniers de l'esprit de boutique, s'ils ne parviennent pas à mener avec leurs partenaires de la gauche un débat réellement démocratique, ils feront le jeu de la droite. »

NOUVELLE TENSION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ÉTIENNE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — La direction du P.C.F. a envoyé à Saint-Etienne, après les élections de mars 1977, un jeune universitaire de vingt-cinq ans, M. Michel Camy-Peyret, pour occuper le poste de directeur de cabinet du maire communiste, M. Joseph Sanguedolce. Le secrétaire de cabinet est un Stéphanois, M. Michel Olagnier, qui a dirigé de 1973 à 1976 l'école centrale du P.C.F. à Choisy-le-Roi.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le vendredi 27 octobre, la titularisation de M. Camy-Peyret n'a été acquise que par 28 voix sur 42 votants, celles des communistes et des radicaux de gauche. C'est une « *faute politique* » selon le groupe socialiste, qui a voté contre. Son porte-parole, M. Bruno Vennin, deuxième adjoint, a expliqué l'attitude du P.S. en notant qu'il s'agissait là d'une « *position de principe qui met en cause le fonctionnement même de l'administration municipale et le statut du personnel qui lui est lié* ». Le rapport justifiant la titularisation indique qu'il s'agit uniquement de fonctions politiques. « *Recruter un fonctionnaire sur ces bases est plus que douteux* », a estimé M. Vennin. Le P.S.U., lui, avait préféré s'abstenir, redoutant que l'unité de la gauche, « *déjà précaire au sein du conseil municipal* », soit mise en péril.

M. HENRY (FEN) : M. Marchais s'est livré à une opération de diversion.

Lors de son passage au « Club de la presse » d'Europe M. Georges Marchais avait implicitement accusé la tendance majoritaire de la Fédération de l'éducation nationale d'être la « courroie de transmission » du parti socialiste (*le Monde* du 31 octobre). M. André Henry, secrétaire général de la FEN, a répondu lundi 30 octobre :

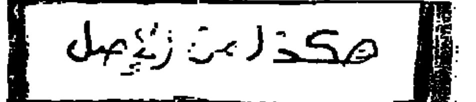
« *M. Georges Marchais s'est livré à une opération de diversion pleine d'humour en mettant en cause l'indépendance de la FEN, et en l'accusant d'être la « courroie de transmission » du parti socialiste. Faut-il rappeler que si la FEN se trouve, à l'occasion, d'accord avec le P.C.F. sur certains points, cela ne prouve pas qu'elle soit la « courroie de transmission » de ce parti. De même, quand la FEN, en décembre 1977, a reproché au P.C.F. d'utiliser la question de la nationalisation des filiales comme prétexte pour masquer sa décision de rompre la dynamique unitaire de la gauche, ce n'est évidemment pas sur incitation du P.S., mais bien en fonction de sa propre analyse syndicale.*

» *Faut-il rappeler que l'orientation et les structures de la FEN reposent sur le non-cumul des mandats politiques et syndicaux et sur la représentation démocratique des courants de pensée, garantie fondamentale de cette indépendance.* »

M. DAIX : il n'y a pas de campagne anticommuniste.

M. Pierre Daix, ancien rédacteur en chef des *Lettres françaises*, a déclaré lundi 30 octobre au micro de France-Inter : « *Le parti communiste a la fâcheuse tendance d'appeler campagne anticommuniste toute appréciation sur lui qui ne correspond pas en tous points à l'appréciation qu'il donne de lui-même de sa propre politique. Je dois dire que c'est une chose qui me frappe extrêmement que le parti communiste ne soit pas capable de supporter des jugements différents sur sa politique et fasse des pressions pour interdire, en somme, toute liberté d'examen. J'y vois bien un avantage tactique, c'est que les contestataires à l'intérieur du parti sont réduits au silence parce que, s'ils disent quoi que ce soit, on leur dit qu'ils participent à la campagne anticommuniste. En fait, il n'y a pas de campagne anticommuniste. Il y a le fait que divers observateurs, divers critiques, divers adversaires du parti, essaient de s'expliquer une politique qui leur échappe.* »





L'AFFAIRE DARQUIER DE PELLEPOIX

Les radicaux de gauche en mouvement

Deux des principaux collaborateurs de M. Robert Fabre avaient accepté de participer à la fondation d'un club présidé par M. Jean-Pierre Prouteau, membre du parti radical, secrétaire d'Etat à l'industrie. Il s'agit de MM. Guy Gennesseaux, conseiller de Paris, et Patrice Gassenbach, tous deux animateurs de la Fédération pour une démocratie radicale (F.D.R.). Ce club, baptisé République et Démocratie, entend mettre sur pied une fédération avec d'autres organisations du même type, dont la F.D.R., le club Louise-Michel, ainsi qu'un certain nombre de personnalités.

M. Prouteau ayant publié un communiqué pour annoncer ces adhésions, M. Thierry Jeantet, membre du secrétariat du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré mardi 31 octobre : *« Le pas franchi par les membres de la F.D.R. vers le pouvoir en s'alliant avec M. Prouteau, secrétaire d'Etat aux P.M.I. met en lumière leur stratégie de ralliement à la majorité. Les membres de la F.D.R. ont ainsi fait leur choix (...). Leur appartenance au M.R.G. n'a plus aucun sens, sinon de vouloir bloquer le fonctionnement du parti. »*

MM. Gennesseaux et Gassenbach ont, eux aussi. *« Compte tenu de la manière dont est présentée une simple adhésion à un club, transformée en opération politique »*, ont-ils déclaré, il ne leur est plus possible de participer au club République et Démocratie.

M. FABRE : le caporalisme et le sectarisme s'instaurent.

M. Robert Fabre, ancien président du Mouvement des radicaux de gauche a indiqué lundi 30 octobre au micro de Radio-Monte-Carlo qu'il n'a pas l'intention de prendre la tête d'un parti concurrent du M.R.G. Il s'est cependant déclaré « attristé » de voir son ancienne formation se diriger vers « une épuration interne, de chercher, comme si tout le monde était un Saint-Just ou un Robespierre, à savoir quels sont ceux qui sont les fauteurs de troubles qu'il faut exclure ». « Le caporalisme et le sectarisme s'instaurent », selon M. Fabre au sein du M.R.G. et « d'exclusion en exclusion le M.R.G. va se rétrécir au niveau de quatre joueurs de bridge dont un fera le mort ».

● *M. Guy Gennesseaux*, conseiller radical de gauche de Paris, animateur de la Fédération pour une démocratie radicale, a déclaré lundi 30 octobre : *« Une fois de plus, la direction du M.R.G. repousse son congrès extraordinaire qui doit décider si notre mouvement aura sa propre liste lors des élections de l'Assemblée européenne. On comprend pourquoi. Le M.R.G. est aujourd'hui moribond. (...) Brader le M.R.G. au parti socialiste contre un ou deux sièges au Parlement européen, c'est non seulement se moquer des militants radicaux de gauche, mais c'est surtout donner raison à tous ceux, de plus en plus nombreux, qui pensent que le M.R.G. n'est plus qu'une fiction de parti. »*

● *M. Raymond Barre* se rendra, du 3 au 5 novembre, en voyage officiel dans l'île de la Réunion, dont il est originaire. Le premier ministre sera accompagné notamment par Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine ; MM. Christian Beullac, ministre de l'éducation, et Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

● *Dans le canton de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle)*, le candidat du P.C., M. André Dupin, arrivé en seconde position à l'issue du premier tour de l'élection partielle qui a eu lieu dimanche 29 octobre *(le Monde* du 31 octobre), a décidé de se désister en faveur de M. Robert Bouillon (P.S.) qui le devançait. Pour le second tour fixé au dimanche 5 novembre, M. Bouillon sera seul candidat : aucun de ses trois autres adversaires du premier tour ne peut se maintenir, n'ayant pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du nombre des électeurs inscrits.

● *La crise au sein de la fédération socialiste du Rhône.* — Les cinq secrétaires fédéraux démis de leurs responsabilités au sein de la fédération *(le Monde* daté 8-9 octobre) ont été remplacés. Mme Marie-Thérèse Patrat et MM. Paul Bacot, Marc Lalex, Jean-Noël Simonnot et Jean-Jack Queyranne, premier adjoint de M. Charles Hernu, maire de Villeurbanne, ont été désignés. Les cinq secrétaires « démissionnés » continuent à se considérer comme responsables des secteurs dont ils avaient été chargés. — *(Corresp.)*

● *Le conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* a été renversé, mardi 31 octobre, à la suite du vote par l'Assemblée territoriale d'une motion de censure dirigée contre les trois derniers membres du conseil, les quatre autres ayant démissionné le 3 octobre *(le Monde* du 5 octobre).

La loi prévoit une nouvelle élection dans les quatorze jours suivant la dissolution du conseil.







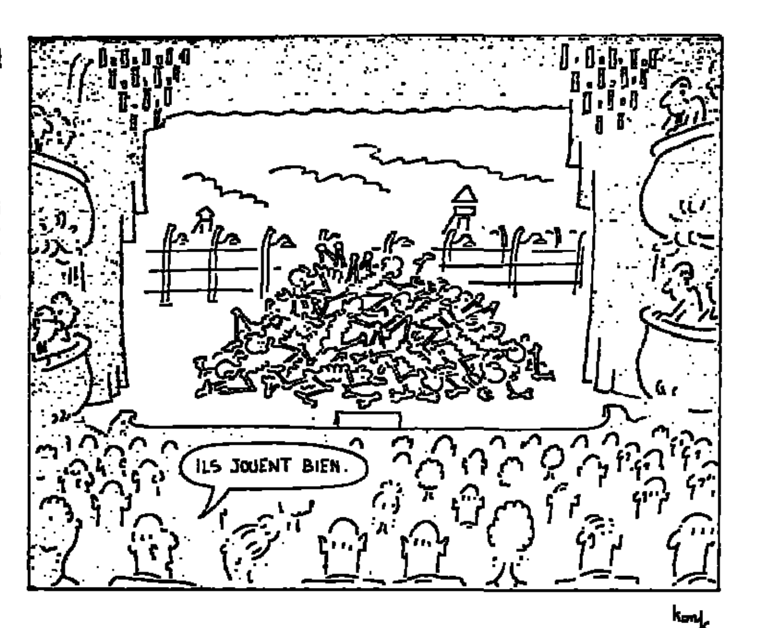
Diverses personnalités réclament l'extradition de l'ancien commissaire général aux questions juives

Les déclarations de Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux questions juives du gouvernement de Vichy, à *l'Express*, continuent de susciter de vives réactions. Mme Simone Veil, ministre de la santé, qui avait déjà manifesté son désaccord sur la manière dont l'hebdomadaire avait présenté l'interview, a, de nouveau, regretté, au micro d'Europe 1, que le texte n'ait pas été accompagné de photos *« ne laissant aucune ambiguïté sur ce qui s'est passé »* ou d'un commentaire démentant les propos de Darquier de Pellepoix. *« Je ne souhaite pas qu'il soit jugé,* a-t-elle ajouté. *Je souhaite qu'il vive dans l'angoisse et le remords. »*

L'Express a accepté de publier dans son prochain numéro une mise au point du M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), indique ce mouvement. Une délégation conduite par le président du M.R.A.P., M. Pierre Paraf, accompagné de M. Albert Lévy, secrétaire général, et du professeur Alfred Kastler, avait été reçue par M. Revel.

Une campagne venue d'horizons divers est en cours pour demander l'extradition de l'ancien commissaire général aux questions juives. M. Georges Nicot, délégué national de la LICA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), a indiqué que les avocats de la Ligue *« vont examiner les suites judiciaires possibles contre Darquier de Pellepoix »*. M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris (U.D.F.), demande l'extradition de ce dernier, dans une « lettre ouverte » au roi d'Espagne Juan Carlos, *« au nom des soixante-quinze mille juifs français déportés et assassinés par Darquier de Pellepoix »*. M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche (U.D.F.) et vice-président du C.D.S., déclare : *« La France ne peut-elle demander* (à l'Espagne) *l'extradition de tels assassins pour les traduire devant les tribunaux de notre pays auxquels ils n'ont que trop longtemps échappé ? »*

M. Serge Klarsfeld, qui, avec sa femme Mme Béate Klarsfeld, mène depuis de longues années campagne contre les anciens nazis, estime qu'une demande d'extradition serait normal, mais ne pourrait être que symbolique, Darquier de Pellepoix étant atteint d'une grave paralysie.



(Dessin de KONK.)

LE CRIF : une campagne orchestrée.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France communique :

Le principal responsable de la déportation et de la mort de près de quatre-vingt mille juifs de France, dont vingt mille enfants, Darquier de Pellepoix, condamné à mort par contumace, et qui vit dans une quiétude totale en Espagne, vient de commettre une suprême ignominie en tentant d'assassiner jusqu'au souvenir de ses victimes désignées par lui pour les camps de la mort.

On pourrait traiter par le mépris les propos aberrants de ce criminel si ses « déclarations » ne s'inscrivaient dans le cadre d'une campagne inquiétante et orchestrée visant à banaliser le nazisme et à minimiser l'horreur du génocide.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France dénonce cette infamie et certain de l'appui de tous les défenseurs de l'honneur de la France entend poursuivre avec vigueur une action d'information contre cette tentative de falsification de l'histoire.

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : quelles complicités ?

« On reste abasourdi devant de telles déclarations, devant un tel cynisme, *déclare M. Daniel Mayer, président de la Fédération internationale des droits de l'homme.* Espérons que ceux qui furent les amis politiques de Darquier de Pellepoix ne se reconnaîtront plus en lui et que, à défaut de remords, ils connaîtront des regrets.

» Reste deux questions :

» 1) Quel que soit le ton très digne et même très sévère du journaliste qui a obtenu un tel document, était-il opportun de diffuser celui-ci, à un moment où tout concourt pour tenter de falsifier l'histoire ?

» 2) Quelles sont les complicités dont Darquier de Pellepoix se vante d'avoir bénéficié parmi le personnel diplomatique de l'ambassade de France à Madrid ? La longue complicité du pouvoir politique français avec Franco — dont les républicains espagnols furent longtemps les victimes — a eu décidément de biens logiques prolongements. »

★ 27, rue Jean-Dolent, Paris (14e).

LA TÉLÉVISION FRANÇAISE NE DIFFUSERA PAS « HOLOCAUSTE »

Aucune des trois chaînes de la télévision française n'envisage de diffuser *Holocauste*, ce film de la chaîne américaine N.B.C. qui évoque, sous la forme d'un feuilleton — d'un « docudrame » — l'extermination du peuple juif par les nazis et qui a connu un immense succès aux Etats-Unis *(le Monde* daté 23-24 avril et 30 avril-2 mai). Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, qui avait protesté contre les déclarations de M. Darquier de Pellepoix à *l'Express*, avait souhaité, au micro d'Europe 1, lundi, que ce film soit montré en France, comme il l'a été en Allemagne *(le Monde* daté 23-24 juillet).

A la direction de TF 1, on déclare qu'il y a d'autres façons de traiter un tel sujet et qu'à la fiction sont préférés des témoignages et des documents. La diffusion d'une série d'émissions sur le thème des atrocités nazies, dans le style de *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais, ou du *Ghetto de Varsovie*, de Frédéric Rossif, est actuellement à l'étude.

Antenne 2, de son côté, a réétudié dans la journée de lundi le problème de l'acquisition d'*Holocauste*. Mais la direction estime difficile de consacrer un grand nombre d'heures à une œuvre étrangère, si intéressante soit-elle, au moment où l'on demande aux chaînes un effort de création.

Enfin, à FR 3, on estime que l'achat d'une telle série est incompatible avec l'étroitesse du budget de la chaîne.

A PROPOS DU « MENSONGE »

Une lettre de MM. Raymond Aron et Jean-François Revel

MM. Raymond Aron et Jean-François Revel nous adressent la lettre suivante :

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance de l'article de Pierre Viansson-Ponté, « Le mensonge », publié par *le Monde* du 31 octobre, et concernant l'interview de Darquier de Pellepoix parue dans *l'Express* cette semaine. En effet, une confusion savante semble entretenue tout au long de cet article entre les conceptions de l'ancien commissaire aux questions juives de Vichy et celles de notre journal. En tant, respectivement, que président du comité éditorial et directeur de *l'Express*, il nous est impossible de laisser se créer dans l'esprit des lecteurs du *Monde* une équivoque que rien n'autorise, et que tout, au contraire, devrait prévenir.

La décision de publier ou de ne pas publier le document en question peut se discuter, et croyez bien que notre rédaction n'est pas arrivée à l'unanimité sur ce point. Mais l'intention dans laquelle nous l'avons publié ne peut être l'objet d'aucune suspicion : elle était de mettre en évidence cette pathologie de la pensée humaine qu'est le racisme, comme on met en évidence un tissu cancéreux.

Or l'article de M. Viansson-Ponté est rédigé de telle manière que *l'Express* peut passer pour faire partie de ceux qui participent à la *« campagne de réhabilitation du nazisme »* et poursuivent une *« tentative actuellement menée pour obscurcir une période dramatique... »*. Reproche nous est fait d'avoir publié ces déclarations *« avec des questions certes incisives »* mais *« sans le moindre commentaire »*.

Comment avancer une telle affirmation, alors que les commentaires de la rédaction tintnso sont intégrés au texte tout au long de l'interview, en italiques *bien visibles, et, loin d'« obscurcir »* quoi que ce soit, opposent aux assertions de l'interviewé, au fur et à mesure qu'elles se déroulent, les références historiques qui les réduisent à néant et en démontrent l'odieuse fausseté ? Le rappel des faits, l'appel à la vérité historquie, ne sont-ils pas les moyens les plus sûrs de démasquer le mensonge et le fanatisme ? Quant à nos sentiments à l'égard de ce criminel de guerre, ils sont indiqués dans la « Lettre de l'Express » qui dénonce le document en début de numéro, et par la présentation. Ainsi, M. Viansson-Ponté définit Darquier de Pellepoix comme l'« Eichmann français ». Il omet simplement de mettre cette expression entre guillemets et de dire qu'elle est nôtre, pas sienne. Car la toute première phrase de *l'Express* est celle-ci : « *Vous êtes l'Eichmann français.* » Comment prétendre que notre assimilation de Darquier à Eichmann constitue *« un pas en avant dans la résurgence du racisme »* ?

En outre, tous nos écrits à l'un et à l'autre, tout notre passé, toute l'histoire de *l'Express* rendent sans ambiguïté cette interprétation invraisemblable et inacceptable. Non seulement *l'Express* a constamment lutté contre le racisme et l'antisémitisme, mais, plus précisément, il a publié il y a moins d'un an le numéro sur « Hitler superstar » dans lequel était dénoncée la « banalisation » du nazisme. Ou encore, en 1967, à propos d'un livre de Claude Lévy sur la grande rafle du Vel' d'Hiv', l'actuel directeur de *l'Express* stigmatisait déjà le rôle de Darquier de Pellepoix et rappelait que les lois raciales de Vichy étaient à certains égards plus sévères que celles des Allemands.

Enfin c'est notre collabor..teur Jacques Derogy qui a réclamé à la télévision l'extradition de Darquier de Pellepoix, en signalant qu'aucun gouvernement français ne l'avait jamais demandée. Nous ajoutons que *le Monde* aussi a publié, il y a quelques années, des propos de Darquier de Pellepoix, sans qu'on lui fasse l'injuste procès de dire qu'ils traduisaient les convictions du journal.

∴

Donnons acte à MM. Revel et Aron d'une évidence : il n'a jamais été question de considérer que les propos de M. Darquier de Pellepoix traduisaient les convictions de l'Express. *L'outrance et l'ignominie des déclarations de l'ancien commissaire général aux questions juives font qu'une telle assimilation ne serait pas seulement insultante, mais absurde.*

Mais fallait-il s'en tenir, à titre d'antidote, à des questions incisives et à quelques petites notes sur divers points ? A partir du moment où on jugeait devoir diffuser, en l'absence de toute actualité qui l'eût expliqué, un tel « document », ne fallait-il pas aller au-delà, l'accompagner de quelques-unes de ces photos que Darquier de Pellepoix prétend qu'elles sont « truquées » et d'une mise au point ample, ferme et claire sur la déportation des juifs de France ? C'est ce qu'a demandé, d'ailleurs, Mme Simone Veil. C'est ce que nous avons dit, et pas autre chose. C'est ce que l'Express *admet maintenant, semble-t-il, puisqu'il se serait engagé à faire paraître dans son prochain numéro une telle réponse.*

Faute de cette contrepartie, un équilibre en trompe-l'œil est créé entre les accusations portées contre le responsable des persécutions et son propre plaidoyer. C'est en ce sens que la publication, sous cette forme, nous a paru de nature à alimenter « la tentative actuellement menée pour obscurcir une période dramatique de notre histoire » bien plus qu'à convaincre de la réalité des crimes commis par les nazis et leurs séides français comme Darquier de Pellepoix. — P. V.P.

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : si la persécution venait à renaître...

« On sent que l'ancien commissaire pourrait bien retenir cette « propagande » (les images des camps de concentration) comme une charge supplémentaire contre ses anciennes victimes, si la persécution venait à renaître. Recommencera-t-elle un jour ? J'aurais juré que non, au lendemain de la guerre. Aujourd'hui, j'en suis un peu moins sûr. »

(ANDRE FROSSARD.)

L'AURORE : incroyables déclarations.

« Incroyables... les déclarations faites à l'Express *par Louis Darquier de Pellepoix, le sont à ce point que pour les qualifier, les termes « ignobles » ou « scandaleuses » apparaissent dérisoires et hors de propos. Peut-on, au demeurant, qualifier l'inqualifiable ?*

» A la lecture de ce document, une question vient à l'esprit : cet homme a-t-il sa raison (...) »

(ALFRED HOURNAY.)

L'HUMANITE : la colère.

Madeleine Vincent, ancienne déportée à Essen, Ravensbrück et Mauthausen, écrit :

« Mme Veil dit son indignation à propos de Darquier de Pellepoix, et considère qu'on assiste à une tentative de banalisation du racisme, du nazisme. C'est ce que nous ne cessons de dire.

» Ancienne déportée moi-même, je considère qu'il s'agit effectivement de cela.

« Plus jamais cela, nous témoignerons et nous lutterons. » C'est le serment à nos morts que nous avons fait dans les camps. Sans doute faut-il que tous les survivants prennent encore des initiatives pour que vive leur témoignage. J'y suis prête quant à moi. (...)

» Le gouvernement de MM. Giscard et Barre doit prendre des mesures. Il doit interdire toutes les publications, tout ce qui vise à « banaliser les crimes nazis ».

» Il ne faut pas que l'oubli, « la banalisation » des crimes d'hier servent aujourd'hui d'environnement à une politique d'abandon national et la favorise. »

LA LETTRE DE LA NATION : les mécanismes intellectuels du racisme.

« Finalement je ne reproche pas à l'Express *d'avoir publié ce texte.* L'Humanité *ne nous explique-t-elle pas en ce moment que quarante mille prisonniers politiques au Vietnam, c'est bien normal ? Il ne suffit pas de savoir qu'ont existé les chambres à gaz et qu'existe l'archipel du Goulag pour s'en défendre. Il faut savoir aussi par quel mécanisme intellectuel ils existent. C'est la seule façon de s'en défendre et je pense que si la tentation raciste existait chez un seul lecteur de Darquier de Pellepoix, il en est maintenant dégoûté. »*

(PIERRE CHARPY.)

LIBERATION : au cœur de chacun de nous.

« Et si on commençait à regarder autrement le racisme ? Et s'il était quelque chose de profondément populaire, une sorte de folklore ou plutôt de religion de l'époque moderne, avec ses mythes, ses codes, son argot, ses rituels sanglants, ses sacrifices de mort ? Et s'il était au cœur de chacun de nous qui nous croyons intelligent, qui nous indignons et voulons en protéger les « esprits faibles *» ? Si on disait qu'il est vraiment là, au lieu de toujours le présenter comme une menace lointaine, comme une résurgence possible... Et si on commençait à vivre avec lui au lieu de sans cesse se détourner de ce qu'il signifie vraiment ? Et si on disait que c'est la question la plus importante de notre époque ? »*

(ALAIN JAUBERT.)

● *Une mise au point du Quai d'Orsay.* — Les déclarations de M. Darquier de Pellepoix, selon lesquelles il aurait entretenu *« les meilleures relations »* avec l'ambassade de France à Madrid, sont dénuées de tout fondement, a déclaré lundi le porte-parole du Quai d'Orsay.

Le Monde

société

Après l'inculpation de Me Lenoël

Le collectif Travailleurs-Justice : « Les avocats ne seront pas aux ordres »

Le collectif Travailleurs-Justice, dont un membre, Me Pierre Lenoël, du barreau de Bobigny, vient d'être inculpé de sorties et entrées irrégulières d'objets d'un établissement pénitentiaire, par M. Roger Danlault, juge d'instruction à Paris *(le Monde* du 25 octobre) vient de réunir à Paris, une conférence de presse pour analyser les raisons de cette inculpation, *« un épisode de plus dans la campagne menée contre les droits de la défense ».*

Me Lenoël est l'avocat de Taleb Hadjaj, un détenu qui, au début de l'année, a été à l'origine d'un mouvement de grève dans les quartiers de sécurité renforcée *(le Monde* des 13 et 14 janvier). Les numéros des journaux ayant publié les appels des détenus à la grève ont été censurés par les établissements pénitentiaires : ceux qui rendaient compte de la grève ont aussi été interdits, au moins à Fresnes où est détenu Taleb Hadjaj. Me Lenoël est accusé d'avoir fait parvenir des coupures de presse à son client, de lui avoir renvoyé un texte qu'il avait écrit sur les quartiers de haute sécurité et d'avoir reçu de lui un texte sur le Q.H.S. de Châteauroux. Dans l'un de ces envois *« un envoi postal sans paraphe ni signature, sans lettre à l'intérieur, mais tamponné avec le tampon de Me Lenoël*, indique l'accusation, *on a découvert, outre des coupures de presse sur les Q.H.S., des articles du* Monde *déchirés dans le sens de la hauteur enveloppant douze comprimés de Noctran 10, emballés dans du papier d'argent ».*

« Cette affaire de pilules est ridicule, a expliqué Me Lenoël. *J'ignore qui les a mises à cet endroit mais ça n'a aucun sens. Ces comprimés sont absolument sans danger : ce sont des somnifères doux. Taleb Hadjaj de surcroît n'avait pas besoin de me les demander. Il pouvait obtenir des neuroleptiques beaucoup plus puissants par l'administration pénitentiaire. »*

Me Lenoël ne nie pas avoir transmis à son client des coupures de presse : *« Nous revendiquons*, a-t-il dit, *la pratique de la communication, de l'envol de la presse. Cela fait partie des droits de la défense. Ce droit de défendre quelqu'un qui hurle dans un Q.H.S. »* Cette affaire, pour les avocats qui participaient à la réunion, ne peut s'expliquer sans références au processus déclenché, il y a quelques années, en République fédérale d'Allemagne, et qui, selon Me Jean-Jacques de Felice, *« aboutit à la criminilisation de l'avocat ».*

Certains participants ont attribué au procureur général, M. Paul-André Sadon, le déclenchement de cette campagne. Pour Me Michel Tubiana, ce dernier n'est *« que le bras séculier de la politique gouvernementale, le reflet de l'attitude de M. Peyrefitte, qui vise à mettre l'ensemble du monde judiciaire « aux ordres ».*

Huit autres organisations se sont déclarées prêtes à soutenir Me Lenoël et à participer à une campagne pour le respect des droits de la défense. Parmi elles, le Syndicat de la magistrature estime qu'un directeur de prison, un juge, n'a pas à savoir combien d'avocats a un inculpé, comme a tenté de le faire M. Beaune, directeur de la prison de Fresnes, en demandant aux détenus la liste de leurs défenseurs. *« En revanche, il faut savoir si l'on va reconnaître ou refuser à l'administration le droit de contrôler ce qu'un détenu a la possibilité d'écrire à son avocat, et sa dernière garantie : avoir un avocat libre. »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

AU PROCÈS DU PRIX BRIDE-ABATTUE

La peur

Après quatre heures de vérifications anodines et de confrontations fastidieuses et vaines, Robert Laouira, le plus intéressant des cinquante-quatre inculpés dans l'affaire de la course truquée du 9 décembre 1973, a livré, lundi 30 octobre, la clef de son système de défense. « Tous ces jockeys vous ont parlé de leur peur. Après tout, pourquoi est-ce que je n'aurais pas peur ? Je continuerai à tout nier en bloc. Vous n'obtiendrez rien de plus. Je reste sur ces positions et n'en changerai pas. Un point c'est tout. »

De pure stratégie ou fondée en raison, cette peur fait de Laouira le butoir sur lequel vont s'échouer toutes les questions qui lui seront encore posées au cours d la huitièm audince, mardi 31 octobre. Après la réitération d'une douzaine d'accusations identiques, aux détails près : « Robert » a donné ou fait donner des enveloppes pour prix de l'arrangement de la course telle qu'il l'envisageait, le président, M. Jean Lhomme, a suggéré : « Il faudra bien que vous fournissiez une explication plausible de ce phénomène. » *Ou bien il s'agit d'une nuanimité de commande, a dt le président ou bien vous avez agi comme on le dit. Dans ce cas* « pourquoi, comment et pour qui ? »

C'était trop en demander. Laouira a nié, nie et niera. Il n'a fait d'effort que pour faire dire à tout le monde, parfois avec un air un peu rogue, qu'il n'avait jamais, lui, Laouira, menacé personne. Tout le monde en est convenu. Laouir n'en demandait pas plus. Il ne faut pas en demander plus à Laouira. — M. K.

● *Nominations à la Cour de cassation.* — Par décret paru au *Journal officiel* du 29 octobre, ont été nommés conseillers à la Cour de cassation, MM. Georges Saltet de Sablet d'Estières, Roger Fabre, Hervé Sinvet, tous présidents de chambre à la cour d'appel de Paris.

Un « rocker » jugé pour meurtre

« Il faut être dans la rue pour comprendre »

De ces deux bandes de jeunes, l'une était de trop dans cette périphérie sud de Paris, entre terrains vagues et cités H.L.M. L'une devait obligatoirement se soumettre. « Un duel à la loyale » devait mettre un terme à des semaines de bagarres générales et de provocations diverses. Tout avait été préparé dans la tradition du code d'honneur de la rue : un « médiateur » avait été chargé de veiller à la régularité de cet ultime combat, les chefs rivaux devaient s'affronter à mains nues, sans coups de poing américain ni crochets de boucher, tandis que leurs lieutenants devaient en découdre quelques mètres plus loin. Mais cette séance de justice parallèle s'est enrayée jusqu'à connaître un épilogue tragique. Vaincu d'un combat tronqué, Serge Lamotte — dit « Bébé », — vingt ans, chef défait, a cherché à se venger pour laver son humiliation. Il comparaissait, lundi 30 octobre, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Diemer, pour le « meurtre avec préméditation » de son rival, Jean-Pierre Milon, dix-huit ans.

De mémoire de rockers, *« ceux de la porte d'Ivry »* et les *« mecs de la rue Hoche »* se sont toujours cherché querelle. Pour des riens. Parce que, nouris de films américains, ils n'ont appris à parler qu'avec leurs pongs. Parce que, à défaut d'être aimés, ils voudraient être craints. Parce que les filles passent trop souvent d'un camp à l'autre et mélangent la tendresse avec des affaires d'hommes. Parce que, aussi, leurs territoires sont trop proches. Les premiers habitent la partie sud du treizième arrondissement. Leur horizon d'ennui se borne à la bouche de métro, deux cafés où, avec la bière, on sert de la musique décente.

Juste après le pont, commence Ivry et la cité de la rue Hoche, où d'autres jeunes s'épanouissent à l'ombre des H.L.M. Ils se retrouvent chaque jour autour du billard du Djurjura, le café où Jean-Pierre Milon — dit « le Marseillais » ou « le Kabyle » — est venu s'effondrer le 12 décembre 1976, blessé à mort par trois balles de fusil tirées par « Bébé » Lamotte. Deux bandes de rockers *« des copains, c'est tout »* disent-ils, portant bottes *« Santiag »* et *« blousons à clous »*, deux groupes pas racistes, puisqu'ils comptent des enfants d'immigrés, pas chômeurs, puisque leurs membres sont apprentis, ouvriers ou collégiens.

« Il faut être dans la rue pour comprendre, monsieur le juge », dit « Bébé », un gosse malgre et tendu, jugé *« susceptible et dangereux »* par l'expert. Comment la justice ordinaire et cette justice parallèle, épidermique, pourraient-elles se rencontrer dans la salle d'audience du tribunal de Paris ? Le président, M. Diemer, pourtant bienveillant à l'égard de *« ces adolescents en crise »* ne trouve aucun *« motif logique »* à ce meurtre.

Mal à l'aise sans leurs « cuirs », peu habitués à parler le langage des prétoires, les rockers ne s'expliquent pas. Que dire de toute façon ? « Bébé » a tué parce que le duel, la veille du meurtre, avait dégénéré en *« affrontement »*, que l'enjeu était tel, ce samedi soir 11 décembre, que les armes à feu avaient failli parler. Il était *« logique »* que ces armes soient exhibées le lendemain, que « Bébé » cherche son fusil et tire. Ce samedi, « Schmoll », le médiateur, avait demandé aux deux chefs de se trouver *« après le feuilleton de la télévision »* au Stadium, un centre culturel et sportif, situé sur le territoire de *« ceux de la porte d'Ivry »*. « Bébé » et son lieutenant « Titi » étaient arrivés les premiers, rejoints ensuite par « le Kabyle » et son second. Quelques coups sont échangés. Tous les témoins racontent que *« la bande de Hoche »* est alors apparue *« pour faire son compte à « Bébé »*, rossé devant ses copains, les filles du Stadium, tous ces badauds de la périphérie venus voir *« démolir »* le *« caïd »* d'en face. Le piège.

Même ses anciens ennemis évitent de charger Serge Lamotte. Tous comprennent. Revenu chez lui, « Bébé » ne pouvait avoir qu'une seule idée en tête : se venger de l'affront, gravir un échelon dans l'escalade de la violence et arracher le dernier mot, fût-ce au prix d'une condamnation. Chez les rockers, les blessures ne sont rien — *« tout le monde prend des coups, monsieur le président »* — seul compte le déshonneur. Le turqueu du combat, celui qui avait volontairement violé la loyauté de la « cogne » devait payer plus cher. La loi de la rue prévoit des condamnations à mort pour ses traîtres.

Malgré un après-midi d'auditions, M. Diemer ne comprend toujours pas pourquoi « Bébé » a tué « Kabyle ». Pourquoi ce meurtre ? Simplement parce que Jean-Pierre Milon s'était installé deux mois plus tôt dans la cité de la rue Hoche, qu'il avait les poings durs, la mèche de cheveux *« à la rocky »*, l'auréole d'un service militaire accompli, et qu'il plaisait à Patricia, l'amie officielle de « Bébé ». Un profil suffisait pour devenir ce « rocker en chef » que tous *« les mecs de la rue Hoche »* attendaient pour mettre fin à l'impérialisme de *« ceux de la porte d'Ivry »* sur le « Stadium » et sur le terrain de football.

Deux mois avant le drame, les deux quartiers savaient que sonnerait bientôt l'heure de ce combat au sommet. Le samedi soir de la bagarre, les témoins pouvaient prévoir que « Bébé » allait chercher sa revanche. Jean-Pierre Milon a été tué vers 17 heures, le lendemain, dans une rue proche de la cité. Une demi-heure plus tard, tous les habitants des deux *« territoires »* avaient appris qu'un rocker était mort.

PHILIPPE BOGGIO.

Faits et jugements

Règlement de comptes niçois : un mort, deux blessés.

Une fusillade a fait un mort et deux blessés, lundi soir 30 octobre, dans un bar de Nice. Montant sur le trottoir, sans descendre de leur machine, deux motards ont tiré plusieurs coups de feu dans l'établissement *le Bar des amis*, route de Turin, dont la porte était ouverte. L'homme qu'ils cherchaient sans aucun doute à abattre, Jean-Pierre Mathias, vingt-neuf ans, connu des services de police, a été tué. Le frère de ce dernier, Luc, vingt-quatre ans, qui se trouvait à ses côtés, a été blessé ainsi qu'un chauffeur routier, M. Paul Dufourg, quarante-deux ans.

Ce nouveau règlement de comptes porte à vingt-trois le nombre des épisodes sanglants qui ont eu pour cadre Nice depuis le début de l'année. — *(Corresp.)*

Saisie de drogue à Roissy.

Les services des douanes de l'aéroport de Roissy ont saisi, dimanche 29 octobre, 1 400 grammes d'héroïne grise camouflés dans les talons et les semelles de deux paires de chaussures d'un couple originaire de Hongkong, et 8 300 grammes de cocaïne dissimulés dans les bagages d'un passeur libanais qui arrivait de Bolivie via le Brésil. M. Maurice Papon, ministre du budget, en apprenant ces « prises » a rappelé que depuis le début de l'année les services des douanes ont saisi près de 39 kilos d'héroïne et plus de 81 kilos de cocaïne. La valeur estimée de cette drogue est de 80 millions de francs.

D'autre part, le professeur Pierre Lépine a affirmé lundi 30 octobre à Paris, devant l'académie des sciences morales et politiques, que *« 90 % des drogués ont moins de vingt-cinq ans. 63 % d'entre eux prennent du cannabis et 18 % de l'héroïne ».* Selon le professeur, *« Hongkong est devenu le principal centre de l'exportation de la drogue et la Colombie tire actuellement 3 milliards de dollars de son exportation ».*

« Comme dans le cas de l'alcoolisme, 30 % des drogués sont récupérables, a conclu le professeur Lépine, *actuellement c'est sur les centres de post-cure que devrait porter l'effort des pouvoirs publics. »*

● *Contre M. David Mandel, P.-D.G. de la Société peinture et reconstruction* (S.P.R.), inculpé d'homicides et blessures involontaires *(le Monde* du 16 mars 1976), deux mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende ont été requis, lundi 30 octobre, devant la trente et unième chambre correctionnelle de Paris. Le 28 novembre 1975, durant des travaux, au dépôt Point-du-Jour de la Régie autonome des transports parisiens, un échafaudage dressé à 17 mètres de hauteur s'était effondré, entraînant la mort de deux ouvriers, MM. Tahar Lallouni et Hafid Ben Saadi et les blessures graves d'un troisième, M. Amar Soullah *(le Monde* du 29 novembre 1975). Jugement le 4 décembre.

● *Un objecteur de conscience*, M. Pierre Le Monnier, vingt-quatre ans, a été condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis pour désertion par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. M. Le Monnier, affecté au mois de juin 1976 à l'Office national des forêts à Wissembourg (Bas-Rhin), n'avait pas rejoint son poste, estimant que l'Office ne présentait pas un caractère d'intérêt général prévu au statut des objecteurs de conscience. — *(Corresp.)*

● *L'écrivain Jack Thieuloy* a été débouté lundi 30 octobre par le tribunal des référés de Paris de sa demande de saisie d'un livre de M. Jacques Brenner consacré à la littérature française depuis 1940, dans lequel il était qualifié d'*« incendiatre »*.

CORRESPONDANCES

« Que fait à Fresnes Gilles Collomb ? »

M. Pierre Vidal-Naquet nous a adressé la lettre suivante :

La mise en liberté, après près de onze fois de « préventive », de Christian Harbulot et Henri Savouillan me conduit à demander aux lecteurs du *Monde* de s'intéresser à un autre cas, particulièrement scandaleux, de détention préventive. Pendant la nuit de Noël 1977 une grenade quadrillée était jetée dans un local du commissariat du treizième arrondissement pendant le réveillon traditionnel. Témoins : un policier qui affirme avoir aperçu par la fenêtre le visage d'un des auteurs de l'attentat et un couple de Luxembourgeois qui déclarent avoir vu deux jeunes gens s'approcher du commissariat. Ils pensent pouvoir identifier l'un d'entre eux qui leur a demandé du feu. Les policiers presque immédiatement arrêtent l'un des jeunes gens qui nie.

Le 6 avril 1978, sur dénonciation anonyme, un autre « coupable » est arrêté, Gilles Collomb. Le témoin policier le reconnaît. Les témoins luxembourgeois ne le reconnaissent pas. Le délit lui-même n'est guère caractérisé. A dire d'expert, la grenade ne pouvait exploser et son lanceur ne pouvait l'ignorer. Mais Gilles Collomb a eu maille à partir avec les policiers du treizième arrondissement à propos d'une bagarre à coups de bâtons avec des militants d'extrême droite à Jussieu. Je n'approuve pas pour ma part l'emploi du bâton, y compris contre les militants d'extrême droite, mais le bâton n'est pas la grenade, la grenade ne fut pas dangereuse et, pour comble, il n'est nullement établi que Gilles Collomb l'ait lancée ! Que fait à Fresnes ce garçon de vingt-deux ans ?

هكذا من الإمل

tre

Faits et jugements

Règlement de comptes niçois : un mort, deux blessés.

Saisie de drogue à Roissy.

RESPONDANCES



F

RELIGION

LA FIN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

Les évêques devant une « page blanche »

Lourdes. — L'assemblée plénière de l'épiscopat français de 1978 aura donné un exemple louable de modestie et de retenue. Les temps sont passés où les évêques parlaient sur n'importe quel sujet avec une assurance moralisatrice qui cachait parfois une certaine incompétence et l'illusion que l'Eglise, sous prétexte qu'elle est « experte en humanité » (Paul VI devant l'ONU), pouvait vaticiner sur le plan politique électoral, biologique, psychologique, etc.

A Lourdes, cette année, une information sérieuse a été donnée, par exemple sur l'œcuménisme, par des hommes compétents sans qu'aucun texte de conclusion plus ou moins prétentieux soit venu se superposer au travail accompli. Le but recherché a été atteint : faire un bilan honnête et sensibiliser l'opinion. Ce thème sera repris en 1979.

L'appel au ministère presbytéral, assorti des efforts déjà accomplis à l'échelon diocésain, et les confrontations qui ont eu lieu dans les carrefours n'ont pas non plus en définitive, abouti à un document faisant l'objet d'un vote. Cette question a été jugée trop complexe et trop importante pour que l'on se satisfasse d'une exhortation finale. Ce n'est pas ainsi que l'Eglise suscitera des vocations, mais par un effort quotidien, patient et circonstancié.

Chemin faisant, on s'est aperçu que les projets de réforme des structures de l'assemblée dans le sens d'une régionalisation et d'une synodalité mieux vécues n'étaient pas assez mûrs pour engager l'avenir immédiat. Une prochaine assemblée y reviendra éventuellement.

De notre envoyé spécial

Quant au handicap que fait peser la semaine scolaire continue sur l'enseignement de la religion, les évêques ont renoncé à un projet de texte détaillé et assez incisif qui évoquait le « *matérialisme pratique* » et le risque de voir reléguer dans le domaine strictement privé les manifestations de la vie religieuse, au profit d'un communiqué plus bref et plus nuancé. Manifestement, l'assemblée a hésité à trop élever le ton et elle espère encore obtenir à l'amiable certains aménagements.

La conjoncture économique et sociale

D'autre part, le document interne présenté par Mgr Matagrin, évêque de Grenoble, sur « *la conjoncture économique et sociale* » a paru se suffire à lui-même pour le moment. Mais il sera suivi, d'ici à l'an prochain, d'une « *série de documents émanant d'instances qualifiées* ».

Ce rapport d'une dizaine de pages est lui-même composé de réponses adressées par une vingtaine de laïcs exerçant des responsabilités nationales d'ordre politique, administratif, syndical, ou de spécialistes en sciences économiques, juridiques ou sociales. Il n'engage donc pas directement l'assemblée. Il était destiné à nourrir la réflexion. On y trouve quantité d'observations concernant notamment le chômage, les inégalités sociales, le droit au travail, la crise économique, la violence, etc. « *Il est inacceptable*, lit-on, *de prétendre résorber le chômage par un refoulement systématique des travailleurs immigrés* », ou encore : « *Il faut passer du droit du travail au droit au travail.* »

Le retour à la doctrine sociale est qualifié d'« *illusoire* ». « *Celle-ci demande à être complétée car*, est-il précisé, *elle n'inclut pas vraiment la dimension politique et méconnait la réalité des conflits en se bornant à une morale de conciliation.* »

« *L'apport décisif de l'Eglise est d'ordre moral et éthique. L'Eglise doit rappeler les finalités de la vie économique et politique. Tous les moyens ne sont pas acceptables.* »

Légitimité de la violence ?

Une suggestion assez neuve : « *On a vécu sur la certitude que la violence contestataire était légitime face à la violence institutionnalisée. La violence contestataire était légitimée par la vérité de la doctrine. Quand on fait le bilan dans le monde actuel de cette certitude d'hier, n'y aurait-il pas quelque chose à revoir ? Est-il vrai que l'amour évangélique a le droit de recourir à la violence ?* »

Le rapport est d'une particulière netteté quant au devoir d'intervention de l'épiscopat. « *Il est impossible de ne rien dire sur la conjoncture économique et sociale. Ce silence serait interprété comme indifférence, résignation, recul.* » Mais les experts sont unanimes à signaler « *l'extrême difficulté de dire une parole crédible dans une situation évolutive complexe* ».

Les évêques de France en ont, eux-mêmes, parfaitement conscience. Selon l'expression imagée de Mgr Etchegaray, l'assemblée de Lourdes a ouvert « *de nombreux chantiers* ». « *J'ai l'impression*, a-t-il ajouté, *que nous nous trouvons devant une large feuille blanche.* »

HENRI FESQUET.

Les dangers de la semaine continue pour l'enseignement religieux

Voici le communiqué approuvé par 102 oui et 10 non sur l'enseignement religieux et les rythmes scolaires.

« *Pour de nombreuses familles françaises, l'enseignement religieux constitue l'un des éléments essentiels de l'éducation des enfants et des jeunes. La possibilité de recevoir cet enseignement est garantie par la loi.*

» *Cette liberté est compromise par l'instauration progressive de la semaine continue et les impératifs des transports scolaires. A terme, elle risque de disparaître.*

» *Les évêques de France ne peuvent l'admettre. Ils demandent que pour tous les jeunes l'enseignement religieux demeure possible. Un temps doit lui être expressément réservé dans le cadre de l'horaire scolaire.*

» *Rappelant l'importance de l'éducation religieuse, les évêques se joignent à tous ceux qui défendent le droit des jeunes à une existence équilibrée et à la liberté des consciences.* »

● La programmation des études des séminaires, qui va être envoyée à Rome pour approbation, a été adoptée par 109 oui, 2 non et 1 bulletin blanc : son enjeu principal est d'articuler la tradition de l'Eglise avec la culture moderne.

● Ont été élus comme membres du conseil permanent trois nouveaux évêques : Mgr Joseph Duval, archevêque coadjuteur de Rouen (né en 1928) ; Mgr Léon Soulier, évêque de Pamiers (né en 1924) ; Mgr Henri Derouet, évêque de Sees (né en 1922). Ces évêques remplaceront le cardinal Paul Gouyon, archevêque de Rennes, Mgr Henry L'Heureux, évêque de Perpignan, et Mgr Jacques Ménager, archevêque de Reims, arrivés au terme de leur mandat.

● Le Père Victor Chopot a été nommé secrétaire général de l'enseignement catholique et le Père Roger Dumortier secrétaire général adjoint.

● Le Groupe national de travail a été chargé de proposer, en 1979, les modalités de la mise en place du Fonds national de garantie pour assurer éventuellement aux prêtres retraités une subsistance décente (aux environs du SMIC) en cas d'incapacité de leur diocèse.

Mgr ETCHEGARAY : nous ne savons plus où donner de la tête.

Dans son allocution de clôture, Mgr Roger Etchegaray, président de la Conférence épiscopale de France, a dit, notamment :

« *Voici que monte la sève du troisième millénaire. L'Eglise n'est pas fatiguée, mais nous ne faisons pas preuve d'un optimisme de commande.*

» *L'Europe a du mal à se bâtir. Il est temps d'éveiller la responsabilité des chrétiens à l'événement historique que sera l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Trop peu nombreux sont ceux qui en mesurent l'enjeu. La construction de l'Europe ne doit pas être le résultat des seules forces économiques et politiques. Elle ne doit pas être l'apanage des gouvernants mais l'œuvre de chaque citoyen, des jeunes en particulier.*

» *Si l'Eglise, à l'exemple du Christ, qui a porté à l'extrême limite sa « force d'aimer » (Pasteur Martin Luther King) n'aidait pas les hommes à se libérer de la spirale noire de la fatalité de la violence, elle porterait sa part de responsabilité dans le désespoir qui risque de s'emparer du monde. Nous voulons imposer la force de la conscience face à la barbarie des armes. Sinon l'écart grandissant entre notre puissance technique et notre fragilité morale engendrera des conflits mondiaux. La désertification spirituelle conduit en ligne directe à l'écrasement des peuples.*

» *Dans notre ministère de communion, nous sommes au croisement de tant d'efforts et de fidélité que nous ne savons plus où donner de la tête. On veut que nous soyions ici et que nous restions là, que nous avancions et que nous marquions le pas. Mais au second regard, le dessein de Dieu nous traverse.* »

● *Jean Paul II* a confirmé le lundi 30 octobre le cardinal Franjo Seper (Yougoslave) comme préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, et le cardinal Eduardo Pironio comme préfet de la Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers.

● RECTIFICATIF. — Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié et nouveau vice-président de la conférence épiscopale n'est pas un « Breton de soixante et un ans », comme il a été écrit par erreur dans *le Monde* daté 29 et 30 octobre. Il est né à Chaumont (Haute-Marne) en 1922.

Mgr DALOZ, ÉVÊQUE DE LANGRES VA QUITTER SON PALAIS ÉPISCOPAL POUR RÉSIDER A CHAUMONT

La Haute-Marne fait partie des quinze départements français où le siège de l'évêché ne se trouve pas dans le chef-lieu (1). L'histoire explique ces anomalies qui entraînent bien des complications, des déplacements fréquents et donc une perte de temps.

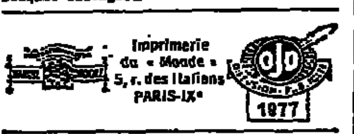
En Haute-Marne, par exemple, Mgr Lucien Daloz réside à Langres, sous-préfecture, dont le premier évêque fut saint Benigne, au IIIe siècle, et où la cathédrale Saint-Mammès date du XIIe siècle. Mgr Daloz a jugé que le moment était venu de s'installer à Chaumont, chef-lieu du département. Il y fait construire, dans le quartier neuf de la ville, un bâtiment « fonctionnel » qui rassemblera l'ensemble des services diocésains et où logeront également le vicaire général et le vicaire épiscopal.

Ce changement de résidence aura l'avantage — du point de vue pastoral — de soustraire l'évêque à l'hôtel du XVIIIe siècle qu'il habite actuellement à Langres, — dont la façade est classique et qui est assez peu conforme à l'image postconciliaire d'un successeur des apôtres. Mgr Daloz est d'ailleurs un homme aux mœurs simples, proche de ses fidèles et qui se fait appeler « mon Père ».

Les travaux entrepris à Chaumont seraient terminés dans deux ans environ. De toute manière Langres demeurera le siège épiscopal et conservera, outre l'église cathédrale, la chancellerie, les archives et un certain nombre d'autres services qui s'installeront dans les locaux du petit séminaire.

(1) Les autres sont : Ain (Belley), Aisne (Soissons), Ardèche (Viviers), Ariège (Pamiers), Calvados (Bayeux), Cantal (Saint-Flour), Jura (Saint-Claude), Landes (Aire et Dax), Manche (Coutances), Meuse (Verdun), Orne (Sées), Saône-et-Loire (Autun), Var (Fréjus), Vosges (Saint-Dié).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.



UNESCO

Israël et le « projet de déclaration » sur l'information divisent les participants de la XXe conférence générale

La vingtième conférence générale de l'UNESCO, réunie à Paris depuis le 24 octobre et jusqu'au 28 novembre, est entrée dans le vif du sujet avec le débat de politique générale. Sur les cent quarante-cinq Etats membres que compte aujourd'hui l'organisation, une soixantaine ont déjà pu se faire entendre à la tribune, dont la France, lundi 30 octobre, après les interventions de quatre « grands » de l'UNESCO : Inde, U.R.S.S., Grande-Bretagne, Chine. Comme il est de tradition, c'est le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, qui a défini la position de la France au cours d'une allocution centrée sur le « transfert des technologies ».

A première vue, il n'y a pas grand-chose de nouveau à cette vingtième conférence générale de l'UNESCO. On compte quelques nouveaux membres (Cap-Vert, Comores, Swaziland, Namibie et un Etat « associé », Dominique) (1). Mais on retrouve les mêmes clivages et les mêmes « points chauds » que lors de la précédente conférence générale en 1976 à Nairobi. Le débat est à peine entamé que l'on bute déjà sur la question des territoires occupés par Israël et le désormais fameux « projet de déclaration » sur les moyens d'information, qui accapare l'attention depuis 1972.

Ce sont les pays arabes qui, d'emblée, ont déclenché l'offensive en proposant comme président de la conférence un des leurs, M. Abdel Salam Madjali, ministre jordanien de l'éducation, alors que le tour de présidence revenait en principe au groupe « occidental » (Europe, Amérique du Nord). Comme prévu, c'est finalement un Canadien, M. Napoléon Leblanc, qui a été élu président de cette vingtième conférence (*le Monde* du 26 octobre), mais l'épisode reste significatif. En mettant en avant un pays de « première ligne » contre Israël, directement intéressé par la politique culturelle en Cisjordanie occupée, les pays arabes ont manifesté leur volonté de voir maintenue la pression de l'UNESCO sur ce qu'ils appellent l'« *impérialisme sioniste* ». Et en se retranchant derrière un pays qui appartient politiquement au « camp » occidental, les Etats arabes ont essayé de rallier le maximum de voix pour compter leurs partisans et alliés.

Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, a fait tout ce qu'il a pu jusqu'à présent pour apaiser les esprits sur ce point. Il a rendu hommage aux autorités israéliennes pour avoir facilité le déroulement des missions d'enquête de l'UNESCO dans les territoires arabes occupés (2).

Et il s'est déclaré tout à fait incapable, faute « *d'éléments d'information suffisants* » de soumettre à cette conférence un « *nouveau rapport global et analytique* » comme l'avait demandé le conseil exécutif. Les délégués devront donc se contenter d'un rapport préliminaire, ce qui est une manière adroite d'esquiver un débat de fond et d'éviter des résolutions trop « dures » à l'égard d'un Etat membre.

Le second conflit oppose les Occidentaux (les Etats-Unis principalement) à un projet qui tient particulièrement à cœur au directeur général (*le Monde* du 24 octobre). Avant même de prendre la parole dans le débat (3), les Etats-Unis ont déjà fait connaître leur position à l'égard du projet de déclaration sur les médias — dernière version. A leurs yeux, « *certains articles sont inacceptables* » (En particulier l'article XI dont nous reproduisons le texte ci-contre.)

M. Beullac, pour la France, s'est montré d'une grande discrétion sur ce point puisqu'il n'a consacré au problème de l'information que quelques lignes de son discours, se contentant de répéter que la France est « *très attachée à la liberté de l'information* » et qu'elle souhaite « *une meilleure diversification des sources et une concurrence beaucoup plus ouverte entre les agences* ». Comme le déclarait deux jours plus tôt M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, « *la position de la France dans cette affaire est une position mesurée* »... et discrète.

ROGER CANS.

(1) La Dominique (île des Antilles située entre la Guadeloupe et la Martinique) ne sera membre à part entière qu'après proclamation de son indépendance, le 3 novembre.

(2) Une mission de cinq pays (France, Espagne, Suisse, Yougoslavie et Nigeria) a enquêté dans les territoires occupés du 30 novembre au 9 décembre 1977. Un « représentant personnel » du directeur de l'Unesco, M. Raymond Lemaire, professeur à l'université de Louvain, s'est rendu à deux reprises à Jérusalem (décembre 1977 et juillet 1978) pour enquêter sur l'état des fouilles archéologiques entreprises par les Israéliens.

(3) Les Etats-Unis prendront la parole le 3 novembre à la place de la délégation israélienne, dont l'intervention est ainsi repoussée au 7 novembre.

L'OBJET DU LITIGE

Voici les cinq points de l'article XI du « *projet de déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale et à la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid* » :

1) Dans le respect des dispositions constitutionnelles visant à garantir la liberté de l'information et en application des instruments et accords internationaux pertinents, *il incombe aux Etats de faciliter l'application de la présente déclaration et de veiller à ce que les organes d'information juridiquement placés sous leur autorité directe s'y conforment* ;

2) *Il importe que les Etats* encouragent une circulation plus libre, plus large et mieux équilibrée d'informations exactes, complètes et objectives ;

3) A cette fin, *il est nécessaire que les Etats facilitent l'obtention*, par les organes d'information des pays en développement, des moyens pour se renforcer et s'étendre et favorisent la coopération de ceux-ci entre eux et avec les organes d'information des pays développés ;

4) De même, sur la base de l'égalité des droits, de l'avantage mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect de la souveraineté nationale, y compris du respect de la diversité des cultures, éléments du patrimoine commun de l'humanité, *il est essentiel que les Etats encouragent et développent* entre tous les pays, en particulier entre les pays qui ont des systèmes économiques et sociaux différents, les échanges tant bilatéraux que multilatéraux entre organes d'information ;

5) Pour que cette déclaration soit pleinement efficace, *il appartient aussi aux Etats de contribuer*, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires de chaque pays, *à promouvoir un statut des journalistes* et des autres agents des organes d'information et à rechercher les normes qui seraient internationalement acceptées pour que ceux-ci soient à même d'exercer leur profession avec rigueur et objectivité.

M. Beullac : il faut développer l'enseignement technique sans alourdir le budget

Parlant au nom de la délégation française, M. Christian Beullac a souligné que, faute d'une « *indispensable concentration de son programme* », l'Unesco risque de disperser ses activités au point de se perdre dans des « *généralités creuses* » ou d'être « *vite étouffée sous la prolifération des tâches* ». Manière détournée d'indiquer que l'Unesco ferait mieux de s'occuper d'éducation que de légiférer sur les médias ou de voter des résolutions contre tel ou tel Etat...

M. Beullac a donc choisi de se « concentrer » sur un seul sujet : le « *transfert des technologies* ». Ce transfert repose sur les échanges scientifiques, qui supposent à leur tour une diffusion de l'information mais aussi « *un vigoureux effort en faveur de la formation* ».

« *Cet effort*, a indiqué le ministre, *intéresse tous les pays. Partout dans le monde, en effet, la jeunesse s'interroge avec inquiétude sur les conditions de son entrée dans la vie professionnelle. Du fait des bouleversements de tous ordres qui affectent actuellement l'économie mondiale, les risques de chômage et de sous-emploi s'aggravent. Sans doute, comme le président de la République l'a très opportunément rappelé à cette tribune, l'éducation ne saurait-elle être tenue pour responsable de ces problèmes. Mais elle n'en joue pas moins un rôle déterminant dans la préparation des jeunes à la vie active et au monde.*

« *C'est pourquoi*, a indiqué le ministre, *la délégation française approuve l'initiative qu'a prise le directeur général d'ajouter comme nouvel objectif, dans son projet d'ajustement au Plan à moyen terme, le développement de l'enseignement technique et professionnel.*

» *Il ne faudrait pourtant pas que le développement de l'enseignement technique, éminemment souhaitable, alourdisse encore davantage la charge dont pèse, sur nos différents budgets nationaux, la part de l'éducation. Dans le domaine de l'enseignement technique, la tentation est grande, en effet, de céder à ce que j'appellerais volontiers la pente du quantitatif : on multiplie et l'on entasse les équipements, on diversifie et l'on complique les filières. Il me semble qu'il en va de l'enseignement technique en particulier comme du transfert des technologies en général, dont il est la clé : les procédures les plus sophistiquées ne sont pas toujours les meilleures, car elles sont rarement adaptées et plus rarement encore adaptables à la réalité, qui ne cesse d'évoluer, des situations sociales et des besoins économiques.*

Eviter les formations trop spécialisées

» *Nous devons donc éviter de mettre en place des formations professionnelles trop « pointues », je veux dire trop spécialisées. Comme je l'ai déjà fait valoir en d'autres lieux, la relation entre l'emploi et la formation est plus complexe qu'on ne l'imagine généralement. Elle est liée aussi bien aux technologies utilisées qu'aux divers modes d'organisation du travail pratiqués dans les entreprises. L'ajustement, vers lequel nous devons tendre, de la formation à l'emploi ne peut se réaliser qu'à un certain niveau, celui des grandes catégories ou des grands types de métiers, et demande de toute façon que l'on anticipe en permanence sur l'avenir, suivant des schémas prospectifs suffisamment souples pour pouvoir être aisément et rapidement remodelés.*

» *Je tire de ces quelques remarques qui s'appliquent, j'y insiste, à tous les pays, la nécessité, pour des raisons qui ne sont pas seulement d'ordre économique ou statistique, de ne pas tomber aujourd'hui pour l'enseignement technique dans les excès où nous étions tombés jadis pour l'enseignement général. C'est notre enseignement tout entier qu'il faut repenser en y introduisant dès le plus jeune âge la dimension technologique, en luttant contre le privilège excessif trop souvent accordé à la formation abstraite et en se préoccupant d'initier l'élève, d'une manière progressive, vivante et raisonnée, aux réalités économiques et sociales.* »

Le ministre a conclu son intervention par un développement sur les droits de l'homme, en précisant notamment : « *Ce n'est pas en enfermant l'individu dans le carcan du juridisme que nous l'aiderons à mieux défendre ses droits.* »

HANDICAPÉS

VINGT-SIX GRANDES ASSOCIATIONS DÉNONCENT A NOUVEAU LES RETARDS DE LA LOI D'ORIENTATION

Après la conférence de presse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat à l'action sociale (*le Monde* du 26 octobre), vingt-six associations représentatives — notamment l'Association des paralysés de France (A.P.F.), l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI), la Fédération des aveugles de France et l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA) — ont exprimé le 25 octobre, de vives critiques à propos de « *la situation réelle des personnes handicapées* ».

Trois ans après la promulgation de la loi d'orientation, ces associations dénoncent les retards intervenus dans la publication des derniers décrets et circulaires d'application, qui devaient être mis en œuvre avant le 31 décembre 1977.

M. Nicolle, président de la Fédération des aveugles de France, a fait observer que les « plafonds » instaurés pour l'attribution de la garantie de ressources (385 F par mois, soit 20 % du SMIC) limitent considérablement la portée de cette mesure, dont ne bénéficient que les handicapés salariés, à condition que ce salaire ne dépasse pas 130 % du SMIC, soit 2 500 F par mois.

Les représentants des vingt-six associations rappellent qu'ils avaient été reçus successivement par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, en avril dernier, et à l'Elysée en juillet, et qu'ils avaient alors « *tiré la sonnette d'alarme* ». Cela n'avait pas empêché le conseil des ministre, ajoutent-ils, de « *se gargariser d'autosatisfaction* » et de jeter à l'opinion un chiffre impressionnant : 2,5 milliards de francs dépensés pour l'application de la loi. Aujourd'hui comme alors, les associations mettent le gouvernement « *au défi de justifier cette somme par le détail, en la comparant au total des allocations versées au titre de la législation précédente* ».

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Les Etats-Unis s'apprêtent à assouplir les règles de sécurité imposées aux manipulations génétiques

EN juillet 1974, onze biologistes américains lançaient un appel, invitant leurs collègues du monde entier à interrompre provisoirement certains types d'expériences de manipulations génétiques. Ils estimaient, en effet, que ces expériences, auxquelles les travaux des prix Nobel de médecine 1978 avaient ouvert la voie et qui consistent, en gros, à modifier le bagage génétique d'un organisme en y introduisant un fragment d'acide désoxyribonucléique (A.D.N.) en provenance d'un autre organisme, risquaient d'aboutir à la création d'organismes nouveaux potentiellement pathogènes.

Sept mois plus tard, en février 1975, à Asilomar, en Californie, cent cinquante spécialistes décidaient la fin de ce « *moratoire* » volontaire ; simultanément, ils proposaient des règles de *sécurité* établissant différentes précautions à prendre suivant la nature des expériences et des micro-organismes en jeu. Depuis cette date, plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, édictèrent des réglementations nationales, plus ou moins calquées sur celles qu'avait proposées la conférence d'Asilomar.

Aux Etats-Unis, cette réglementation fut édictée par le National Institute of Health (N.I.H.) (1). Elle prévoit que les chercheurs qui se proposent de réaliser des expériences de manipulations génétiques doivent obtenir l'accord du N.I.H., consenti par un comité *ad hoc*, après évaluation des risques encourus et examen des précautions à prendre. Les règles imposent notamment l'utilisation de laboratoires spéciaux, classés de P1 à P4, les plus sûrs (P4) s'apparentant à de véritables blockhaus (sas, filtrage de l'atmosphère et contrôle de la pression intérieure, etc.). Cette réglementation a cependant des limites, puisqu'elle ne s'applique qu'aux seules expériences financées par le N.I.H.

Dans les années 1975-1976, le débat sur les risques des manipulations génétiques fut, aux Etats-Unis, largement exposé sur la place publique. Sous la pression, notamment de certaines organisations de consommateurs, plusieurs projets de législation fédérale virent le jour, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants, proposant des règles extrêmement strictes. Deux conceptions différentes s'opposèrent. L'une, défendue par le sénateur Edward Kennedy, président du sous-comité du Sénat sur la santé, prévoyait une large intervention du public au sein des instances destinées à autoriser ou non les expériences, voire la possibilité de mise en place de législations locales.

La seconde conception, soutenue par le sous-comité sur la santé de la Chambre des représentants, présidée par M. Paul Rogers, était plus centralisatrice, et donnait une plus grande importance à l'avis de la communauté scientifique. En fait, il est aujourd'hui plus que probable qu'aucune législation fédérale ne verra jamais le jour.

Une évolution

Depuis 1974, en effet, les données scientifiques du problème ont quelque peu évolué. Tout d'abord, les chercheurs connaissent de mieux en mieux les souches bactériennes qu'ils utilisent. Pour la bactérie la plus couramment « *manipulée* » et baptisée Escherischia coli K12, par exemple, la réalité du risque n'a jamais été prouvée et on a, de plus, des arguments sérieux pour affirmer que, si par hasard elle « s'échappait » du laboratoire, elle n'aurait pratiquement aucune chance de survivre assez longtemps pour être dangereuse.

D'autre part, il est aujourd'hui avéré que les manipulations génétiques, que les chercheurs ont grand mal à réaliser relèvent en fait, d'une famille de processus assez courants dans la nature, du moins chez certains organismes vivants.

Ces raisons ont fait que, progressivement, l'inquiétude est retombée, et que l'on songe sérieusement, aujourd'hui aux Etats-Unis, à assouplir la réglementation. Le N.I.H. a ainsi rendu public, à la fin de juillet dernier, un projet de règles beaucoup moins contraignantes. Ce projet a été soumis à la discussion publique, les intéressés ayant été invités à faire connaître leur opinion avant le 15 septembre dernier. Le N.I.H. devrait ainsi, vers le début de l'année 1979, édicter de nouvelles règles de conduite.

Selon les propositions du N.I.H., les chercheurs n'auraient plus à faire agréer leurs expériences au niveau central, à Washington : c'est un comité local qui donnerait son aval, avant de rendre compte lui-même au N.I.H. Certaines expériences, utilisant par exemple de l'A.D.N. « *nu* » (c'est-à-dire non inclus dans un fragment bactérien) ou ne faisant intervenir que de l'A.D.N. provenant d'un même organisme, seraient soumises à des exigences moins rigoureuses. De même, les expériences utilisant E. coli K12 ne seraient plus justiciables du plus haut degré de sécurité, etc.

Par contraste, le champ d'application des règles du N.I.H. serait considérablement étendu, puisqu'elles concerneraient désormais non seulement les expériences financées directement par cet organisme, mais également toute expérience réalisée dans une institution recevant, pour une raison ou une autre, de l'argent du N.I.H. Et surtout, l'industrie privée, qui n'est pour le moment soumise à aucune réglementation, serait invitée à adhérer volontairement aux nouvelles règles ; cette adhésion pourrait même être obligatoire : pour pouvoir breveter une découverte, un industriel devrait faire la preuve qu'il a, à tout moment, respecté les règles.

XAVIER WEEGER.

(1) En France, les règles ont été édictées, en collaboration avec les scientifiques, par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Un « comité de classement », qui comprend notamment des scientifiques et des représentants des personnels des organismes engagés dans ce type de recherches, examine les projets et détermine les conditions à observer.

Un organisme vivant est-il «brevetable»?

PEUT-ON breveter un organisme vivant ? A l'heure où les recherches génétiques se multiplient, notamment dans le champ des manipulations génétiques, la question peut valoir la peine d'être posée. Elle l'a, en tout cas, été aux Etats-Unis, et le moins que l'on puisse dire est que la réponse n'est pas très claire.

En octobre 1977, une cour d'appel américaine spécialisée dans les problèmes de propriété industrielle, accordait à la firme pharmaceutique Upjohn un brevet, que le bureau des brevets lui avait précédemment refusé, concernant un micro-organisme naturel : *Streptomyces vellosus*. Les chercheurs de cette société avaient isolé et purifié celui-ci, et l'utilisent pour produire un antibiotique, la lincomycine. En mars 1978, la même décision positive était prise à propos d'une demande de brevet par General Electric pour une bactérie *Pseudomonas* « manipulée » génétiquement et rendue capable de fabriquer des enzymes aptes à dégrader les hydrocarbures.

Dans un arrêt rendu au début de l'été, la Cour suprême des Etats-Unis a annulé le premier de ces deux brevets, en demandant à la cour d'appel de réexaminer son jugement « *à la lumière* » d'un arrêt précédemment rendu ; celui-ci avait déclaré « *imbrevetable* » l'inclusion d'une nouvelle méthode mathématique dans un programme d'ordinateur, une méthode mathématique n'étant pas, en elle-même, brevetable.

L'interprétation de cette décision est soumise à discussion ; l'analogie semble cependant montrer que la Cour a voulu dire que, tout comme un programme d'ordinateur, un processus biologique n'est pas brevetable *au sens de la loi sur les brevets*. La question ne sera sans doute réglée que par le vote éventuel, par le Congrès, d'une loi complémentaire.

Vers une « guerre des brevets »

La *décision* de la Cour suprême pourrait bien, estime le magazine anglais *Nature*, avoir des conséquences sur une demande de brevet, déposée par un chercheur de l'université d'Alabama, le Dr Roy Curtiss. Les revendications de cette demande concernent d'une part une technique de modification de la souche *Escherischia coli* destinée à permettre l'utilisation de celle-ci dans des expériences de manipulations génétiques « à risque », et d'autre part la *nouvelle souche* elle-même.

Elle ne devrait, par contre, pas affecter deux autres chercheurs américains, le Dr Stanley Cohen (Stanford University) et le Dr Herbert Boyer (University of California) qui ont conjointement déposé une demande de brevet concernant les techniques de base des manipulations génétiques : ils ont toutes les chances de se voir accorder le brevet, puisque c'est d'un *procédé* qu'il s'agit (1).

Certains prévoient, pour les années qui viennent, une véritable « *guerre des brevets* » pour les applications industrielles des recherches en génétique. Mais, comme l'explique cependant un spécialiste, « *plus que dans d'autres domaines, le brevet sera probablement accessoire par rapport au savoir-faire* ».

X. W.

(1) Dans plusieurs pays, dont la France, ces brevets ne pourraient toutefois être accordés : ils ont, en effet, été demandés après que le procédé a été rendu public, à l'occasion de réunions scientifiques ou dans des revues. La législation américaine permet la demande de brevet pendant l'année qui suit la publication. Selon la législation française, toute découverte publiée est tombée irrémédiablement dans le domaine public.

EN 1979, FAUTE DE MOYENS FINANCIERS

Les activités de recherches françaises seront réduites dans les quatre bases des Terres australes et antarctiques

LA « saison » d'été des Terres australes et antarctiques françaises a commencé, comme chaque année, avec le départ des deux navires de relève et de ravitaillement. Le 18 octobre, le bateau polaire danois, le *Thala-Dan*, est parti du Havre et il devrait arriver en terre Adélie vers le 16 décembre (si les conditions de glace de mer sont favorables). Le 21 octobre, le bateau mixte, le *Marion-Dufresne*, a quitté Marseille à destination des trois bases subantarctiques que la France entretient aux Kerguelen, aux Crozet et à Amsterdam, dans le sud de l'océan Indien. Mais, des difficultés budgétaires prévisibles (*le Monde* du 4 janvier et du 2 février) ont amené à réduire les activités des quatre bases pour 1979. Les crédits de 65 millions de francs en 1977 n'ont été augmentés que de 10 %, ce qui représente tout juste l'inflation. Et pour 1980, leur valeur réelle ne sera probablement pas augmentée.

Pour les trois bases subantarctiques, les effectifs totaux des équipes d'hivernage de la campagne 1979 ont été réduits à 117 personnes, contre 149 l'année dernière.

La diminution relative est encore plus importante si l'on compte les seuls scientifiques : 17 au lieu de 27. On va donc abandonner, aux Kerguelen, les programmes de biologie marine et de géologie et supprimer, aux Crozet, une partie des programmes de biologie et de géophysique.

Des mesures relevées par satellites

En terre Adélie, malgré la réduction des effectifs des scientifiques (12 hommes au lieu de 17 pour l'hivernage 1979), on va s'efforcer de maintenir une activité de routine de tous les laboratoires. Seule, la station météorologique va être renforcée en hommes et en matériel, cette heureuse exception étant due au programme GARP (Global Atmospheric Research Program) qui sera exécuté en 1979, un peu partout dans le monde, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale.

Toujours en terre Adélie, les travaux de génie civil seront réduits au minimum : on se contentera de reprendre l'aménagement — à l'explosif — de la plate-forme où s'élèvera, plus tard, un hangar destiné à abriter des engins.

Quant au *Marion-Dufresne* — qui a pourtant été conçu à la fois comme bateau de relève et comme navire océanographique — il n'effectuera cette année qu'une seule campagne océanographique dans l'océan Indien, en mai et juin 1979, pour participer à l'une des expériences du GARP. Déjà, l'une des campagnes à laquelle devaient prendre part des chercheurs étrangers a été supprimée au début de 1978. Notons aussi que le *Marion-Dufresne*, inutilisé, est resté à Marseille de juin à octobre et qu'une telle immobilisation stérile coûte, tout de même, 40 000 F par jour environ...

Le *Thala-Dan*, lui aussi, participera au GARP. Il doit mettre à l'eau une douzaine de bouées françaises pendant le trajet Panama-Australie et trois bouées australiennes entre la Tasmanie et la terre Adélie. Les données (températures de l'eau de surface et pression atmosphérique) mesurées par les unes et par les autres seront relevées par le satellite américain Tiros-N, porteur des équipements français Argos de collecte de données et de localisation, qui a été lancé, le 13 octobre dernier. De même, le *Marion-Dufresne* mettra à l'eau, dans le sud de l'océan Indien, vingt bouées semblables.

Depuis le *Thala-Dan* et le *Marion-Dufresne*, seront aussi effectués des prélèvements d'eau de mer destinés à doser le sulfure de diméthyl, ce qui, selon les spécialistes du Centre des faibles radio-activités (C.N.R.S. et C.E.A.) de Gif-sur-Yvette, devrait permettre de comprendre d'où vient le soufre présent dans l'atmosphère.

L'insuffisance des moyens financiers dont souffre le territoire d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) risque d'avoir de graves conséquences pour l'avenir de l'activité des quatre bases. Il a été impossible, en effet, d'acheter la quantité habituelle de matériel qui est apporté chaque année dans les quatre stations. Pour le moment, cette diminution n'aura pas d'effet sensible, chaque base ayant, sur place, des stocks importants permettant de « tenir » presque un an. Mais ces stocks seront donc très « écornés » au cours de 1979. Que se passera-t-il, en 1980, si la pénurie financière est toujours aussi aiguë l'année prochaine ?

Les avantages d'une desserte par voie aérienne

En outre, la desserte de la terre Adélie va bientôt poser un problème grave. Elle est actuellement faite — moyennant 13 millions de francs, dont un peu plus de 2 millions sont payés par les Australiens qui sous-affrètent le navire en janvier et février — par le *Thala-Dan*, bateau polaire danois capable de transporter cinquante-quatre passagers, 1 800 mètres cubes de marchandises et 330 mètres cubes de fuel. Or la compagnie Lauritzen qui a le quasi-monopole mondial de ce genre de bateau n'a plus que deux cargos mixtes polaires de ce type, le *Thala-Dan* et le *Nella-Dan*. Et ces deux navires sont vieux : d'ici à 1983, ils devront être retirés du service. Il faut donc, dès maintenant, songer à un remplaçant.

Il est possible, évidemment, de faire construire un cargo mixte polaire. Mais, le coût journalier d'un tel navire moderne peut être estimé à 60 000 francs (contre 40 000 francs pour l'actuel *Thala-Dan*). Ne vaudrait-il pas mieux envisager de desservir la terre Adélie par voie aérienne, un cargo polaire (à 15 000 ou 20 000 francs par jour) suffisant alors à apporter les 2 000 à 3 000 mètres cubes d'approvisionnements divers nécessaires au fonctionnement de la base ?

Les expéditions polaires françaises, qui, depuis 1947, sont chargées du maintien de la base de terre Adélie, ont déjà étudié les possibilités de construire une piste capable de recevoir des avions à long rayon d'action. En reliant trois des îles de l'archipel de Pointe-Géologie (la base Dumont-d'Urville est installée sur l'île des Pétrels) par des digues basses, il serait possible de construire une piste de 1 400 mètres de long, suffisante pour accueillir les C-130 américains ou les Transall français (1), ou même une piste de 1 850 mètres où tous les autres types d'avions de transport pourraient atterrir. La construction d'une telle piste suppose, évidemment, de très gros travaux de génie civil, et son coût est estimé à 35 millions de francs. La souplesse d'une liaison aérienne aurait des avantages certains. En six heures de vol environ (au lieu de sept à trente et un jours de navigation, selon la glace de mer), on pourrait amener cinquante personnes ou apporter 6 tonnes de matériel. En outre, la saison maritime n'excède guère deux mois par an, alors que la saison aérienne pourrait être nettement plus longue.

La candidature de l'Allemagne fédérale

Le maintien des activités scientifiques en Antarctique est d'autant plus nécessaire qu'un certain nombre de pays manifestent leur intérêt pour cette région. En 1977, la Pologne s'est jointe aux douze signataires (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, U.R.S.S.) du traité de l'Antarctique. Et, en 1978, l'Allemagne fédérale a demandé son admission dans ce « club » ouvert à tous les pays travaillant réellement dans l'Antarctique. Selon diverses sources d'information, l'Allemagne fédérale, qui a déjà fait plusieurs campagnes de recherches dans l'océan Antarctique, envisagerait maintenant d'investir en trois ans 100 millions de marks (240 millions de francs) pour construire une base, un bateau polaire mixte (relève et océanographie) et un institut polaire, et elle serait prête à dépenser 25 à 30 millions de marks par an (60 à 72 millions de francs) pour entretenir cette unique base...

Certes, l'Antarctique est éloignée de tout et parfaitement inhospitalière. Certes, l'exploitation de ses richesses minérales — si celles-ci existent — ne se fera pas avant très longtemps. Certes, l'exploitation des ressources vivantes de l'océan Antarctique — réelles celles-là, — est encore sujette à discussion et sera toujours difficile et coûteuse. Mais la connaissance des régions antarctiques qui a prouvé, depuis 1957, son importance dans le domaine de la géophysique externe, se révèle maintenant indispensable à la mesure des pollutions et à la compréhension des climats du globe. L'Antarctique est, en effet, une des « sources froides » qui font marcher la machine thermique atmosphérique sur l'ensemble de la Terre.

YVONNE REBEYROL.

(1) La distance Hobart (Tasmanie) - Dumont-d'Urville est de 2 700 kilomètres. La desserte aérienne de la terre Adélie suppose donc, pour la sécurité, que les avions utilisés puissent faire, sans se poser, l'aller et le retour, et, en plus, voler une demi-heure au-dessus de la terre Adélie.

En toute logique

Vases

PROBLEME N° 133

On possède un vase de 3 litres et un vase de 5 litres, tous deux pleins d'eau. Sans l'aide d'aucun autre récipient et par simple transvasement, on veut obtenir 4 litres d'eau dans un troisième vase vide, mesurant lui-même plus de 4 litres.

Quelle doit être la capacité de ce dernier vase ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 132

L'énoncé du texte est bien sûr hypocrite, puisqu'il révèle, lui aussi, la solution du problème.

Essayons les huit emplacements du mot OCTOGONE et comptons, chaque fois, combien de lettres seraient à leur place. On obtient, à partir du haut et dans le sens des aiguilles d'une montre : 2 - 3 - 1 - 2 - 2 - 2 - 1 - 1.

Révéler qu'il y a une ou deux lettres bien placées n'aiderait pas à résoudre le problème. Par contre, révéler qu'il y en a trois donnerait la solution, si le mot commence au nord-est.

PIERRE BERLOQUIN.

AU MUSÉE DE L'HOMME

Masques groenlandais

DEPUIS le 14 octobre dernier et jusqu'au 15 janvier prochain, le Musée de l'homme présente une quarantaine des cent masques Eskimo d'Ammassalik, un des rarissimes points habités de la côte est du Groenland. Tous ces masques ont été recueillis en 1934, 1935 et 1936 par les *membres de l'expédition française* sur la côte est du Groenland, MM. R. Gessain, F. Matter, M. Perez et P.-E. Victor. Mais ils n'avaient, jusqu'à l'actuelle exposition, jamais été montrés en France. Cette présentation est d'autant plus intéressante que les Groenlandais d'Ammassalik n'utilisent plus de tels masques au cours de leurs danses d'hiver et qu'ils n'en font même plus.

Les Groenlandais d'Ammassalik ont été connus du monde extérieur en 1884. Cette année-là, en effet, leur groupe, qui comptait alors quatre cent treize personnes, a été découvert par le Danois Gustav Holm. Jusqu'alors, les Groenlandais d'Ammassalik avaient été presque complètement isolés des autres groupes de langue et de culture analogues pendant plusieurs centaines d'années. Ils avaient donc eu le temps de créer un mode de vie original adapté aux conditions naturelles extrêmement dures de la côte est du Groenland et dont des documents photographiques, pris pour la plupart en 1935 et montrés à l'exposition, permettent de se faire une idée. Mais, en moins d'un siècle, la culture d'Ammassalik a été profondément bouleversée. En particulier, les danses, dans lesquelles les hommes étaient masqués, ont été très vite interdites par les pasteurs luthériens, car elles rappelaient l'ancienne religion chamanique et elles étaient souvent le prélude — très réaliste — du rite d'échange des femmes (appelé aussi « jeu d'extinction des lampes ») symbolisant, à la fin de l'hiver, le renouveau de la fécondité de la nature.

Ces danses, exécutées sur un accompagnement très rythmé de tambour, étaient plutôt des petites saynettes théâtrales destinées à amuser les vingt-cinq ou trente personnes de la famille (au sens large du terme) vivant dans la même grande maison, et les visiteurs venus en traîneaux à chiens sur la glace de mer. C'est ce qui explique l'aspect caricatural de certains des masques. Les traits sont volontairement tordus. Ici, le nez s'en va brusquement de côté. Là, le menton en galoche est de travers. Sur d'autres, les rides sont accentuées, les sourcils relevés, la bouche distendue, les yeux gonflés, les dents (en os) irrégulières. Ainsi, ces masques évoquent-ils, à leur *façon, les grimaces dont les* Groenlandais, grands amateurs du rire, aiment accompagner une histoire.

Faits dans des bois de flottage — les seuls à être disponibles dans cette région désolée — noircis à la suie des lampes à graisse de phoque, ces masques sont presque tous rayés de fines entailles claires qui représentent, probablement, les tatouages faciaux dont



Collection du Musée de l'homme, cliché D. Ponsard. Hauteur : 31 cm ; largeur : 16 cm ; épaisseur : 10 cm.

l'usage a disparu vers la fin du XIXe siècle. L'un d'entre eux, fait en 1934, fait penser à un dessin de Picasso : figure démesurément étirée, yeux décalés, tout petit chignon de femme perché sur le haut de la tête. André Malraux l'avait d'ailleurs sélectionné pour prendre place parmi les plus belles œuvres du monde de son « Musée imaginaire ».

Mais nous lui préférons la beauté du masque sans distorsion de Hans Ignatiussen que nous montrons ici. Les sillons-tatouages clairs suffisent à imprégner ce visage d'une infinie sérénité qu'égayent tout juste des sourcils, une moustache et une barbiche faits en peau de phoque. — Y. R.

★ Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris-16e. De 10 h. à 17 h (tous les jours de semaine, sauf le mardi), de 10 h. à 20 h. les samedis et dimanches. L'exposition, installée dans le hall d'entrée, est gratuite.

LE CENTRE DE LA MER ET DES EAUX

La mer recouvre 71 % de notre planète. Par ses capacités de stockage de la chaleur solaire et d'échange de celle-ci avec l'atmosphère, elle conditionne tous les climats des continents. C'est une voie de transports et une réserve — qui n'est certes pas illimitée — de ressources alimentaires et minérales ; elle se prête aussi aux loisirs. Elle est tout à la fois un milieu hostile à l'homme et un élément essentiel à la vie de l'espèce humaine.

L'Institut océanographique — fondation privée française créée en 1906 par le prince Albert de Monaco, qui fut un pionnier de la recherche océanographique — veut, avec raison, faire mieux connaître la mer au grand public, adulte, estudiantin et scolaire. Il a récemment inauguré à Paris un Centre de la mer et des eaux, qui, sur 300 mètres carrés, est à la fois un musée, une exposition *didactique*, un centre de documentation, d'initiation et de vulgarisation.

Un tel centre, à l'évidence, faisait défaut à la capitale : depuis l'« entrouverture » au public en mai dernier, deux cents personnes sont venues, en moyenne chaque jour, pour découvrir ou mieux comprendre l'océan et l'océanographie.

Les thèmes *présentés* avec le concours de nombreux organismes sont très divers. Les uns sont montrés en permanence, d'autres le seront temporairement. Les présentations sont très variées : vitrines, films, tableaux, schémas, photos, textes, et quatre aquariums retiennent, sans la lasser, l'attention des visiteurs de tous âges.

Y. R.

★ Centre de la mer et des eaux, Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, Paris-5e. Ouvert tous les jours (sauf le lundi) de 10 heures à 17 h. 30. Entrée : 5 francs ; étudiants, scolaires, et « cartes vermeilles » : 3 francs ; groupes : 2 francs.

LIVRES

■ **MANUEL D'ARCHEOLOGIE AERIENNE, de Jacques Dassié. Edit. Technip, 358 pages. Très nombreuses photos, schémas. 250 F.**

L'archéologie aérienne est une passion. Quoi de plus passionnant en effet que de scruter, du haut du ciel, l'apparition fugace des traces laissées par les habitants et les constructions des siècles passés. Du sol, rien n'est visible ; d'avion, des contours se dessinent, mis en valeur à certaines heures par des différences d'humidité et de végétation. Mais ces découvertes supposent une grande expérience et la maîtrise de diverses techniques.

Le livre de Jacques Dassié est bien un manuel. On y trouve *d'innombrables informations sur* la préparation d'une mission, le pilotage de l'avion, la photographie, l'exploitation des résultats.

■ **LEVROUX, HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE D'UN PAYSAGE. Ouvrage collectif publié par l'Association pour la défense et l'étude du canton de Levroux. 100 pages ; nombreuses photos et dessins. 25 F (+ 7 F de port. Ecrire à l'ADEL, aux bons soins de la mairie de Levroux, 36110).**

Levroux n'est qu'un modeste chef-lieu de canton de l'Indre. Un peu plus de trois mille personnes y vivent actuellement. Mais son histoire couvre un millier de siècles. Les premières traces de l'occupation du site appartiennent, en effet, à la dernière période acheuléenne. Cette ancienneté était connue depuis le dix-neuvième siècle. Mais, depuis dix ans, des archéologues professionnels du C.N.R.S., d'universités de Paris et d'Orléans, des amateurs du groupe archéologique de la Maison de la jeunesse de Nanterre, de C.E.G. et du canton de Levroux, ainsi que le comité d'entreprise d'Ocs-Photosia, ont travaillé à reconstituer l'histoire de ce petit coin du Berry. La plaquette qui vient d'être publiée offre une synthèse de ces huit mille journées de travail données en grande partie par des bénévoles.

Abondamment illustrée, cette plaquette est d'une lecture très agréable, et les innombrables informations qu'elle contient sont présentées d'une façon fort intéressante.

■ **LE DROIT INTERNATIONAL DE L'ESPACE, ouvrage collectif sous la direction d'A. Piradov (traduit par A. Karvovsky), Ed. du Progrès, 370 p., 30 F.**

L'exploration de l'espace et l'utilisation d'engins spatiaux aux fins d'observation, de communication, de météorologie ou de géodésie, pose divers problèmes juridiques : l'Assemblée générale de l'ONU s'en est préoccupée dès le début des années 60, et plusieurs traités bilatéraux ou multilatéraux ont défini des principes généraux ou particuliers de droit spatial. Rédigé par une équipe de spécialistes soviétiques, ce livre fait l'historique du droit spatial, en dégage les grandes lignes et discute plusieurs questions controversées, en exprimant bien évidemment la position soviétique, mais sans ignorer les opinions opposées.

L'éducation sanitaire

Après avoir connu, auprès des femmes et des médecins, des fortunes diverses, après avoir fait l'objet de « modes » contradictoires, du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, l'allaitement maternel connaît aujourd'hui un regain de faveur. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, il est fortement encouragé par le corps médical ; souvent davantage, d'ailleurs, par les pédiatres que par les accoucheurs. En France, les femmes des zones urbaines sont nettement plus sensibles à ces recommandations que celles des régions rurales, notamment du centre et de l'ouest de la France. Ces données sont confirmées par une enquête réalisée par l'INSERM en 1972, dont les résultats n'ont pas été démentis depuis lors, et selon laquelle l'allaitement maternel est, en France, très inégalement réparti selon les régions. D'après cette enquête, il apparaît en effet que ce sont les femmes de la région parisienne (60 %), de Rhône-Alpes (61 %) et de la région Est (61 %) qui allaitent le plus, suivies de celles du sud de la France (48 %), de l'Aquitaine (45 %) et, enfin, du Nord-Pas-de-Calais (43 %), du Centre (38 %) et de l'ouest de la France (30 %). Parmi les femmes qui allaitaient en

Mettre l'enfant au sein dès la salle d'accouchement

L'allaitement maternel est pratiqué par un nombre croissant de jeunes accouchées, malgré le perfectionnement récent des laits en poudre « maternisés » de grande valeur biologique et nutritionnelle. Les pédiatres se félicitent de ce regain de faveur, comme en a témoigné, tout récemment, une session d'information organisée sur ce thème à la maternité de Port-Royal, par le professeur Alexandre Minkowski et à laquelle participait notamment M. Julian de Ajuriaguerra, professeur au Collège de France.

Mme le docteur Thirion, pédiatre, est venue exposer le résultat d'observations recueillies sur cette question à la maternité de l'hôpital Sud de Grenoble. La physiologie de la lactation, a-t-elle noté, est à présent bien connue, de même que les premiers besoins alimentaires de l'enfant. On sait, par exemple, que le réflexe de succion est à son maximum au cours des deux premières heures qui suivent la naissance, qu'il décline ensuite pendant quarante-huit heures pour réapparaître. Or, dans de nombreuses maternités, la mère ne peut avoir aucun contact avec son enfant pendant vingt-quatre, voire trente-six heures, ce qui, outre la frustration psychologique ainsi créée, rend plus *difficiles les premières tétées*. Il paraît donc utile, comme l'a démontré l'expérience de Grenoble, de mettre l'enfant au sein avant même que la mère ait quitté la salle d'accouchement.

En outre, a estimé le docteur Thirion, il est indispensable que la femme ne ressente pas l'allaitement comme un carcan d'horaires et de pesées. Il faut, dans toute la mesure du possible, *allaiter l'enfant « à sa demande »* — qui se réglera sur six à sept tétées par jour, dont la durée variera de dix minutes à une demi-heure. Il suffira de le peser non pas avant et après chaque prise, mais une fois par jour, à la seule fin de surveiller sa courbe de poids, et non pas la quantité de lait absorbée. L'enfant ne devra jamais être forcé (cela bien sûr dans l'hypothèse où il s'agit d'un nourrisson né à terme et dont l'évolution est normale).

D'autre part, a ajouté Mme Thirion, deux des problèmes *que rencontrent fréquemment* les femmes qui allaitent devraient être facilement évités : les crevasses et l'engorgement des seins. Les crevasses, a-t-elle dit, sont essentiellement dues à une mauvaise position de l'enfant pendant les tétées. Le personnel de la maternité saura aisément montrer à la mère quelles positions faire adopter par le nourrisson. L'engorgement des seins est, lui aussi, un problème que l'on évitera facilement non pas en utilisant le tire-lait, « *instrument barbare et inutile* » a dit Mme Thirion, mais plus simplement des douches chaudes.

Il faut en outre, a-t-elle noté, convaincre de toutes ces notions, non pas seulement les femmes elles-mêmes, mais aussi le personnel hospitalier et les puéricultrices, qui estiment souvent plus facile de recourir au biberon que de procéder à toute cette éducation sanitaire.

Un « plaisir mutuel »

Le professeur de Ajuriaguerra, enfin, a estimé que les femmes étaient souvent bien préparées à l'accouchement lui-même, mais beaucoup moins à la période qui suit la naissance et au « *maniement* » d'un nouveau-né. L'allaitement, a-t-il noté, n'est pas autre chose qu'un « *plaisir mutuel* » : « *L'enfant exprime une demande, la mère répond à ce besoin. C'est l'enfant qui crée l'amour maternel...* » L'allaitement, a-t-il poursuivi, est le moyen même d'un « *dialogue tonique* » entre la mère et l'enfant, un dialogue qui passe par la chaleur ressentie et le contact corporel, tout autant que par l'apport nutritionnel proprement dit.

« *Ces problèmes,* a conclu le professeur Minkowski, *nous ont trop longtemps paru être de second ordre par rapport aux exigences de la sécurité. Il ne s'agit pas de mener une croisade mystique en faveur de l'allaitement maternel, mais de rétablir quelques vérités.* »

C. B.

La pilule et les médicaments

Une femme qui allaite est-elle de ce seul fait protégée contre une grossesse ? En théorie, oui, mais en théorie seulement, répond le *professeur* Pierre Mauvais-Jarvis (hôpital Necker, Paris), car la succion du mamelon provoque une sécrétion de prolactine qui inhibe les mécanismes de l'ovulation. En fait, si cette sécrétion est insuffisamment stimulée, si les tétées sont insuffisamment fréquentes, si l'allaitement — ce qui n'est pas rare — est mixte (sein et biberon), la femme est exposée à une reprise spontanée de l'ovulation, donc à une nouvelle grossesse éventuelle.

Peut-elle, dans ces conditions, prendre, lorsqu'elle allaite, des « pilules » ? En d'autres termes, les *composés* contraceptifs hormonaux passent-ils dans le lait maternel, au détriment — éventuellement — de la santé de l'enfant ? A cette question, le professeur Mauvais-Jarvis répond par la négative. Les hormones contenues dans la pilule ne *passent pas dans le lait*. Selon d'autres avis, les hormones contraceptives passent effectivement dans le lait maternel, mais à doses si faibles — surtout lorsqu'il s'agit de pilules « minidosées » — qu'elles sont inoffensives pour l'enfant. Aussi, contrairement à une opinion répandue, la reprise de la contraception orale peut-elle se faire dès le mois qui suit la naissance.

La *Lettre médicale d'information* d'octobre 1978 (1) fournit, sur cette question, un ensemble de données fort instructives, qui portent notamment sur la contamination du lait maternel par l'ensemble des médicaments que peut absorber la mère. Ce texte rappelle que, « *dans les premières semaines de la vie, la barrière digestive est imparfaite et anormalement perméable à de grosses molécules, les mécanismes chargés de transformer les médicaments et de les éliminer, dans le foie notamment, sont immatures, et les possibilités d'excrétion rénale limitées. L'enfant est donc exposé à une résorption digestive anormale et à une rétention prolongée d'un médicament administré à sa mère* ».

Les auteurs citent tout particulièrement le passage dans le lait maternel de nombreux antibiotiques, d'anticoagulants, d'anticonvulsivants, qui peuvent être néfastes pour l'enfant. Certains somnifères, présents dans le lait maternel, risquent d'avoir des effets sédatifs sur le nourrisson. Les antithyroïdiens et les iodures peuvent être fortement concentrés dans le lait maternel et provoquer chez l'enfant, notamment, des goitres, des hyperthyroïdies. « *Outre ces effets immédiats, l'iode radioactif est suspect de favoriser le développement d'un cancer thyroïdien chez l'enfant.* »

La *Lettre médicale d'information* cite encore un certain nombre de médicaments qu'il est contre-indiqué d'absorber en cours d'allaitement, tels que les diurétiques, qui dépriment la lactation ; les anti-inflammatoires ; les antipyrétiques (produits contre la fièvre) ; les analgésiques. D'une manière générale, concluent les auteurs, il importe de mettre en *garde les femmes qui allaitent* contre toute automédication et de supprimer les médicaments qui ne sont pas strictement indispensables.

Les médecins rappellent enfin, à l'unanimité, que, entre autres toxiques, l'alcool est peut-être le premier et sans doute le plus fréquemment passé sous silence.

(1) 120, bd Saint-Germain, 75280 Paris Cedex 06.



Un moyen de combattre les allergies digestives

Les allergies digestives sont-elles fréquentes ? Sont-elles graves ? Tel est l'un des thèmes qu'ont abordés les congressistes réunis à Paris pour les XIXes Journées annuelles de nutrition et de diététique, que présidaient les professeurs Maurice Derot et Henri Bour.

« *La fréquente tentation des gastro-entérologues est de minimiser, voire de refuser, la part de l'allergie dans la pathologie digestive* », a déploré le professeur J.-P. Grilliat (Nancy). Pourtant, a-t-il poursuivi, pour 15 % la population présente des phénomènes allergiques manifestes ou potentiels, qui sont d'abord d'ordre cutané, puis oto-rhino-laryngologique, bronchique et enfin digestif. Or, les allergies digestives frappent de préférence le jeune enfant chez qui elles *risquent d'être plus* mal supportées que chez l'adulte.

Il importe donc de ne pas négliger les signes de l'allergie digestive, et, dans toute la mesure du possible, d'en déceler les causes. Il existe, certes, a remarqué le professeur Grilliat, des sujets et des familles plus enclins que d'autres aux phénomènes allergiques de tout ordre, ce qui laisse supposer l'existence d'un « terrain », ou d'une « aptitude » particulière. Mais il existe aussi des agents de l'allergie digestive dont certains sont aujourd'hui nettement identifiés, tels que certains médicaments — l'aspirine par exemple — certains germes pathogènes (colibacilles, entérocoques, notamment), et bon nombre d'additifs alimentaires et d'aliments. Parmi ces derniers, le professeur Grilliat a mentionné les crustacés et certains *poissons quelques fruits (tomates*, bananes, agrumes), certains légumes (petits pois, lentilles, soja, céleri et carottes crues), la moutarde, les œufs, surtout le blanc, et, enfin, le lait.

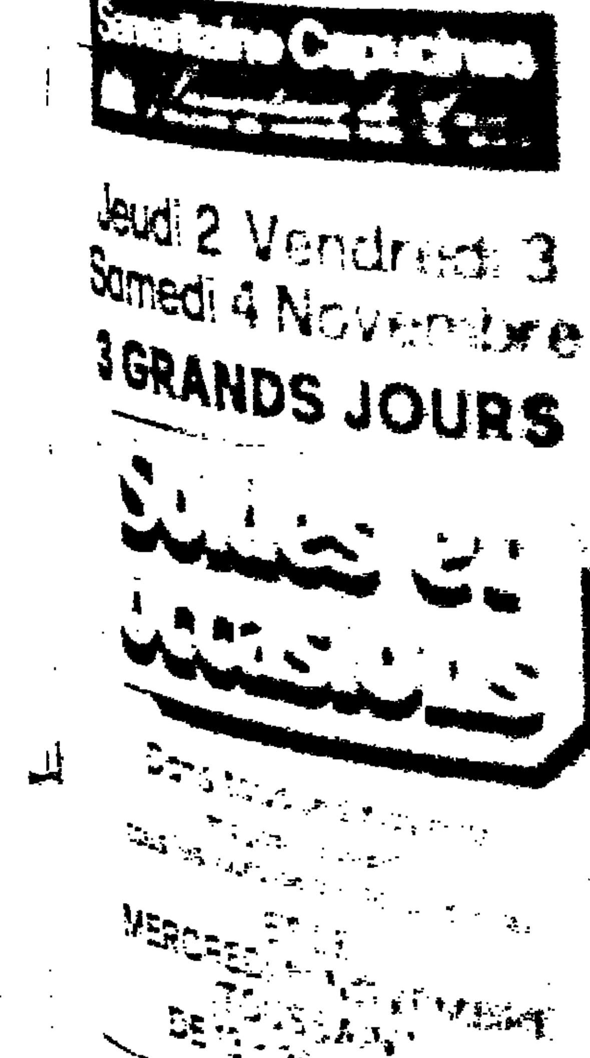
Des manifestations aiguës

Ce dernier a fait l'objet d'une étude particulière présentée par le professeur C. Polonovski (Paris). L'allergie aux protides du lait de vache, a-t-il remarqué, n'est pas chose rare et peut donner lieu, chez le nourrisson, à des manifestations aiguës (diarrhées, vomissements, etc.) auxquelles peuvent s'associer des signes d'allergie cutanée ou respiratoire. Or, le chiffre de 1 % de nourrissons atteints par cette intolérance au lait de vache « *paraît dépassé à la période actuelle* », ce qui pose la question du rôle que joueraient, à cet égard, les laits en poudre dits « maternisés », « *enrichis en protides du lactosérum aux dépens des caséines* », et qui comportent en outre « *des concentrations massives de lactose, lipides végétaux et fer, propres à modifier la flore bactérienne digestive* ». Il faut mener des études sur ce point, a estimé le professeur Polonovski, afin de déterminer un rôle allergène éventuel de ces éléments et de « *recueillir le maximum de données de tous ordres* » sur cette question. « *Le lait de femme,* a-t-il encore noté, *affirme sa supériorité anti-infectieuse et anti-dyspeptique de façon écrasante* », avant de conclure sur « *une certitude : l'allaitement maternel doit être protégé contre les erreurs graves du désir de bien faire, à savoir l'habitude, dans de nombreuses maternités, de donner au nouveau-né une petite dose de lait de vache sous le prétexte que l'on ne peut attendre la montée laiteuse de la mère* ».

Le professeur Grilliat a enfin insisté sur un certain nombre de règles à observer afin d'éviter les allergies digestives. « *Trop souvent, à l'origine de l'allergie alimentaire, on retrouve un régime mal équilibré, massivement dominé par un aliment... D'autre part, le malade pratique des restrictions empiriques, qui l'amènent à un régime totalement déséquilibré.* » Il faut également éviter l'utilisation régulière de médicaments, « *souvent faite à l'insu du médecin, dont l'action irritante, voire allergisante, peut être considérable* ».

La règle essentielle, dans ce domaine, est donc, avant tout, préventive, d'autant que « *les méthodes de désensibilisation aux allergènes alimentaires ne tiennent que peu de place dans le traitement des allergies digestives* ».

CLAIRE BRISSET.



et l'allaitement maternel

1972, 57 % continuaient à le faire un mois après la naissance, 47 % deux mois et 22 % trois mois après la naissance.

Aujourd'hui, estime-t-on dans les maternités, environ la moitié des femmes qui viennent d'accoucher choisissent d'allaiter leur enfant, et cette proportion va croissant.

Aux encouragements prodigués par le corps médical se mêlent cependant quelques mises en garde. Le lait maternel est en effet un véritable filtre des substances ingérées par la mère, que ce soient des médicaments, du tabac ou de l'alcool. L'Organisation mondiale de la santé vient de rappeler le rôle particulièrement nocif du tabac lors d'une réunion organisée samedi et dimanche à Genève.

Il est donc impératif que ces risques soient connus. Impératif aussi, si l'on veut encourager l'allaitement, qu'il n'apparaisse plus comme un carcan incompatible avec d'autres activités. L'expérience de Grenoble démontre que les contraintes « classiques » de l'allaitement peuvent, dans une large mesure, être évitées, pour le plus grand profit des femmes et de leurs nouveau-nés.

LE TABAC, LE LAIT ET L'INTOXICATION

Jérôme, onze jours, est hospitalisé dans un service de pédiatrie car, bien que né à terme, de bonne taille, de bon poids, et sans difficulté aucune, il présente depuis le retour au domicile de sa mère des malaises préoccupants avec arrêts respiratoires survenant après les tétées, et que le père a surmontés par des manœuvres de bouche à bouche. Une agitation anormale, des pleurs incessants, une insomnie, complètent ce tableau qui ne s'accompagne, à l'examen médical, d'aucun signe clinique particulier.

La maman reste au chevet de l'enfant hospitalisé afin de poursuivre l'allaitement ; quelques minutes après la première tétée, à laquelle assiste une infirmière, la respiration du bébé s'arrête brusquement, il devient pâle, puis cyanosé et s'évanouit.

L'administration immédiate d'oxygène pur rétablit la situation, et les pédiatres décident, par mesure de sécurité, de placer l'enfant sous surveillance électronique dans un incubateur.

Toute une batterie d'examens cliniques, radiologiques et biologiques est alors engagée, allant de la ponction lombaire aux recherches bactériologiques les plus diverses. La seule anomalie observée est une agitation permanente avec un rythme cardiaque très rapide et des phases d'arrêts respiratoires de 6 à 8 secondes pendant le sommeil.

L'enfant est alors sevré et une alimentation est entreprise par du lait en poudre *« maternisé »*.

En quelques jours, tous les troubles disparaissent, et le complément d'examens (électro-encéphalogramme, reprise des bilans biologiques ,dosages hormonaux, etc.), se révèle totalement négatif.

La conviction naît alors chez les pédiatres que les malaises de cet enfant pouvaient être liés à une intoxication transmise par le lait maternel. Un patient interrogatoire, et des analyses d'urine approfondies, ne permettent d'identifier aucune présence médicamenteuse (barbituriques, tranquillisants ou autres). On demande alors au laboratoire central de la préfecture de police de Paris, que dirige le docteur Viellard, une recherche de nicotine dans le lait de la mère et dans les urines de l'enfant.

En effet, la mère, très nerveuse, consomme deux à trois paquets par jour de cigarettes de tabac blond anglais, spécialement riche en nicotine. Elle avait dû restreindre sévèrement sa consommation pendant son séjour à la maternité, mais l'avait reprise « avec le délice et l'impatience que l'on imagine » dès son retour au domicile.

L'analyse du laboratoire de la préfecture est positive et montre, tant dans le lait de la femme que dans les urines de l'enfant, des doses importantes de nicotine.

Nicotine et mort subite

Or, la toxicité du tabac pour les fœtus a été très largement démontrée par de multiples enquêtes, et la plus grande fréquence de la prématurité, comme l'augmentation de la mortalité de l'enfant au cours de l'accouchement est, à présent, parfaitement connue pour les femmes qui fument pendant leur grossesse.

Même après l'accouchement, le handicap des enfants dont la mère a fumé pendant la grossesse persiste. Sur plusieurs milliers de cas, étudiés entre sept et onze ans, un léger retard psychomoteur et physique a été démontré chez les enfants de fumeurs et cela d'autant plus que le nombre de cigarettes fumées après le quatrième mois de grossesse augmente ; ainsi, les enfants dont la mère a fumé quotidiennement dix cigarettes ou plus, ont en moyenne un centimètre de taille en moins et trois à cinq mois de retard dans les tests combinant le calcul, la lecture, l'agilité mentale et manuelle.

L'équipe du professeur Mozziconacci (hôpital des Enfants malades, Paris), qui rappelle ces faits, souligne aussi que la nicotine et la fumée ont un rôle néfaste sur l'arbre respiratoire des enfants de parents fumeurs. La fréquence des infections respiratoires, des otites, amygdalites et des rhino-pharyngites de ces enfants double par rapport à ceux dont les parents ne fument pas. Il s'agit, dans ces cas, de la toxicité de la nicotine absorbée par la voie a é r i e n n e ; l'intoxication présentée par le petit Jérôme relèverait à l'évidence d'une absorption par les voies digestives.

Le passage de la nicotine dans le lait humain est un fait bien connu, et a été prouvé et mesuré à de multiples reprises.

Il est vraisemblable que le fait que cette nicotine se solubilise dans les globules graisseux du lait facilite grandement son absorption par le tube digestif de l'enfant. Or, la nicotine agit sur les centres nerveux (notamment celui de la respiration) et sur le système nerveux sympathique (action d'abord stimulante, avec accélération cardiaque et hypertension, puis paralysante, avec ralentissement cardiaque, hypotension et phases d'arrêts respiratoires possibles). On peut se demander, disent les docteurs Perrandin et Sorin, qui ont étudié le cas de Jérôme, si certains cas de « mort subite » non expliquée, du nourrisson, ne relèveraient pas d'une étiologie de cet ordre.

Plusieurs autres cas d'intoxication du même genre ont été signalés depuis cette première publication, et il semble urgent que soit conduite une campagne d'information afin que la femme enceinte comme la mère qui allaite n'exposent pas, par le tabac, leur enfant nouveau-né à de graves dangers.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

CORRESPONDANCE

Les infirmières de réanimation de gériatrie et les autres

Les articles des professeurs Jean-Paul Binet, chirurgien des hôpitaux (centre chirurgical Marie - Lannelongue), dans le Monde *du 20 septembre et du docteur J.-P. Robert, chef de service du centre hospitalier intercommunal de Montreuil, dans* le Monde *du 4 octobre, sur les infirmières de réanimation, soulignant* « leur extrême dévouement », « leur travail héroïque » *et les conditions insuffisantes de leur rémunération, ont suscité de nombreuses lettres. La plupart confirment, malgré les progrès réalisés, la pénibilité des tâches en salle de réanimation ; d'autres évoquent le travail également difficile des infirmières d'autres services, notamment la gériatrie.*

Des améliorations constantes

J'ai été moi-même infirmière-chef durant cinq ans d'un service de réanimation néo-natale parisien.

1) En ce qui concerne les conditions de travail du centre hospitalier de Montreuil, il est tout à fait anormal, en effet, qu'il n'y ait pas la moindre pause durant les heures de travail intensif que doivent fournir les infirmières de tels services. Cela vient probablement du fait que, dans ce service, les dotations en personnel sont ridiculement et dangereusement basses.

2) Il existe une « prime de réanimation » dans d'autres services de ce type en supplément de la « prime de veille », dont les montants ne sont pas négligeables.

3) Le choix des jeunes infirmières qui viennent travailler dans de tels services ne tient pas au seul fait qu'il s'agisse d'une « médecine héroïque », mais d'une médecine de pointe, dont les progrès ont été spectaculaires durant les dix dernières années de cette discipline. (...)

MYRIAM BENGLIA,
infirmière.

Un travail peu gratifiant

(...) Je voudrais souligner les mérites particuliers d'une autre catégorie d'infirmières hospitalières. (...) Il s'agit des infirmières s'occupant de personnes âgées, que ce soit au sein de services de gériatrie active ou dans des unités de long séjour. En effet, ces services hospitaliers reçoivent les malades les plus touchés par la polypathologie, menacés par la « grabatisation » quand ils ne sont pas déjà grabataires, aux facultés intellectuelles souvent en voie d'obscurcissement. Fréquemment, ils ont déjà transité par plusieurs services, ce qui a contribué à les rendre passifs et dépendants. Or tout doit être fait pour les traiter, les guérir chaque fois que cela est possible et leur rendre goût à la vie, malgré les handicaps de toutes sortes dont ils sont et resteront affligés. Pour ce, il convient que le personnel infirmier soit particulièrement attentif, patient, toujours sur le qui-vive pour assurer un « nursing » dont l'insuffisance augmentera les souffrances et précipitera la déchéance du malade. Ce travail est, en général, bien fait : une récente étude que j'ai eu l'occasion de mener sur le plan national, portant sur plus de 5 000 lits de long et moyen séjour gériatrique, a montré qu'il n'existait pas plus de 5 % de vieillards « grabataires » dans les plus récentes de ces unités, et encore, dans nombre d'établissements, il n'en existait aucun. Ceci signifie que tout malade, même le plus handicapé, est mobilisé et sorti de son lit au moins une fois par jour et souvent davantage. Il est évident que ce n'est qu'au prix d'un effort physique permanent, extrêmement astreignant, que de tels résultats peuvent être obtenus.

Ajoutons à ces considérations qu'il s'agit d'un travail peu gratifiant et peu prestigieux (les succès thérapeutiques spectaculaires sont rares), dont même le rôle n'est pas toujours bien perçu par le malade ou sa famille qui s'étonne qu'on cherche à faire revivre un malade qu'elle a condamné ou qu'elle voudrait voir materné sans mesurer les risques de la grabatisation.

L'activité des infirmières de gériatrie, particulièrement pénible sur le plan physique et éprouvant sur le plan moral, est rendue encore plus difficile par le manque de personnel : en effet, d'une part, les vocations sont rares, même dans les services de gériatrie aiguë, et, d'autre part, les normes quantitatives actuellement en vigueur dans les unités de long et moyen séjours sont tout à fait insuffisantes. Il s'ensuit qu'on peut craindre que les plus enthousiastes des infirmières actuellement en fonction s'y usent au point que l'espoir officiel mis dans les établissements qui doivent remplacer les hospices risque d'être déçu à court terme.

Professeur KUNTZMANN,
Responsable des services de long et moyen séjour du C.H.U. de Strasbourg.

La prime de toilette mortuaire : 2,02 F

(...) Nous n'acceptons ni le « travail héroïque » ni le « dévouement » ; nous exerçons la profession que nous avons choisie, et qui demande un certain nombre de qualités professionnelles. Chaque profession exige ses propres motivations et ses propres qualités ; notre métier ne fait pas exception à la règle. Mais ce qu'il faut nous reconnaître, c'est la qualification et les r e s p o n s a b i l i t é s qui, en France, sont les facteurs de calcul des salaires.

Nous sommes réticents devant les propositions tendant à favoriser matériellement la situation des infirmières de réanimation.

N'oublions pas qu'une infirmière de réanimation prend en charge, deux, trois, quelquefois, et c'est trop, quatre malades, alors que sa collègue des services traditionnels a la responsabilité de douze à quinze malades et que nos collègues des services de gérontologie, de maisons de retraite, etc., en ont quelquefois cinquante... ce qui est également trop.

(...) Nous voudrions profiter de l'occasion qui nous est donnée pour protester, une fois de plus, contre l'injure qui nous est faite de nous qualifier d'une prime pour toilette mortuaire dont la population doit savoir le montant : 2,02 francs.

Ceci fixe réellement la considération que l'on nous porte.

J.-P. DEFRASNE,
infirmier de réanimation (diplômé d'Etat) président du Syndicat national des professions de santé.

Le Monde

Modes du temps

La dérision comme une nouvelle forme de communication

PRESSE SANS CŒUR

En couverture, une photographie de la façade du Carlton, à Cannes. Auteur : Helmut Newton. Pétrifiée sous un éclairage lunaire, elle a des allures des palais baroque. Plus haut, hommage à The Egoist, *qui publia Joyce et Ezra Pound, s'étale en toute insolence le titre de la revue :* Egoïste de luxe. *A l'intérieur, dans une mise en pages raffinée, alternent interviews, publicités pour la haute couture et photographies sophistiquées. Le sommaire est particulièrement déroutant : Sagan parle de Noureev, Ionesco s'entretient avec Bob Wilson et Olivier Dassault évoque la figure de son grand-père. Le tout sur papier glacé et dans un format presque exagéré.*

Créée il y a six mois, elle représente, avec Façade, *la nouvelle génération de cette presse qu'on pourrait appeler « de recherche ». Nouvelle génération, car ces deux revues, bien que différentes d'aspect, reposent sur une conception similaire : importance de la photographie, prééminence de la forme sur le contenu, commun accent mis sur la mode et plus spécialement sur la haute couture. On trouve ainsi à leur sommaire Yves Saint-Laurent, Giudicelli ou encore Kenzo. Pas seulement...*

L'Egoïste *publie une interview d'Yvette Horner, la plaçant sur le même plan, une page plus loin, qu'un entretien avec Philippe Sollers.*

Façade *bavarde avec Anja Lopez, la vedette des comédies du Châtelet, et établit l'horoscope complet de Salvador Dali. Cela à côté de textes demandés par la revue aux prix littéraires. Mêmes les sujets réputés « sérieux » sont ici abordés sous l'angle de la futilité ou de la dérision.* Façade *fait préciser à Bernard-Henri Lévy qu'* « il n'est pas une starlette » — *l'interview étant précédée de trois pleines pages montrant les vedettes du Lido. De son côté, l'*Egoïste *fait avouer à Jean-Edern Hallier qu'* « il est peut-être un peu mythomane ».

Parisianisme ? Certainement. « Nous sommes deux journaux de village », *ironise Gérard-Julien Salvy, le fondateur de l'*Egoïste. *Mais ce serait méjuger l'importance du phénomène que de le limiter à Paris. A New-York, l'hebdomadaire d'Andy Warhol,* Interview, *qui est un peu la matrice de ces magazines, fête sa deuxième année d'existence. A Londres, le photographe David Bailey publie* Ritz *et à Toronto se crée* File — *une anagramme de* Life, — *qui fonctionnent tous deux sur les mêmes principes. Jusqu'au* Paris-Metro, *le journal des Américains à Paris, qui ajoute un supplément sur la mode dans ses dernières éditions, dont la mise en pages rappelle étrangement celle de tous ces journaux. Bref, c'est un phénomène général de retour à l'esthétisme qui est en jeu.*

L'évolution est d'autant plus notable qu'elle fait suite, dans le secteur de la presse « non installée », à la génération de l' « underground », celle de Rolling Stone *aux Etats-Unis ou d'*Actuel *en France. On avait vu alors surgir des journaux à la mise en pages foisonnante, et qui parlaient écologie, libération sexuelle et révolution culturelle. Autant de thèmes ici disparus, voire pris à contre-pied.* « Je préfère le nucléaire au rousseauisme », *peut-on ainsi lire dans* Façade. *Lequel consacre toute une série d'interviews au « synthétique ».* « L'ambition est une qualité, elle permet d'avoir de la discipline », *explique Diana Vreeland dans l'*Egoïste. *Une déclaration qui aurait été inconcevable, inavouable, à la belle époque de l'underground.*

Plus que d'un retour à la tradition, il faudrait parler ici de dandysme.

DANDYSME

*Ce qu'exprime de façon particulièrement nette l'*Egoïste, *par sa mise en pages glacée, son parti pris esthétique et sa volonté de négation de tout contenu.* « L'esthétisme, *explique Gérard-Julien Salvy,* est pour nous l'expression d'un total. Le sens peut toujours être récupéré, pas l'esthétisme. » *D'où le rejet par ce journal de toute unité, la volonté de ne pas créer un mouvement, ni même de proposer un quelconque message. Position désespérée un peu contradictoire, qui a toujours été celle du dandysme.*

Le dandysme de Façade, *lui, se mêle de réalisme à toute épreuve. Fondé par des publicistes,* Façade *a en effet la particularité de recourir largement aux techniques de la publicité ou encore de la télévision.* « La publicité, *note Alain Benoist, un des fondateurs de ce journal,* est un vecteur neutre qui a le mérite de l'efficacité. Pourquoi ne pas l'utiliser à d'autres fins, telles que l'expression d'un message dans les médias écrits ? » *Graphisme agressif, larges titres, utilisation de la récurrence et du slogan dans les textes :* Façade, *le plus inventif de tous ces journaux, semble déjà appartenir à la « galaxie Mac Luhan ».*

L'Egoïste de luxe *et* Façade *offrent, en définitive, deux bons reflets de l'époque. Une époque où la chute des croyances fait que, en même temps, tout est possible mais rien n'est tout à fait saisissable.*

PATRICE BOLLON.

Les antiquaires du Louvre tentent le pari de faire toute la lumière sur ce qu'ils exposent et vendent

PEAU NEUVE POUR L'OBJET ANCIEN

DANS un temps où l'affichage des prix se généralise, la boutique de l'antiquaire devient anachronique. Ici, point ou peu d'étiquetage. Le « consommateur » désemparé s'interroge sur le pourcentage effectif de parties anciennes d'une bergère Louis XV dont les pieds viennent peut-être d'un moderne artisan du faubourg Saint-Antoine. Alors, peu importe que l'antiquaire puisse aussi être une sorte d'ami, en tous les cas un conseiller. L'inquiétude s'est installée, et l'amateur, incompétent, mais méfiant, se dirige vers la salle des ventes, espérant la bonne affaire — on trouve toujours plus ignorant que soi, se dit-il — ou rassuré par le savoir des experts de Drouot. Belle confiance !

A cette désaffection, la profession réagit. Hier, la Biennale du Grand Palais se battait sur le plan de la rareté : en quinze jours, on a vu autant de pièces exceptionnelles que dans toutes les ventes de prestige d'une année. Mais les objets sont chers, la manifestation est temporaire, l'entrée est payante.

∴

L'ambition du Louvre des antiquaires, ouvert au public depuis quelques jours, dans le bâtiment des anciens magasins du Louvre, est autre. Entrée gratuite, comme dans n'importe quel magasin, pièces de qualité et de prix très divers. Il ne s'agit pas ici de dépayser provisoirement le visiteur, qu'on espère aussi acheteur, mais au contraire de donner une nouvelle « image de marque » au commerce de l'antiquité, d'en faire un commerce comme les autres, pour attirer une nouvelle clientèle, celle des « consommateurs ». Des gens qui ne sont pas millionnaires, qui ont de l'argent à dépenser, mais ne veulent pas être trompés pour une marchandise qu'ils ont autant de mal à apprécier que la composition chimique d'un produit de beauté.

Pour faire venir ces nouveaux clients, il faut les rassurer : la méthode choisie au Louvre des antiquaires est originale, mais il est trop tôt pour dire si elle sera efficace. Les objets présentés ne reçoivent pas, comme à la Biennale, un visa individuel et préalable établi par des commissions de sélection spécialisées composées des grands experts reconnus à Paris. Le contrôle est assuré par un cabinet d'expertise APPAP (Action pour la protection du patrimoine artistique des particuliers), évidemment moins compétent que les experts spécialisés auxquels il a quelquefois recours, mais qui peut se targuer d'une plus grande indépendance que beaucoup d'experts qui sont aussi marchands. Le cabinet juridique a des inspections régulières, veille à ce qu'aucun objet de moins de quarante ans d'âge ne soit présenté, s'assure de la conformité des étiquettes à la marchandise — l'étiquetage est obligatoire. Et surtout, il compense par des mécanismes d'assurance le risque — très réel — d'une erreur de jugement. Tout acheteur qui en fait la demande peut obtenir, moyennant une prime qui varie de 100 francs (pour les objets de moins de 3 000 francs) à 425 francs (et plus pour les objets dépassant 25 000 F), une garantie de remboursement de trois ans, s'il fait la preuve que la pièce achetée n'est pas conforme à la description du certificat.

∴

L'expert ne prend pas parti sur le prix — à chacun d'apprécier ce qu'il est prêt à payer pour un objet qu'il aime — mais seulement sur la nature de la pièce, élément d'appréciation. C'est subtil, intelligent, incertain aussi, car il faut accepter de payer la prime, et il est souvent aussi difficile de prouver la fausseté d'un objet que son authenticité. L'entreprise est trop nouvelle pour ne pas être risquée : on verra dès six mois si une certaine qualité minimale a pu être maintenue et si les antiquaires ont respecté la discipline qu'on voulait leur imposer, plus par la dissuasion que par un impossible contrôle systématique. On verra aussi si tous les emplacements — de 12 à 100 mètres carrés — ont été loués : cent quatre-vingts sur deux cent quarante avaient trouvé preneur au jour de l'inauguration, au prix de 1 600 à 2 000 francs le mètre carré.

∴

Pour réussir, ce nouveau centre de l'antiquité a plusieurs atouts, et d'abord le dynamisme du promoteur anglais de l'opération, le président de la riche caisse de retraite des postiers britanniques, qui a investi ici 575 millions de francs ! De l'ancien Louvre, en effet, seules les façades ont été conservées. L'intérieur, entièrement reconstruit autour de trois patios, n'a pas cherché le pastiche, mais est agréablement moderne. Trois étages sont réservés aux antiquaires, et des expositions temporaires, destinées à relancer l'intérêt, attireront les visiteurs dans la partie la plus éloignée du hall d'entrée !

Le succès repose cependant, d'abord, sur la qualité des objets : ceux-ci sont à présent fort inégaux et quelquefois — pour les meubles rustiques par exemple — médiocres. Mais l'entreprise vaut d'être tentée, et certaines boutiques donnent de l'espoir. Attendons.

JEAN-MARIE GUILHAUME.

Après les petites réparations, les petits travaux, l'honnête homme donne aujourd'hui dans le bricolage « lourd »

PROFESSION BRICOLEUR

LE Salon du bricolage ouvre ses portes le mercredi 1er novembre, au palais du CNIT à la Défense. L'an dernier, deux cent cinquante mille visiteurs y sont venus pour découvrir du matériel, des matériaux et produits divers et des idées d'aménagement.

Malgré la crise — et peut-être, dans une certaine mesure, à cause d'elle — le bricolage est un secteur économique en constante expansion. Depuis six ans, sa progression moyenne annuelle est de 19 % en prix courant, soit 8 % en volume. En 1977, le chiffre d'affaires global du bricolage a dépassé 9 milliards 300 millions de francs.

L'activité des bricoleurs s'est longtemps cantonnée dans les réparations et petites améliorations du foyer. Puis le goût de la décoration a donné une formidable impulsion à la pose de tous les revêtements, en particulier le tissu mural et les papiers peints. On assiste, actuellement, au démarrage d'un bricolage « lourd », avec la réalisation par des particuliers de travaux de second œuvre. Des bricoleurs n'hésitent plus à entreprendre l'isolation thermique de leur maison, l'aménagement de combles en pièces d'habitation, la réfection de carrelage ou de parquet et même l'installation de salles de bains avec des éléments préfabriqués (voir *le Monde* du 27 septembre 1978).

Pour travailler, le bricoleur a besoin d'outils. En 1965, lors du premier Salon du bricolage, on pouvait voir les premières perceuses électriques convertibles et les premiers accessoires adaptables. A partir de 1970 sont apparues les lampes à souder à cartouche de butane. Depuis quelques années, les bricoleurs ont découvert le travail du bois et beaucoup s'y adonnent avec passion. Les fabricants ont vite compris l'intérêt de ce nouveau marché et ils ont créé des scies électriques, adaptables ou « intégrales », et même des machines d'atelier, pour travail à poste fixe, adaptées aux non-professionnels.

Si le bricoleur dispose, aujourd'hui, d'un outillage perfectionné, il doit résoudre des problèmes chaque fois différents, selon qu'il entreprend des travaux de menuiserie, de soudure ou de pose de revêtements. Le bricolage est un art domestique très diversifié et ce treizième salon devrait apporter, aux bricoleurs de tous niveaux, les informations qu'ils recherchent, non seulement sur les outils et les matériaux mais aussi sur la manière de réussir leurs travaux. Pour répondre à ce dernier point, une véritable « banque de données » a été imaginée par Michel Doussy, journaliste spécialiste du bricolage. Sous le nom de « Maison à la carte », ce centre d'information, installé à l'entrée du Salon, apportera des réponses à cinquante questions couvrant tous les secteurs.

Pour compléter ces informations, les animateurs des cours de bricolage d'ICOP donneront, chaque jour, des leçons d'initiation aux travaux d'électricité, de plomberie, de menuiserie et autres disciplines. D'autre part, sous le patronage de la revue *Système D*, des conseils seront donnés par des spécialistes pour entretenir et dépanner des appareils électroménagers.

JANY AUJAME.

★ Palais du CNIT, La Défense, du 1er au 12 novembre. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures, les vendredis 3 et 10 et le mardi 7, jusqu'à 22 heures. Entrée 10 F.

La Chine va se lancer dans le textile
Hongkong est aux aguets : le prêt-à-porter français s'inquiète

LE PÉRIL JAUNE

Le prêt-à-porter français est à un tournant de sa courte mais remuante histoire. En dix ans, cette industrie aura vu la création de mille sept cents maisons, avec la production de plus de quarante millions d'articles de confection féminine. En 1978, son chiffre d'affaires est de 9,5 milliards, dont 30 % à l'exportation.

Les couturiers, les créateurs et les fabricants cohabitent tant bien que mal. M. William Lauriol, délégué général du prêt-à-porter féminin, l'affirme : « *Pour subsister et se développer, la mode française doit s'adapter aux outils de production industrielle. La réussite est à ce prix. La Chine vient de conclure un traité avec le Japon ; sait-on qu'elle a décidé de reconvertir quatre-vingts millions de travailleurs dans le textile ? Déjà, les hommes d'affaires de Hongkong imaginent la construction d'unités de production en Chine dont ils garderaient la propriété sur une période de cinq ans. Si l'on connaît la qualité de la main-d'œuvre textile chinoise, il n'y a pas de temps à perdre.* »

La Fédération se propose de mettre en rapport les créateurs qui montent (Jean-Claude de Luca, Thierry Mugler, Claude Montana, Elizabeth de Senneville, Anne-Marie Beretta, entre autres) avec des industriels, pour produire et distribuer leurs collections à travers des réseaux commerciaux internationaux.

Dans le domaine des modèles griffés de couturiers, Mendès assure, depuis 1966, la production d'Yves Saint-Laurent, de Valentino et de Chanel. De son côté, Chloé produit Karl Lagerfeld, et le baron Bich vient de racheter Gaston Jaunet pour permettre la fabrication et le développement de Guy Laroche.

M. Lauriol commente les premiers résultats du Salon qui vient de se tenir à la porte de Versailles : « *Si les Allemands sont venus moins nombreux, les Américains et les Japonais sont en nette progression, avec les acheteurs britanniques, suisses et ceux de nos provinces, notamment de l'Est et du Sud-Ouest. Ce Salon peut être considéré comme l'un des plus réussis des quatre dernières années.* »

NATHALIE MONT-SERVAN.

Le printemps en trois silhouettes



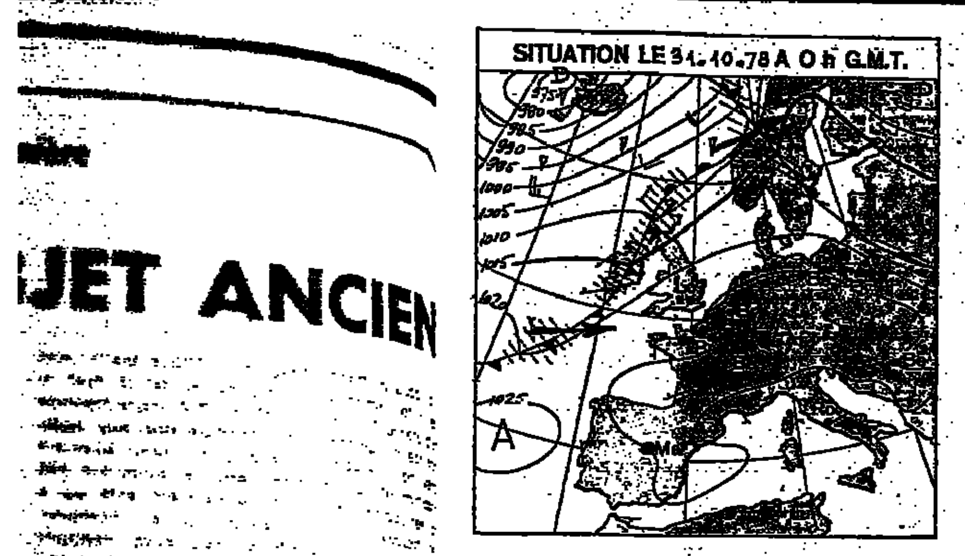
ARVEL : Le blouson en chevrons grège et verveine dans un mélange de soie, laine et polyester et pantalon à pinces.

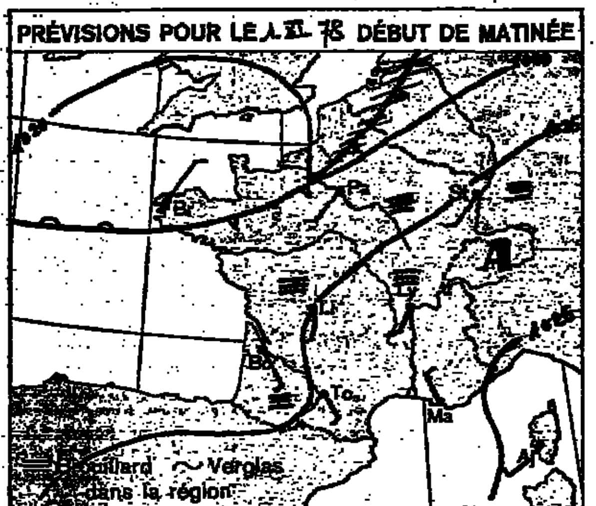
CAROLINE : La robe droite en jersey imprimé bleu roi, à épaules rembourrées, corsage croisé et ceinturé.

NORBERT NEL : Le manteau de pluie à plis sur les épaules et gilet amovible en tissu léger enduit ; caramel ou blanc cassé.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





—— Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent. Force du vent 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 31 octobre à 0 heure et le mercredi 1er novembre à 24 heures :

Un front froid venant de l'Atlantique traversera les îles Britanniques et la mer du Nord. Il touchera faiblement notre pays, où des conditions anticycloniques prédomineront encore.

Mercredi 1er novembre, de la Bretagne à la frontière belge puis sur les régions voisines des frontières du Nord-Est, le temps sera nuageux et brumeux, passagèrement couvert avec quelques faibles pluies ou bruines. Les températures minimales seront en légère hausse.

Ailleurs, de faibles gelées se produiront encore. Des brouillards nombreux, et souvent très denses au lever du jour, seront souvent suivis d'un temps ensoleillé l'après-midi; mais ces brouillards seront localement tenaces dans les vallées du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est, où les éclaircies seront plus tardives. En général, les vents seront faibles et de direction variable.

Mardi 31 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,4 millibars, soit 769,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 octobre; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 15 et 6 ; Bordeaux, 20 et 4 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 15 et 4 ; Cherbourg, 15 et 6 ; Clermont-Ferrand, 18 et 1 ; Dijon, 7 et 3 ; Grenoble, 15 et 1 ; Lille, 14 et 1 ; Lyon, 7 et 3 ; Marseille, 20 et 5 ; Nancy, 14 et 2 ; Nantes, 19 et 4 ; Nice, 19 et 10 ; Paris - Le Bourget, 14 et 1 ; Pau, 17 et 3 ; Perpignan, 21 et 6 ; Rennes, 16 et 2 ; Strasbourg, 11 et 8 ; Tours, 16 et 1 ; Toulouse, 20 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 9 degrés ; Amsterdam, 12 et 9 ; Athènes, 15 et 9 ; Berlin, 12 et 10 ; Bonn, 12 et 7 ; Bruxelles, 12 et 5 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 13 et 9 ; Genève, 11 et 2 ; Lisbonne, 22 et 10 ; Londres, 15 et 9 ; Madrid, 21 et 3 ; Moscou, 0 et —5 ; Nairobi, 30 et 14 ; New-York, 12 et 9 ; Palma-de-Majorque, 22 et 8 ; Rome, 19 et 6 ; Stockholm, 3 et 3 ; Téhéran, 22 et 15.

Les services ouverts ou fermés pour les fêtes du 1er novembre

● **PRESSE.** — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le mercredi 1er novembre.

● **BANQUES.** — Fermées, de 12 heures (ou de 11 h. 45), le mardi 31 octobre, au jeudi 2 novembre au matin.

● **GRANDS MAGASINS.** — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le 1er novembre, à l'exception de la Belle Jardinière (ouverte à partir de 10 h. 30), du Bazar de l'Hôtel-de-Ville et de la Samaritaine (à partir de 13 h. 30). Ils seront tous ouverts aux heures habituelles le jeudi 2 novembre.

● **P.T.T.** — Les bureaux de poste seront fermés le mercredi 1er novembre. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche. En outre, un bureau sera ouvert au chef-lieu de département, de 8 heures à 12 heures.

Tous ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés, soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● **R.A.T.P.** — Service réduit des dimanches et jours fériés le mercredi 1er novembre.

● **ALLOCATIONS FAMILIALES.** — La caisse d'allocations familiales de la région parisienne indique que ses guichets et services d'accueil situés : 10-12 et 18, rue Viala (Paris-15e), 64-68, rue du Dessous-des-Berges (Paris-13e), 9, rue de Liège (Paris-9e), 78, rue du Général-de-Gaulle (Maisons-Alfort), Tour Ouest - Carrefour Pleyel (Saint-Denis), 36, avenue F.-Joliot-Curie (Garges-lès-Gonesse), 119-121, avenue Jules-Quentin (Nanterre) seront fermés au public du mardi 31 octobre à 12 heures au jeudi 2 novembre au matin. Cependant, le mardi 31 octobre, les centres de diagnostic et de soins, ainsi que les cliniques dentaires, resteront ouverts aux heures habituelles.

● **SECURITE SOCIALE.** — Les guichets resteront ouverts le mardi 31 octobre dans les centres de paiement ou dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30.

● **MUSEES.** — Les musées nationaux seront fermés le 1er novembre, à l'exception des musées des Monuments français, de Cluny, Jean-Jacques Henner, des musées des châteaux de Bois-Préau et de Fontainebleau, ainsi que les expositions du Grand-Palais.

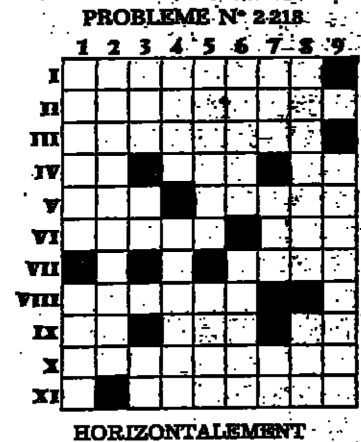
Le Palais de la découverte, le musée des Arts décoratifs et le musée Marmottan seront ouverts le 1er novembre. La Bibliothèque nationale ainsi que les expositions seront fermées les 1er et 2 novembre.

Le Musée de l'armée, le Dôme royal (tombeau de l'Empereur), le Musée des plans-reliefs et des deux guerres mondiales seront fermés le mercredi 1er. Toutefois, l'église Saint-Louis des Invalides restera ouverte pour les offices de la Toussaint.

● **SPECTACLES.** — Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 2 novembre.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 218



HORIZONTALEMENT

I. Sont très gênés dans leur travail quand ils manquent de fonds. — II. Qui peuvent donc se marier. — III. Livre qu'on peut offrir à un père. — IV. D'un auxiliaire ; Ancienne ville ; Préfixe. — V. Canton ; Couche dans les bois. — VI. Grand indien ; Abréviation. — VII. On est souvent content quand on n'y voit que du bleu. — VIII. Quand on l'attrape on a le cafard. — IX. Note ; Utile pour les draps ; Ile. — X. Nous fait monter en vitesse. — XI. Portés avec beaucoup de force.

VERTICALEMENT

1. Est toujours un peu pompier ; Aide bien quand il est droit. — 2. Susceptibles d'être couvertes. — 3. Puissance ; Nom de golfe ; Symbole. — 4. Prix ; Servaient de couverts aux premiers hommes. — 5. Coule en Sibérie ; Peuvent éclater quand ils sont chauds. — 6. Allonge ; Fait un arrêt. — 7. Eclate au subjonctif ; Rayon ; Pronom. — 8. Qui a fait l'objet de plusieurs répétitions ; N'est généralement qu'à moitié chaussée. — 9. Fournissent des fruits dont on ne peut pas se contenter.

Solution du problème n° 2 217

Horizontalement

I. Targettes. — II. Oreiller. — III. Ros ; Iéna. — IV. Pneu ; Muid. — V. Ida ; Oc ; Li. — VI. Leurre (cf. vif) ; Le. — VII. Almées. — VIII. Etang. — IX. Soucieuse. — X. Entra. — XI. Messe ; Ecu.

Verticalement

1. Torpilles. — 2. Aronde ; Tôle. — 3. Réseau ; Au. — 4. GI ; Rances. — 5. Eli ; Origine. — 6. Tlemcen ; Et. — 7. Tenu ; Epuré. — 8. Eraillé ; Sac. — 9. Diésée.

GUY BROUTY.

Chasse

CINQUANTE GRANDS ANIMAUX VONT ÊTRE ÉLIMINÉS DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE

L'Office national des forêts, par sa section de Picardie, vient de prendre la décision de procéder à l'abattage de cinquante grands animaux en forêt de Compiègne.

Il y a trop de cervidés dans la forêt de Compiègne, ou du moins dans l'enclos de la Faisanderie. *« Plus de cent sur 150 hectares, c'est trop, beaucoup trop »,* dit M. Jomier, directeur régional de l'Office national des forêts, section Picardie. *« Ces animaux ne subsistent plus que par l'appoint de nourriture que nous leur procurons. La décision d'en abattre la moitié (cerfs, biches et faons) n'a pas été prise à la légère. C'était la seule solution. »*

L'O.N.F. avait envisagé de capturer ces cerfs, mais ils sont déjà trop nombreux ailleurs. M. Puype, président de la sauvegarde des animaux et des forêts de Compiègne, de Laygue et d'Ourscamp, part en guerre pour sauver ces animaux. Une pétition a recueilli près de quatre mille signatures. M. Klein, vice-président de la Société protectrice des animaux, nuance son jugement. Tout en étant contre toute tuerie, il admet que ces animaux en surnombre constituent un véritable fléau qui met en jeu l'équilibre de la flore. *« La disparition des prédateurs naturels en est une des causes »,* ajoute-t-il.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Pot-pourri

Ce que c'est bon de rire comme ça, de rire aux larmes, aux éclats, de rire entre soi ou seul, chez soi, devant son poste, de sentir passer le souffle libérateur d'une formidable bouffée d'envol du « Spécial lundi », présenté par Philippe Labro, sur Antenne 2. On est parti en trombe, plein feu, sur Coluche et sa satire des informations télévisées. La joie ! Cela avait duré quoi, cinq ou six minutes ? Il était à peine 20 h. 40. On frétillait encore dans nos fauteuils. On attendait avec impatience la suite des réjouissances.

*Notre excitation est tombée hélas au fil des courts extraits de chansons et de films entrelardés de reportages, de portraits, pas inintéressants, certes, pas non plus consistants. La reine du tango argentin : une silhouette et une voix. Alain Souchon : un couplet, un refrain. Claude Brasseur : la scène de rupture, bien fait vite fait, tirée d'*Une histoire simple*, de Claude Sautet. Laurent Fabius, espoir du parti socialiste français : d'où venez-vous ? où allez-vous ? Mikhaïl Barychnikov, fabuleux danseur, là un cul-de-jatte dont on ne nous montrait que le visage, au mieux le torse, dans* la Dame de pique*. Quand enfin la caméra a daigné descendre jusqu'à ses jambes, ça a été pour se braquer sur ses seuls mollets. On râlait ferme.*

Et puis le sempiternel accouchement sans douleurs, grâce aux vertus analgésiques de la fameuse « péridurale ».

Bref, un pot-pourri gentillet, maigrelet, complètement déséquilibré en plein parcours par une énorme interview du président Assad, passionnante, certes, mais qui arrivait comme un bulldozer dans un jardin japonais. C'était une autre émission, celle de Jean-Pierre Elkabbach : « Cartes sur table ». Pourquoi l'avoir fourrée là ? Beaucoup d'entre nous ont décroché, j'en suis persuadée, pour aller faire un tour au cinéma sur TF 1 ou FR 3. Si on est revenu, c'est en grande partie dans l'espoir de s'amuser encore un peu avec Jacques Villeret, pas mal, et Guy Bedos, décevant. Forcément, depuis le temps qu'on le guettait, qu'on l'espérait, qu'on le désirait.

Le principe de soirées de ce type n'est pas mauvais, pas du tout. C'est un peu celui d'un « Grand Echiquier » privé de son invité d'honneur, de son fil conducteur, donc plus disparate, plus éparpillé. La prochaine fois, il faudra peut-être démarrer en douceur et veiller à la progression pragmatique de ce qui relève après tout du spectacle de variétés.

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 31 OCTOBRE

En raison du préavis de grève déposé par la C.G.T. et la C.F.D.T. à Télédiffusion de France, le programme minimum est appliqué sur les trois chaînes et à Radio-France.

CHAINE I : TF 1

19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Johnny au Palais des Sports (Les années 60) ; 21 h. 35, Reportage : A la poursuite des étoiles (L'astronomie en Chine), par R. Clarke et N. Skrotzky.

22 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

19 h. 45, Top-club (Annie Cordy) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : KIM, de V. Savile, avec E. Flynn, D. Stockwell, R. Douglas, I. Gomez, P. Lukas.

En 1885, le jeune Kim parcourt le Punjab avec un marchand de chevaux qui travaille pour les services secrets britanniques contre les agents de la Russie tsarique.

Film d'aventures inspiré d'un roman de R. Kipling. Récit pittoresque et mouvementé.

CHAINE III : FR 3

20 h. 15, FILM (cinéma pour tous) : LA BELLE ET L'EMPEREUR, d'A. von Ambesser (1959), avec R. Schneider, J.-C. Pascal, H. Lohner, C. Régnier, P. Guers, H. Moser, L. Marbaux, J. Meiner.

En 1815, pendant le Congrès européen, une corsetière viennoise marivaude avec le tsar de Russie, afin de rendre jaloux son amoureux, un noble qui s'est fait passer pour un domestique.

Une comédie qui rappelle Le Congrès s'amuse*, de 1930. Mise en scène à grand spectacle et Romy Schneider dans un rôle de charme.*

21 h. 50, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues franco-italiens : B. Trentin et J. Chereque (luttes ouvrières et chômage) ; 21 h. 15, Musique de notre temps.

FRANCE-MUSIQUE (sous réserve)

20 h. 30, Cycle d'orgue, donné en l'église Saint-Augustin à Paris : « Prélude et fugue en ut mineur » (Bach) ; « Fantaisie en ut majeur » (Franck) ; « Impromptu; Toccata » (Vierne); « Symphonie gothique », extraits (Widor) ; « Prélude en mi bémol majeur » et « Suite sicilienne », extraits (Duruflé) ; « Thème et variations » (Langlais) ; « Magnificat ; Vêpres », extraits (Dupré), par Suzanne Chaisemartin ; 22 h 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Musique enregistrée ;

MERCREDI 1er NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h., Les aventures de l'énergie ; 12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 15, FILM : LA FORET INTERDITE, de N. Ray (1958), avec B. Ives, C. Plummer, G. Rose Lee, G. Voscovec, T. Galento, C. Eden (rediff.).

En Floride, au début du siècle, un professeur de sciences naturelles s'efforce d'empêcher le massacre des oiseaux à plumes rares, dans les Everglades.

Film d'aventures sur le thème de la lutte contre la violence. D'admirables documentaires et poétiques.

18 h. 45, Un, rue Sésame ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h 30, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : « l'Avare », de Molière.

Une mise en scène présentée au dernier festival de Sarlat et tournée pour la télévision au château de Neuville, à Gambais.

22 h. 15, Hommes et sociétés : La mort dans notre histoire.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : Typhelle et Tourteron ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., FILM : LE VOLEUR DE BICYCLETTE, de V. de Sica (1948), avec L. Maggiorani, E. Staiola, L. Carrel, E. Altiéri, G. Saltamerenda, V. Antonucci (N.).

Après deux ans de chômage, un ouvrier romain trouve un emploi de colleur d'affiches. Mais on lui vole sa bicyclette. Il part, avec son jeune fils, à la recherche du voleur.

Le plus célèbre des films néo-réalistes dus à de Sica et au scénariste Zavattini. La misère, le monde ouvrier, des interprètes non professoinnels. Une grande œuvre sociale.

16 h. 45, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 20, Soif d'aventures : Le Japon ; 19 h. 45, Top-club (Annie Cordy) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Muppet show (avec Peter Ustinov) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raisin : Les jeunes et le sport de compétition.

22 h. 20, Magazine : Voir, par J.-C. Cornu, J.-P. Bertrand et A. Pujol.

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Equipes autonomes d'entreprise ; 19 h. 20, Ciné-bleu ; 19 h. 55, Il était une fois... l'homme ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Téléfilm : Thomas Guérin, retraité, de L. Vincent, réal. : P. Jamain, avec : C. Vanel, Anémone, F. de Pasquale, J. Allard, etc.

Modeste, discret, d'une gentillesse infinie, ce téléfilm de P. Jamain que domine la robuste et vétuste silhouette de C. Vanel dans le rôle d'un menuisier retraité.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : C. Ollier (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Kierkegaard, philosophe malgré lui ; à 8 h. 32, L'œil du futur ou l'écriture selon Jules Verne ; à 8 h 50, Echec au hasard ; 9 h 7, Orthodoxie et christianisme oriental ; 9 h. 30, Protestantisme ; 10 h., Messe à Notre-Dame de Paris ; 11 h. 2, La musique de Turquie : la musique traditionnelle religieuse ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora : à 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h. 5, Un livre des voix : « Souvenirs de campagne », de Jean Orieux ; 14 h. 47, L'école des parents et des éducateurs : confort et bien-être du nourrisson en milieu hospitalier ; 15 h. 2, Points d'interrogation : la découverte de la matière ; 16 h 50, Libre appel... à N. Skrotzky ; 17 h. 32, La musique de Turquie : la musique traditionnelle ; 18 h. 30, Feuilleton : Nostradamus (le mariage) ; 19 h 25, La science en marche : les molécules de la santé ;

20 h., La musique et les hommes : l'opéra et la sensibilité française ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : les cimetières meurent aussi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour : Bellini ; 14 h. 15, Musique en plume : Wal-Berg, Bourdin, J. Strauss ; 14 h. 35, Concertos : Stoelzel, Roussel ; 15 h., Musique France : Tapray, Auber, Roussel, Poulenc, Casanova ; 16 h. 30, D'un carnet d'adresses sans nom ; 17 h., Fanfru Cancru Ionis : les comptines et les jeux ; 18 h., Kiosque ;

20 h. 30, Echanges internationaux... Festival de Lausanne 1978, Orchestre national de France, dir. : W. Rowicki, sol. : C. Arrau : « Ouverture des Noces de Figaro » (Mozart) ; « Concerto pour piano n° 1 en ré mineur, opus 15 » (Brahms) ; « Symphonie pathétique » (Tchaïkovski) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Musique enregistrée ; 1 h., Douces musiques.

RÉCOMPENSES POUR M. FAILEVIC ET S. LORENZI

● Le prix de la Fondation de France Albert-Ollivier, destiné à récompenser une œuvre originale de fiction, a été attribué au film « le Franc-Tireur », de Maurice Failevic (TF 1) ; le prix couronnant la meilleure œuvre d'adaptation est allé à « Zola ou la conscience humaine », de Stellio Lorenzi, d'après le livre d'Armand Lanoux (A 2) ; aucun prix n'a été décerné pour les documentaires ou grands reportages.

IIIes RENCONTRES DE L'AUDIO-VISUEL SCIENTIFIQUE

● Les IIIes Rencontres internationales de l'audio-visuel scientifique, organisées par le SERDDAV (service audio-visuel du C.N.R.S.), ont lieu à Paris du 2 au 12 novembre. Cette manifestation se compose d'un festival international de l'émission scientifique de télévision (du 3 au 7 novembre), accompagné d'une « table ronde » (le 9 novembre) ; d'un colloque international sur le thème « Vidéo et recherche » (du 6 au 8 novembre) ; d'une rétrospective du cinéma scientifique (les 4, 6 et 8 novembre) ; de journées internationales du film scientifique (les 10, 11 et 13 novembre) ; de la présentation de documents récents du SERDDAV et d'autres services audiovisuels français réunis sous le titre « La science et l'image » (les 2, 8 et 9 novembre) ; d'un colloque international organisé par le Comité international des films de l'homme et le Comité du film ethnographique et intitulé « Des regards comparés » (les 2, 3 et 4 novembre). (Salle des conférences du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris.)

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA PHOTO

Calendrier des expositions.

— Wilhelm Schürmann, chez Agathe Gaillard (3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris-4e), jusqu'au 10 novembre : un Allemand qui photographie, comme un Américain, des natures mortes dans des intérieurs modernes et des pans de cités industrielles en Belgique. La désolation géométrique est parfois brisée par un poteau ou par une voie ferrée.

— Ben Shan, deux expositions simultanées à la galerie Nouvel Observateur/Delpire (13, rue de l'Abbaye, Paris-6e) et Centre culturel américain (3, rue du Dragon, Paris-6e), jusqu'au 30 novembre : « Vintage Prints » — terme de collectionneur qui désigne les tirages originaux (ceux-là datent des années 30-40) — d'un maître de la photographie sociologique, ami de Walker Evans et d'abord connu comme peintre.

— Jay Maisel, à la Fnac-Etoile, jusqu'au 2 décembre : première exposition en France d'un Américain pour qui la photo est une « émotion physique et intellectuelle, le résumé des expériences d'une vie entière, à la fois créativité, pouvoir, communication, perception et satisfaction ». La revue Photo *lui consacre, dans son numéro du mois de novembre, vingt belles pages en couleur.*

— Le Fil des pierres, à l'hôtel de Sully (62, rue Saint-Antoine, Paris-4e), jusqu'au 3 décembre : comment la photogrammétrie, relevés d'architecture fortement agrandis, permettra de conserver les monuments menacés par le temps, la pollution, l'environnement ou les secousses sismiques, de la cathédrale de Strasbourg aux temples d'Abou-Simbel.

— Heinrich Kühn, à la Remise du Parc (2, impasse des Bourdonnais, Paris-1er), du 7 novembre au 9 décembre : série d'épreuves originales, gommes bichromatées, d'un pictorialiste, chef de file en 1890 du Camera Club de Vienne, ami de Stieglitz et de Steichen, qui photographiait admirablement les enfants.

En bref.

— La nouvelle galerie de photo qui s'est ouverte à Châteauroux, L'Œil 2000 (71, rue Grande, 36000 Châteauroux), animée par Dominique Marchés, présente, jusqu'au 15 novembre, les autoportraits de l'écrivain Denis Roche.

— La maison de la culture de Rennes (1, rue Saint-Hélier, 35008 Rennes), rend hommage, jusqu'au 19 novembre, à l'éditeur et collectionneur Jacques Damase, qui vient de sortir un très beau petit livre sur la Sculpture italienne au temps du fascisme.

— Trois cent quatre-vingt-dix photos d'Henri Cartier-Bresson, faisant partie de la collection du Victoria and Albert Museum, seront exposées à Londres, du 11 novembre au 7 janvier, à la Hayward Gallery.

A guetter en librairie.

— Les photos de mode de Richard Avedon (1974-1977), dont la sortie, en France chez Denoël, coïncide avec la rétrospective que lui consacre à New-York le Metropolitan Museum of Art (250 F).

— Deux splendides albums publiés par André Barret dans sa collection « les Trésors de la photographie » : « Autochromes », avec des documents choisis dans la collections Albert Khan, les fonds de la famille Lumière et de la Société française de photographie (200 F) ; l'Aventure des chemins de fer, *qui retrace la naissance et le développement des réseaux ferrés au dix-neuvième siècle (170 F).*

— Une Histoire de la photographie de mode, *aux éditions du Chêne (240 F) : Nadar, De Meyer, Steichen, Beaton, Man Ray, Avedon, mais aussi Helmut Newton, Guy Bourdin et Sarah Moon.*

— Le second album de Helmut Newton, Nuits blanches, *édité par Philipacchi-Photo ; et le troisième volume de la collection « Journal d'un voyage » chez Filipacchi-Denoël, cette fois offert à Duane Michals, qui est allé faire le pitre aux pieds des Pyramides.*

Cinéma

Films soviétiques...

Rue de Rennes, à Saint-Germain-des-Prés, la salle de cinéma l'Arlequin, devenue le Cosmos, est désormais consacrée au cinéma soviétique. Après avoir présenté, en octobre, une sélection de films tirés des œuvres de Léon Tolstoï (pour le cent cinquantième anniversaire de l'écrivain) le Cosmos a accueilli la neuvième Semaine du cinéma soviétique en France, manifestation organisée chaque année selon les accords de coopération culturelle entre la France et l'U.R.S.S. Une Semaine du cinéma français aura lieu, en contrepartie, à Moscou et à Tbilissi, du 20 au 27 novembre prochains.

A l'exception d'*Un accident de chasse*, d'Emile Lotianou, qui fut sélectionné pour le dernier Festival de Cannes, les films de la semaine soviétique ne sont pas l'œuvre de réalisateurs connus chez nous. Ils représentent, sans doute, la production moyenne courante, en même temps qu'un échantillonnage des divers studios : Grouziafilm pour *l'Arbre de désir*, de Tanguiz Abouladze (la chronique d'un village géorgien) ; Riga Film pour *Sonate au bord du lac*, de Varis Brasla et Gunar Tsilinski (la brève rencontre, dans une bourgade de Lettonie, d'un chirurgien en vacances et d'une femme privée de son mari) ; Lenfilm pour *Un roman sentimental*, d'Igor Maslennikov (les rapports d'une jeune journaliste et de deux filles, dans le climat des années 20, aux mœurs libérées de l'esprit bourgeois), et *Lettres d'autrui*, d'Ilya Averbach (l'affrontement d'une institutrice et d'une adolescente en révolte) ; Armenfilm pour *Naapet*, de Guenrickh Malian (le drame d'un Arménien dont toute la famille a été massacrée en 1915) : Mosfilm pour *le Vainqueur*, d'Andreï Ladynine et Edgar Khadkikian (un épisode de la guerre civile en 1919) et *Un accident de chasse*, de Lotianou (trois hommes amoureux d'une ingénue perverse ; adaptation d'une nouvelle de Tchékhov).

Pas de découverte dans cette sélection officielle. Mais des qualités communes aux films traitant de sujets contemporains, aux films tournés vers le passé et aux adaptations littéraires : une bonne construction dramatique, le soin apporté à la photographie, des conflits psychologiques individuels, des interprètes intéressants. Rien qui puisse prêter à polémique. On dirait le cinéma d'une société qui ne connaît pas de remous intérieurs et s'attache au spectacle. Il faut attendre avec curiosité la suite de la programmation du Cosmos. Y verrons-nous des films de ceux qui, justement, « font problème » au régime, en U.R.S.S. : Paradjanov ou Iosseliani, par exemple ?

JACQUES SICLIER.

Cosmos, 76, rue de Rennes, Paris 75006. Tél. 548-62-25.

... et hongrois

Organisée par *la Nouvelle Critique*, avec la collaboration de l'Institut hongrois et de la Cinémathèque française, la Quinzaine du cinéma hongrois proposait douze films inédits, sinon en France, du moins à Paris. Produits entre 1974 et 1978, ces films étaient projetés à la Cinémathèque française et dans deux salles de banlieue, à Bobigny et à Levallois-Perret, en présence des metteurs en scène.

Les Yeux bandés (1974), d'Andras Kovacs, donnait le ton, confirmait l'importance du travail accompli depuis 1956 par un réalisateur dont presque tous les films, de quelque façon, disent la nécessité impérieuse, dans certaines circonstances, de désobéir aux ordres reçus. Situant toujours le débat au niveau moral, ce cinéaste communiste d'ascendance calviniste a l'art d'enfoncer inlassablement le clou, non sans quelque schématisme, mais avec une incontestable efficacité.

L'œuvre majeure de cette rétrospective, à la fois par sa durée et par son ambition — on pense beaucoup à Jacques Rivette — était incontestablement *Film-Roman* (1977), du couple Istvan Darday-Györgyi Szalai. Pendant quatre heures et demi, les auteurs déroulent sur l'écran le « roman-film » de trois sœurs à Budapest aujourd'hui, tracent un portrait balzacien — mais on pourrait aussi bien citer le romancier « réaliste » américain Sinclair Lewis, — d'une famille typique de la société socialiste hongroise actuelle, accédant à la respectabilité bourgeoise. La rigueur du dessein, couplée à une grande liberté d'improvisation, donne un film bien à part.

Qu'un tel ouvrage, si franc, si peu flatteur, trouve un public fidèle dans une salle de Budapest depuis six mois a de quoi surprendre. Et encore plus le succès considérable, nous assure-t-on, d'un strict documentaire comme *le Portrait d'un champion* (1977), de Ferenc Kosa, l'auteur de *Dix Mille Soleils* : Ferenc Kosa abandonne les prestiges formels de ce film célèbre pour décrire, à travers l'expérience d'un champion de penthation, un profond engagement humaniste : « *En 1956, nous avons passé autre chose que le baccalauréat* », déclare-t-il à un moment donné. Pur et dur, tranchant comme l'acier, *le Portrait d'un champion* nous oblige à tout repenser de ce que nous croyions savoir et du cinéma et du socialisme à l'Est.

Troc (1977), de Gyula Gazdag, porte avec lui l'aura d'un jeune réalisateur, ancien codirecteur du studio Bela-Balasz, deux fois censuré dans son pays. *Gyuri* (1978), de Pal Schiffer, dit la solitude des tziganes dans la Hongrie moderne. *Quatre-Vingts Hussards* (1978), de Sandor Sara, retrouve par moments les accents lyriques d'un King Vidor pour raconter l'histoire d'un peuple éternellement bafoué par l'Histoire.

Entre le documentaire et la fiction, par des sentiers détournés, le cinéma hongrois, un peu comme le cinéma québécois, porte témoignage pour l'avenir. Cette Quinzaine, unique en son genre, aurait mérité une très large diffusion.

LOUIS MARCORELLES.

■ Le chorégraphe argentin Juan Giuliano, qui fut l'une des vedettes des ballets du marquis de Cuevas, vient d'être nommé directeur de la danse au Théâtre du Capitole ; il sera assisté par la Péruvienne Haydee Caychovela, répétiteur pédagogue, et par Yvonne Sourt, régisseur du ballet. Une série d'opérations « porte ouvertes » sur le Ballet de Toulouse est prévue.

Cette réorganisation intervient après les trois années d'inactivité consécutives au départ à la retraite de M. Louis Orlandi. Le ballet du Capitole travaillera en collaboration étroite avec l'orchestre régional dirigé par Michel Plasson, et cela dans un souci de décentralisation. Juan Giuliano avait exercé le même genre de responsabilités au Théâtre de Wallonie, à Charleroi, et au Théâtre des Arts de Rouen.

Variétés

Michel Sardou au Palais des congrès

Incontestablement, Michel Sardou est aujourd'hui, avec Serge Lama, le chanteur populaire qui rencontre le plus d'audience en France. Tout un grand public fredonne depuis huit ans des chansons qui ne sont pas seulement directes et efficaces, mais racontent souvent une histoire qui est un peu celle des gens ordinaires, avec leur propre singularité, leur propre complexité, leur richesse, leurs élans inachevés. Les mots de Sardou sont empruntés au quotidien, les mélodies sont simples, faciles à retenir, et orchestrées en forme de coup de poing ou de grande bouffée de chaleur, découvrant parfois un univers où se confondent l'espoir, la tendresse, l'émotion, et une certaine ironie. C'est ainsi qu'à côté de rengaines comme *les Bals populaires, la Java de Broadway, En chantant*, il y a *les Vieux Mariés, la Vieille, Je vous ai bien eus.*

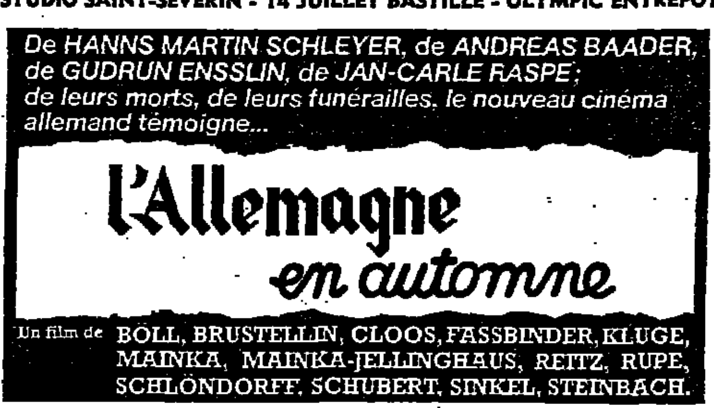
Ancien enfant de la balle — les Sardou sont depuis un siècle et demi dans le spectacle, dans les revues ou le tour de chant, la grand-mère jouait les opérettes avec Raimu et Maurice Chevalier, Michel Sardou lui-même accompagnait ses parents dans leurs multiples tournées à travers l'Hexagone, faisait partie de leurs bagages, — le chanteur, solidement attaché à une tradition française de la chanson populaire, a l'instinct de ceux qui sentent ce qu'on nomme le grand public, épouse la sensibilité de celui-ci, quitte à se contredire d'une chanson à l'autre : après *la Maladie d'amour* .. « *Elle chante la rivière insolente qui unit dans un sourire les cheveux blonds, les cheveux gris* », — vient l'évocation des cités-dortoirs, des « *villes de grande solitude* » et de « *l'envie d'éclater une banque, de disparaître en fumée* ».

Cette façon de suivre, de traduire les impulsions, les sentiments d'un public populaire a, on le sait, conduit dans le passé quelques chansons à échapper à son auteur pour devenir tout autre chose qu'une réaction épidermique, voire une provocation vaguement anarchiste, profondément individualiste, exprimée avec une énorme vitalité. La sacro-sainte manie des étiquettes a ainsi joué des tours à Michel Sardou, qui sans doute lui-même débordait un peu trop un certain jeu.

Voici Sardou de retour sur scène, faisant toujours référence à une certaine actualité — ici l'enlèvement du baron Empain : « *La vie d'un homme, qu'est-ce que ça vaut ? Ça ne peut pas aller bien loin* », — utilisant l'ironie (« *le temps béni des colonies* ») et l'exotisme des îles du Pacifique, donnant un coup de chapeau à son père, Fernand Sardou, mort il y a deux ans (la chanson *Aujourd'hui peut-être* »), chantant de cette voix pleine, nette, et qui claque des chansons qui ont la même efficacité, le même savoir-faire que les précédentes, bien qu'elles ne soient plus écrites par le compositeur (Jacques Revaux) des débuts de l'aventure. Voici Michel Sardou d'abord homme de spectacle, qui sait utiliser la scène du Palais des congrès, qui n'a pas lésiné sur les moyens (jeux de miroirs et de lumières), et dont le tempérament, la nature, le punch, sont soutenus par le même orchestre de dix-neuf musiciens, qui l'accompagne à travers ses tournées provinciales sous des chapiteaux de quatre à six mille places.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais des Congrès, 21 heures.







Architecture

Pierres perdues

Remise à l'honneur par l'exposition de l'ARC sur les Singuliers de l'art, la pile de pneumatiques peinturlurés de rouge et de blanc pour être métamorphosée en coquet puits de campagne peut d'autant mieux se concevoir qu'elle n'est pas éternelle. Que dirait-on de voir cet exercice local transposé à l'échelle urbaine, avec l'assentiment muet des défenseurs du patrimoine ? Par une étrange homothétie, c'est pourtant ce qui est arrivé au cœur du Marais, au lieu-dit Parc Royal. Ce nom de rue, qui évoqua jadis le parc de l'hôtel royal des Tournelles, est devenu l'attribut d'un complexe résidentiel d'envergure.

Edifiée par la SOREMA, dont on a pu penser un moment qu'elle rencontrait quelques difficultés (le Monde des 28 septembre, 1-2 et 6 octobre), et qui est responsable de restauration parfois intéressantes (le Monde du 6 avril et du 12 décembre 1976), cette proliférante réalisation mange avec appétit l'îlot bordé par les rues Thorigny, Anastase, de Turenne et du Parc-Royal. Gloutonne, elle s'est enfin rassasiée de l'angle des rues de la Perle et Elzévir. On ne pleurera pas sur les pierres perdues, mais sur la prétention de celles qui les remplacent.

Elles appartiennent à ce genre d'architecture dit « d'accompagnement » parce qu'elle est, sous prétexte d'intégration, accommodée à toutes les sauces : pastiche vaguement modernisé, et peaufiné de quelques « trucs » qui feront vendre.

Arrêtons-nous à l'apparence, un certain confort intérieur ne la cautionnant pas, comme les contraintes, si astreignantes fussent-elles, ne sauraient excuser le manque d'imagination. Et contentons-nous des deux œuvres de l'architecte Pierre Bonnard, qui ferment et bordent la rue de la Perle : deux masses pesantes façon pierre de taille, coiffées, à la Mansard, de toitures bourrées d'étages et démesurées. Au rez-de-chaussée, deux séries d'arcades en arc brisé, quatre d'entre elles s'offrant le luxe désordonné d'inclure le premier étage, ce qui donne à l'ensemble une allure déhanchée du plus haut comique. Les fenêtres, elles aussi trop carrées pour les la physionomie du quartier, suivent, ici, une scansion de vers latins, ce qui prouve un net parti pris d'originalité ; et s'organisent, là, en un monologue aussi disert que les ouvertures d'un blokhaus. Tout cela est fort sécurisant.

Deux erreurs funestes détruisent enfin l'harmonie de ces bâtiments qui ne cessent d'hésiter entre l'homogénéité de l'ensemble résidentiel et la variété de la rue (ah, malheureuse obligation du retrait !). C'est d'un côté le traitement des parties hautes, où les angles, ruptures et décrochements relèvent de la plus pure inélégance ; de l'autre, c'est un lourd coup de canif qui, à la base de l'immeuble, semble exprimer le désir secret de livrer passage aux carrosses.

Récuser ce genre de pastiche ne signifie pas qu'on fasse ses délices d'une architecture plus contemporaine dans un tel quartier, surtout lorsqu'elle s'appelle résidence de La Perle. Jouxtant l'hôtel Salé, ce bâtiment à vocation sociale, de hauteur réservée, et qui occupe un troisième angle de ce carrefour défait, n'a en effet de la perle que le gris, et rien de la brillance malgré quelques coquetteries ferrugineuses. Mais, près du Parc Royal et de ce dernier joyau, le Marais Thorigny, 13, rue Thorigny, fait figure d'œuvre de génie. Cet immeuble laisse découvrir deux cours suivant une ordonnance symétrique parfaitement classique. Construit en béton et en brique, par strates, son dessin évoque encore une symétrie, sournoisement remise en cause, dans les cours intérieures, par l'intervention de bow-windows et de larges baies vitrées. Opaque et transparent, lumineux mais fidèle à l'ombre traditionnelle des quartiers anciens, le Marais Thorigny ne fait que des concessions modérées aux clichés de l'immobilier. Pas ou peu de verdures inutiles et, pour tout gadget, un réverbère de récupération. Le traitement du détail paraît en revanche avoir été soumis, parfois, au contrôle d'un goût désuet. D'où quelques futilités et pirouettes irritantes dans cette architecture de « raison ».

Les mésaventures de ce coin de Marais ne sauraient aujourd'hui se passer de morale. Les destructions hâtives, les reconstructions timorées, le refus de toute création authentique, la parfaite malléabilité de nombreux architectes donnent trop souvent à l'architecture française le prix de la médiocrité. Plusieurs de ces conditions semblent réunies pour faire des Halles une locomotive en ce domaine. Quant au fait du prince, qui put jadis donner naissance au Louvre, il ne paraît plus de nos jours assez sagace ou éclairé pour compenser de tels inconvénients.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Une ville et son arpenteur-poète

Un urbaniste, une ville. Le nom de Cerda est lié à la forme urbaine de la Barcelone moderne, comme celui de Gaudi l'est au meilleur de son architecture. Mais, si ce dernier est aujourd'hui connu localement comme symbole du patriotisme culturel catalan et internationalement comme le maître d'un nouveau baroque de l'architecture contemporaine, Cerda, l'urbaniste, est, lui, quasi inconnu. C'est il y a dix ans à peine que le collège des architectes de Barcelone a commencé à s'intéresser à ce personnage auquel la capitale catalane doit sa forme, pour le meilleur et pour le pire.

Comme Gaudi, Cerda est le produit de cette serre chaude de la catalanité, où, de temps à autre, fleurit une plante inattendue. L'un comme l'autre se sont dédiés à leurs tâches avec des accents passionnels et obsessionnels. Ici, l'architecture fantasmagorique sculptée dans la pierre et le fer forgé, là, le rêve sur les bienfaits de la science de temps modernes encore à venir. Jules Verne, contemporain et peut-être inspirateur de l'urbaniste, en avait fait une œuvre imaginaire que l'humour tenait toujours à distance. Cerda, lui, ne rigolait pas. C'était un ingénieur des ponts, patient et obstiné, qui croyait aux chiffres et à la quantification statistique, à la logique et à la rigueur, au progrès et à l'hygiène, toutes choses qu'on retrouve dans sa conception pour l'extension urbaine de Barcelone. Si incroyable que cela puisse paraître, le tracé de cette grande cité est le produit du rêve d'un ingénieur pris de passion pour sa mission. Il est vrai qu'elle servait la volonté politique du pouvoir madrilène de contrôler l'extension d'une grande ville, contraint de consentir à son développement par des soulèvements populaires plus sanglants que dans toutes les grandes villes européennes du milieu du dix-neuvième siècle, entrées dans la première phase de l'industrialisation. Tout le roman d'une ville et de son arpenteur-poète est étalé dans cette exposition présentée avec austérité, dans les locaux de la S.A.D.G., association culturelle des architectes en France.

Le plan Cerda, présenté en 1859, laisse intacte l'ancienne ville médiévale, entourée de champs de tir militaires, d'exploitations agricoles et de quelques villages. Il recouvre toute la plaine d'un quadrillage où les rues parallèles et perpendiculaires sont traversées par trois diagonales. C'est le plan traditionnel de la colonisation romaine en Afrique, ou espagnole aux Amériques et aussi celui des grandes villes des démocraties capitalistes, New-York et Chicago, sans commencement ni fin, sans centre hiérarchique. Elle est indéfinie et indifférenciée. C'est le rêve de la ville « égalitaire » des sociétés industrielles. On n'y trouve pas la traditionnelle *plaza mayor*, autour de l'église, et le palais.

Le dessin en quadrillage a la simplicité des hommes de chiffres, mais il est loin d'être simpliste. Face à l'encombrement de la vieille ville où les riches peuvent espérer vivre deux fois plus que les pauvres, Cerda rêve à une ville-jardin, chaque îlot n'étant bordé que de deux immeubles.

En fait, son aménagement de la plaine, financé par la taxe à la plus-value foncière, a créé un appel de population qui ne tarde pas à déferler des campagnes pauvres. La densité des îlots quadruple et il en va de même de l'encombrement des immeubles, où la pierre chasse les arbres. Cerda avait *prévu* de faire de toute la ville une suite de ces allées d'arbres que sont les *Ramblas*, avec cent arbres par îlot, soit 380 hectares d'espaces verts dans la ville, pour le bonheur du plus grand nombre. Cent ans après, Barcelone n'en compte que 2 hectares.

Mis en échec par les propriétaires fonciers locaux, le plan Cerda est constamment vidé de son contenu idéaliste. Reste la réalité. Son tracé a créé la capitale moderne et en même temps fait basculer une population agraire d'un siècle à l'autre, au moment où la pauvreté la contraint à quitter le Sud rural pour la Catalogne orientée vers la société industrielle.

Cerda avait consacré toute sa vie et sa fortune de hobereau à étudier en détail son songe pour Barcelone. Il est mort dans la misère, l'isolement et l'oubli. Comme Gaudi, le vrai génie de l'architecture catalane. La tempête foncière passée, la réhabilitation de la mémoire de Cerda sert aujourd'hui le patriotisme culturel catalan.

JACQUES MICHEL.

★ Le plan d'Ildefonso Cerda pour Barcelone. Exposition préparée par Bruno Vayssière. A la S.A.D.G., 100, rue du Cherche-Midi. Jusqu'au 24 novembre. Conférence les 8 et 22 novembre à 19 h. 15.

CALENDRIER DES CONCERTS

EGLISE ST-SEVERIN. Mardi 31 octobre. Loc. Durand et face Eglise. Tél. 633-61-77 (P.e. Valmalète.)	Cycle 78 QUATUOR VIA NOVA. SCHUBERT : « le Grand Quatuor en sol ». SCHUMANN : « 3e Quatuor »
INSTITUT NEERLANDAIS 121, rue Lille. Dimanche 5 novembre à 17 h 30 (P.e. Valmalète.)	Margreet HONIG, soprano. Ruud van der MEER, bariton. Rudolf JANSEN, piano. Nancy van der Elst présentation : MÉLODIES de CHAUSSON
THEATRE des CHAMPS-ELYSEES. Dimanche 5 novembre à 17 h 45 (P.e. Werner.)	CONCERTS PASDELOUP. Direction : ROGER BOUTRY. Soliste : H.-R. HAASER. Delerue, Mozart, Schumann, Brahms : 4e Symphonie
EGLISE des BILLETTES. Dimanche 5 novembre à 17 heures (P.e. Kiesgen.)	« Prestige de la Trompette » ENSEMBLE 12. Violon-solo Philip BRIDE. Nassim MALOUF, trompette. Haendel, Berthaume, Stradella, Torelli
CHAPELLE ROYALE SAINT-FRAMBOURG SENLIS. les dimanches 5 - 12 - 19 novembre à 15 heures (P.e. Dandelot.)	1er Anniversaire de l'Auditorium Franz-Liszt. Récital GEORGES CZIFFRA. Chopin, Ravel, Liszt. Réservat. : Fondation Cziffra Senlis. Tél. (16) 4-453-39-99
SALLE GAVEAU. Lundi 6 novembre à 21 heures (De St Ours.)	Orchestre de chambre RHENAN de COLOGNE. Direction : J. CORAZOLLA avec Patrice FONTANAROSA. Mozart, Kreisler...
THEATRE de l'ATHENEE-LOUIS-JOUVET. Lundi 6 novembre à 21 heures (P.e. Valmalète.)	LES LUNDIS MUSICAUX de l'ATHENEE. Récital de Chant Teresa ZYLIS-GARA au piano J. Marchwinsky. SCHUMANN, SZYMANOWSKI, CHOPIN, RACHMANINOV
PALAIS DES CONGRES SALLE BLEUE. Mardi 7 novembre à 18 h 30. Loc. 758-24-21 (P.e. Valmalète.)	CONCERTS DU MARDI. K.P.E. BACH : Quatuor en do majeur. BRAHMS : Zigeunerlieder op. 103 et 112. BARTOK : Quatuor n° 2 opus 17. LIEDER QUARTETT. Quatuor ARCANA. G. Allrol, M.-C. Arbaretaz, D. Barbier, G. Besnard, L. Boulay, H. Chachereau, Y. Guillaume, J.-C. Jaboulay, A.-M. Miranda, M. Guillevère, U. Reinemann, S. Souffiard, C. Wirz
SALLE CORTOT. Mardi 7 novembre à 20 h 30 (Dandelot.)	ELISABETH BALMAS avec J.-F. HEISSER. Son. Violon-Piano : Bach, Bartok, Beethoven
Salle GAVEAU. Mercr. 8 nov. à 21 heures. Loc. Salle, Durand et Agences (Valmalète.)	« Pianistes et Concerts » DAVID LIVELY. 1er Prix Dino Ciani 77. BRAHMS - CHOPIN
EGLISE ST-MEDARD 141, rue Mouffetard. Du 8 au 17 novembre à 21 heures. Loc. Durand et Agences 24, rue de l'Arbalète, 3 FNAC-CROUS (Mondial-Musique, P.e. Dandelot.)	Festival Bach Saint-Médard. 8-11 : D. VARSANO, orchestre de chambre HENRIK BRUUN. 9-11 : R. TURECK. 15-11 : F. LODEON, J.-P. WALLEZ. 17-11 : J.-P. BROSSE, Ensemble Choral Contrepoint, Chef de Chœur : O. Schneebeli
SALLE PLEYEL. Jeudi 9 novembre à 20 h 30 (Dandelot.)	« Grands Récitals » Duo de Guitares SANTOS CACERES. Carulli, Beethoven, Sor, Villa-Lobos, Granados, Albeniz, Bartok
Salle PLEYEL. Vendredi 10 novembre à 20 h 30. Loc. Salle, Durand et Agences (Valmalète.)	RECITAL D. FISCHER-DIESKAU au piano D. BARENBOIM. Schubert
SALLE GAVEAU. Vendredi 10 novembre à 21 heures (P.e. Werner.)	« Pianistes et Concerts » Récital de Piano JEAN-MARIE FOURNIER. BRAHMS, SCHUMANN, DEBUSSY, LISZT
SALLE GAVEAU. Mardi 14 novembre et Jeudi 16 novembre à 21 heures. Loc. Salle, Durand et Agences (Valmalète.)	QUATUOR AMADEUS. SCHUBERT. le 16 : W. Pleeth, violoncelle

CONCERTS Radio France

MUSIQUE AU PRÉSENT

RADIO FRANCE Auditorium 105. Samedi 4 novembre 17 heures

MONNET - TAIRA - LEVINAS - KOERING. Sol. N. Froger, B. James. NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE. Dir. Gilbert AMY

MUSIQUE DE CHAMBRE

RADIO FRANCE Grand Auditorium. Lundi 6 et Mardi 7 novembre à 20 h 30

BEETHOVEN. INTEGRALE DE L'ŒUVRE POUR VIOLONCELLE ET PIANO. Janos Starker, Rudolf Buchbinder

ORCH. NATIONAL DE FRANCE

THEATRE des CHAMPS-ELYSEES. Mercredi 8 novembre à 20 h 30

Dir. Charles DUTOIT. Soliste : Kyung Wha-Chung. BERLIOZ - TCHAIKOVSKY - BARTOK

RÉCITAL

SALLE PLEYEL. Concert reporté au samedi 11 novembre à 20 h 30

ARTURO BENEDETTI MICHELANGELI. Beethoven. BRAHMS - CHOPIN

Location : RADIO FRANCE, Salles et Agences



ORCHESTRE DE PARIS

Directeur DANIEL BARENBOÏM

PALAIS DES CONGRÈS. MERCREDI 8 NOVEMBRE, 20 H 30

CONCERT EXCEPTIONNEL

CLAUDIO ABBADO, KIRI TE KANAWA

BERLIOZ: OUV. CARNAVAL ROMAIN. STRAUSS: 4 DERNIERS LIEDER. TCHAÏKOVSKY: SYMPHONIE N° 5

Location aux caisses de 11 h à 18 h ou par téléphone au 758.27.08

THÉATRE

FESTIVAL d'automne à PARIS 17... 1978

ESPACE PIERRE CARDIN, 1, avenue Gabriel 75008

FAUST

de Christopher Marlowe avec MARIA CASARES dans une mise en scène de JEAN-MARIE PATTE

à 20 h 30 en alternance avec Rodogune

mar 31 oct. Faust
mer 1 nov. Faust
jeu 2 nov. Rodogune
ven 3 nov. Rodogune
sam 4 nov. Rodogune
dim 5 nov. relâche
6 au 18 nov. Faust
dim 12 nov. relâche

location FNAC MONTPARNASSE tél. 222.80.56 — FESTIVAL D'AUTOMNE tél. 278.10.00 — ESPACE P. CARDIN tél. 266.17.30

EXPOSITION DES MÉTIERS D'ART EN NOUVELLE ZÉLANDE

à la Maison des Métiers d'Art 28, rue du Bac - 75007 PARIS, du 20 octobre au 25 novembre du mardi au samedi, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h

du 2 nov. au 9 dec. FORUM DES HALLES 20h30

ANNE SYLVESTRE

CHAPITEAU DU CIRQUE BONJOUR. R.E.R./Métro : Châtelet, Les halles. Location : 3 Fnac, Agences et sur place 233.60.96 (Relâche dimanche)

FELIX BLASKA recherche pour la saison 79

encore quelques danseurs modernes professionnels avec bonne formation classique

auditions samedi 4 novembre à 17 h. Studio A, Centre Culturel et Chorégraphique, 119, Avenue du Général Leclerc, 75014 Paris - M° Pte d'Orléans

candidatures et inscriptions **BALLETS BLASKA**, Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres, 75180 Paris Cedex 04. Tél. 887.54.42

THEATRE DE LA VILLE

ANIMATEUR DIRECTEUR JEAN MERCURE

20 h 30 — places 20 F et 36 F — à partir du 3 novembre

la maison des cœurs brisés de Bernard Shaw, mise en scène Jean Mercure, avec Jean-Pierre Aumont, Nadia Barentin, Françoise Bertin, Maurice Chevit, Claude Gensac, Jean Mercure, Alain Mottet, Magali Renoir, Pierre Vernier, André Weber

en alternance à partir du 14 novembre **maria maria**, théâtre dansé, Brésil

18 h 30 — une heure sans entracte 16 F — jusqu'au 4 novembre **susana rinaldi**, l'âme du tango argentin — du 7 au 18 novembre **jean-roger caussimon**

2, place du Châtelet, tél. 274.11.24

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Simon Boccanegra.
Comédie-Française, 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard.
Chaillot, Foyer, 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe. — Gémier, 20 h. 30 : Lenz.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oubliés.
TEP, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Susana Rinaldi.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Sidi-Ciné.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Nadia. — Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Centre d'art rive gauche, 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Clôture. — La Resserre, 21 h. : l'Epreuve.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Essaïon, 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Soixante-quinze minutes avec R. Desnos. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : Fragments.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 21 h. : Alex Métayer.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Rustres (dernière).
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : le Rhinocéros. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobs.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 22 h. 30 : Histoires belges.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Ranelagh, 22 h. : Chopelia.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Patate.
Saint-Merri, terrasse, 20 h. : la Ville.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Succès.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : la République de M. Dupont ;
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

FESTIVAL D'AUTOMNE (278-10-00)

EXPOSITION: Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.

THEATRE: Espace Cardin, 20 h. 30 : Faust.

La danse

Montparnasse, 18 h. 30 : Danse traditionnelle kathak (Maya Basu Ray).
Galerie Oudin, 21 h. : Karine Saporta.
Théâtre Edouard-VII, 21 h. : Ensemble national de Birmanie.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : J. Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34 (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Mardi 31 octobre

Café de la Gare, 20 h. : le Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. : le Bonbon magique.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez.
Cour des Miracles, 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Ecilmont et Dodane.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : la Crosse en l'air ; 23 h. : Alors, heureuse ?
Le Sélénite, 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
La Tanière, 22 h. 30 : J. Barthes.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : R. Thomas, violon, K. Besson, luth et guitare (Locatelli, Bartok, Siegel, Attaignant) ; 21 h. : F. Bouaniche, violoncelle, P. Dechorgnat, piano (Chopin, Debussy, Xenakis, Ohana).
Palais des Arts, 20 h. 30 : les Ménestriers (musique du Moyen Age et de la Renaissance).
Cité internationale, 21 h. : Blos Man (musique africaine).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Quatuor Via Nova (Schubert, Schumann).
Eglise allemande, 21 h. : J.-C. Mara, flûte de Pan.

Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Ars Intima (Rameau, Boismortier, Purcell, Bach, Haendel, Telemann).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.
Dix-Heures, 22 h. : J. Rigaud, B. Dimey, les Belges et Corbier.

En banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
Colombes, M.J.C., 20 h. 30 : Jennifer Muller.

Jazz, pop', rock et folk

Chapelle des Lombards, 21 h. : Don Cherry et Ed Blackwell.
Rose Bonbon, 18 h. 30 et 23 h. : Trampoline ; Minuit boulevard.
Stadium, 21 h. : J.-P. Asseline, J. Vidal, G. Paszynski Trio, F. Sylvestre.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Mannick.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : René Franc.
Caveau de la Montagne, 22 h. : J. Gourley et P. Michelot.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Mike Westbrook Brass Band.
Club Zed, 22 h. : les Haricots rouges.
Petit Opportun, 22 h. : Nazare Pereira et son groupe brésilien.
Petit Journal, 21 h. 30 : Claude Bolling Trio.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot. — 15 h. : films allemands 1912-1932 : Homunculus, de O. Rippert ; 18 h. 30 et 20 h. 30 : cinéma suisse (18 h. 30 : Quand nous étions enfants, de H. Brandt ; 20 h. 30 : Ueli der Knecht, de F. Schnyder) ; 22 h. 30 : Quinzaine du cinéma hongrois : les Meilleurs Années de mon père, de S. Simo.
Beaubourg. — Relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA ! (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALLEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) . Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ARRET AU MILIEU (Fr.), LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42)
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Les films nouveaux

DERNIER AMOUR, film italien de Dino Risi (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11). (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LE PARADIS DES RICHES, film français de Paul Barge : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Olympic, 14e (542-67-42)
LE PION, film français de Christian Gion : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA CAGE AUX FOLLES, film français d'Edouard Molinaro : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75)
LA BALLADE DES DALTON, film français de René Goscinny : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES REFORMES SE PORTENT BIEN, film français de Philippe Clair : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
MORT SUR LE NIL, film américain de John Guillermin. V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE PRIVÉ DE CES DAMES, film américain de Robert Moore (v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

odif — ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE — DIRECTEUR JEAN FOURNET

L'Ascension .... Olivier MESSIAEN
Concerto en sol pour piano .... Maurice RAVEL
Bacchus et Ariane .... Albert ROUSSEL

Direction : JEAN FOURNET. Soliste : CLAUDE KAHN

78 LE PECQ	Maison pour Tous	Vendredi 3 Nov., 21 h.
95 ENGHIEN	Théâtre du Casino	Samedi 4 Nov., 21 h.
91 EVRY	C.C. Agora - Salle Hexagone	Samedi 11 Nov., 21 h.
78 VERSAILLES	Théâtre Montansier	Samedi 18 Nov., 21 h.
94 VILLEJUIF	Théâtre Romain Rolland	Dim. 26 Nov., 14 h. 30

« LES GÉMEAUX » CENTRE D'ACTION CULTURELLE, 49, avenue G.-Clemenceau - Sceaux - Tél. 660-05-64, présentent à l'ORANGERIE DU CHATEAU DE SCEAUX « L'ÉPREUVE ET LE LEGS » de Marivaux par le Théâtre du Campagnol. Les 7, 8 10 et 11 NOVEMBRE à 21 heures

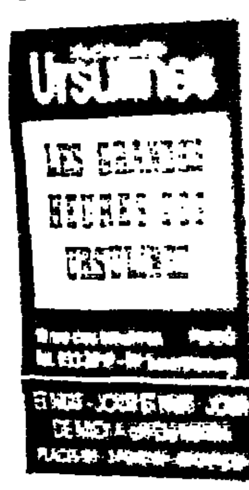
SALLE GAVEAU - « Pianistes et Concerts »

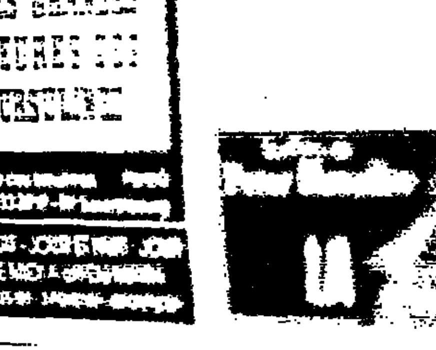
Claude KAHN

Mardi 7 nov. 21 heures CHOPIN — Jeudi 9 nov. 21 heures LISZT

avec la participation de deux lauréats du concours Cl. KAHN 1978: le 7 : Philippe AMBROSI, 11 ans — le 9 : Marc LAFORET, 11 ans 1/2

Location : Gaveau, Durand, Agences







هكذا من الأصل

SPECTACLES

F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), jusqu'au 30 ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), jusqu'au 30 ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
GOODBYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52).
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), la Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR UNE POIGNÉE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Paris, 8e (359-53-99).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Mayfair, 16e (525-27-06), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Colisée, 8e (359-29-46).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Ternes, 17e (380-10-41).

Les grandes reprises

ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'AMOUR VIOLÉ (Fr.) (*) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
CAR WASH (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Olympic, 14e (542-67-42) Mer.
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JULIA (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Styx, 5e (633-08-40).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) Templiers, 3e (272-94-56).
TAXI DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-77) ; jusqu'à jeudi.
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Marbeuf, 8e (225-47-19).

LETTRES

Pourquoi l'on ne chante plus

(Suite de la première page.)

Certaines de ses attaques, par exemple, qui, non sans quelque injustice, ont pris, il y a deux ans, « le Monde » pour cible, ont de quoi agacer des gens qui n'ont pas renoncé à se soumettre eux-mêmes à quelques impératifs moraux. Mais on aurait tort de trop s'attarder sur ces critiques, reflet pour l'essentiel de la déception d'un amour exigeant. L'exceptionnelle transparence de la vie de Domenach, son détachement monacal des biens d'ici-bas, ajoutent singulièrement à la force de son discours. Tous, plus ou moins, nous nous sentons interpellés.

« A aucun moment, disait Péguy de lui-même, il ne se met sur le bord de la route pour regarder passer les soldats. Car, les soldats c'est lui... cette immense troupe, il en est. Rien de latéral. Toute l'œuvre se présente, pour ainsi dire, dans l'alignement de l'homme et face au jugement dernier. » On sent Domenach justement fasciné par cette phrase admirable. Chez lui non plus, il n'y a rien de « latéral ». Rien donc de ce qui lui serait nécessaire, le monde étant ce qu'il est, pour pouvoir chanter à nouveau. Car, ce qu'il appelle « la société urbaine de production de masse, qui a atteint son apogée aux Etats-Unis et se distribue sous les formes variées du capitalisme et du socialisme », a reçu un sursis de l'échec des rêves de mai 1968 et de Prague.

Rien de latéral

Or, cette société-là détruit l'homme aussi sûrement que la guerre. Il faut ici citer, peut-être un peu longuement, Domenach : « Chaque fois que j'entre dans un village, je vais au monument aux morts, c'est le seul endroit qu'on puisse vraiment visiter, car l'église est généralement fermée par manque de paroissiens et crainte des voleurs ; je lis les noms, il y en a souvent davantage sur la pierre qu'il ne reste de vivants au village. Ils sont morts pour défendre cette terre, et elle est morte de leur mort. La guerre et l'industrie ont concouru à la même destruction : les hommes ont dû s'expatrier pour travailler et pour se battre. Mais, si l'on a reconstruit les villes bombardées, ici, on n'a rien fait : aucun dommage de guerre pour la campagne, car cette guerre qui se poursuit n'est ni déclarée ni reconnue... »

La suite est de la même veine, dans la ligne de Barrès, l'esthétisme en moins, de Bernanos, la passion communautaire en plus. Chrétien, profondément, dans le seul sens vrai, celui du Sermon sur la montagne et du Bon Samaritain ; pétri de culture humaniste, mais attentif à tout le nouveau de la connaissance philosophique et sociologique ; « militant dans l'âme », exclu des Combattants de la paix, dans les belles années du stalinisme, pour s'être refusé à condamner l'hérésiarque de Belgrade, et ayant compris en cette dure occasion « ce qu'il peut advenir d'un homme renié par ses frères » ; pas nationaliste, mais français jusqu'au bout des ongles, non pas tant parce qu'il croit à la France que parce qu'il a « vécu en elle »... « heureux de toute une histoire qu'il a eu la chance de continuer ». Domenach récuse en bloc l'idéologie : « soupe où fermentent quelques morceaux d'idées dans un jus de tradition et de discours ». Se concentrer sur elle, en effet, « c'est manquer les forces historiques qui appellent l'idéologie et c'est donc se tromper d'adversaire ».

Il croit, en revanche, « à l'urgence de la révolte générale contre le système productiviste et bureaucratique », car « le choix n'est pas entre capitalisme, socialisme et un mélange des deux, il est entre l'Etat productiviste » — qui va disposer, grâce au progrès technique, de moyens fantastiques pour asseoir sa domination — « et la société conviviale ». (...) « Les combats précédents n'étaient que des combats de retardement » (...) « c'est maintenant que nous arrivons au contact de l'ennemi, et sur un front mondial » (...) contre une « immense entreprise de réduction de l'humanité, sous les formes diversement dosées de l'Etat centralisé, de la production matérielle et intellectuelle de masse, et de la normalisation généralisée.

« Les intellectuels, journalistes de l'essentiel »

Mais que faire, et spécialement lorsqu'on est, essentiellement, comme Domenach, un intellectuel ? Il ne prétend pas « détenir la solution », mais seulement « chercher à corriger ce qu'il pense par les objections qui lui viennent de la réalité, de ses amis et de ses ennemis ». Il demande qu'on analyse, aussi bien que la passion du pouvoir, le « refus » de celui-ci, constamment présent dans la tradition nationale des extrémismes d'opposition, et qui traduit une « certaine immaturité » et une « profonde faiblesse » philosophique de la gauche.

En conclusion, il invite les intellectuels, ses frères — « espèce qui peut disparaître à brève échéance comme la baleine bleue et le rhinocéros blanc », — à être « les journalistes de l'essentiel, les reporters du fondamental ». Bien entendu, le langage est un lieu privilégié de cet effort. « Mis à nu, (il) me révèle en même temps mon identité, mon unité et ma tâche. » (...) « Mais chaque homme fait énigme à qui le traque par la parole... et le crime majeur de l'intellectuel est de suggérer que tout deviendra clair pourvu qu'on devienne intelligent. »

Certains auteurs ont consacré d'énormes livres à développer une seule idée, ou ce qu'ils prenaient pour une idée. Tel n'est pas le cas du « Ce que je crois » de Domenach, dont les deux cent quatre-vingt-une pages foisonnent littéralement d'idées et d'observations à l'emporte-pièce : ce qui rend difficile d'en présenter un résumé. Une telle richesse, où la réflexion personnelle, profonde, mise à l'épreuve de la vie, se mêle aux alluvions fécondantes de Péguy, de Soljenitsyne, d'Ivan Illich, de Castoriadis, aurait pu conduire à un certain débordement. Canaliser sa fougue n'est pas, pour un écrivain, la tâche la plus facile. Du moins celui qui y parvient peut-il prétendre à ce titre : tel est le cas de Domenach. Sa pensée, forte, sans détour, sans respect humain, profondément accordée à son comportement quotidien, se déroule comme le cours d'un grand fleuve, avec ses méandres et ses tracés en ligne droite, sans que jamais se relâche une tension d'expression qui nous vaut des phrases incisives, superbes, et des flèches imparables.

Le style, comme chacun sait, c'est l'homme. Cette écriture fière est celle d'un homme d'orgueil, né insatisfait et qui mourra tel, mais dont le manque de complaisance à l'égard des autres trouve sa justification dans une extrême exigence vis-à-vis de soi. Et son apparente dureté pourrait bien n'être que le reflet d'une tendresse bafouée, dans l'attente d'un monde qui en retrouverait le secret.

ANDRÉ FONTAINE.

★ Grasset, 281 p., 42 F.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La mm col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Filiale d'un groupe international, important constructeur mondial d'ordinateurs, nous commercialisons en France des moyens et gros systèmes INFORMATIQUES.

Pour développer nos implantations à LYON et à LILLE, nous recherchons deux :

DIRECTEURS D'AGENCE

MISSION :
Diriger une équipe d'ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux et gérer un budget de façon à :
- atteindre ses objectifs de prise de commande ;
- assurer les intallations de matériel commandé ;
- maintenir et développer le parc installé (principalement moyens et gros systèmes).

REMUNERATION ANNUELLE : 180.000 Francs +

Le meneur d'hommes que nous recherchons n'est pas seulement un Super-Vendeur doublé d'un gestionnaire ayant des qualités humaines évidentes, il maitrise suffisamment bien l'informatique pour connaître rapidement nos produits.

S'il n'a pas forcément l'expérience d'une fonction équivalente, il peut avoir été Chef de Groupe chez un vendeur de gros systèmes.
En tout cas, il peut prouver une expérience réussie de plusieurs années dans la vente d'ordinateurs. Sa connaissance du marché lyonnais ou lillois sera évidemment appréciée.

Si vous estimez pouvoir remplir cette mission, merci de nous écrire en joignant votre curriculum-vitae détaillé à No 85.235, CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra. (Réponse et discrétion assurées).

Deux responsables d'agence services informatiques

NORMANDIE BRETAGNE

Société de conseils et de services en informatique, très bien implantée sur le marché, nous recherchons pour nos agences de Normandie et de Bretagne deux responsables justifiant d'une expérience commerciale d'au moins 5 ans acquise dans une SSCI ou chez un constructeur d'ordinateurs. La mission du responsable d'agence consiste à gérer un budget de plusieurs millions de francs, à organiser personnellement sa prospection, à négocier la vente de contrats d'assistance technique, à assurer le suivi des chantiers en cours. Réellement patron de son agence, il doit assurer la gestion de ses collaborateurs (ingénieurs) analystes, programmeurs) qu'il recrute, forme et promeut. C'est donc un commercial doublé d'un animateur et d'un gestionnaire. Sa rémunération qui se compose d'un fixe et d'un intéressement atteint un niveau élevé en rapport, bien entendu, avec les résultats attendus. Nous vous demandons d'écrire sous réf.5135 à P.LICHAU S.A. - BP220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra. *Une totale discrétion vous est assurée.*



emplois internationaux

SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
RÉGION DE SFAX (TUNISIE)
recherche
UN CADRE ADMINISTRATIF
POUR SERVICE DU PERSONNEL

Candidat TUNISIEN ayant licence en DROIT, en SCIENCES ECO. ou diplômé H.E.C. ou cycle moyen de l'E.N.A.
Expérience souhaitée.
Agé de moins de 40 ans.

Ecrire avec curriculum vitae sous référ. 84.924 à S.N.E.A.P., D.C. Recrutement, 21, avenue des Lilas, Bâtiment Mestressat, 64000 PAU.



beicip
recrute

ingénieur-soudeur

pour travaux de tuyauterie et chaudronnerie pétrole.
Responsabilité qualité soudures sur chantier raffinerie
Etablissement et critique de spécifications
Déplacement à ABU-DHABI pour 2 ans environ avec voyages de détente intermédiaire.
Pratique convenable de l'anglais.

Prière adresser candidature avec C.V. au Bureau d'Etudes Industrielles et Cooperation de l'Institut Français du Pétrole
232, avenue Napoléon Bonaparte
92500 Rueil Malmaison

P.LICHAU

ENTREPRISE DE PREMIER PLAN
BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS
recherche pour département étranger

MÉTREUR T.C.E.

10 ans d'expérience

MISSION :
estimation et mise à prix projets complexes pour opérations en pays anglophones.

Anglais indispensable
Disponible pour voyages à l'étranger

Ecrire avec C.V., photo et prét. sous le n° 84.195 à : CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
C.A. 1977 - 1 890 millions H.T.
recherche

COMPTABLE

DECS - BTS - DUT ou équival. pour poste

d'ADJOINT A RESPONSABLE
COMPTABILITE GENERALE

Rémunération selon expérience.

Poste à pourvoir dans ville CENTRE OUEST

Env. C.V., photo et prét. n° 85.376 Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

AGCE D'ETUDES URBAINES
recrute
UN ÉCONOMISTE

MISSION : suivi des études sur l'emploi et les activités économiques.
Concertation avec les responsables locaux du développement économique.

EXPERIENCE : au moins 3 a.

Adr. C.V. et prétentions à : A.U.D.I.A.R. - 16, bd Laënnec 35100 RENNES

Recherchons pour Pyrénées - Atlantiques
CHEF D'AGENCE
IMPORT - EXPORT
Très qualif. Sérieuses références exigées. - Discrétion assurée. Adresser C.V. avec photo et prétent. AGENCE HAVAS PAU D-11 626, qui transmettra.

LE C.A.U.E. DE L'AUBE

recrute sur titres
un Directeur à plein temps
résidant à TROYES
à partir du 1-1-79

ARCHITECTE URBANISTE
35-45 a. - ayant exercé au moins 5 ans dans la région Nord-Est ; ayant le goût de la pédagogie et de la communication.

Adr. dossier curriculum vitae et références à :

Président du C.A.U.E. AUBE Maire de LA CHAPELLE-ST-LUC 10600, avant le 1-12-1978.

Recherchons
JEUNE INGENIEUR
ELECTRONICIEN DIPLOME
MEME DEBUTANT
Connaiss. en acoustique souhait. Env. C.V. à Electret-Français Bouyer BP 2, 82002 Montauban.

IMPORTANTE CLINIQUE
Val-de-Loire - 200 km PARIS
recherche
UN DIRECTEUR
ayt connaissances comptabilité, gestion administration. Contrôle personnel économat coeff. 610. Disponible le 1er avril 1979
Envoyer C.V. n° 6.226
HAVAS 37047 TOURS CEDEX.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Finecœur
Intermanufactures
Vente par Correspondance

Chef d'Etudes Informatiques	Analyste Programmeur
réf. R. 819	réf. R. 820

Dans le journal *LE MONDE* daté 31 octobre 1978
O.E. REGIONAUX
nous vous prions de noter l'adresse

Alexandre Lambert
Psychologue
464, rue des Canadiens,
76230 - Boisguillaume

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
SPÉCIALISTE DU PROBLÈME DE LEVAGE
5 usines - 3000 personnes - 500 millions de C.A.
recherche

UN INGÉNIEUR DÉBUTANT MÉTALLURGIE ET SOUDURE

Il sera chargé, pour promouvoir la qualité des fabrications, de :
- l'animation du laboratoire de contrôle des matériaux, de la formation des soudeurs ;
- la recherche et la mise au point de nouveaux procédés et installations de soudage ;
- l'homologation de nos processus ;
- l'assistance des B.E. dans la recherche de nouveaux assemblages.

De formation INGENIEUR GRANDE ECOLE, le candidat aura acquis une spécialité du type école supérieure de soudure.

Le poste est basé dans l'une de nos usines du Centre de la France.

Env. C.V. manus. et prét. à n° 85.447, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

ORGANISMES SOCIAUX DU SPECTACLE SIEGE PARIS. Offre situation intéressante et stable à :

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
SUD-OUEST

Domicilié à BORDEAUX ou proche banlieue, bureau à BORDEAUX.

— Age minimum 35 ans.
— Formation secondaire ou supérieure.

Sera chargé d'assurer contact avec tout secteur activité, spectacle pour :
— Prospecter et gérer potentiel régional.
— Faire adhérer entreprise à nos organismes.
— Assurer :
Relations avec sociétés adhérentes, salariés et retraités. Tous travaux d'ordre administratif comptable et contrôle.

Statut cadre, formation assurée.
— Voiture personnelle souhaitée.

Adresser lettre manuscrite et C.V. très complet + Photo en indiquant prétentions sous référ. 730 à : CAMPBELL B.P. 57 - 75824 PARIS CEDEX 17.

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES
recherche
JEUNE INGÉNIEUR
A. et M. - CENTRALE ou E.S.E.

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Usine, il aura pour mission :
— la coordination des problèmes de fabrication d'instruments de bord (ateliers d'usinage pièces mécaniques, ateliers de montage utilisant techniques micro-mécaniques et électromécaniques et électroniques) ;
— le lancement de nouvelles fabrications ;
— la restructuration du service méthodes orientées vers une préparation et gestions modernes de la production afin d'aboutir à une réduction des coûts.

Lieu de travail : 200 km SUD-OUEST de Paris

Envoyer C.V. et prétentions n° 84.937, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.



SPORTSWEAR **140 000 F**

jousse cherche le directeur des ventes export de son département enfant qui réalise actellement près de 50% de son C.A. à l'exportation.

Ce nouveau collaborateur aura la mission d'animer, d'actualiser et de réorganiser son réseau d'agents et de filiales en s'efforçant d'appliquer les principes de marketing adoptés par l'entreprise. Le poste sera confié à un homme jeune, justifiant d'une bonne expérience de l'animation des ventes export acquise dans l'habillement ou dans un produit influencé par la mode, parlant couramment anglais et allemand et capable de se déplacer 40% de son temps. Résidence : CHOLET.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 806231 M (à mentionner sur l'enveloppe) à J.P. VELLA.
Le secret absolu des candidatures est garanti par

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06



Dans le cadre de son extension et de la diversification de ses activités de production de circuits intégrés recherche

INGENIEUR ENTRETIEN TRAVAUX NEUFS
POUR SALLE BLANCHE

Intégré à l'équipe de développement et de fabrication de C/I il participera à l'extension de la production et à l'introduction de nouvelles techniques.

C'est un ingénieur généraliste (ENSAM, ENI, etc...) ayant une expérience de 3 à 5 ans :

— Salles blanches
— En conditionnement d'air
— Fluides haute pureté
— ou éventuellement techniques hospitalières.

Très motivé par ces techniques, il sera chargé d'optimiser le fonctionnement des installations existantes et d'élaborer les nouveaux programmes.

Une connaissance de l'industrie de l'électronique serait appréciée.
Anglais courant indispensable.

(Référence S/C-1078-631)

INGENIEURS D'EQUIPEMENTS

Chargés :
- de la maintenance intervention et préventive des équipements existants
- de la prospection et de l'installation de nouveaux équipements.

C'est un ingénieur électronicien avec des connaissances en physique devant lui permettre d'aborder les problèmes inhérants aux techniques du vide, plasmas, implanteurs d'ions, équipements de diffusion et de lithographies, etc...

Expérience de 3 à 5 ans en maintenance souhaitée.
Anglais courant indispensable.

(Référence S/C-1078-632)

INGENIEUR DE DEVELOPPEMENT
DE PROCEDES DE FABRICATION EN TECHNOLOGIES DE BASE — FAMILLE EAROM

Ce poste peut convenir à un débutant de formation ingénieur électronique grandes écoles (ESE, INPG...) ayant si possible effectué des travaux de recherche en microélectronique dans le cadre d'une thèse de doctorat.
Anglais courant indispensable.

(Référence S/C-1078-633)



Ecrire avec C.V., photo, prétentions de salaire, date de disponibilité en précisant la référence
à Madame LE GUET
T.I.F. - Boîte Postale 5
06270 VILLENEUVE-LOUBET
Tél. : (93) 20.01.01

directeur général
entreprise bâtiment pmi

Votre carrière professionnelle s'est déroulée en majeure partie dans le domaine du bâtiment ou de la maison individuelle. Vous avez conçu de nouveaux modèles avec les architectes, dressé des plans, passé des marchés avec des entreprises, dirigé ou coordonné des chantiers. Vos interlocuteurs ont été des professionnels du bâtiment, mais aussi des particuliers que vous avez su convaincre, rassurer et satisfaire.

Nous vous proposons de devenir le Directeur Général de notre entreprise de Normandie (C.A. 25 M. Eff. 50 p). Votre formation d'ingénieur, votre talent de gestionnaire vous aideront à être le Chef d'Entreprise, responsable des résultats commerciaux et financiers de son affaire. Votre rémunération confortable au départ (elle ne saurait être inférieure à 150 000 F/an) pourra fortement évoluer en fonction des résultats que vous saurez obtenir.

Si votre ambition est égale à la nôtre, beaucoup d'espoirs vous sont permis.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature à M. Collet réf. B 3564 1, rue de Berri, 75008 Paris.

bernard julhiet psycom

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
recherche

pour son CENTRE de CALCUL offrant des services Remote Batch et transactionnels à plusieurs filiales européennes du Groupe un

JEUNE INGÉNIEUR SYSTÈME

Nous lui proposons d'élargir ses compétences aux télécommunications en participant à l'exploitation et à l'extension de notre réseau de transmission de données.

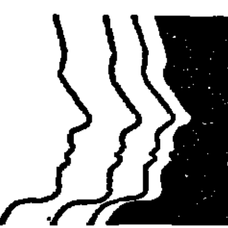
Son domaine d'activité sera, ultérieurement, étendu au support des systèmes Télétraitement.

Le candidat retenu aura une bonne connaissance de l'architecture des grands systèmes IBM et une expérience pratique de l'OS/VS 2. Une connaissance des systèmes de Télétraitement et des matériels de transmission de données sera un atout supplémentaire.

La pratique courante de l'anglais est indispensable pour ce poste qui demande des séjours de courte durée à l'étranger.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions sous réf. 3 516 à PLAIN-CHAMPS 5, rue du Helder 75009 Paris qui transmettra les candidatures.

Plain Champs



Chef de Produit
90 000 F +

MARCHE PHARMACEUTIQUE

Issu d'une école commerciale, vous êtes parfaitement bilingue Français-Anglais, vous avez au moins deux ans d'expérience du "Marketing/vente" d'un produit de consommation courante vendu en pharmacie (produits diététiques, vétérinaires ou cosmétologiques). Nous souhaitons vous confier le lancement et la prise en charge d'une nouvelle ligne de produits à distribuer dans les circuits vétérinaires et pharmaceutiques, qui ne constituent pas notre clientèle habituelle.
Nous sommes une société française de grande consommation (C.A. 900 millions/an) rattachée à un puissant groupe international.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 81014 M (à mentionner sur l'enveloppe) à Madame LIPSZYC.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

Jeune cadre comptable: Devenez chef.



D'abord, six mois en solo sur des projets. Puis, opérationnel, vous animez une équipe d'une dizaine de personnes.
Pour devenir chef d'un service comptable ou de planification, vous devez avoir de la carrure. 30 ans mini., un diplôme ESC et/ou un DECS, 3 ou 4 ans d'expérience de la comptabilité anglo-saxone en entreprise ou en cabinet, c'est du sur-mesures.
Alors, si vous vous sentez un peu à l'étroit dans votre Job actuel, si vous pensez qu'il commence à dater, écrivez-nous !
Nous sommes une société spécialisée dans la fabrication de matériel lourd, mais c'est rsc carrières qui recevra la candidature que vous lui adresserez 92, rue Bonaparte 75006 Paris, en précisant la référence 8070.

rsc carrières

L'USINE NOUVELLE
Leader de la presse industrielle
C.A. : 85 millions de francs en 78
recrute

UN CHEF DE PUBLICITÉ « Junior »

Secteur CHIMIE (C.A. 3 millions de francs).

Sa mission :
1) entretenir et développer le C.A. de 150 clients réguliers ;
2) suivre les budgets auprès des agences de publicité concernées ;
3) développer de nouveaux marchés.

Une bonne connaissance du secteur sera un atout. Le candidat s'intégrera dans une équipe de vente de 10 personnes.

Adresser C.V., lettre, photo et prétentions à : L'USINE NOUVELLE, 15, rue Bleue, 75009 PARIS.

Participer avec amdahl à la réussite la plus éclatante de ces dernières années

En effet, après 4 ans dans la construction et la commercialisation d'ordinateurs de grande puissance, nos succès nous placent parmi les 325 premières entreprises mondiales (classement FORTUNE), 1re pour le bénéfice par employé des principaux constructeurs d'ordinateurs. Dans le cadre de la création* très récente de nos filiales FRANCE et ITALIE, nous recrutons à Paris, notre

directeur du personnel

Vous serez chargé de la création de cette fonction dans ces deux pays, de la définition de la politique sociale, de la gestion du Personnel : en premier lieu le recrutement, description de fonctions, puis suivi des carrières, formation, salaires et avantages sociaux, etc...
Vous bénéficierez d'avantages de carrière à la mesure d'une structure jeune et très performante, sans lourdeur bureaucratique.
Si vous avez environ 4 ans d'expérience de tout ou partie de la fonction Personnel (recrutement dans l'informatique si possible) dans une entreprise internationale, une excellente connaissance de l'Anglais (écrit et parlé).
Veuillez écrire en indiquant votre rémunération actuelle, sous référence 024 M, à notre conseil Richard Bénatouïl
GROUPE BBC 37, boulevard Sébastopol, 75001 Paris.
Il sera répondu rapidement à toutes les candidatures. Celles-ci seront traitées avec la plus grande discrétion.



*Voir notre première campagne de recrutement - MONDE-EXPRESS - OI INFORMATIQUE, semaine du 23.10.78.

HAVAS CONTACT



INTERTECHNIQUE
INFORMATIQUE

AUGMENTATION MINIMUM ANNUELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : 30 %
INTERTECHNIQUE QUI EST BÉNÉFICIAIRE DU PLAN DE CROISSANCE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

recherche

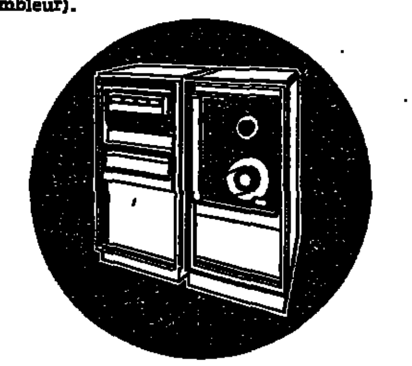
pour développement de logiciel de base et d'application temps réel sur mini-ordinateur :

INGÉNIEURS LOGICIEL
(Réf. 715)

ayant un diplôme option informatique.

ANALYSTES PROGRAMMEURS
(Réf. 716)

titulaires DUT. Institut de programmation. Expérience de 2 ans souhaitée (développement d'une application sur mini-ordinateurs en langage assembleur).



Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année.
Restaurant d'entreprise.

Service quotidien de cars à partir de :
Porte d'Auteuil - Porte de Saint-Cloud - 3 gares de Versailles, Colombes, Porte d'Orléans - Gares de Plaisir - Gare de Trappes.

Adresser C.V. avec prétentions en précisant référence annonce, à Direction du Personnel.

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

DIRECTEUR DES VENTES

Parfumerie
Paris
120-150 000 F

Une société américaine spécialisée dans la production et la diffusion d'essences naturelles, de parfums et d'eaux de toilette, recherche le Directeur des Ventes de sa filiale française nouvellement implantée à Paris. Sous l'autorité du Président de la société française, il sera chargé, à partir d'objectifs à la définition desquels il aura participé, de mettre en œuvre les moyens matériels et humains de façon à promouvoir et développer la vente des différentes gammes de produits auprès des grands magasins principalement et des parfumeries. Il concevra et dirigera les opérations promotion-animation sur les stands d'exposition - démonstration. Il recherchera et négociera les contrats pour de nouvelles implantations. Le candidat retenu, âgé d'au moins 30 ans, justifiera d'une expérience professionnelle réussie dans un secteur identique impliquant la connaissance du secteur parfumerie-cosmétologie et celle de la distribution « grands magasins ». La connaissance de l'anglais est souhaitée. Ecrire sous réf. 210/M à :

G.R.H. Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

THOMSON-CSF

INGÉNIEURS D'ÉTUDES
(TÉLÉCOMM - SUPAÉRO - SUPÉLEC - ENSI...)

LA DIVISION AVIONIQUE recherche des

Electroniciens DÉBUTANTS
ou COURTE EXPÉRIENCE

Pour effectuer dans ses laboratoires de MALAKOFF des travaux d'études et développement dans des technologies de pointe liées aux équipements avioniques.
Plusieurs postes sont offerts dans des secteurs variés ou dominent selon le cas :
— des techniques électroniques analogiques ;
— de l'électronique digitale ;
— des hyperfréquences (aucune connaissance spécifique à ce domaine n'est exigée pour des candidats possédant une très bonne formation scientifique de base).

Possibilité d'évolution intéressante au sein du groupe.

Envoyer C.V. + photo au Service du Personnel, Division Avionique - 68, av. Pierre-Brossolette, 92240 MALAKOFF.

Importante Société
secteur équipement automobile
3 établissements en France
1.000 personnes
appartenant à groupe international
recherche
pour son siège social Paris

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

— 35 ans minimum ;
— Solides compétences juridiques, qualités d'organisation et de contact, pratique de l'anglais, expérience de la gestion du personnel et des relations sociales à tous niveaux dans entreprise industrielle.

Lettre manuscrite avec photo récente, C.V. détaillé et prétentions sous N° 50.509 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.
Réponse assurée.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ
recherche
pour région parisienne

INGÉNIEUR PHYSICIEN à spécialisation ÉLECTRONIQUE
(minimum ENSI)

pour études et développements de circuits à impulsions HT.
Connaissances des techniques de mesures physiques appréciées.

Ecrire n° 84.958 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

ITT OCEANIC pour faire face à un développement des applications informatiques recherche

chef du service études

LE POSTE :
En collaboration avec le directeur informatique, il participe à l'orientation générale du développement de l'informatique.
Il aura mission de diriger le travail de chefs de projets :
- en assurant le réalisme des objectifs et des étapes définies par le cahier des charges
- en vérifiant la conformité des dossiers d'analyse et de programmation et la correcte utilisation du potentiel matériel et logiciel
- en contrôlant le bon avancement des projets en qualité (tests appropriés) et en temps.
Dans un premier temps, il jouera le rôle de chef de projets des applications financières.

LE SERVICE :
C'est une équipe de 40 personnes travaillant sur un matériel nouveau :
- CII HONEYWELL-BULL 64 modèle 50 (384K)
- système GCOS
- télétraitement sous TDS.
aujourd'hui 13 terminaux, appelé à un fort développement.

LA SOCIETE :
En développement constant depuis 1946, nous nous tenons aux avants postes des realisations "électronique grand public". Nous nous donnons les moyens d'une gestion toujours plus souple, plus adaptée au terrain.

LES CANDIDATS :
Ils apporteront leur compétence, mais aussi leur imagination, leur combativité et leur dynamisme. Ils auront une formation supérieure (ECOLE DE COMMERCE) expérience indispensable dans une industrie moyenne, et plus précisément expérience réussie de la fonction chef de projets (5 ans minimum). Expérience donc du commandement et d'applications diversifiées de gestion.



Ecrire avec curriculum vitae
Sce Recrutement - OCEANIC
97 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ
recherche
pour région parisienne
JEUNE HEC, SUP. de CO, ESSEC ou Docteur ès SCIENCES ÉCONOMIQUES
pour poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Le poste implique la réalisation des synthèses économiques nécessaires aux prises de décision de la Direction. Il offre à un candidat de valeur des possibilités de perfectionnement et des perspectives de carrière ouvertes.

Ecrire n° 84.957, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

ETABLISSEMENT PARISIEN
recherche pour son
CENTRE DE CALCUL

responsable système

ayant au moins 3 ans d'expérience dans la fonction.
NIVEAU INGENIEUR
Connaissances B.S. 1000 souhaitées.
Ne pas se présenter, envoyer lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo sous référence 7827 R.S. à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA



recrute pr l'ÉTUDE et la RÉALISATION d'APPLICATIONS sur MINI-ORDINATEURS de GESTION

JEUNES INGÉNIEURS
Diplômés scientifiques ou de gestion

PROGRAMMEURS
ayant pratique IBM 32/34 - HB - SIRIS 61

Envoyer lettre avec C.V. et prétentions CENTI 128, rue de Rennes, 75006 PARIS ou Tél. : 222-25-31.

Technicon
Leader mondial de l'automatisation des analyses de laboratoire
recherche

UN MEDECIN ou UN PHARMACIEN

pour renforcer son équipe marketing en France.
Il est demandé :
● de sérieuses connaissances en biologie confirmées par une expérience en laboratoire (internat de préférence) ;
● un goût et un sens des contacts humains et du travail en équipe ;
● des dons réels de réflexion et d'imagination ;
● ce poste nécessite de fréquents déplacements dans toute la France.
Il est offert :
● une ambiance de travail jeune et dynamique au sein d'un groupe de confrères ;
● une rémunération en rapport avec la valeur du candidat et de ses résultats ;
● des possibilités d'avenir à la mesure d'une société multinationale en constante expansion.

Envoyer C.V. , photo et candidature au Directeur du Marketing TECHNICON S.A. B.P. 10 - 95330 DOMONT.

GROUPE HACHETTE
pour son département

Organisation et Informatique
(Porte de VANVES)

Le rôle de ce département étant de conseiller les différentes unités opérationnelles du Groupe (19.000 personnes) pour leurs problèmes d'organisation, de concevoir des systèmes informatiques et de les exploiter sur des matériels IBM 370/158 et 30/31 utilisant les systèmes d'exploitation DOS, OS, VM, CMS.

recherche

Programmeurs Confirmés OS
(PL1, ASSEMBLEUR, CICS)

Analystes Programmeurs OS

3 ans d'expérience minimum, pour réalisation d'applications informatiques, niveau IUT, Maîtrise.

Envoyer C.V. et prétentions au Service de l'Emploi HACHETTE, 79, bd Saint-Germain, 75006 PARIS, sous la référence 251.078.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Société Internationale leader dans son domaine d'activité, recherche pour l'une de ses usines située en RÉGION PARISIENNE

UN RESPONSABLE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

d'une ligne de produits

La fonction dépendra à la fois du Directeur Financier européen de la ligne de produit et de la Direction Générale Française.

Le poste requiert une expérience de 4 à 5 ans, dans ce domaine d'activités et la capacité de travailler de façon autonome.

Une bonne pratique de l'anglais est indispensable; des connaissances en allemand seraient appréciées.

La rémunération sera de l'ordre de 90.000/an.

Adresser C.V. détaillé + photo nº 85.099 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

GRDE DISTRIBUTION + DE 800 MAGASINS

Notre DIRECTEUR «MARCHANDISE» recherche pour siège banlieue PARIS

CHEF DEPARTEMENT ACHATS FRAIS/PERISSABLES 700 MILLIONS PAR AN

pour CONCEVOIR avec lui une ORGANISATION + efficace et très «marketing». ETABLIR et promouvoir les COLLECTIONS. FORMER et ANIMER les Acheteurs (4 + moniteurs). RESPONSABLE de la rentabilité de l'exploitation commerciale de ses marchandises.

UN PROFESSIONNEL

- ayant eu des fonctions similaires dans la DISTRIBUTION (sinon s'abstenir).
- désireux de mieux s'exprimer dans l'esprit défini ci-dessus.
- un acheteur efficace, mais encore plus un ORGANISATEUR, un excellent GESTIONNAIRE, un CHEF.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manusc., C.V. dét., rémunération et photo ss réf. 3960 à

SC sélection conseil 6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ

recherche pour région parisienne

GESTIONNAIRE TECHNIQUE GRAND PROJET

INGENIEUR Grande Ecole, expérience minimum de 5 ans et connaissance des matériels embarqués souhaitée.

Il est responsable de la coordination et du suivi du développement d'équipements spatiaux embarqués de haute technologie.

Les techniques mises en œuvre relèvent de l'électronique logique et analogique de l'optique et de la mécanique.

Les projets sont à traiter au niveau système. Adresser C.V. et photo à nº 84.959 CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra, Paris 1er, qui transmettra.

ETABLISSEMENT CENTRE DE PARIS recherche pour son Service RELATIONS EXTERIEURES

RESPONSABLE prospection grand public

d'une formation universitaire supérieure ou équivalente.

L'expérience des milieux culturels, syndicaux et des grandes collectivités est exigée.

Ne pas se présenter, envoyer lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo sous référence 7831 R.P. à :

OP organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

Nous sommes un des grands de l'électronique française pour développer nos ventes à l'exportation, nous recherchons :

RESPONSABLE EXPORT

Zone EXTRÊME-ORIENT

Homme d'expérience dans le domaine des biens d'équipement.
Bon négociateur aux échelons les plus élevés, les administrations étrangères et plus particulièrement en Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Bangladesh, etc. Parfaite connaissance de la langue anglaise indispensable.

Poste basé à Paris. Voyages fréquents.

Adresser C.V., photo et prétentions à Nº 85.125, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

REVUE D'INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES FAMILLES à caractère juridique et social (250.000 abonnés) recherche pour compléter son équipe de rédaction

UN JOURNALISTE

ayant une formation juridique et une expérience de Presse d'au moins 5 ans.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à nº 6.291, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, q. transm.

JEUNES DEBUTANTS

INSA (option informatique) MIAG, ESIEA, ESI, IUT ...

Un grand laboratoire pharmaceutique vous propose un POSTE EVOLUTIF au sein d'une petite équipe jeune.

Equipée d'un IBM 370-138, cette société travaille en DOS/VS et en TELETRAITEMENT, vous aurez ainsi l'occasion d'acquérir ou de perfectionner des connaissances dans les techniques avancées de traitement automatisé.

Cette société offre par ailleurs de réels avantages: horaires souples, restaurant d'entreprise, 5 semaines de vacances...

Envoyer votre dossier de candidature sous référence 434 à :

INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
Conseil en recrutement
9, rue Alfred de Vigny 75008 Paris

ORGANISMES SOCIAUX PARIS RECHERCHE

HOMMES DE CONTACTS

— Age minimum 35 ans,
— Formation secondaire ou supérieure

POUR :
— Prospection PARIS et Région Parisienne,
— Adhésion entreprises à nos organismes,
— Relations avec adhérents.
— Avoir qualités administratives et comptables pour contrôles.
— Statut cadre,
— Formation assurée,
— Voiture personnelle souhaitée.

Adresser lettre manuscrite et C.V. très complet + photo en indiquant prétentions sous référence 735 à CAMPBELL - B.P. 57, 75824 PARIS CEDEX 17.

Important groupe électronique recherche

PLUSIEURS INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

pour responsabilités d'un domaine de produits et d'une clientèle bien déterminés.

— Formation universitaire ou grande école électronique ;
— Anglais courant indispensable, 3e langue souhaitée ;
— Expérience de quelques années en électronique professionnelle ;
— Déplacements de courte durée France et étranger.
Lieu de travail : PARIS.

Adr. C.V. man., photo (retourn.) et prét., nº 85.343, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

SOCIETE DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX recherche en vue nouvelle implantation décentralisée

RESPONSABLE D'AGENCE

pour département 93 ou 94.

Conviendrait à homme ou femme possédant bureau et téléphone, ayant connaissances du monde des affaires, circuits bancaires, crédit clients, notions juridiques.

Indépendant, l'agent bénéficiera cependant de l'appui d'une société ancienne et connue au plan national.

Ecrire avec C.V. manuscrit sous nº 50.573 B à : BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

La commune de Magny-les-Hameaux (7000 habit.) recrute une INFIRMIERE PUERICULTRICE Adjointe à la directrice de la crèche familiale municipale. Echelle indiciaire 283-490 soit 3 153 F débutante célibataire. Candid. à adr. à M. le Maire de 78470 Magny-les-Hameaux avant le 30 novembre 1978.

Demandons collabor. pour poste adjoint chef de publicité. Convient à vendeur méthodique travailleur, sachant rédiger. Ecr. à I.F.P., 142, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne ou tél. : 603-15-54.

POUR VELIZY **INGÉNIEUR-ELECTRONICIEN** ayant bonnes connaissances en informatique pour former personnel étranger. Bil. anglais.

CODIFICATEUR ayant bonnes connaissances du matériel électronique. Envoyer C.V. détaillé à A.T., 29, av. de Friedland, Paris-8e. Tél. : 225-54-70.

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : dem. une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B3) B.P. 402.09, PARIS.

formation professionnelle

JEUNES DE 18 A 25 ANS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Si vous souhaitez devenir

COLLABORATEUR (TRICE) de direction dans une P.M.E.

Suivez le stage spécialisé organisé par la CEGOS. Vous serez rémunéré pendant les 4 mois de cette formation.
Téléphoner à Mlle VERHEE, CEGOS - IFOS, 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES CEDEX.
Tél. : 772-31-32

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE de l'Université de Provence organise en 1979 Un stage rémunéré de formation pour CADRES demandeurs d'emploi intitulé :

FORMATION TECHNIQUE et INTRODUCTION à la GESTION

Ce stage agréé F.N.E. débutera LE 8 JANVIER 1979. Les candidatures doivent être adressées impérativement avant le 6 décembre, à : M. PERRET, Tour Méditerranée 65, av. Jules-Cantini, Marseille-6e. Pr ts renseignements complémentaires, s'adr. C.F.C.U.P., 3, pl. Victor-Hugo, Marseille-3e. Tél. (91) 62-27-90

travaux à façon

PEINTRES 10 ans d'expér. à votre service. Devis gratuit - 844-54-60

représent. offre

Occupez lucrativement vos loisirs en vendant des contrats de propriété-vacances aucun capital nécessaire £ 100 de commission sur chaque contrat vendu. Ecr. d'urgence : Mr Welters, Whithaugh - Park, NEWCASTLETON Roxburghshire SCOTLAND.

Entreprise Construct. électrique B.T. recrute pour Paris et proche banlieue **UN REPRÉSENTANT TECHNICO-COMMERCIAL** Ayt expér. vente produits électr. Ecr. nº T 09173 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

occasions

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1re et 2e choix 100 000 m2 en stock. TELEPH. : 355-66-50.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE située en région parisienne recherche dans le cadre d'un démarrage prévu pour décembre 79

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR UN PROGRAMMEUR

Pour chacun des deux postes à pourvoir, il est requis :
— niveau DUT ou équivalent ;
— 1 ans minimum d'expérience dans la fonction ;
— pratique courante COBOL ;
— connaissance T.P. appréciée.

Env. C.V., prétent., à nº 2.229 PARFRANCE, 4, rue Robert-Estienne, Paris-8e, qui transm.

IMPORTANTE SOCIETE NEGOCE INTERNATIONAL recherche pour Paris

STEEL TRADER CONFIRMÉ

— Minimum 10 ans d'expérience.
— Connaiss. extensive du marché international de l'acier.
— Nombrx déplacements prévus.
— Des qualités d'initiative et de dynamisme sont indispensabl.
— Langue anglaise courante obligatoire.
— Allemand souhaitable (mais non obligatoire).

Le salaire sera proportionnel à l'expérience.
Ecr. à T 09.046 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Organisme d'études appartenant à une importante profession recherche

COLLABORATEUR CADRE

pour son département relations de travail en vue d'études et de recherches sur :
— La gestion des ressources humaines ;
— Les conditions de travail ;
— Les relations sociales.

Formation universitaire, anglais parlé et écrit nécessaire. Age min. 30 ans. Ecrire avec C.V. et prétentions à Nº 50.717 B BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

Mairie de Garches, Hauts-de-Seine, recrute **LICENCIÉ EN DROIT PUBLIC** pour service foncier. Adress. candidature et C.V. au Service du Personnel, Mairie de Garches, 2, avenue du Maréchal-Leclerc, 92380 Garches. Renseignements : 970-79-97, poste 336-335.

QUALITRA E.T.T. **INGÉNIEURS** Thermiciens avec anglais. 4, rue Fléchier, PARIS-9e. Métro N.-D.-DE-LORETTE.

EDITEUR (Presse-Edition) recherche **UNE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION** (Prépar. copie et mise en page) Libre de suite. Env. C.V., prét. à S.O.D.E.R., Mme LAFFOND, 112, rue Richelieu, 75002 PARIS.

IMPT CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE à PARIS 7e, recherche **UN COMPTABLE CONFIRME** Ayant expérience cabinet pour suivi dossiers clientèle. Envoyer C.V., à nº 84.906, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris 1er

capitaux ou proposit. com.

Recherche associé, bon gestionnaire disposant de 200 000 F. TEL. : 912-11-91.

Pour tout problème financier consulter EFIC. Tél. : 500-41-98. 15, rue Le Sueur, PARIS-16e.

CONCESSION EXCLUSIVE
Nous sommes un groupe anglais leader dans le domaine du bâtiment préfabriqué.
Nous recherchons des candidats intéressés, possédant un petit capital de départ ou des entrepreneurs déjà implantés et désireux d'accroître leur gamme. Les régions concernées sont celles de TOURS, NANTES et TOULOUSE.
Nous assurons une haute rentabilité ainsi que l'assistance commerciale et technique pour la vente, la promotion et le montage de garages, extension de maisons, abris et bâtiments industriels.
Ecrire à M. FOURNIER, 19, avenue d'Alsace-Lorraine, 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Garage Auto Pantin 161, rue de Paris (93) Bobigny, 843-87-54, recherche associés ou financiers pour affaire en plein essor. Etudie toutes propositions.

S.A. commerce de gros, siège ville Languedoc, 10 km mer, recherche associé actif ou non. Ecrire HAVAS MONTPELLIER Nº 198.298.

autos-vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE Particulier vend V.W. PASSAT 1974, 7 CV, 4 portes, bleu métal., très bon état. Prix 8.200 F. Tél. : 901-37-16.

Particulier vend 304 S. coupé, 1974, état neuf. 10.000 F. Tél. apr. 18 h. au 993-09-65.

8 à 11 C.V.

URGENT 5.000 F sous cote Argus, GOLF GLS, boîte automat., 9 CV, 1977, bronze métallisé, équip. stéréo, excel. état. mécan. 871-06-21.

+ de 16 C.V.

Voiture de sté, Mercedes 1976, 450 SLC, équip. ttes options, 50.000 km, excel. état. 120.000 F Tél. 206-89-40, heures bureau.

A vendre DAIMLER Soverign, 4 L 2, 1973, boîte automatique, marron, Argus à débattre. Tél. : 569-45-45, heures bureau.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI 13, Bd Exelmans - 16e OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNEE • 524.50.30 •

demandes d'emploi demandes d'emploi

CADRE COMMERCIAL

29 ans - ANGLAIS PARFAIT

PRÊT A S'EXPATRIER TOUS PAYS

ETUDIE TOUTES PROPOSITIONS.

Ecrire nº 255, «le Monde» Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE 30 ans offre outre sa personnalité, son dynamisme, sa volonté de réussir et son esprit d'organisation. LA CONNAISSANCE DES OPERATIONS DE NEGOCE INTERNATIONAL. Une expér. de la négociation à tous niveaux dans le domaine financier recherche SITUATION EVOLUTIVE au sein d'une société bien implantée. Ecr. nº 0192 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., DUT personnel première expér. serv. social, paie, personnel, stage 6 mois entrepr. informat. rech. emploi ds serv. personnel. Ecr. à Mlle LORANT, 17, rue de Metz, 44300 NANTES.

H., 27 a., PROGR.-ANALYSTE connaissant systèmes temps réel à base Solar 16 cherche poste similaire PARIS ou BANL. OUEST. Ecr. nº 6.940 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ing. métall. début., 24 a., ch. pl. stable en rech. ou fabrication Ecr. Bernard Charmetant, Voulaines-lès-Templiers, 21290 RECEY-SUR-OURCE.

CHEFS D'ENTREPRISE UNE SECRETAIRE stable, discrète, compétente vous fait défaut ! Nous avons le personnel qu'il vous faut ! **IFRES - 355-17-15**

ASSISTANTE PERSONNEL Fme quarantaine, méthodique, initiations, contacts humains, excell. présent., rech. poste recrutem. ou poste à responsab. près direction du personnel Ecr. nº 6 942, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune homme 27 ans, expérience poste responsabilités administrative, cherche emploi stable Paris. Ecrire BATIAM, 34, avenue Matignon, PARIS 8e

CHEFS D'ENTREPRISE Un COMPTABLE compétent stable, vous fait défaut ! Nous avons le PERSONNEL qu'il vous faut ! **IFRES - 355-17-15**

CHEFS D'ENTREPRISE Un CADRE dynamique et de HAUT NIVEAU vs fait défaut ! Nous avons le PERSONNEL qu'il vous faut ! **IFRES - 355-17-15**

CHEF ATELIER G. 10 39 a., ch. pl. stable. Ecr. Delay, 25, r. A.-Croizat, 93400 St-Ouen.

J.F., 25 ans, PEINTRE ECRIV., ch. emploi près domaine artistique ou bureau. Tél. 575-10-60.

H., 28 ans, marié, école cciale, I.U.T. gestion opt. pers., stages exp. comptabilité gestion, rech. situation. T. 030-37-60, apr. 18 h.

J.F., 24 ans, maîtrise Sc. Eco, I.A.E. Paris, étudie ttes prop. en rapport avec sa formation. Tél. : 261-37-42, de 9 h à 13 h.

CHEF SERV. QUAI Cadre 28 ans, manut. portuaire, stockage, transports routiers et ferroviaires, ch. empl. similaire **AFRIQ. FRANC. OUTRE-MER** Expérience AFRIQUE Etudierait toutes propositions Ecr. nº T 85.491 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

J. Homme, 26 a., désir. ne pas perdre son temps et aim. trav. en groupe, vous prop. une expér. commerc. : agences/annonceurs (B.T.S. Pub. 75, diplôme E.S.P. Paris, stages gestion...). Préfér. Paris ou Ouest, Centre-Ouest. Ecr. nº 6.941, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

L'immobilier

appartem. vente

4e arrdt.

VRAI MARAIS 5-7-9, R. DES TOURNELLES Rénovation de grande qualité 2-3-4-6 PIECES en duplex Du mardi au samedi, 14 à 17 h, ou tél. heures bur. : 359-30-85.

5e arrdt.

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PIECES AU 5 PIECES. Visites lundi et mardi, de 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

7e arrdt.

63, RUE DE GRENELLE (entre Bac et Raspail) magnifiques appartements

60 m² environ	560.000 F
100 m² environ	950.000 F
5e ét., 50 m balc.	500.000 F
6e ét. av. terrasse	750.000 F
6e étage duplex	1.200.000 F

Duplex (rez-de-ch. + 1er étage, 130 m² à rénover)
Plusieurs appts occupés loi 1948. Vis. sur place tous les jours, téléponer propriétaire 326-98-66.

11e arrdt.

Part. vend **PL. NATION** R.E.R. Ds imm. p. de t. beau 2 p., cuis. amén., s. de bs, wc, cave, tél., ref. nf. 280.000 F. Tél. : 376-53-35, après 18 heures.

15e arrdt.

CHARLES-MICHELS 24 m2 idéal pied-à-terre ou placem. 2e ét., tt cft, calme. 85.000 F. 954-68-00

16e arrdt.

FOCH/ALPHAND. Propr. vend au 1er étage, 6 P, 3 sanitaires, 2 serv., possibil. professionnel. T. 11-18 h., 500-27-96 ou 727-89-27.

16e - VUE IMPRENABLE Bel imm. 180 m², 5e étg., tt cft, balc., soleil, parkg - 254-41-34.

PROX. MONTAIGNE 4 P. de réception, grand luxe, 175 m2, parfait état MICHEL & REYL - 265-90-05

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE 7, boulevard Anatole-France, sit. except. en bordure du Bois ds imm. de prestige, rénovation luxueuse, appt de grande classe, 3 et 4 p., 105 à 128 m², parking souterrain, garage. Réservation sur place. Tél. : 825-92-49 ou (25) 43-72-01.

Province

Part. à part. **LA TOUSSUIRE (Savoie)** 1 STUDIO (éq. 6 pers.), pied des pistes, balc. S.-O. Pr. : 180 000 F. 1 STUDIO (éq. 4 pers.), balcon N.-O. Pr. : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier, 73300 La Toussuire.

Part. vd Club Hôtel Courchevel 1850, février 3e et 4e semaine, 76.000 F - Tél. : 973-57-47.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 5 pces Paris, préfère rive gauche avec ou sans travx. Urgt. Paiem. cpt chez notaire. - Tél. 873-20-67.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet 15e - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles - Paiement comptant.

locations non meublées Offre

Paris

MONGE. Beau 2 P., TT CFT, 6e étg., asc., balcon, 1.500 F mens. charges compr. 266-19-00.

locations non meublées Demande

Paris

Part. ch. 5 PIECES - 6e, 7e, 15e arrdt. Ecr. G. Garcia, 78, avenue de Suffren, 75015 Paris.

Dame seule ch. pour 1er avril 79 grand 2-3 p., calme, soleil, bail longue durée. Tél. 686-15-95 après 19 heures. Agence s'abstenir.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loyer. 4.000 F maxi. - 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL Rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus - 285-11-08.

constructions neuves

VERSAILLES Réalisation de premier ordre VILLA DU ROI, 7, rue Exelmans Jeudi à lundi, 14 à 19 heures ou 723-72-00.

LES TERRASSES DE NEUILLY Petit imm. de GD STANDING Du STUDIO au 7 PIECES SUR JARDIN Visite de notre appart. décoré ts les jrs 10-12 h et 14-18 h 30 : 117, BOUL. BINEAU ou renseignements : 624-39-49

fonds de commerce

Urgent. Bail à céder ts commerces sauf café. Magasin rez-de-ch. env. 65 m², 1er étg. (commercial ou appt) 60 m² envir., tt cft. Ss-sol envir. 60 m² plus 2 chb. domestiq. Très bien situé. Rue de Châteaudun, quart. Ch.-d'Antin. Px très intér. à débatt. Tél. : 874-14-18.

ALPES STATIONS - CABINET Immobilier F.N.A.I.M. Important C.A. Prix 1.100.000 F. Crédit possible. - Tél. 373-37-82.

locaux indust.

Société stockage achète, urgent, 30 km. PARIS, entrepôt désaffecté couvert 40 m. × 25 m. minimum sans pilier. Bon état, bureaux indifférents, accès voitures. Société PERMAPHONE, 59, rue de Ponthieu, Paris (8e).

propriétés

Part. à particulier. TOULON (Le Pradet). Propriété 5.000 m², vue mer, 800 m. plage, pins, chênes, vigne. Récept. 50 m² précédée de terrasses, 6 chb., 3 salles d'eau, bureau, lingerie, 3 w.-c., cuisine aménagée, grenier, garage, cave. Impeccable. Tél. 16 (94) 98-51-47.

pavillons pavillons

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

bureaux

1 à 20 BURX TS QUARTIERS. Locations sans pas-de-porte. AGENCE MAILLOT - 293-45-55.

châteaux

BOURGOGNE - CHATEAU 18e 4 ha. : parc, verger, rivière, communs - Tél. : (80) 90-06-75.

l'agenda du Monde

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

Cours d'angl., allem., espagn., ital. 5/18 ans. Tél. : 707-40-38/39. 34, avenue René-Coty, Paris-14e.

Leçons d'anglais à domicile par Canadienne anglaise. Téléph. : Mlle MACLEOD 247-29-50.

Anglais par professeur d'origine, résultats garantis. Tél. : 233-37-81 le matin.

Dr en mathématiques, grande expér. de l'enseignement donne cours de math. ts niv. (enfants et adultes). Tél. : 331-44-33 de préférence matin ou soir.

Licenciée donne cours particul. FRANCAIS et ADULTES. TEL. : 254-74-61.

Meubles

ZENNER ZENNER BOUTIQUE solde jusqu'à 50 % salons-cuir, exposition mobiliers anglais et divers nombreux petits meubles 10, rue Faidherbe, Paris-11e. TEL. : 371-86-14.

A SAISIR SIÈGES - LITS DE STYLE DIRECT. AU PRIX DE FAB. FIN DE SERIE ouv. du lundi au vend. 8 à 17 h. REAL-SIEGES 54 bis, r. Vitruve 75020 PARIS. Tél. : 370-62-93.

Moquette

MOQUETTE PURE LAINE 70 F le m2 grande largeur T3-T4, velours et bouclée. 334, r. de Vaugirard, Paris-15e. TEL. : 842-42-62.

Fourrure

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE EXCLUSIV. DE FOURRURE **GRAND CHOIX** VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Tél. : 575-10-77

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

ÉDUCATION

Un comité de soutien lance un appel pour « sauver Vincennes »

Un comité international de soutien à l'université de Paris-VIII Vincennes vient d'être créé. Il lance un appel pour « *sauver Vincennes* » qui a recueilli la signature d'une trentaine de présidents d'université et de quatre-vingts personnalités.

« *L'université de Paris-VIII,* explique le texte de l'appel, *est un élément du patrimoine culturel national et international ; nul ne peut accepter que cette université disparaisse sous prétexte de son transfert sur un terrain exigu, ce qui aboutirait en fait à son démantèlement.* »

Les soussignés « *demandent instamment aux autorités responsables de respecter leur engagement de procéder par voie de concertation avec les intéressés, et de faire en sorte que soient maintenus dans leur intégralité l'action et le rayonnement de cette université* ».

Les premiers signataires de l'appel sont :

Présidents d'université :
MM. B. Bennassar, M. Bernardet, L. Bernard, J. Chouillet, E. Cuingnet, R. Dabard, M. Denis, F. Dornic, N. Grelet, M. Jozefowicz, J. Latrille, Y. Le Corre, P. Levêque, D. Levier, M. Maillet, J.-C. Martin, C. Mesliand, M. Migeon, R. Omnes, J. Perez, R. Perez, M. Quesnel, P. Rafroidi, M. Robba, P. Rollin, Y. Serra, L. Thaler, B. Thesauros, F. Tomas, J. Touscoz, E. Trocme, J.-M. Verdier.

Personnalités :
Mme Allende ; MM. L. Aragon, Samir Amin, M. Baratto, R. Barthes, N. Bensaïd, J. Bernard, Y. Bonnefoy, Y. Bourdet, M. Butor, John Cage, R. Char, P.-H. Chombard de Lauwe, G. Dagron, A. Dauman, M. Deguy, G. Dick, J.-M. Domenach, R. Dumont, R. Escarpit, L. Fiedler, M. Foucault, E. Galeano, R. Gallimard, Costa Gavras, R. Girard, G. Genette, P. Gros, S. Hoffmann, G. Hourdin, V. Jankélévitch, H. Jauss, D. Karlin, J. Lacan, T. Lainé, G. Lambrichs, R. Las Vergnas, A. Lichnerowicz, J. Legoff, S. Luria, M. Manacorda, H. Marcuse, R. Merle, C. Metz, R. Minder, A. Miquel ; Mme A. Mnouchkine ; M. C. Cruise O'Brien ; Mme H. Parmelin ; MM. E. Pignon, L. Pollakov, J. Rou, C. Roy, A. Sampson, J.-P. Sartre, L. Schwartzenberg, M. Serres, C. Simon ; Mme S. Signoret ; MM. Spock, P. Soulages, P. Thibaud, Z. Todorov, M. Tournier, M. Tubiana, J.-P. Vernant, A. Vitez, G. Wald, I. Xenakis, P. Zumthor, H. Zinn.

★ Université de Paris VIII Vincennes.

LES RÉACTIONS AU DISCOURS DE M. GISCARD D'ESTAING

● *Le Syndicat national des instituteurs* (SNI-P.E.G.C.) comprend la déclaration du président de la République « *comme une volonté de prendre en charge la revalorisation de notre fonction. S'il en est ainsi, tant mieux, mais du chemin reste à parcourir. (...) Nous avons déjà dit que le temps presse. L'action nationale pour une éducation de qualité menée actuellement par les adhérents du syndicat dans toute la France le prouve éloquemment. C'est maintenant que les décisions doivent être prises* ».

● *M. Louis Mexandeau,* délégué à l'éducation nationale du P.S., estime que le discours de M. Giscard d'Estaing « *paraphrase certaines propositions de la gauche sur le triple objectif de l'égalité à l'école, la qualité de l'enseignement, la dignité des maîtres. Le miracle n'aura pas lieu ; il n'augmentera pas massivement les budgets de l'éducation et des universités, ne recrutera pas les milliers de maîtres nécessaires, ne désavouera pas Mme Saunier-Seïté, véritable procureur général du corps enseignant* ».

SPORTS

Ski

JEAN BÉRANGER REFUSE D'ENTRAINER L'ÉQUIPE MASCULINE

Après avoir quelque peu hésité, Jean Béranger, l'ancien directeur des équipes de France de ski à Sapporo, a refusé d'entraîner cette saison l'équipe de France masculine de ski alpin, comme le lui avait proposé Honoré Bonnet. Invoquant des « *raisons pratiques impérieuses* », Jean Béranger a expliqué en outre « *qu'il lui paraissait délicat de prendre maintenant le train en marche à trois semaines des premières compétitions, ce qui risquerait de poser des problèmes à la fois avec les entraineurs qui sont en place et ont travaillé durant toute l'intersaison, et avec les coureurs qui ont dans le passé été trop souvent perturbés par les changements intervenus dans l'encadrement.* »

Jean Béranger, qui se consacre essentiellement à l'animation des jeunes du comité de Savoie, a laissé entendre qu'il pourrait revoir sa position dans quelques mois. De son côté, Honoré Bonnet a déclaré : « *Je comprends sa décision. En l'état actuel des choses, je vais devoir m'occuper plus directement que je ne le pensais des équipes de France en novembre pour l'ultime préparation avant les grandes épreuves du « cirque blanc »*.

Tennis

JOHN LLOYD ÉLIMINÉ A COUBERTIN

Une surprise de taille a été enregistrée lundi 30 octobre, en fin de soirée, au tournoi de Coubertin, qui avait commencé le jour même : le beau Daviscupman anglais, John Lloyd, tête de série n° 2, a été éliminé en trois sets par Jean-Louis Haillet (4-6, 6-1, 6-1). Déjà éliminé prématurément au tout récent tournoi de Bâle, Lloyd a payé et sa transplantation trop rapide et sa « distraction » amoureuse (on le dit fiancé à Chris Evert, qui avait fait le voyage à Bâle pour le voir... battre). De plus, Jean-Louis Haillet est très fort sur courts couverts, on l'a bien vu quand il représenta la France en Coupe Davis contre la Suisse.

Très fort sur surface rapide — plus rapide que l'an dernier, — Jean-François Caujolle, avec sa vitesse, ses grands bras et son sens de l'anticipation, pourrait l'être également. Mais Mark Cox, vainqueur par 6-1, 6-3, jouait « le plomb », matraquant toutes ses balles et leur donnant une longueur idéale. Caujolle ne peut que lui donner la réplique, ce qui n'était déjà pas mal. Mais pourquoi, à la sortie du court, notre nouveau champion de France s'empressa-t-il, furieux, de ramasser ses raquettes pour sortir le premier ? A trente-cinq ans, Cox n'est pas n'importe qui, sa qualité d'étranger mérite considération, et la moindre des élégances consistait à l'attendre, sinon à *le féliciter* — *mais* c'est trop demander sans doute. — O.M.

AÉRONAUTIQUE

LA COMPAGNIE ALITALIA COMMANDE FERME HUIT AIRBUS ET PREND TROIS OPTIONS

Rome *(A.F.P., A.P.)*. — Alitalia a annoncé, le lundi 30 octobre, qu'elle a commandé huit Airbus européens A-300 et cinq Boeing-727. Il s'agit de la version B-4 de l'Airbus.

La compagnie aérienne italienne a, en outre, signé des options pour trois autres Airbus et trois autres Boeing. Cette commande correspond à une somme de 325 milliards de lires aux prix de 1979 (1 600 millions de francs).

En commandant huit Airbus, Alitalia utilise quatre options signées en août. Les quatre autres Airbus commandés n'avaient pas fait l'objet d'options. Une option est la possibilité pour un client de réserver un exemplaire, moyennant une caution, avant de le commander ferme.

La flotte de la compagnie aérienne italienne comptera donc onze Airbus A-300 B-4 en 1981. Tous les Airbus italiens seront équipés du réacteur General Electric-SNECMA.

En comptant le contrat avec Alitalia, le consortium européen Airbus-Industrie a reçu, à ce jour, de dix-huit clients, cent dix-sept commandes fermes et quarante-huit options.

CARNET

Réceptions

— M. Alain Plantey, secrétaire général adjoint de l'Union de l'Europe occidentale, a *offert*, lundi 30 octobre, une réception dans les salons du Musée de l'armée.

Décès

— Mme Jeannette Berson,
Mylène, Sylvie et Philippe Berson,
Mme Georges Berson,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice BERSON,
leur époux, père et fils, survenu à Neuilly-sur-Seine, le 27 octobre 1978.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, le 30 octobre.
100, rue du Bac, 75007 Paris.

— Simone et Colette Bibas
ont la douleur de faire part du décès de
Paul BIBAS,
leur fils et frère,
survenu brutalement le 12 octobre, à Paris.
Colette Bibas,
94, rue Saint-Charles, Paris.
Simone Bibas,
Quartier Boieldieu,
Résidence Louis O. Pouey,
Puteaux.

— Mme Louis Courtois,
Béatrice, Louis, Guy et Thomas,
Mme Courtois-Laurichesse,
M. et Mme Antonino Répaci,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Louis COURTOIS,
maître de recherches
au C.N.R.S.,
pieusement décédé à l'âge de quarante-deux ans.
Le service religieux sera célébré le jeudi 2 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Bellevue à Meudon, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille à Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique).
5, sentier des Pierres-Blanches,
92190 Meudon.
16, avenue du Général-de-Gaulle,
94300 Vincennes.

— Neuilly-sur-Seine,
Brides-les-Bains (Savoie).
Mme René Edighoffer,
M. et Mme Roland Edighoffer,
M. Jean-René Edighoffer,
Les familles parentes et alliées, ont l'immense douleur de faire part du décès de
M. René EDIGHOFFER,
professeur honoraire,
membre de l'Académie de Val-d'Isère,
dignitaire de la Compagnie du Sarto,
enlevé à leur affection, le 20 octobre 1978, à Chambéry.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le mercredi 25 octobre 1978, à Brides-les-Bains (Savoie).
Cet avis tient lieu de faire-part.
76, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— On nous prie d'annoncer la mort accidentelle de
M. Philippe FAYOLLE,
Ingénieur E.T.P.
directeur de l'Entreprise Fayolle,
survenue le 26 octobre 1978, à l'âge de quarante ans.
De la part de :
Mme Philippe Fayolle et ses enfants,
M. et Mme Etienne Fayolle,
Mme Vve René Pujol,
M. et Mme Francis Fayolle,
Mme Brigitte Fayolle,
Mme Monique Pujol,
Et toute la famille,
La direction et le personnel de l'Entreprise Fayolle.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 novembre 1978, à 10 h. 30, en la Collégiale Saint-Martin de Montmorency.
Cet avis tient lieu de faire-part.
24, avenue Emile,
95160 Montmorency.
3, avenue Kellermann,
95230 Soisy-sous-Montmorency.
34, rue des Loges,
95160 Montmorency.

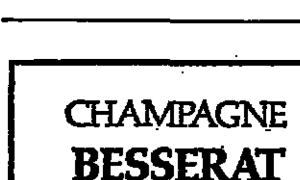
— Mme Charles Fougeron, née Desfeuille, son épouse,
M. Paul Fougeron,
M. et Mme Philippe Roques-Vialles,
Odile, Guillaume, Adeline Roques Vialles,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Henriot,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses beau-frère, belle-sœur et neveux,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants du docteur et de Mme H. Riberolles,
ses cousins,
Et tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du *décès, à l'âge de quatre-vingt-trois ans,* de
M. Charles FOUGERON,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix du combattant 1914-1918.
La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans l'intimité au Caylar (Hérault), le 28 octobre 1978.
23, boulevard Renouvier,
34000 Montpellier.
Le Caylar (Hérault).

— Cambrai.
On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Cambrai, le 28 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-troisième année, du
docteur André LEFEBVRE,
chirurgien honoraire
de l'hôpital de Cambrai,
médecin commandant de réserve,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.
De la part :
Des docteurs Suzanne et Roland Walbaum-Bertram,
Du docteur Denise Bertram-Blot,
Ses neveu et nièces,
De Mme Bronislawa-Kempa, sa dévouée gouvernante,
De toute la famille et de ses nombreux amis.
Les obsèques auront lieu le jeudi 2 novembre, à 14 h. 30, au colombarium du cimetière d'Amiens.
Levée de corps au domicile du défunt, 34, boulevard Faidherbe, à Cambrai, à 10 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

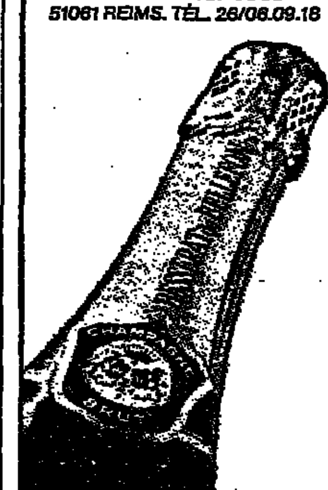
— M. et Mme Jacques Miege et leur fille,
M. et Mme Paul Goujon (née Miege) et leur fille,
M. Jean-Louis Miege et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Emile MIEGE,
décédée à Rabat (Maroc), dans sa quatre-vingt-sixième année, munie des sacrements de l'Église.

— *Le colonel Henri Monnet,*
M. et Mme Philippe Bungener,
Eric, Anne et Marc Bungener,
M. et Mme Georges Monnet,
Mme Gabriel Beaudry,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Henri MONNET,
née Madeleine Beaudry,
le 24 octobre 1978, après une longue et douloureuse maladie.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Paris, le 27 octobre.
15, rue Georges-Pitard,
75015 Paris.

— Mme Raymond Outhenin-Chalandre, son épouse,
M. et Mme Hubert Outhenin-Chalandre, ses parents,
M. et Mme Mestre, Gérard, Robert et Hubert,
M. et Mme Gilles Outhenin-Chalandre,
Eric, Christophe, Laure et Jérôme, ses sœur, frère, beau-frère, belle-sœur, nièce et neveux,
M. André Bernard, son beau-père,
M. Patrick Chatin et Mlle Martine Chatin, ses beaux-enfants,
M. et Mme Jean Bernard,
M. et Mme Philippe Dubois et leurs enfants,
M. et Mme Alain Moreau-Defarges *et leurs enfants,*
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Sa famille et ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de
Raymond OUTHENIN-CHALANDRE,
à la suite d'un accident de voiture, le 29 octobre 1978, à l'âge de quarante-cinq ans.
Le Simouët-Ménétréol-sur-Sauldre (Cher).
Les obsèques auront lieu à Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, le jeudi 2 novembre, à 15 h. 30. Il n'y aura pas de défilé à l'église.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité au nouveau cimetière de Neuilly-sur-Seine dans la sépulture de famille.
3, boulevard des Sablons,
92200 Neuilly-sur-Seine.
4, boulevard des Sablons,
92200 Neuilly-sur-Seine.
116, avenue des Champs-Elysées,
75008 Paris.







— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Henri PERROUX,
survenu le 29 octobre 1978, à Paris, à l'âge de cinquante-quatre ans.
De la part de :
Mme Henri Perroux, son épouse,
M. Patrick Perroux, son fils,
Mme Louis Perroux, sa mère,
Mme Geneviève Laboise,
M. et Mme Jean Perroux,
M. et Mme Jean-Louis Faure,
M. et Mme Olivier Faure,
Mlle Catherine Faure,
MM. Marc et Nicolas Perroux,
M. et Mme Christian de Laporte des Vaux,
Et toute la famille,
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 158, avenue Charles-de-Gaulle.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9 bis, rue Casimir-Pinel,
92200 Neuilly.
22, avenue de la Grande-Armée,
75017 Paris.

— Mme Jean-François Régis,
Mme Florent Margaritis et ses enfants,
M. et Mme Camille Régis et leurs enfants,
Le colonel et Mme Claude Régis et leurs enfants,
Le docteur et Mme Henri Régis et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Fourquez, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean-François RÉGIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier des Palmes académiques,
survenu le 25 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-septième année.
Selon la volonté du défunt, la cérémonie et l'inhumation ont eu lieu à Marseille, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« La Cavalière »,
83520 Roquebrune-sur-Argens.

— Le vicomte et la vicomtesse Augustin de Villeneuve Bargemont et leurs enfants,
M. et Mme Jean Roche de la Rigodière et leurs enfants,
M. et Mme Jean Masurel, leurs enfants et petits-enfants,
Le marquis et la marquise de Bartillat et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Philippe d'Ursel et leurs enfants,
Le baron et la baronne Guy de Wouters et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme ROCHE de LA RIGODIÈRE,
née Elisabeth de Meaux,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
rappelée à Dieu le 29 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-unième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 2 novembre, à 15 heures, en l'église de Saint-Julien (Rhône).
Une messe sera célébrée le lundi 6 novembre, à 19 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e).
8 bis, rue de la Baume,
75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Louis-Gaston ROUSSILLAT,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
survenu à Guéret, le 23 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
De la part de :
Son épouse, Mme Louis Roussillat,
Et de toute sa famille.
Les obsèques civiles ont eu lieu le 25 octobre 1978 au cimetière de Guéret.
13, avenue Pierre-Leroux,
23000 Guéret.
8, rue du Caillaud-Mérignac,
87170 Isle.
Collège de Bissy, 73000 Chambéry.
31, boulevard Carnot,
03100 Montluçon.

[Louis Gaston Roussillat fonda en 1928, la Fédération des œuvres laïques de la Creuse dont il fut secrétaire, puis président jusqu'en 1966. Militant coopérateur, il créa en 1931 la Coopération d'édition *et de librairie des « Presses du Massif* Central » qu'il dirigea jusqu'en 1965. Il fut administrateur de l'Union des coopérateurs du Centre et fondateur de la Coopération d'H.L.M. de la Creuse.
Militant socialiste, il fut conseiller général du canton de Saint-Vaury de 1945 à 1970, rapporteur du budget et vice-président du conseil général de la Creuse.]

Jean SANTUCCI,
né le 23 juillet 1914 à Corscia (Haute-Corse), est décédé à Paris le 28 octobre 1978.
Son épouse, Julie Santucci, née Memmi,
Ses enfants,
Catherine Santucci,
Xavière et Gérard Nicol,
Lucie et Antoine Santucci,
Josette et Rémy Dall'Ava,
ses *petits-enfants,*
ses sœurs,
Mmes veuves Emilie Santini et Libérate Albertini,
ses belles-sœurs et beaux-frères,
Mme veuve Libérate Giamarchi,
M. et Mme François Memmi,
M. Mathieu Memmi,
Tous ses parents et alliés,
vous font part de ses obsèques qui auront lieu en l'église de Luri (Haute-Corse), le jeudi 2 novembre, à 14 h. 30.
Inhumation au cimetière de Luri.

— Mme Michel Sauvalle,
Alain Sauvalle,
Christine Sauvalle,
Mme Henry Mulsant,
son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Michel SAUVALLE,
officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
survenu le 30 octobre 1978, à l'âge de cinquante-huit ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 novembre 1978, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.
93, rue de Rennes, 75006 Paris.

— Le général d'armée Jean Simon, chevalier de l'ordre de la Libération,
Le conseil de l'ordre,
Les compagnons de la Libération, ont la grande douleur de faire part du décès, survenu le 30 octobre à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans, de
Michel SAUVALLE,
officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
ancien de la
1re division française libre.
Les obsèques auront lieu le jeudi 2 novembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

[Michel Sauvalle était arrivé à Londres le 30 juin 1940 et s'était aussitôt rallié au général de Gaulle. Il prit part à toutes les campagnes de la 1re division française libre, depuis Dakar et l'Erythrée jusqu'à la libération de la *France*. Blessé à Bir-Hakeim, il avait rejoint à temps son unité pour prendre part à la bataille d'El Alamein.]

— Lyon.
M. M.-C. Seffert, son époux,
M. et Mme Georges Seffert,
Mlle Edith Seffert,
M. Jacques Seffert,
M. et Mme Pierre Seffert,
Mlle Charlotte Seffert,
M. Philippe Seffert,
ses enfants,
Olivier, Nicolas, Thierry, Benjamin, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-quatrième année, de
Mme le docteur SEFFERT,
née Monique Simon,
ancienne externe des hôpitaux,
ex anesthésiste-réanimateur
des hôpitaux de Lyon.
La messe de sépulture sera célébrée le jeudi 2 novembre, à 10 heures, en l'église de la Sainte-Trinité.
Inhumation au cimetière de Francheville-le-Haut (Rhône).
48, rue Bonnand,
69003 Lyon.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Henri SERRES,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand officier den Ouissan Alaouite,
ancien premier vice-président de la Chambre française d'agriculture de Meknès,
ancien conseiller
du gouvernement chérifien,
survenu à Carcassonne, le 27 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-huitième année.
31, boulevard Omer-Sarraut,
11000 Carcassonne.

Remerciements

— Mme Joseph Girard, née Alice Doumic,
M. et Mme Pascal Girard,
M. et Mme Armand Girard,
M. Michel Girard,
Le lieutenant commandor et Mme Bernard Roeder,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie et d'affection qui leur ont été exprimés lors du décès de
Joseph GIRARD,
officier de la Légion d'honneur,
ingénieur en chef
des manufactures de l'Etat,
ancien consul de France
à Baltimore (États-Unis),
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et leur expriment leur profonde reconnaissance.

— Saint-Georges-de-Reneins.
Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de
M. Jean FOILLARD,
Mme Jean Foillard,
ses enfants, sa famille,
expriment leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence, leurs messages et leurs pensées.

Avis de messe

— En souvenir de l'abbé René Giraudet et de ses compagnons (Jocistes, scouts) morts pour l'action catholique clandestine à Berlin (1942-1945).
Une messe sera célébrée le dimanche 5 novembre 1978, à 10 heures, 17, rue de l'Assomption, à Paris-16e (métro Ranelagh).
De la part de leurs amis 106, rue Ordener, 75018 Paris.

— L'Association amicale du Commissariat de la marine fera célébrer une messe à la mémoire de ses membres défunts, le mardi 7 novembre 1978, à 12 heures, en la chapelle de l'Ecole militaire.

Conférences-débats

— Conférence du Père Giuseppe Tomaselli. Cette conférence se tiendra, le samedi 4 *novembre, à 18 h.*, à l'hôtel Suffren La Tour, salon Trocadéro, 20, rue Jean-Rey, Paris (15e). Le Père Giuseppe Tomaselli, salésien, de l'Institut de Messine (Italie), auteur de plusieurs ouvrages, donnera, à la fin de la conférence, en particulier pour les malades, sa bénédiction avec les radiations mystiques.

Visites et conférences

MERCREDI 1er NOVEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legregeois : « Le carrefour de l'Armistice ».

15 h., place des Vosges, Mme Meyniel : « Grandes résidences du Marais ».

15 h., métro Abbesses, Mme Oswald : « *Le village de Montmartre* ».

15 h., entrée de la rotonde, métro Stalingrad ou Jaurès, Mme Pennec : « La Rotonde de la Villette » (Caisse nationale des monuments historiques).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

15 h. 15, 2, rue des Ciseaux : « Coins ignorés du village de Saint-Germain-*des-Prés* » (Mme Barbier).

10 h. 30, métro Abbesses : « Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

14 h. 30, porche de la Sainte-Chapelle, M. de La Roche : « La Sainte-Chapelle ».

15 h., 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Paris et son histoire).

CONFERENCE. — 13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-*des-Dames* : « Réalisation du soi et méditation transcendantale » (entrée libre).



Le Monde

régions

A propos de...

L'AGRICULTURE SUR LE CAUSSE DU LARZAC

Des éleveurs avec les armes des techniques de pointe

« Montée en puissance de l'agriculture », amélioration de la productivité, investissements productifs, agriculture de groupe : autant de souhaits et d'orientations de la politique agricole française, réaffirmés en ce moment même à l'occasion de la conférence annuelle entre les organisations agricoles et leur ministre. Ce sont précisément à ces souhaits et à ces orientations que correspondent les progrès réalisés par les éleveurs du Larzac, menacés depuis 1970 par l'extension du camp militaire.

D'après l'enquête d'une équipe de géographes de la faculté de Vincennes portant sur 46 exploitations représentant 69 chefs d'exploitation, soit les deux tiers des fermes du plateau, le nombre de brebis a augmenté de 25 %, passant de 12 400 à 15 600 têtes. Le rendement moyen annuel par brebis, sur l'ensemble du troupeau laitier, est passé en sept ans de 71 à 95 litres (+ 34,2 %).

Les surfaces cultivées en céréales et fourrage ont dans le même temps progressé de 29 %. Cette amélioration de la productivité est due, selon les auteurs, à la modernisation des techniques d'élevage : nouvelles bergeries, salles de traite, sélection des béliers, insémination artificielle, intensification fourragère, ensilage...

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) couvrent 3 200 hectares en 1977 contre 575 en 1970. Un agriculteur sur quatre est en GAEC, contre un sur soixante pour l'ensemble de la France...

A la construction de bâtiments et de logements, à l'amélioration des chemins, s'ajoutent des réalisations plus originales : un téléphone intérieur utilisant les lignes laissées à l'abandon par les P.T.T. relie entre elles cinq fermes. A la ferme des Homs un aéro-générateur a été construit, qui fournit l'énergie nécessaire à l'exploitation.

Enfin, du fait de la moyenne d'âge peu élevée des chefs d'exploitation (trente-cinq ans), une école primaire a dû être construite en 1973, cas plutôt rare dans la campagne française. « La politique agricole doit prendre en compte de nouveaux objectifs de peuplement et d'emplois », *déclarait au cours d'un récent déjeuner-débat de l'Association française des journalistes agricoles M. Méhaignerie. Selon le mouvement* Gardarem lo Larzac, *l'extension du camp militaire entraînerait l'expulsion de 36 foyers représentant 121 personnes et supprimerait 78 emplois.*

JACQUES GRALL.

L'AUTOROUTE A 61 ENTRE NARBONNE ET TOULOUSE

Un «ouvrage d'art» au vrai sens du terme

Les guerriers wisigoths, les architectes du Moyen Age et Viollet-le-Duc peuvent reposer en paix : la cité de Carcassonne, leur œuvre commune, résistera au dernier de ses assiégeants : l'autoroute A 61. Il y a cinq ans déjà, lorsque les ingénieurs décidèrent de lancer un double ruban de béton entre Narbonne et Toulouse, les amoureux de la cité fortifiée montèrent aux créneaux. Il y avait de quoi s'émouvoir.

Les bulldozers allaient trancher les collines coiffées de pins et de cyprès, combler les vallons tapissés de vignes, gronder au pied des remparts, ferrailler droit à travers les plaines, violer le col de Naurouze, ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée, puis cisailler le bocage du Lauragais.

Ce cheminement naturel entre les ultimes convulsions pyrénéennes et les premiers ressauts du Massif Central avait déjà subi le triple outrage de la route nationale, du canal du Midi et du chemin de fer. N'allait-on pas l'achever ?

Un « comité national de défense », mobilisant tous ceux qui, sur 60 kilomètres, craignaient le pire, cribla le projet de ses critiques. La guérilla est aujourd'hui assoupie, mais elle a sans doute incité la Société des autoroutes du sud de la France (S.A.S.F.), concessionnaire de l'ouvrage, à de salutaires réflexions. Conséquence : les bétonneurs s'inspirent de trois principes. Se glisser avec modestie dans le paysage, rompre la monotonie du ruban et des ponts tous semblables qui l'enjambent, faire découvrir le terroir.

On a donc passé contrat avec des paysagistes, qui, hectomètre par hectomètre, dessinent le profil des tranchées, des collines de déblais et des aires de repos. Les pépiniéristes de la Société les suivent pas à pas pour appliquer leur pansement vert sur ces cicatrices. On a même convié, récemment le président des associations de la région Midi-Pyrénées à venir sur le chantier pour mêler ses avis à ceux des ingénieurs et des hommes de l'art.

Carcassonne « préservée »

La section Carcassonne-Villefranche-de-Lauragais de l'autoroute des deux mers A 61 sera inaugurée dans un an. Les automobilistes défileront entre deux collines à environ 1 500 mètres des remparts de la cité. Ils n'auraient que quelques dizaines de secondes pour les apercevoir si on ne leur avait aménagé un belvédère sur chacune des deux voies. Ces haltes seront pratiquement invisibles de Carcassonne. On a dissimulé les parkings, enterré les sanitaires et disposé des vitrines retraçant l'histoire de la ville fortifiée. A moins de 4 kilomètres, des échangeurs permettront aux touristes alléchés de gagner la cité. Voilà qui devrait rassurer les commerçants qu'inquiétaient ces observatoires lointains et... gratuits.

Autre point sensible, le col de Naurouze où l'on passe du Languedoc à l'Aquitaine. L'autoroute franchit le canal ombragé de platanes, deux gravières aménagées en étangs bordent la voie ; au loin, sur un coteau, monté le clocher fortifié d'un village de brique. N'est-ce pas le lieu et le moment de descendre de voiture ? La Société des autoroutes s'est réservé 40 hectares de terrain pour que cette halte soit autre chose qu'un « arrêt-pipi » et un plein d'essence. Il y aura là un caravaning, un restaurant, un hôtel, des boutiques, et même un port pour les plaisanciers qui flânent sur le canal.

Les mordus du 130 côtoieront un instant les épicuriens qui se déhalent à 3 nœuds. Peut-être cela leur donnera-t-il l'envie de goûter à la fois l'air du pays et le fameux cassoulet de Castelnaudary !

La promenade avant la moyenne

Il est vrai que les kilomètres parcourus jusque-là les auront plus incités à la promenade qu'à la course-poursuite. Car si les paysagistes et les pépiniéristes tiennent leurs promesses, l'autoroute Carcassonne - Villefranche devrait être exemplaire. Les lisières des bois coupés en deux seront minutieusement reconstituées en pins d'Alep et chênes verts. Sur les talus surplombant les vignes, ce sont des cépages sauvages qui pousseront pour qu'à l'automne l'autoroute jaunisse à l'unisson. Des genêts masqueront les glissières métalliques, des cyprès ou des platanes, selon l'endroit, les talus des ponts.

Les carrières de matériaux ouvertes sur plus de 100 hectares seront restituées après aménagement, soit aux loisirs, soit à l'agriculture.

Mais, du même coup, d'autres verrues choquent le regard. Des lotissements qu'il faudra masquer de rideaux d'arbres, des équipements de la S.N.C.F., et surtout des lignes électriques, comme celle qui tranche sans vergogne les glacis de la cité de Carcassonne. Qu'attend l'E.D.F. pour se mettre à l'unisson ?

Le long des 600 kilomètres de béton qu'elle a déjà déroulés ailleurs, la Société des autoroutes du sud de la France s'enorgueillit d'avoir disposé plus de 500 000 arbres, 1 300 000 arbustes et 430 000 plantes vivaces. Ce décor coûte 300 000 francs au kilomètre, ce qui représente 3 % du coût total. L'autoroute des deux mers bénéficiera du même traitement. Qui se plaindrait de ce que les « ouvrages d'art » justifient enfin leur nom ?

MARC AMBROISE-RENDU.

Dans dix-neuf communes du Doubs

Les Suisses interdits de cueillette

Dix-neuf communes du Doubs viennent de prendre un arrêté interdisant la cueillette sur leur territoire de la « grassette commune ». La grassette commune, qui répond au nom scientifique de *Pinguicula vulgaris*, est une petite plante de 5 à 15 centimètres d'un bleu violacé. Elle est carnivore et pousse sur la plupart des montagnes d'Europe jusqu'en Islande. Ce n'est pas la plus rare des espèces croissant sur le massif jurassien, mais elle est une des plus recherchée, car elle entre dans la composition de produits pharmaceutiques en raison de ses propriétés.

Considérant que « *les cueillettes intempestives sont susceptibles de faire disparaître complètement cette plante* », le préfet du Doubs a pris un arrêté « *interdisant à toute personne de cueillir sans autorisation du propriétaire un volume de grassette commune supérieur à ce que la main peut contenir, c'est-à-dire 20 grammes* ». Cet arrêté s'appuie sur la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature.

A n'en pas douter, certains conseillers municipaux du Haut-Doubs, certes préoccupés d'écologie, ont vu là un moyen de montrer à leurs voisins suisses qu'ils étaient maîtres chez eux. Car ce n'est un secret pour personne que l'industrie pharmaceutique suisse est très active. Or le territoire helvétique n'est pas grand, et la flore y est extrêmement bien protégée. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer sur les pentes du Haut-Doubs des promeneurs suisses munis de grands sacs à dos et cueillant d'arrache-pied les plantes interdites outre-Jura. L'arrêté préfectoral ne méconnaît pas cet amour non désintéressé des Suisses pour les plantes, puisque, outre les maires, la gendarmerie et la police, il charge les douanes de veiller à son exécution. — C. F.

D'une région à l'autre

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

DU PÉTROLE AU LARGE DE LA CAMARGUE ?

La société Elf-Aquitaine a obtenu l'autorisation de procéder à une campagne de sondages sous-marins au large des côtes camarguaises, dans le but de rechercher d'éventuels gisements de pétrole. Cette nouvelle a provoqué un certain émoi entre Rhône et mer.

Une plate-forme de forage de 50 mètres de haut fait route actuellement vers la Camargue. Elle vient de franchir Gibraltar et sera à pied d'œuvre au début décembre, « ancrée » à 5 kilomètres du rivage et sur un fond de 25 mètres. Ceci pour quatre mois. M. Maurice Jeantet, directeur adjoint pour la France de la compagnie pétrolière — qui s'est récemment déplacé aux Saintes-Maries-de-la-Mer, — est persuadé que non seulement cette plate-forme ne produira aucune nuisance, mais qu'elle constituera « *une curiosité touristique* ».

Sans partager cet optimisme, le docteur Alain Bombard, présent à la réunion d'information en tant que représentant de M. Gaston Defferre, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a également rassuré l'auditoire. « *Cette phase d'exploration*, a-t-il expliqué, *ne présente aucun danger. La technique est parfaitement maîtrisée. Par contre, si l'on découvrait du pétrole, il faudrait s'entourer de nouvelles garanties, car un accident aurait des répercussions catastrophiques sur un milieu en équilibre fragile.* »

JEAN CONTRUCCI.

TIRS DE BARRAGE CONTRE CHASTEUIL

« *L'idée d'un conflit violent avec l'E.D.F. sur un sujet tel que le projet de barrage de Chasteuil sur le Verdon ne nous effraie pas. Je ne céderai pas. Ni devant le ministère de l'industrie ni même devant le premier ministre. Il est bon qu'ils en soient avertis.* » C'est en ces termes sans ambages que M. Gaston Defferre, maire (P.S.) de Marseille, a renouvelé à la direction régionale d'E.D.F. et aux représentants de la mission régionale et du service des mines, l'opposition résolue du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'il préside, au projet d'édification d'un barrage situé à l'entrée du grand canyon des gorges du Verdon, l'un des sites naturels les plus célèbres d'Europe.

Le projet (barrage, canalisations souterraines, usine hydro-électrique) remonte à plusieurs années, mais ressort de temps en temps comme un diable de sa boite. Tous les défenseurs du site, animés par un guide, M. Roger Verdegen, qui a créé l'association Hommes, nature et loisirs au canyon du Verdon, ont à plusieurs reprises attiré l'attention des élus et des riverains sur les conséquences écologiques d'un tel projet. Malgré les assurances fournies par E.D.F., des nouvelles ont filtré et ont alarmé les défenseurs du site comme les élus régionaux. Notamment, une note du ministère de l'industrie sur laquelle le site de Chasteuil figure clairement parmi ceux qui doivent être aménagés, ainsi qu'une annonce parue dans *le Moniteur des travaux publics*, concernant des turbo-alternateurs destinés à la chute de Moustiers.

J. C.

RHONE-ALPES

HOUILLÈRES A CŒUR OUVERT

Les Houillères de la Loire, sortant de leur réserve, ont jugé « *utile de ramener aux vraies dimensions* » la polémique suscitée par leur dernière exploitation à ciel ouvert (*le Monde* du 18 octobre). Tout d'abord, elles font valoir que leurs exploitations depuis dix ans de onze panneaux de charbon en découverte « *ont contribué pour une large part au maintien en activité des Houillères de la Loire, soutenant ainsi le niveau d'emploi de la région stéphanoise.* »

« *Par ailleurs, tous ces sites, après exploitation, ont été remis harmonieusement en état* », ajoutent les Houillères, qui précisent qu'ils ont servi d'exemple à plusieurs sociétés minières qui rencontraient des problèmes identiques dans différentes régions de France. — P.C.

BRETAGNE

BÉNIGUET, L'ILE OU LES OISEAUX SONT ROIS

L'île de Béniguet, première terre de l'archipel d'Ouessant, dans le Finistère, deviendra-t-elle un grenier à céréales pour les oiseaux ? L'Office national de la chasse en est propriétaire. L'île constitue une réserve d'oiseaux marins, mais surtout une étape pour les migrateurs. Les premiers parviennent facilement à se nourrir, la mer leur offrant leur provende quotidienne. Quant aux autres, ils doivent se contenter d'une maigre pitance parmi l'herbe rare qui recouvre l'île.

La Fédération des chasseurs du Finistère, qui s'est vu confier la garde de Béniguet, a décidé de l'ensemencer, uniquement à l'intention des oiseaux. Dès cette année, elle a défriché 20 hectares pour les semer en maïs. La récolte s'annonce superbe et restera sur pied. Elle permettra aux oiseaux non seulement de l'alimenter, mais aussi de se dissimuler pour échapper aux redoutables prédateurs que sont les goélands. — J. R.

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE KANT UNAN LUR HA TRI-UGENT

Le besoin d'autonomie, le droit à la différence, peuvent s'exprimer de multiples manières et suivre les canaux de l'enseignement ou de l'économie, de la culture ou de l'écologie, de la bombe ou des institutions démocratiques. Le parti Strollad ar vro (parti national breton fédéraliste européen) suggère une méthode supplémentaire et très insolite, en lançant la campagne « rédigez vos chèques en breton ».

Rien d'illégal en cela. Il n'y a qu'à se référer aux dispositions (un peu oubliées) de l'article premier du décret-loi du 30 octobre 1935. Comme le confirme la très sérieuse revue « Banque », ce texte n'exige pas que les chèques soient rédigés en langue française.

Aussi de Brest à Vitré, les fondés de pouvoir ou les guichetiers vont-ils voir arriver des titres portant les mentions : « Veuillez payer contre ce chèque... Kant unan lur ha tri-ugent (1) ou Nav mil c'hant naontek lur ha pevar-ugent, naontek kentim ha pevar-ugent (2). »

Pour un employé de la Banque de Bretagne, ces inscriptions cabalistiques ne poseront pas de difficultés majeures, mais les agents de la Banque de France ou du Crédit Lyonnais risquent d'y perdre leur latin...

Enfin, l'argent n'ayant pas d'odeur, pourquoi aurait-il une langue ? — F. Gr.

(1) C'est-à-dire 161 F.
(2) 9 999,99 F.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

équipement

CIRCULATION

M. Le Theule annonce une augmentation des crédits en faveur des «deux-roues»

M. Joël Le Theule, ministre des transports, vient d'adresser à tous les directeurs régionaux et départementaux de l'équipement une circulaire en date du 30 octobre leur recommandant de réaliser des *« aménagements destinés à favoriser les déplacements en deux-roues »*.

Le ministre rappelle que les douze millions de bicyclettes, six millions de vélomoteurs, six cent mille motos et vélomoteurs que l'on dénombre en France, assurent 18 % des trajets entre le domicile et le lieu de travail et représentent 15 % du trafic en ville. Il souligne que leur utilisation permet des économies d'énergie, qu'elle donne une certaine indépendance et qu'elle *« doit être encouragée »*.

La circulaire aborde d'abord le chapitre des aménagements urbains en faveur des bicyclettes et des vélomoteurs : *« Le problème des déplacements à bicyclette ou à vélomoteur doit être très largement pris en compte dans les documents d'urbanisme, dans les aménagements des quartiers nouveaux, dans l'établissement des plans de circulation, lors de la création de voies nouvelles, à l'occasion de l'implantation d'usines, de centres d'affaires et d'écoles.*

» Des itinéraires appropriés doivent être offerts aux cyclistes et cyclomotoristes, faits en partie de pistes cyclables spécialement aménagés à leurs intention, mais en partie aussi de rues existantes dont l'utilisation leur serait soit partiellement réservée, soit recommandée, la recommandation pouvant être appuyée par l'interdiction d'emprunter certaines voies importantes parallèles.

» des aires de stationnement des deux-roues doivent être prévues dans les secteurs où la demande est forte, notamment à proximité des gares. Un des problèmes les plus importants est le vol, aussi convient-il de prévoir des dispositifs de fixation appropriés...

» Le plan de circulation peut dans bien des cas être le cadre approprié pour le financement de pistes cyclables ou plus généralement d'équipements en faveur des deux-roues.

» Un programme spécifique des aménagements destinés aux deux-roues peut compléter les aménagements urbains prévus dans les plans de circulation et comporter des opérations en rase campagne délestant des routes nationales de leur trafic deux-roues. »

Pour le financement de ces opérations, la circulaire précise : *« Une place importante sera faite dans le cadre du budget de 1979 pour les acquisitions foncières des programmes futurs, car je me propose pour l'avenir d'augmenter substantiellement les dotations budgétaires réservées aux aménagements intéressant les deux-roues. »*

Pour améliorer la sucérité des motos et vélomoteurs, M. Joël Le Theule indique que la technique du rainurage des autoroutes en béton, qui procure un sentiment d'insécurité, sera abandonnée à partir du 1er janvier 1979. Sur les sections d'autoroute à vitesse élevée qui sont actuellement rainurées, on étudiera *« les conditions d'épandage d'enduits superficiels »*. Sur les autoroutes de dégagement, des panneaux spéciaux signaleront les sections rainurées.

La direction des routes va entreprendre un programme de recherche pour évaluer les risques que présentent les glissières de sécurité métalliques et pour définir selon quelle technique et à quel prix il serait possible de réduire ces risques. *« Les dispositifs de sécurité non agressifs mis au point à la suite de ces recherches »* équiperont ultérieurement trois cents virages dangereux sur les routes nationales de rase campagne.

Enfin, la circulaire rappelle que *« de nombreux utilisateurs de deux-roues se plaignent de la glissance des marques de chaussées »*. Elle demande aux fonctionnaires de l'équipement de veiller à ce que les produits appliqués sur les chaussées soient conformes aux produits homologués.

Enfin, le ministre des transports annonce pour la fin de l'année la publication d'un *« code de l'usager des deux-roues »*, qui pourra être remis à tout acheteur de bicyclette, de vélomoteur et de moto.

● *Train bloqué dans la Haute-Vienne.* — Plusieurs centaines de manifestants ont bloqué pendant une demi-heure, samedi 28 octobre, dans l'après-midi, le train rapide « le Limousin », en gare de Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne). Les manifestants protestaient contre la suppression de l'arrêt de leur localité de l'express 4402 devenu le train rapide « le Limousin ». D'autres manifestations ayant le même objet ont eu lieu à Argenton-sur-Creuse et à Saint-Sébastien, dans la Creuse. — *(Corresp.)*

Le gouvernement de Bonn renonce à limiter la vitesse sur les autoroutes

Le gouvernement de Bonn a définitivement renoncé à imposer une limitation de vitesse sur les autoroutes ouest-allemandes, a annoncé, le lundi 30 octobre, le ministère fédéral des transports. A partir du 1er novembre, les « tronçons expérimentaux » sur lesquels on avait introduit la limitation à titre d'essai seront supprimés. On en restera donc à la simple recommandation aux automobilistes de ne pas dépasser le 130 kilomètres à l'heure.

Cette décision sera abondamment commentée puisque l'Allemagne fédérale était un des rares pays occidentaux à refuser de s'engager sans réserve dans la voie de la limitation de vitesse sur les autoroutes. Les adversaires de cette mesure, en France notamment, citaient le plus souvent son exemple pour étayer leurs thèses.

Les autorités ouest-allemandes se sont déterminées en fonction des conclusions des experts chargés, au lendemain de la crise pétrolière de 1973, d'étudier la question. A l'époque, Bonn envisageait de suivre l'exemple d'autres pays européens comme la Belgique et la France, mais il s'était heurté à une très vive opposition de la part des gouvernements régionaux, de l'Automobile club d'Allemagne fédérale et de certains constructeurs d'automobiles.

Au début de la crise, on avait parlé en R.F.A. comme ailleurs de la nécessité de réaliser des économies d'essence et on avait introduit à cet effet, pendant quelques semaines, l'interdiction de circuler le dimanche. Très rapidement, toutefois, les préoccupations touchant à l'approvisionnement en pétrole étant dissipées on ne motiva plus la limitation de vitesse que pour des considérations touchant à la sécurité.

Les gouvernements des laender continuèrent toutefois à considérer qu'il y avait là une atteinte aux libertés individuelles. L'Automobile-Club affirma que la limitation de vitesse n'avait pas d'incidences notables sur la fréquence ou la gravité des accidents. Les firmes automobiles reprirent cet argument et ajoutèrent que l'industrie ouest-allemande risquait de graves perturbations dans le cas où leur clientèle renoncerait aux grosses cylindrées faute de pouvoir en utiliser toute la puissance.

Accidents plus nombreux

Le ministère fédéral des transports prescrit néanmoins des limitations à 130 km/heure et 100 km/heure sur certains tronçons et commanda une enquête. Les conclusions des experts firent ressortir que le nombre des accidents n'était pas plus élevé, en moyenne, sur les autoroutes à circulation libre que sur les tronçons où la vitesse avait été limitée pendant deux ans. C'est pourquoi le gouvernement vient de mettre fin à l'expérience et se contente désormais de recommander aux conducteurs de ne pas dépasser les 130 km/heure. Aucune sanction n'est donc encourue par les automobilistes qui passent outre. En revanche, la vitesse continue à être limitée en R.F.A. à 100 km/heure sur toutes les routes normales.

LES RÉACTIONS EN FRANCE

● *Le comité interministériel de la sécurité routière :* « Il n'est pas question de prendre en France la même mesure qu'en Allemagne, et la politique actuelle sera poursuivie. La limitation de vitesse diminue le nombre des accidents et leur gravité. »

● *La Chambre syndicale des constructeurs automobiles :* « Nous avons toujours été contre une limitation de vitesse généralisée, car la limitation engendre la monotonie, qui est dangereuse. En revanche, nous sommes en faveur d'une limitation de vitesse modulée selon le tracé et l'état de la route. »

● *M. Francis Rongier, secrétaire général du mouvement Auto-Défense :* « Nous avons depuis longtemps demandé que l'on adopte en France la même attitude qu'en Allemagne. Nous sommes opposés à toute limitation de vitesse globale. Les automobilistes doivent savoir moduler la vitesse en fonction de l'état de la route, de ses courbes, de la météo. En revanche, nous sommes favorables à une limitation de vitesse modulée dans les agglomérations, selon qu'il s'agit d'une avenue large ou d'une rue étroite et fragmentée. »

URBANISME

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ A LYON POUR SEPT IMMEUBLES

(De notre corresp. régional.)

Lyon. — Par un arrêt rendu public le 13 octobre 1978, le Conseil d'Etat a annulé définitivement le permis de construire délivré le 3 décembre 1974 à la Société lyonnaise pour la construction (S.L.C.), pour la réalisation à Lyon de sept immeubles, soit un ensemble de cent soixante-quatre appartements, rue des Farges, à proximité du théâtre romain de Fourvières (*le Monde* du 10 novembre 1976).

L'affire avait été portée devant la juridiction administrative, en mars 1976, par l'association Sauvegarde et embellissement de Lyon, qui estimait que le permis accordé prenait trop de libertés avec le pln d'urbanisme, et particulièrement avec les règles d'alignement, de prospect et de hauteur. Au-delà de l'aspect purement technique du dossier, il s'agissai taussi d'épargner un site archéologique mis au jour depuis peu. Des fouilles, entreprises avec notamment le concours financier de la S.L.C., avaient en effet révélé les vestiges d'une richesse historique insoupçonnée.

Le 21 juin 1976, le tribunal administratif de Lyon avait ordonné, dans un premier temps, le « sursis à exécution ». Les promoteurs avaient riposté en saisissant d'un recours le président de la section contentieux du Conseil d'Etat. Le 8 juillet suivant, par une ordonnance non contradictoire, ils obtenaient l'autorisation de reprendre les travaux. En trois mois, deux premiers immeubles sortaient de terre. Cependant, le jugement sur le fond du tribunal administratif anulant le permis le 21 octobre 1976 entraînait l'arrêt du chantier, que la décision de la juridiction suprême rend aujourd'hui définitif.

Les motifs retenus par celle-ci ne sont pas les mêmes que ceux retenus par le tribunal. En substance, dit le Conseil d'Etat, les dérogations au plan d'urbanisme ne sont pas très importantes et ne peuvent entraîner l'illégalité du permis. En revanche, le permis en question délivré pour cent soixante-quatre logements *« méconnait les prescriptions du cahier des charges* [qui] *ne prévoient que la construction de cent quarante-cinq logements nviron »* et doit donc être annulé à ce titre. Ainsi, cet arrêt, qui « légalise » en quelque sorte les dérogations, laisse au promoteur la possibilité de déposer une nouvelle demande de permis respectant le cahier des charges, mais le problème se trouve transposé aujourd'hui sur un plan économique. Les retards dans la construction porteraient le coût de la réalisation à des prix au mètre carré qui rendraient les logements très difficilement négociables. L'autre solution peut donc être l'abandon pur et simple du projet, les promoteurs, après remise en état du terrain, cherchant à en tirer le meilleur prix. En tout état de cause, la S.L.C. entend demander à l'Etat une indemnité pour ces contre-temps.

BERNARD ÉLIE.

TRANSPORTS

● *Paris-Nice à prix réduits.* — Des réductions de tarifs de l'ordre de 50 %, sous certaines conditions et sur certains vols, entreront en vigueur sur la ligne Paris-Nice à partir du 1er novembre prochain. Ces nouveaux barèmes seront appliqués sur les vols pour lesquels Air France et Air Inter peuvent attendre un remplissage complémentaire avec des tarifs modulés. La réduction de 50 % sera accordée aux conjoints (le premier billet doit être au plein tarif ou au tarif abonné, le deuxième bénéficie alors d'une réduction de 50 %) et aux groupes à partir de dix personnes minimum, quelle que soit la raison du voyage.

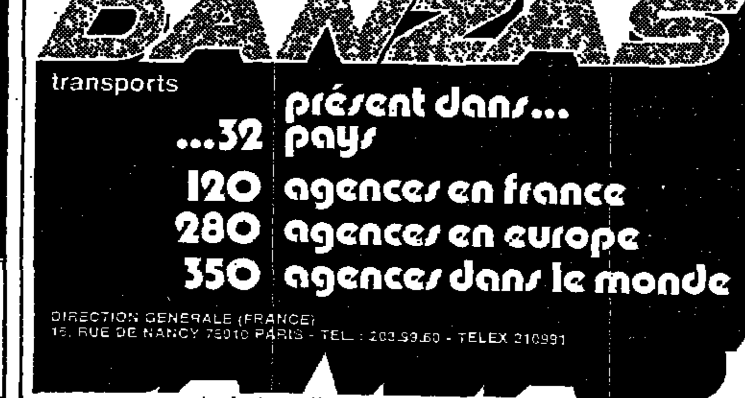
● *Le Transsibérien : 100 nouveaux kilomètres.* — L'Union soviétique vient de mettre en service, près de la frontière chinoise, dans le sud de l'Extrême-Orient soviétique, un nouveau tronçon de 100 km de la nouvelle voie ferroviaire transsibérienne lac Baïkal-fleuve Amour, vient d'annoncer l'agence Tass. — *(A.F.P.)*

ENVIRONNEMENT

● *Marche antinucléaire en Loire-Atlantique.* — Cinq mille personnes environ ont participé, samedi 28 octobre, en Loire-Atlantique à la marche antinucléaire organisée par diverses organisations, dont le P.S.U, la Fédération des syndicats agricoles, la Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne, la Ligue des droits de l'homme, etc. Les participants voulaient montrer leur opposition à la construction d'une centrale nucléaire au Pellerin, sur les bords de la Loire.

Partie à 9 heures du Pellerin, la marche s'est déroulée sur une vingtaine de kilomètres jusqu'au cœur de Nantes. Dans le cortège roulaient des tracteurs et des camions appartenant à des agriculteurs dont les terres seraient touchées par l'installation de la centrale La marche s'est terminée au centre de la ville, sans incident, vers 17 h. 30. — *(Corresp.)*





هكذا من الأصل

URBANISME

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ À LYON POUR SEPT IMMEUBLES

Le Monde

économie

LA TOURMENTE MONÉTAIRE

La relance de l'inflation mondiale

(Suite de la première page.)

Puisque la hausse de la monnaie allemande a été artificiellement entravée, il serait logique d'en conclure qu'aujourd'hui, elle se trouve, malgré son ascension encore relativement « sous-évaluée ». D'où changement de décor en R.F.A. Toujours et partout, la conjonction d'une forte progressio nde la masse monétaire et d'une monnaie peu ou proue sous-évaluée créée des tensions inflationnistes. Celles-ci ont commencé à se manifester en R.F.A. dans quelques secteurs stratégiques de son économie, surtout dans le bâtiment en plein « boom », et dont certains coûts de production ont fait un bond de 12 % en l'espace de douze mois, tandis que le marché hypothécaire s'est littéralement emballé au grand dam de M. Emminger qui, dès le mois de juin dernier, a multiplié les avertissements. Pendant les années 1972 et 1973, pour ne pas remonter plus loin dans le temps, les achats de dollars avaient déjà provoqué une expansion inflationniste en Allemagne qu'il a fallu plusieurs années pour résorber.

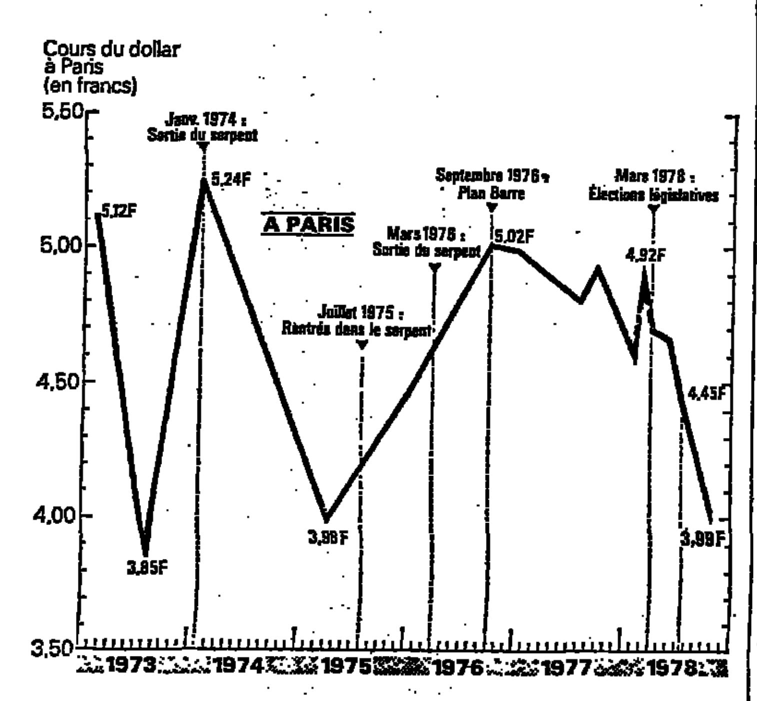
Quant aux Etats-Unis, leur politique actuelle rappelle la politique que menait pendant les mêmes années, en Grande-Bretagne, le cabinet conservateur de M. Heath, la plus catastrophique qu'ait sans doute connue ce pays du point de vue politique et financier. Comme les dirigeants britanniques de l'époque, les dirigeants américains d'aujourd'hui sont toujours en retard d'une hausse de taux d'intérêt à un moment où la monnaie chute et où la demande de crédits continue à faire rage.

Dans la phase actuelle, la baisse de valeur du dollar a plutôt un effet euphorisant sur les entreprises américaines, car elle leur permet de porter leurs prix de vente au niveau désormais plus élevé des prix de produits importés, d'où une augmentation de leurs profits, en attendant que... la limite à la hausse que vient d'édicter le président Carter (comme jadis M. Heath) ne vienne gêner les producteurs américains alors que leurs coûts commenceront à s'accroître dangereusement sous l'effet de l'inflation accélérée (l'expérience montre que la progression des salaires est moins entravée que celle des prix par un programme de restrictions volontaires tel que celui que vient de lancer la Maison Blanche).

La démoralisation de Wall Street qui anticipe à juste titre la poursuite de l'escalade des taux d'intérêt (lundi, les adjudications des bons du Trésor se sont faites à un taux qui n'avait été dépassé que le 30 septembre 1974) va-t-elle casser le mouvement qui continue de porter les milieux d'affaires et les particuliers à emprunter plus pour acheter davantage ? A moins d'un accident financier de grande ampleur, ou une généralisation de l'inquiétude créée par la baisse du dollar, le plus probable est que la puissante vague d'inflation, que les désordres monétaires ont une fois de plus beaucoup contribué à susciter et à entretenir, va continuer de soutenir l'activité économique, différant pour une période de temps indéterminée l'inévitable correction des aspects malsains de la conjoncture actuelle.

PAUL FABRA.

Au plus bas depuis cinq ans



Le cours du dollar à Paris est retombé au plus bas niveau depuis cinq ans, s'approchant des 3,85 F touchés au début juillet 1973 après la seconde dévaluation de la monnaie américaine en février et sa mise en flottement en mars suivant. A une remontée rapide jusqu'en février 1974 (+ 38 %), succéda une profonde rechute en mai et juin 1975, puis une reprise due essentiellement à une dévalorisation du franc, qui culmina à l'automne 1976, à la veille de l'arrivée de M. Raymond Barre. Depuis, mise à part une flambée en février et mai 1978, avant les élections, le dollar a fléchi d'un peu plus de 20 %.

L'économie allemande est stimulée

(Suite de la première page.)

Le taux « normal » de la T.V.A. sera lui-même relevé de 1 % et passera de 11 à 12 % à partir du 1er juillet 1979 comme cela est prévu. Mais les porte-parole du ministère de l'économie soutiennent que les craintes exprimées à ce sujet sont exagérées.

Le plus intéressant dans la vague d'optimisme qui « monte » en Allemagne de l'Ouest est sans doute qu'elle a pour origine l'attitude des consommateurs... et leur soif de dépenses. Les théoriciens peuvent une fois de plus trouver là un sujet d'étude passionnant.

Pourquoi au printemps de 1978, alors que tous les pronostics étaient plutôt sombres, le simple citoyen de la République fédérale a-t-il résolu de *« renverser la vapeur »* ? Pourquoi le consommateur a-t-il repris confiance et décidé de se livrer à une *« orgie de dépenses »* ? Durant le troisième trimestre, la part de l'épargne par rapport aux revenus disponibles est en tout cas retombée à 13 %, retrouvant ainsi son niveau de 1969, période où l'optimisme en matière économique était encore inébranlé.

Le boom de la construction et de l'automobile

A l'encontre de toutes les prévisions d'il y a quelques mois, l'industrie automobile ne parvient plus aujourd'hui à faire face aux commandes. Le « boom » est encore plus remarquable dans le secteur du bâtiment où les commandes dépassent de 20 % celles de l'an dernier. A tel point que le manque de main-d'œuvre se fait cruellement sentir.

Alors que l'activité de la construction atteint 92 % de son niveau de 1972, le nombre des travailleurs employés dans ce secteur a diminué de 400 000, revenant de 1,8 à 1,4 million. Aujourd'hui, il est très difficile de remédier à ce manque de spécialistes qui se manifeste d'ailleurs aussi dans d'autres domaines et que le président de la Bundesbank, M. Emminger, n'a pas craint de décrire comme « catastrophique ».

La reprise de la consommation est encore plus générale. Jamais les foires commerciales n'ont enregistré des succès aussi inattendus que cette année, qu'il s'agisse des articles de sport, du cuir, des installations de jardin ou des produits alimentaires. Cette évolution apporte d'ailleurs un très grand réconfort politique au gouvernement du chancelier Schmidt qui, après des mois de stagnation, navigue de nouveau avec *« le vent en poupe »*.

L'évolution des exportations reste elle aussi très favorable en dépit de la chute du dollar et de la réévaluation constante du deutschemark. Les carnets de commandes en provenance de l'étranger connaissent une augmentation de 11,4 % par rapport à l'an dernier alors que les commandes intérieures se sont seulement accrues de 7,9 %.

En septembre, l'excédent de la balance commerciale ouest-allemande a battu un nouveau record. La modification constante des partis monétaires ne manque certes pas de freiner quelque peu l'expansion dans la mesure où elles stimulent — en Allemagne — l'accroissement des importations. Au total, cependant, cet effet reste encore limité.

Est-ce à dire que règne désormais dans la République fédérale un optimisme incontrôlé ? Si la plupart des spécialistes sont d'accord pour considérer que l'économie vient de prendre un nouveau départ, la plupart d'entre eux sont tout aussi conscients du fait que rien n'est encore certain et que bien des périls se profilent encore à l'horizon.

Certains dangers sont d'ordre purement intérieur. Personne ne sait encore de quelle façon vont se dérouler les prochaines négociations de salaires. Les syndicats affichent à l'heure actuelle un esprit combatif qui, s'il devait se maintenir, pourrait porter des coups sérieux à une industrie ouest-allemand dont les prix de revient sont déjà trop élevés.

D'autre part, le sort du dollar représente une *« grande inconnue »* dont les répercussions éventuelles sont difficiles à mesurer. Enfin, il est possible sinon probable que les pays exportateurs de pétrole pourront, avant la fin de l'année, relever leurs prix, ce qui pourrait « secouer » une nouvelle fois l'économie mondiale et, par voie de conséquence, celle de la R.F.A.

Au surplus, on ne manque pas de penser ici que l'avenir économique dépend pour une part au moins du succès ou de l'échec des efforts d'intégration européenne. Selon le dernier rapport des instituts de recherche économique, les chances d'établir une zone de stabilité monétaire seraient *« moins favorables »* aujourd'hui qu'en 1972.

La plupart des experts paraissent en tout cas d'accord pour estimer que le succès de cette entreprise et l'état de santé de l'économie européenne dans son ensemble dépendent essentiellement de la réussite ou de l'échec du plan Barre qui décidera si la France s'engage sur la voie de la stabilité ou replonge plus profondément dans une inflation très dangereuse pour tous ses partenaires.

JEAN WETZ.

DEUX PROJETS DE LOI AU CONSEIL DES MINISTRES

● *La distribution d'actions aux salariés*

● *La libération progressive des loyers*

Le conseil des ministres devait adopter, ce mercredi 31 octobre, un projet de loi sur la distribution gratuite et exceptionnelle d'actions aux salariés, projet qui a été annoncé par le président de la République lors de sa conférence de presse du 14 juin.

Le projet de loi prévoit qu'au 1er janvier 1980 les entreprises cotées en Bourse, qui auront présenté lors des trois précédents exercices deux bilans bénéficiaires, devront distribuer gratuitement à leur personnel des actions, soit, le plus souvent, par augmentation de capital, soit, éventuellement, par rachat d'actions. Le montant total des actions ainsi distribuées devra atteindre soit 3 % du capital (et non pas 5 %, pourcentage cité par M. Giscard d'Estaing), soit un nombre d'actions représentant une somme égale à 5 000 francs multipliée par le nombre de personnes employées. Les salariés les mieux rémunérés ne pourront pas recevoir plus de trois fois ce que touchera le travailleur le moins bien payé.

Les actions ainsi distribuées seront incessibles — et ne pourront donc être vendues — durant une période de trois à cinq ans. En outre, ce système, obligatoire pour les entreprises cotées en Bourse, sera facultatif pour les autres firmes, mais toutes seront indemnisées par l'Etat en bénéficiant de créances sur le Trésor portant intérêt remboursables en dix ans. Le coût de cette opération — à la charge des contribuables — est estimé à 3 milliards de francs. Si l'on y ajoute le versement des intérêts, le coût sera en fait de 500 millions de francs par an pendant dix ans, soit 5 milliards de francs.

Ce projet de loi, qui devrait intéresser 2 250 009 à 2 500 000 salariés, comprendrait en outre un engagement du gouvernement d'établir par la suite un mécanisme permanent de distribution d'actions afin d'atteindre l'objectif du président de la République, celui de rendre progressivement les Français propriétaires de leur industrie.

Ainsi qu'il était à prévoir, pour éviter que la liberté des loyers ne déclenche des hausses excessives, le gouvernement a préparé un projet de loi, examiné par le conseil des ministres de ce mardi, metant en place à partir du 1er janvier 1979 un processus progressif de libération.

● Pour les baux actuellement en cours, une clause préciserait que l'indexation sur l'indice du coût de la construction devrait se calculer par rapport au loyer perçu en 1978 et non en prenant comme référence l'indice antérieur cité dans le bail. Cette clause empêcherait le « rattrapage » systématique à l'issue d'une longue période de blocage total ou partiel des loyers.

● Pou rles baux soumis à renouvellement au cours du premier semestre de 1979, comme pour ceux nouvellement conclus durant cette période, le nouveau loyer ne pourrait être supérieur à celui découlant de la hausse de l'indice du coût de la construction.

● De plus les nouveaux baux conclus au cours de ce premier semestre devraient obligatoirement être d'une durée d'un an, ce qui interdit la conclusion de baux d'« attente ».

La liberté totale des loyers interviendrait donc, selon les baux, entre le 1er juillet 1979 et le 1er juillet 1980.

LA HAUSSE DU PRIX DE L'EAU SERA LIMITÉE A 8 % EN 1979

M. Monory présente ce mardi au conseil des ministres un projet de loi relatif à la libération progressive du prix de l'eau pour les concessions et les affermages. Pour limiter les effets de hausse trop rapides des formules d'indexation du prix de l'eau, fondées notamment sur les salaires, le coût des travaux publics et l'indice de certains matériaux, le gouvernement avait, en 1977 et 1978, imposé des contrats de modération. Pour 1979, le projet de loi prévoit de limiter l'augmentation du prix de l'eau à 8 %. A partir du 1er janvier 1980, les formules d'indexation joueraient à nouveau librement mais en prenant comme base les prix de 1979, et non en faisant supporter au prix de l'eau un rattrapage systématique qui suivrait l'évolution des indices de références depuis 1976.

● *Le projet de loi sur l'adaptation du VIIe Plan* devait être définitivement appouvé le mardi 31 octobre en conseil des ministres. Le Parlement doit en principe examiner ce texte à la fin du mois.

En Grande-Bretagne

L'état actuel du système monétaire européen est jugé inacceptable par l'opinion

Londres. — Le débat sur l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le système monétaire européen (S.M.E.) s'est sensiblement élargi avec la participation des syndicats (TUC), de la Fédération patronale de l'industrie (C.B.I.), ainsi que de divers groupes et économistes privés, appelés à déposer devant la sous-commission spéciale des Communes chargée d'étudier la question. Ainsi le problème de l'adhésion, qui avait été seulement discuté jusqu'à présent par les hommes politiques et les fonctionnaires, se trouve posé devant l'opinion publique.

Ce débat élargi a dégagé une nette opposition au projet de S.M.E., variant de l'hostilité déclarée des « anti-Européens » aux critiques accompagnées de suggestions pour améliorer un projet jugé inacceptable sous sa forme actuelle. Bref, pour le moment, les partisans du « oui mais » dominent et posent des conditions dont beaucoup savent qu'elles ont peu de chances d'être acceptées par le reste de la Communauté européenne.

De notre correspondant

A la réunion conjointe du TUC et du groupe parlementaire travailliste, les dirigeants syndicalistes ont confirmé, le 30 octobre, leur opposition au projet de S.M.E. qui, à leur avis, est de nature à mettre en péril le redressement économique de la Grande-Bretagne. Néanmoins, ils ont accepté les arguments développés par M. Callaghan et par le chancelier de l'Echiquier, M. Healey, qui ont rappelé les conditions auxquelles le gouvernement britannique pourrait envisager son adhésion. Pour eux, le système devrait encourager la croissance économique mondiale, être « durable » et « souple » et établir une « symétrie dans les obligations » tant pour les monnaies fortes que pour les faibles. M. Healey a ajouté que le S.M.E. ne devrait pas mettre en danger le dollar et le système monétaire international, et il a rappelé la nécessité d'un transfert progressif des ressources des pays forts vers les pays faibles, ce qui impliquerait une révision de la politique agricole commune et une nouvelle répartition du budget communautaire.

Les réserves des conservateurs

Apparemment, les dirigeants travaillistes ont réussi à neutraliser les éléments syndicalistes franchement hostiles, pour des raisons de principe, à tout projet européen. Le TUC n'en recommande pas moins au gouvernement d'obtenir de meilleures conditions avant d'adhérer au projet sur lequel les syndicalistes demandent à être consultés ultérieurement. Le TUC insiste toujours pour que le gouvernement britannique garde sa liberté de créer de nouveaux emplois et de répartir à son gré les subventions de l'Etat pour assurer une meilleure distribution des revenus en Grande-Bretagne.

Du côté des conservateurs, les dirigeants maintiennent une attitude réservée, en tenant compte de l'opposition franchement exprimée par divers groupes influents, ainsi que par de nombreuses personnalités. M. Biffen, ancien ministre de l'industrie du cabinet fantôme, s'est déclaré, lundi, violemment contre le S.M.E. qui, à son avis, est *« incompatible avec une économie de marché »*. La livre, a-t-il dit, devrait être maintenue artificiellement par des prêts européens, venant en particulier de l'Allemagne fédérale, ce qui faciliterait l'achat d'entreprises britanniques par des compagnies du Continent. Enfin, M. Biffen ne pense pas qu'il soit possible de donner à Bruxelles un pouvoir de décision *« dans un domaine aussi délicat que la politique régionale »*.

La plupart des organisations et des économistes privés consultés par la sous-commission des Communes seraient dans l'ensemble critiques à l'égard du projet. La fédération patronale du C.B.I. s'est quant à elle déclarée favorable, en principe, à l'adhésion, en considérant comme indispensable une stabilisation plus grande des monnaies, mais elle pose une série de conditions à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Lundi, la London Business School soulignait que cette adhésion impliquerait des changements considérables de la politique monétaire et fiscale britannique. En particulier, pour éviter une perte des réserves, le taux de croissance de la masse monétaire devrait être ramené à 5,5 %, en dessous de la moyenne de la Communauté, ce qui entraînerait une expansion du crédit de 3 milliards de livres, bien inférieure à l'objectif de 6 milliards de livres fixé pour cette année, ainsi qu'une réduction du déficit budgétaire. Pour cette organisation, mieux vaudrait rester tout à fait en dehors du S.M.E. que d'envisager une adhésion sans prendre les mesures nécessaires dans le domaine fiscal et monétaire.

Les réactions de la City sont plus favorables, la majorité des banquiers estimant que la politique économique britannique a besoin de la discipline continentale. Certains soulignent qu'il serait plus difficile et plus coûteux d'entrer ultérieurement dans une union européenne et s'affirment convaincus que Londres restera le premier marché financier européen. Sir Jeremy Morse, président de la Lloyds, a déclaré récemment qu'il était entièrement favorable à l'adhésion, tout en soulignant qu'il était nécessaire de ne pas se concentrer uniquement sur les problèmes monétaires, au détriment de la nécessité de faire converger les politiques économiques et industrielles des partenaires européens.

M. Callaghan pourra ainsi, au cours des prochaines négociations, faire état de la quasi-unanimité de l'opinion britannique demandant des conditions et des garanties préalables à l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne.

HENRI PIERRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

En raison de la fermeture des banques en fin de matinée, les cours n'ont pu être établis ce jour.

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 3/4	3 1/8	3	3 3/8	3 5/16	3 11/16	3 1/4	3 7/8
$ E.-U. ..	9 3/16	9 1/2	10	10 7/16	10 7/16	11 3/16	11 7/8	12 1/4
Florin ...	9 1/8	9 7/8	9 1/8	9 7/8	9 1/4	9 3/4	9 1/8	9 3/4
F. B. (100)	10 3/4	13 1/4	10 3/4	12 1/4	11 1/4	12 3/4	12 5/8	13 1/8
F. S.	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	1/8	1/2
L. (1 000).	16 1/4	17 3/4	14 1/4	15 3/4	15 3/8	16 3/4	16 3/4	17
£	9 1/2	10 1/2	10 1/2	11 3/8	11 1/4	12 1/8	12 9/16	13 5/16
Fr. franç..	6 7/8	7 1/8	7 1/4	7 3/4	7 5/8	8 1/8	11	11 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

M. Bernard Clappier restera un an de plus gouverneur de la Banque de France

Le président de la République a reçu, lundi matin 30 octobre, M. Bernard Clappier, gouverneur général de la Banque de France. M. Claude Harel, adjoint au porte-parole de l'Elysée, a indiqué que M. Giscard d'Estaing avait fait avec M. Clappier *« le point des travaux en cours sur la mise en place du système monétaire européen »*. Le chef de l'Etat *« a fait part à M. Clappier de l'intention du gouvernement de lui demander de rester en fonctions pour une année supplémentaire, en raison de l'importance des échéances monétaires à venir »*, a ajouté M. Harel.

Né le 9 novembre 1913, à Limoges, M. Bernard Clappier atteint cette année l'âge de la retraite. Gouverneur de la Banque de France depuis juin 1974 (après avoir été second, puis premier sous-gouverneur de 1963 à 1972), M. Clappier est, avec le président de la République et le premier ministre, l'un des trois hommes qui conduisent la négociation en cours pour la création du futur « système monétaire européen ». Il a fait partie, en tant que membre français, du « comité des trois sages » (qui comprenait, en outre, un Allemand et un Anglais), chargé, après le conseil européen de Copenhague, tenu au début d'avril de cette année, de préparer le projet dont les grandes lignes furent adoptées par le sommet des Neuf des 6 et 7 juillet, à Brême.

Il est donc normal que l'Elysée et le gouvernement désirent que M. Clappier dirige personnellement la mise en train du nouveau système des changes qui devrait entrer en vigueur dès le début de 1979. Le gouverneur de la Banque de France a derrière lui une longue et positive carrière d'« européen ». En 1950, il était le principal collaborateur du président du conseil de l'époque, M. Robert Schuman, lorsque celui-ci proposa la création de ce qui allait devenir la C.E.C.A. (Communauté charbon-acier). De 1951 à 1963, M. Clappier a exercé les fonctions de directeur des relations économiques extérieures (D.R.E.E.) au ministère de l'économie et des finances, et, à ce titre, a participé à la négociation du traité de Rome et à la mise en route du Marché commun.

Le départ de M. Clappier posera sans doute l'année prochaine un difficile problème au gouvernement. L'actuel gouverneur a conduit avec une particulière habileté la politique monétaire et des changes de la France pendant la difficile période qui a précédé les élections. Sans renforcement du contrôle des changes et en mobilisant un montant réduit de réserves (récupérées depuis lors et bien au-delà), il a permis au franc de traverser l'épreuve avec un minimum de dommages. — P. F.

SOCIAL

Edmond Maire : Finies les mauvaises interprétations...

« Je n'ai dû prononcer le mot recentrage que trois fois, mais il a eu beaucoup de succès. » Cette réflexion de M. Edmond Maire faite avec un certain sourire, lundi 30 octobre, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris pour présenter la résolution générale du conseil national de la C.F.D.T. adoptée vendredi dernier, avait surtout pour but d'indiquer que désormais *« la nouvelle ligne confédérale était entrée dans les faits »*, que *« le changement était achevé »* et que *« les mauvaises et incompréhensibles interprétations qui en avaient été faites sont en train d'être dépassées »*.

Le leader cédétiste commentait ainsi le vote du conseil national qui a approuvé cette résolution par 1 284 voix contre 0, mais avec 365 abstentions, soit 22,2 % des suffrages exprimés. Deux types d'opinions *« différentes »* auraient, selon M. Edmond Maire, été à l'origine de ces abstentions : d'une part, certaines organisations de la C.F.D.T. auraient souhaité des actions d'ensemble de la base vers le sommet, toutes professions mêlées — ce qui est contraire à la nouvelle ligne confédérale, qui préconise bien des luttes unitaires, mais par branches professionnelles, — et, d'autre part, des fédérations auraient trouvé cette résolution générale *« moins rigoureuse et moins précise »* que celle d'avril dernier.

Pourtant, le conseil national de la C.F.D.T., réuni les 26 et 27 octobre, a décidé de lancer trois campagnes : la première porte sur les *« revendications prioritaires »* de la centrale de la rue Cadet, qui donnent *« la primauté aux luttes sociales par rapport au changement »* ; la deuxième a trait au *« développement de l'action pour peser positivement sur les trois grandes négociations actuellement en cours »* (réforme de l'indemnisation du chômage, discussion sur les bas salaires, aménagement du temps de travail lié à la réduction de la durée du travail) et pour *« s'opposer aux restructurations capitalistes »* ; la troisième pour *« recréer un climat sereinement unitaire »*, notamment avec la C.G.T.

« S'il faut, a précisé M. Edmond Maire, *repenser le dispositif général d'alliances et d'objectifs de la gauche sans pour autant leur porter atteinte, bien au contraire, il n'y a pas lieu de perturber aujourd'hui les travaux de notre partenaire syndical. »* La C.F.D.T., on le sait, ne s'associera pas à la journée d'action nationale décidée pour le 15 novembre par la centrale de la rue La Fayette. Mais il ne faut y voir là, a dit M. Edmond Maire, aucun « anticégétisme ». Le leader de la C.F.D.T. a donné l'impression, au cours de cette conférence de presse, d'esquisser au moins un « petit pas » en direction de M. Georges Séguy.

● *M. Bergeron : pas de conflit généralisé dans le secteur public.* — Après avoir rencontré M. Barre le 30 octobre, M. Bergeron a notamment déclaré : *« Il n'y aura pas avant la fin de l'année de conflit généralisé provoqué par F.O. dans la fonction publique ou les entreprises nationalisées pour lesquelles la centrale syndicale a signé des accords. »*

LA C.G.T. CONFIRME SON APPEL A UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 15 NOVEMBRE CONTRE LE CHOMAGE

La C.G.T. a officiellement lancé, lundi 30 octobre, son appel à une « journée nationale d'action et d'expression interprofessionnelle » qui aura lieu le 15 novembre. MM. Georges Séguy et Henri Krasucki ont précisé les modalités de cette journée qui aura pour thème « Pour l'emploi contre le chômage, pour le droit de vivre et travailler au pays. » Après avoir rappelé que la C.G.T. avait, début septembre, proposé cette initiative aux autres syndicats notamment à la C.F.D.T., qui a refusé de se joindre à ce type d'action, M. Krasucki a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un baroud d'honneur mais d'une journée de manifestation qui s'intégrait dans une « période prolongée d'actions diversifiées à tous les niveaux ». Aucune consigne nationale d'arrêt de travail ne sera donnée, chaque syndicat, fédération ou union départementale étant invité à organiser des actions qui, a indiqué M. Georges Séguy, « pourront aller jusqu'à des grèves de vingt-quatre heures ». A Paris, la C.G.T. renonçant au défilé traditionnel a décidé de tenir, mercredi après-midi 15 novembre, une « manifestation-exposition » au cours de laquelle M. Georges Séguy prendra la parole ; ce rassemblement se tiendra au plateau Beaubourg, devant le Centre culturel Georges-Pompidou : « Ce choix a un sens, a expliqué M. Krasucki, face à un bâtiment qui révèle ce que peut avoir d'esthétique l'industrie moderne, nous voulons montrer ce que le patronat et le gouvernement font de l'industrie. »

Aux questions des journalistes qui demandaient si la journée du 15 novembre pourrait débloquer les négociations en cours avec le patronat, M. Séguy a répondu : « Je ne sais pas qui fera le plus pour le déblocage des discussions : des déclarations verbales du secrétaire général de la C.F.D.T. ou des actions de la C.G.T.

» Nous avons le sentiment de faire beaucoup plus, a-t-il ajouté. Nous avons la conviction qu'on peut aboutir à des négociations valables et sérieuses. L'action peut s'avérer payante. »

Impasse dans les négociations après quinze jours de conflit

La grève de la marine marchande perturbe l'alimentation des raffineries européennes

Après cinq heures de discussions, le Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) et les syndicats de marins et d'officiers n'ont pu, le 30 octobre, trouver de solution pour mettre un terme au conflit de la marine marchande qui dure depuis plus de quinze jours et qui perturbe gravement l'activité portuaire et économique.

En Gironde et en Charente-Maritime la grève des marins des régies des passages d'eau se traduit par une réduction sensible des traversées vers les îles de Ré et d'Aix ou sur l'estuaire de la Gironde. A Brest les liaisons avec Ouessant et Molène ne sont pas assurées.

Le blocage du port pétrolier de Fos-Martigues-Lavera entraîne un ralentissement important de la production des quatre raffineries de pétrole situées au bord de l'étang de Berre.

L'oléoduc sud-européen desservant onze raffineries françaises et étrangères n'alimente plus que la seule raffinerie de Feyzin (Rhône). Les autres installations desservies par la canalisation, à Strasbourg, en Allemagne fédérale et en Suisse ne reçoivent plus le « brut » déchargé par les bateaux pétroliers dans le port français. Une connexion est assurée pour les approvisionnements par d'autres oléoducs alimentés depuis Gênes (Italie) et Rotterdam (Pays-Bas).

Au cours des discussions du 30 octobre les parties sont toutefois tombées d'accord pour demander au ministre des transports d'organiser une réunion tripartite (armateurs, syndicats, administration).

Les syndicats estiment que plusieurs difficultés qui sont au centre du conflit actuel ne peuvent être résolues que par (ou avec l'accord de) l'administration.

Pour sa part, M. Louis Coppin, secrétaire de l'Union fédérale maritime C.F.D.T., a précisé dans une lettre au ministre des transports, les revendications syndicales :

— Interdiction d'embaucher sur tous les navires de la flotte marchande française, y compris les paquebots, des marins du tiers-monde sous-payés ;

— Engagement de l'armement et des pouvoirs publics de respecter et d'appliquer le statut social des marins français ;

— Suppression des clauses du code du travail maritime du type « armement aux mers lointaines », permettant l'embarquement de main-d'œuvre étrangère. C'est une clause désuète et dépassée aujourd'hui puisque l'on peut effectuer les relèves d'équipages rapidement par avion ;

— Examen approfondi des difficultés rencontrées dans l'exploitation des paquebots de croisières;

Le délégué général du C.C.A.F., M. Pierre de Demandolx (qui curieusement n'était assisté d'aucun représentant de la Nouvelle Compagnie de paquebots) a demandé aux syndicats de suspendre leur grève, ce qui aurait été de nature à faciliter la recherche d'une solution dans le cadre de la réunion tripartite. Les syndicats ne se sont pas opposés à cette demande à condition que la Nouvelle Compagnie de paquebots débarque les cinquante et un Indonésiens actuellement à bord de ses trois paquebots ou renonce à prolonger leur contrat d'embarquement. Le délégué a estimé ne pas pouvoir transmettre cette requête à la N.C.P. D'où l'impasse dans les négociations et la poursuite de la grève.

Dans un communiqué publié le lundi 30 octobre le C.C.A.F. déclare : *« Les syndicats de marins ont engagé une action qui est manifestement la politique du pire. Ils n'hésitent pas à provoquer des dégâts qui peuvent détruire une partie de la flotte. En tout état de cause, l'armement ne pourra pas ne pas réagir et en tirer toutes les conséquences. »*

A Paris

LES MILITAIRES PRENNENT LA RELÈVE DES CONDUCTEURS DE BENNES A ORDURES

Les conducteurs parisiens de bennes à ordures ayant décidé de reprendre la grève ce mardi 31 octobre(le « plan aspirateur », qui prévoit l'intervention de l'armée, est entré en application dans les rues de la capitale.

Trois mille militaires rassemblés à Vincennes et venant de la région Ile-de-France et des garnisons de l'Est et d'Allemagne seront « mobilisés » pour ramasser les 3 000 tonnes d'ordures déposées chaque jour sur la voie.

M. Baudouin, directeur de l'information à l'Hôtel de Ville, a indiqué que la décision d'appliquer le « plan aspirateur » avait été prise *« par mesure d'hygiène »*. La dernière réunion entre M. Jean Tiberi (R.P.R.), adjoint au maire, chargé du personnel, et les syndicats, n'a pas abouti. La revendication des conducteurs de bennes, qui est de faire accéder cinq cent soixante-cinq personnes à la « catégorie 5 », mieux payée, ne peut être complètement satisfaite étant donnée la position de l'autorité de tutelle, déclare-t-on à la mairie, où l'on précise qu'actuellement *« aucune nouvelle rencontre n'est prévue »*.

AFFAIRES

Le ministre du budget veut améliorer le revenu des débitants de tabac

Améliorer la rémunération des débitants de tabac : tel est l'objectif d'un ensemble de mesures que M. Maurice Papon, ministre du budget, a présentées, le 27 octobre, à l'occasion du congrès annuel de ces commerçants.

Les débitants de tabac, qui assurent pour le compte de l'Etat des services tels que la vente de vignettes automobiles et de timbres fiscaux, contrepartie de leur monopole de vente au détail, avaient en effet souligné la détérioration de leur revenu, accélérée par les dispositions de la loi du 9 juillet 1976, contre le tabagisme, dite « loi Veil ». Leur fédération nationale indique qu'un millier de débitants par an, en moyenne, ont dû fermer leur comptoir.

Quand il vend une cartouche de Gauloises, le débitant perçoit 8 % du prix de vente au consommateur, soit 1,84 F sur 23 F ; il acquitte sur cette rémunération dénommée « remise », une redevance dont le taux varie selon son chiffre d'affaires : 10 % si le montant annuel de ses ventes ne dépasse pas 50 000 F ; 23 % s'il est compris entre 50 000 et 300 000 F, et 28 % (ou 31 % s'il s'agit d'un débitant de boissons) s'il dépasse 200 000 F : soit 18 centimes, 42 centimes, 51 centimes et 57 centimes par cartouche de Gauloises. Les mesures annoncées par M. Papon prévoient une extention du taux intermédiaire, dont pourront bénéficier les bénéficier les débitants jusqu'à un montant de vente de 230 000 F ; pour ceux qui dépassent ce montant, la redevance sera inférieure de 3 centimes par cartouche à ce qu'elle est actuellement.

Le débitant ne perçoit pas immédiatement le total de sa rémunération, mais seulement une partie, allouée directement par les fournisseurs : 1,22 F sur 1,84 F par cartouche de Gauloises ; cette part sera désormais majorée de 2 centimes.

Le nombre de variétés de tabacs manufacturés mises en vente ne cesse d'augmenter : de ce fait, les débitants, pour approvisionner leurs comptoirs, doivent constituer des stocks qui pèsent sur leur trésorerie. Jusqu'à présent, pour un stock de tabacs d'une valeur de 1 000 F, les débitants pouvaient bénéficier d'une avance permanente de trésorerie de 360 F : ce crédit, à partir de 1979, pourra atteindre 450 F.

M. Papon, enfin, a annoncé que les débitants ruraux bénéficieraient, à partir de l'année prochaine, d'un congé d'un mois s'ils le désirent : la réglementation actuelle ne leur permettait de fermer leur comptoir que pendant quinze jours.

● *Pas d'indemnité pour l'éventuelle usine de Marckolsheim.* — Le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté le 25 octobre la demande d'indemnisation (28 millions de francs) de la société Chemisches Werke Muenchen (CWM) à la suite du refus du ministère de l'équipement d'autoriser l'installation d'une usine de stéréates de plomb à Marckolsheim dans le Bas-Rhin.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Grèves : la responsabilité du pouvoir

Si le chiffre de 0,6 % comme hausse des prix pour le mois de septembre peut être considéré comme un signe encourageant, en revanche, la multiplication et la poursuite des mouvements de grève révèlent une tension que certains commentateurs de la presse hebdomadaire s'efforcent d'expliquer.

Ainsi André Lesueur, dans *VALEURS ACTUELLES*, note que *« les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment prévu qu'en l'absence de « geste » significatif du gouvernement ou du patronat les syndicalistes, qui étaient prêts à jouer le jeu de la concertation, seraient amenés, sous la pression de leurs troupes ou par le jeu de la surenchère entre organisations, à rejoindre le camp de l'action, sans pouvoir tenir compte de la réalité économique »*.

Après avoir souligné que, *« à défaut de se prévoir, le climat* [social] *se constate et se subit »* et *« peut également s'expliquer »*, Yann de l'Ecotais, dans *L'EXPRESS*, écrit : *« Par exemple, le syndicat C.G.T., qui prépare son congrès de la fin du mois de novembre et qui doit faire face à des divisions internes, a tendance à pousser les feux ; Force ouvrière, talonnée par le néo-réformisme de la C.F.D.T., pique, comme on le dit au C.N.P.F. « une » petite crise de nerfs » ; les cadres de la C.G.C., oui, la C.G.C., tirée à hue et à dia, choisissent la fuite en avant. »* Quant à la position de M. Edmond Maire, il la traduit ainsi : *« J'ai joué le jeu de la concertation ; si je n'obtiens pas de résultats, je ne tiendrai plus mes troupes. »*

C'est une autre grève, celle des postiers, qui a retenu l'attention de Pierre Calmette, dans *L'HUMANITE DIMANCHE*. Il assure : *« Le service public des P.T.T. en est à un tel degré de dégradation que l'intervention de ses utilisateurs, toute la population en fait, est indispensable pour exiger qu'on lui rende sa légendaire efficacité. (...) Selon un rapport auquel on vient de donner beaucoup d'éclat, le mal réside en ce que les employés des P.T.T. n'ont plus l' « esprit postier ». L'esprit postier est tellement vivant que c'est lui, paradoxalement, qui anime les grèves si fréquentes dans les P.T.T. Certes, les postiers réclament des salaires plus en rapport avec le coût de la vie, des conditions de travail et des perspectives de promotion plus conformes aux promesses officielles. Mais, dans la quasi-totalité des six cent cinquante mouvements revendicatifs, recensés cette année, de janvier à octobre, ils ont placé, en tête, le recrutement de personnel pour rendre son efficacité au service public. »*

RIVAROL considère : *« Il est fâcheux d'avoir à constater que, à force de se multiplier, les journées d'action et les mouvements sociaux risquent, en fait d'animation, de paralyser entièrement le pays. La menace ne date pas d'aujourd'hui, mais elle a pris une acuité et une densité singulières : encore ce que nous subissons semble-t-il n'être qu'« amuse-gueule » auprès de ce qui nous attend. »*

C'est un ton à peine plus rassurant qu'emploie, dans *DEMOCRATIE MODERNE*, organe du C.D.S., Annie Lombard quand elle écrit : *« Il serait bon que le gouvernement, premier ministre en tête, mais aussi ministre du travail et de la « participation », adopte une attitude de plus grande concertation. Certaines revendications pourraient être satisfaites sans grande dépense supplémentaire, notamment en ce qui concerne les conditions de travail. (...) »*

Dénonçant l'isolement dans lequel gouvernement et patronat cherchent à placer les grévistes par une *« campagne démagogique et calomnieuse »*, Huguette Chevireau constate dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste : *« Les directions syndicales ont choisi un type d'actions et de luttes qui prête le flanc à ce dénigrement démagogique, parce que ces actions émiettées ne permettent pas aux grévistes dispersés de représenter une véritable force. Personne ne débraye le même jour, ni pour la même chose. C'est le type même de mouvement dont les autres travailleurs ont du mal à se sentir solidaires. Car ils en subissent les inconvénients sans en avoir d'avantages, même moraux. Pourtant, cette forme de grèves, qui a beau ne pas mettre les travailleurs en position de force, représente une tactique délibérée de la part des directions syndicales. Pour justifier leur rôle auprès des travailleurs, celles-ci « font quelque chose », mais sans réel plan d'ensemble... »*

Aux yeux de Pierre Pujo, *« la grande question est celle de la restructuration de l'autorité de l'Etat »*. Le directeur politique de l'hebdomadaire royaliste *ASPECTS DE LA FRANCE* interroge : *« Quand donc le gouvernement se décidera-t-il à contrer les menées des centrales syndicales qui visent à aggraver la situation de certains secteurs économiques, et les dénoncera-t-il devant l'opinion ? (...)*.

Dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, Roger Priouret suggère une *« nouvelle politique* [qui] *devrait inclure, avec les risques que cela comporte, une relance de l'activité, une augmentation des impôts directs et certaines mesures protectionnistes »*.

Il ajoute : *« Cette politique évitera certains licenciements et donnera le délai nécessaire pour créer de nouveaux postes de travail — mais pas en nombre suffisant. La politique ainsi exprimée est acceptable par la majorité. On pourrait en souhaiter une autre, de rupture avec le système économique actuel, mais le verdict électoral l'a, hélas ! exclue. La politique ainsi définie, bien que reposant sur une relance par la consommation populaire, serait, par principe, rejetée par l'opposition. (...) »*

Sous le titre « Grévistes-gribouilles et ministres-fantômes », Alain Griotteray relève dans *LE FIGARO MAGAZINE* : *« Brutalement, la fragilité politique de la France qu'évoquait le président de la République réapparait, et certains Cassandres voient dans cette situation, six mois après l'échec de la gauche aux législatives, la marque d'une volonté de porter le fer sur un terrain que les difficultés économiques rendent favorable (...)*.

Dans l'éditorial de *LA VIE FRANÇAISE*, on peut lire : *« Il saute aux yeux que l'Etat est grandement responsable de la montée actuelle de la température sociale. Ce sont d'abord ses salariés qui grognent. C'est sa difficulté permanente à gérer quotidiennement ses services qui est devenue intolérable. Il ne sait ni réformer à temps, ni développer quand il le faut, ni passer la main à d'autres quand il est inefficace. L'Etat doit se faire modeste devant l'économie, transparent devant les citoyens, rigoureux dans ses propres affaires. »*

L'éditorial du *POINT* est consacré à la « machine infernale » que constitue le gonflement des transferts sociaux, à savoir assurance-santé, assurance-chômage, assurance-retraite. Olivier Chevrillon assure : *« [Ces] trois catégories de dépenses ont suivi les salaires, c'est-à-dire la variable qui grimpe le plus vite dans une période d'expansion rapide. Or, subitement, la situation s'est renversée. Le freinage des salaires, la dépression démographique et le chômage surviennent en même temps, et réduisent tous trois la masse sur laquelle les cotisations étaient prélevées. Le déficit prévisible dès le début des années 80 est si profond qu'il faut se préparer à un choix redoutable. »* Choix qui, explique-t-il, sera ou *« la montée des dépenses et de la pression fiscale (au sens large) »*, ou une remise en cause des droits acquis. Olivier Chevrillon conclut : *« Même si M. Barre est un mauvais vendeur, reconnaissons que n'importe quel premier ministre aurait du mal à faire admettre la purge inévitable de l'économie française. Mais, en dépit d'une illusion trop répandue, son successeur va se trouver devant une difficulté tout aussi grave. Les Français, pour leur part, traverseront de nouvelles épreuves. Peut-être serait-il courtois, un jour, de les en prévenir ? »*

Annoncer les « épreuves » futures n'est guère dans les habitudes des dirigeants politiques, surtout quand ils affirment que les difficultés présentes ne sont que passagères. — A. Ch.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



sogerap

Le conseil d'administration de Sogerap s'est réuni le 27 octobre 1978.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1977-1978, clos le 30 septembre 1978. Le bénéfice d'exploitation s'élève à 34,7 millions de francs contre 29,7 millions l'exercice précédent. Compte tenu, notamment, de 10,4 millions de francs de profits exceptionnels, d'une dotation à la provision pour risques de 5 millions et d'un impôt sur les bénéfices de 8,8 millions de francs, l'exercice se solde par un bénéfice net de 28,6 millions de francs contre 19,7 millions de francs l'année précédente.

Ces résultats permettent au conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 7,20 F par action contre 6 F l'année précédente. Le revenu global s'élèvera à 10,80 F par action, compte tenu d'un avoir fiscal de 3,60 F (impôt déjà payé au Trésor), contre 9 F l'année précédente.

Les actionnaires de SOGERAP seront convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 20 décembre 1978 afin de statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice.

IMMINDO

La situation provisoire du bilan au 30 juin 1978 fait ressortir un résultat bénéficiaire de 7 122.000 F.

Les recettes locatives encaissées au titre des trois premiers trimestres de 1978 s'élèvent à 11 265 000 F. La part de ces recettes provenant des loyers d'habitation s'élève à 7 120 000 F (contre 6 645 000 F pour la même période de 1977), compte tenu des indemnités qui seront versées par l'Etat en compensation du blocage partiel des loyers. Cette progression, de 7 % environ, résulte de l'application des hausses autorisées pour 1978 et de l'encaissement des premiers loyers de la rue de l'Ouest.

Depuis le début de l'année, l'exploitation du patrimoine s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes. Le taux d'occupation des immeubles d'habitation s'est maintenu à un niveau voisin de 100 %. En outre, la majorité des bureaux libérés au cours du premier semestre ont été reloués, le solde étant actuellement en cours de négociation.

Enfin, l'immeuble situé rue de l'Ouest (Paris-14e) a été mis en location au cours du troisième trimestre avec succès, 28 appartements sur 31, étant actuellement loués. En ce qui concerne les 40 appartements de la rue Saint-Charles (Paris-15e) les livraisons sont en cours et les premiers résultats de la mise en location qui vient d'être entreprise sont très encourageants.



Dans sa séance du 27 octobre 1978 le conseil d'administration de la Société lyonnaise des eaux a décidé de convoquer prochainement une assemblée générale extraordinaire pour disposer de la faculté de porter le capital de la société de 252 millions de francs à 600 millions de francs au cours des cinq prochaines années.

Si cette autorisation est accordée, le conseil pourrait l'utiliser partiellement pour lancer une augmentation de capital en numéraire d'ici à la fin de l'année.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
30 OCTOBRE

Nouvelle baisse dans un marché calme

La baisse qui affecte la Bourse de Paris depuis plusieurs semaines s'est poursuivie lundi à un rythme un peu moins rapide. A l'issue d'une séance relativement calme, l'indicateur instantané a cédé 1,4 % environ.

Aucun compartiment n'a échappé au mouvement, les rares hausses enregistrées n'ayant aucun rapport entre elles (Saulnes + 5 %, G.T.M. + 2,5 %, B.S.N. + 2 %). Une soixantaine de valeurs (sur les cent soixante-dix cotées à terme) ont perdu entre 1 et 5 %, les dégâts les plus sévères ayant été subis par J. Borel, Prénatal, Signaux et Europe 1 (— 5,5 à 7,5 %). Les cotations de Chiers-Châtillon et C.M.- Industries ont même dû être retardées devant l'insuffisance de la demande. Ces titres ont finalement perdu 7 % et 4,6 %.

La baisse du dollar, qui, à terme, pourrait amener quelques investisseurs étrangers à la Bourse de Paris, commence pourtant à inquiéter un certain nombre de professionnels. Pour eux, seuls les investisseurs institutionnels sont en mesure de mettre fin au mouvement actuel de baisse des valeurs françaises. Le veulent-ils ? Il semble que, pour l'instant, ils préfèrent dissuader la spéculation en laissant le marché s'assainir. Mais, à terme, et compte tenu des nombreuses augmentations de capital annoncées, leur position pourrait peut-être évoluer... C'est, en tout cas, le souhait de beaucoup.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est adjugé 175 francs de hausse à 31 170 francs, et le napoléon s'est effrité de 0,70 franc à 269,10. Le volume des transactions a un peu augmenté à 8,17 millions de francs contre 5,13 millions.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 10	31 10
1 dollars (en yens) ..	178 45	176 05

LONDRES

Rassuré par le redressement de Wall Street, mais rendu inquiet par la situation sociale, le marché se montre hésitant mardi matin. L'indice des industrielles cède 0,2 point à 484,2. Effritement des fonds d'Etat. Hausse de B P et Shell. Tassement des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 243 65 contre 242 75

VALEURS	CLOTURE 30/10	COURS 31/10
Beecham	650 ...	651 ...
British Petroleum	840 ..	878 ...
Courtaulds	117 ...	117 ...
De Beers	354 ..	357 ...
Imperial Chemical	378 ...	378 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	242 ...	243 ..
Shell	570 ...	571
Vickers	189 ...	192 ...
War Loan 3 1/2 %	29 3/4	29 11/16
*West Driefontein	34 3/8	34 3/4
*Western Holding	28 1/8	27 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Pour le premier semestre 1978, les résultats consolidés fléchissent de 8 % pour la marge brute avant amortissements et provisions, de 20 % pour le résultat d'exploitation et de 30 % pour le bénéfice net (301 millions de francs contre 434 millions de francs en 1977, compte tenu de 80 millions de francs de charges « hors exploitation » correspondant à la cessation d'activités déficitaires. Par action, le résultat net est de 10,81 F contre 15,56 F au 30 juin 1977 et 23,04 F pour l'exercice 1977. Comme en 1977, on ne peut escompter un doublement du résultat du premier semestre pour l'année tout entière, le second semestre devant supporter des charges relatives à la conjoncture en France, où, pour la première fois, des pertes sont enregistrées et des pertes de conversion en raison de l'évolution des monnaies.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	27 oct.	30 oct.
Valeurs françaises ..	157	154,9
Valeurs étrangères ..	99,8	99,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	89	88,4

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 7 ... %

NEW-YORK
Atmosphère de crise

Le New-York Stock Exchange a connu l'une des séances les plus fiévreuses de son histoire, lundi, à Wall Street. Un moment en baisse de plus de 19 points après une heure de transactions seulement (sur cinq), le vieil indice Dow Jones a peu à peu regagné le terrain perdu, pour s'établir finalement en hausse de 5,80 points, à 811,85. Le volume des transactions s'est élevé à 59,59 millions d'actions échangées. Seules les séances des 3 août et 17 avril derniers avaient été plus actives (66,37 et 63,49 millions).

Autant que l'on puisse en juger, ce sont les investisseurs institutionnels (banques, assurances, caisses de retraite), bref, les « gendarmes » locaux, qui ont renversé le mouvement, et évité le « krach » auquel certains s'attendaient. En effet, 397 « paquets » d'au moins dix mille actions chacun ont été échangés, contre 354 seulement vendredi.

Sauvetage temporaire ? Les raisons profondes de l'atmosphère de crise qui règne à Wall Street demeurent : hausse du loyer de l'argent, inflation trop forte, baisse du dollar, risque de récession économique, non-crédibilité du plan anti-inflationniste de la Maison Blanche...

L'indice Dow Jones calculé à partir de 30 valeurs seulement a pu terminer la séance en progrès. Mais, sur 1 956 valeurs traitées au Big Board, 1 280 ont reculé, et 443 seulement ont monté (233 titres sont restés à peu près stables). D'autre part, si 7 actions sont actuellement à leur plus haut niveau de l'année, 590 sont à leur plus bas...

VALEURS	COURS 25/10	COURS 26/10
Alcoa	46 1/8	47 ...
A.T.T.	60 7/8	60 3/4
Boeing	56 1/2	60 1/4
Chase Manhattan Bank	32 3/8	31 5/8
Du Pont de Nemours	123 1/2	126 ...
Eastman Kodak	57 3/8	58 7/8
Exxon	49 ...	48 1/4
Ford	41 ...	40 7/8
General Electric	47 3/4	48 3/8
General Foods	32 ...	31 1/2
General Motors	61 5/8	61 ...
Goodyear	16 ...	16 ...
I.B.M.	269 1/2	272 1/4
I.T.T.	26 7/8	27 3/8
Kennecott	24 3/4	25
Mobil Oil	65 3/8	67 3/4
Pfizer	31 3/8	32 3/8
Schlumberger	83 1/2	85 3/8
Texaco	22 7/8	23 1/4
U. A. L. Inc.	31 1/4	32 1/4
Union Carbide	36 1/2	38 1/2
U.S. Steel	23 3/4	23 3/4
Westinghouse	17 3/4	17 3/8
Xerox	51 3/4	52 7/8

BOURSE DE PARIS - 30 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 50	3 247	GAN (Sté) Centr.	630	630	Laffitte-Bail	154	151	Immeinvest	103 ..	101
5 %	52 70	3 726	Protectrice A.I.R.	255	256	Locabail Immob.	298	297	Cie Lyon. Imm.	113 20	113 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	... ..	539 50	Electro-Banque	158 ..	155	(M) S.O.F.I.P.	71	71
E.D.F. parts 1959	... ..	530 50	Eurobail	150 ..	150	Fonc. Lyonnaise	560	549
Ch. France 3 %	171 20	171 30	Financière Sofal	365 ..	364 ..	Immob. Marseille	1036	1007
A.G.F. (Sté Cent.)	390	390	France-Bail	278 ..	275	Louvre	235	231
Ass. Gr. Paris-Vie	1460	1485	Hydro-Energie	...	21 80	Rente foncière	...	251
Concorde	341	346	Immobail B.T.P.	200	198	SINVIM	134 40	134 80
Epargne France	... ..	287	Immobanque	265	262	Cogifi	143 10	142 10
Financ. Victoire	380	297	Immofice	225 10	225	Foncina	114 20	114
France I.A.R.D.	182	182 50	Interbail	232	225 50	Gr. Fin. Constr.	143	138
			— (obl. conv.)	230 50	225 30	Immindo	152 50	151 20

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
730	4,5 % 1973	741	750	751	751
2755	C.N.E. 3 %	2810	2815	2817	2807
415	Afrique Occ.	487	418	481	418
360	Air Liquide	360	364	363	368 10
80	Als. Part. Ind	79	78	78	77
285	Als. Superm.	285 50	285	285	288
365	E.J. Lefebvre	343	340	333	333 20
82	Esso S.A.F.	84 20	82 70	82 70	82 05
350	Eurafrance	342	340 10	340	340 10
1130	Europe n° 1	1128	1085	1096	1035
505	Ferodo	500	488	490	489
535	— obl. conv	515	511	511	510 20
118	Nouvel. Gal.	117	116	117	117
187	Olida-Caby	1	188 20	188 50	187 10
120	Opfi-Paribas	119	117	117	116
113	Paris-France	112	113	112 10	110
103	Pechelbronn	99	99 50	98 50	98 50
94	P.U.K.	89 50	89 20	88 30	84
420	Tél. Ericsson	368	368	368	368
260	Thomson-Br.	254	253	252 70	248
316	— (obl.)	301	305	305	306
330	U.I.S.	333 20	333 20	333 20	331
235	U.C.B.	233	233	233	228 40
300	Un. F. Bques	308	300	300	308
161	U.T.A.	167	162 10	162 10	160
265	Gen. Motors	260	247 50	248 50	247 50
15 50	Goldfields	15 25	15 60	15 70	15 50
21	Harmony	21	21 15	21 65	21
5 20	Hitachi	5 10	5 10	5 10	5 05
338	Hoechst Akti	313 10	308	318 20	303
33	Imp. Chem.	32	32	32	31 85
70	Inco Limited	67 70	67 30	67 30	67 30
748	Deuts Bank	719	719	728	720
350	Dome Mines	310	310	310	311
545	Du Pont Nem	497	497	493	505
255	East Kodak	230 80	230 80	228	231 80
20	East Rand	19 10	19 10	19 15	19 05
115	Ericsson	118 90	118 90	118 90	117
210	Exxon Corp.	197 20	197 20	195	197 20
187	Ford Motor	168	168	168	165
100	Free State	100 90	100 90	100 80	98 90
215	Gen. Electric	194 90	194 90	190 80	196 30
710	Siemens A.G.	702	689	689	693
32	Sony	31 80	31 40	31 35	31 40
255	Unilever	239 30	239	239	240
18	Union Corp.	18 05	18	18 20	17 70
101	U. Min. 1/10	101	100 10	101 50	100 10
135	West Deep	137 50	137 80	137 60	135
48	West Driet.	47 20	46 80	46 90	45 85
121	West Hold.	120 10	121	121	118 60
215	Xerox Corp.	214	208 40	207	205 10
0 89	Zambia Corp.	0 88	0 87	0 87	0 87

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30 10	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 040	3 967	4 66
Allemagne (100 DM)	230 090	230 620	230
Belgique (100 F)	14 613	14 709	13 725
Pays-Bas (100 fl.)	211 100	213 860	210 50
Danemark (100 krd)	82 610	83 280	82
Suède (100 krs)	97 100	97 140	97 25
Norvège (100 k)	84 950	85 480	85
Grande-Bretagne (£ 1)	8 368	8 365	8 40
Italie (1 000 lires)	5 083	5 060	5 88
Suisse (100 fr.)	269 500	268 400	268 40
Autriche (100 sch.)	31 450	31 490	31 49
Espagne (100 pes.)	5 948	5 906	5 78
Portugal (100 esc.)	9 250	9 275	8 75
Canada ($ can 1)	3 430	3 390	3 415
Japon (100 yens)	2 269	2 249	2 22

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30 10
Or fin (kilo en barre)	30920	31090
Or fin (en lingot)	30895	31170
Pièce française (20 fr.)	269 80	269 10
Pièce française (10 fr.)	225	222 50
Pièce suisse (20 fr.)	265 10	267
Union latine (20 fr.)	236 50	236 50
Souverain	262 20	264 50
Pièce de 20 dollars	1244 80	1258
Pièce de 10 dollars	694 80	696
Pièce de 5 dollars	422 50	422 50
Pièce de 50 pesos	1199 50	1199 50
Pièce de 10 florins	242 50	244

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 31 octobre 1978 a été tiré à 579 842 exemplaires.

A B C D E F G

La visite d'une délégation de l'O.L.P. à Pékin

La Chine maintient une attitude ambiguë à l'égard des accords de Camp David

De notre correspondant

Pékin. — Une délégation de l'O.L.P. dirigée par Abou Al Holl, arrivée le 29 octobre, à Pékin, poursuivait, mardi, ses conversations avec le vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Ho Ying. Abou Al Holl, qui doit séjourner une semaine en Chine, prévoit de rencontrer dans les prochains jours l'un des principaux dirigeants chinois. La dernière délégation de l'O.L.P. à Pékin, au mois de juin 1977, avait été reçue par le président Hua Kuo-feng.

Lors du banquet offert en l'honneur des représentants du Fath — auquel assistait notamment le général Wang Shang-jung, chef d'état-major général adjoint de l'A.P.L. — M. Ho Ying a rappelé le soutien de la République populaire au peuple palestinien et aux pays arabes pour le recouvrement de leurs territoires occupés par Israël.

Selon des sources palestiniennes, il a ajouté que la Chine ne reconnaîtrait pas Israël et n'établirait pas de relations avec Jérusalem. Il aurait eu, en outre, une formule sibylline au sujet de l'accord de Camp David, qu'il a qualifié de *« chose nouvelle apparue après bien des difficultés »*.

Dans sa réponse, Abou Al Holl s'est félicité de *« l'aide que le peuple chinois accorde au peuple palestinien sur tous les plans, militaire comme politique, dans une période des plus difficiles »*. Il a souhaité que cette aide se poursuive au lendemain *« du dangereux accord de Camp David »*. Abou Al Holl est porteur d'une longue lettre du président Arafat à M. Hua Kuo-feng concernant la situation au Proche-Orient après les accords de Camp David. Ce n'est pas par hasard qu'Abou Al Holl se trouve dans la capitale chinoise au moment même où M. Arafat est accueilli à Moscou. La diplomatie chinoise s'est montrée très embarrassée au Proche-Orient dès le voyage du président Sadate à Jérusalem, et elle s'est gardée jusqu'à présent de prendre officiellement position sur les accords de Camp David. Pékin, d'une part, soutient l'Egypte, d'autre part, cherche à éviter toute rupture avec les pays arabes du Front de la fermeté et les Palestiniens.

La marge de manœuvre des Chinois est d'autant plus étroite qu'ils ne peuvent envisager, au nom de la lutte contre l'« hégémonisme social-impérialiste », de se retrouver du même côté que l'U.R.S.S., qui, elle, a pris position dès le départ contre l'initiative de paix égyptienne et les accords de Camp David. Dans des conversations privées, les dirigeants chinois ont récemment minimisé la portée de ces accords qui, observent-ils, laissent en suspens des problèmes majeurs. En même temps, toutefois, Pékin ne souhaite ni contrecarrer Washington ni heurter les pays arabes « modérés ». Ces ambiguïtés n'ont pas manqué d'inquiéter la résistance palestinienne — que la Chine cherche aujourd'hui à rassurer en évitant si possible qu'elle ne se jette complètement dans les bras des Soviétiques.

ALAIN JACOB.

« L'Humanité » reproche à M. Tillon ses « propos agressifs »

« L'Humanité » du 31 octobre s'étonne de la réaction de M. Charles Tillon aux déclarations de M. Georges Marchais au « Club de la presse » d'Europe 1. Le quotidien communiste écrit : « Charles Tillon a répondu à cette déclaration par des propos agressifs. Il affirme sans preuves. Il met personnellement en cause des hommes comme François Billoux et Jacques Duclos. Une telle attitude est à la fois regrettable et inacceptable. »

L'ancien ministre communiste avait été exclu en juillet 1970 de sa cellule, à Aixe-en-Provence, par huit voix contre quatre et une abstention. « L'Humanité » note que cette décision a été prise « pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la Tchécoslovaquie ou tout autre problème de cette nature, mais tout simplement parce que les camarades de cette cellule — parmi lesquels de nombreux jeunes — étaient excédés par l'attitude personnelle de Charles Tillon. Mais jamais aucune directive en ce sens n'a été donnée par qui que ce soit à cette cellule ».

Le quotidien communiste constate que M. Tillon répond par « l'incantation et l'anathème » à la discussion offerte.

M. Charles Tillon a appartenu durant un demi-siècle au mouvement communiste. Avant même la fondation du P.C.F. en 1920, quartier-maître à bord du *Guichen*, il fut, en 1919, l'un des meneurs de la mutinerie en mer Noire déclenchée pour s'opposer à la politique d'intervention contre les soviets. Après un séjour dans les bagnes militaires, il se lance dans l'action syndicale et devient le responsable national du syndicat des produits chimiques. En 1932, il est coopté au comité central du P.C.F. puis au bureau politique. Elu député à Aubervilliers en 1936, lors du Front populaire, il est écarté du bureau politique par Maurice Thorez et les partisans du secrétaire général du P.C.F.

Stupéfait, en 1939, par le pacte germano-soviétique, il reste néanmoins fidèle à son parti. Dans un P.C.F. en pleine décomposition il assure, avec Jacques Duclos et Benoît Frachon, le secrétariat du parti. Frachon reste à Paris, et M. Charles Tillon s'installe à Bordeaux. Ils s'attachent à reconstituer l'appareil, clandestin, du P.C.F.

Dès l'armistice de 1940, il s'engage dans des actions antipétainistes et antinazies, sans l'accord des dirigeants demeurés à Paris et qui suivent les mots d'ordre modérés de l'Internationale communiste. Jusqu'en 1944, M. Tillon assure le commandement militaire des Francs-tireurs et partisans (F.T.P.). Elu député en 1945, il est ministre de l'armement dans les gouvernements de Gaulle (novembre 1945), Gouin (janvier 1946) et Bidault (juin 1946). En marge de son activité gouvernementale M. Tillon conserve une grande influence sur les anciens F.T.P., ce qui ne tarde pas à créer des frictions avec la direction du P.C.F.

L'« affaire Tillon » s'ouvre le 1er septembre 1952 par une convocation inopinée du bureau politique du P.C.F. Thorez, malade, est alors soigné en Union soviétique. Il est en fait représenté par son épouse, même si c'est Jacques Duclos qui, officiellement, assure l'intérim du secrétaire général. Léon Mauvais instruit le dossier, non seulement de M. Charles Tillon, mais d'un autre membre du bureau politique, lui aussi ancien mutin de la mer Noire, André Marty. Il est notamment reproché à M. Tillon de s'être opposé, en 1945, à la dissolution des milices ou gardes patriotiques, dissolution que Maurice Thorez avait fait accepter par le comité central du parti. En avril 1951, il s'était opposé à Mme Thorez-Vermeersch en cherchant à protéger le Mouvement de la paix contre la volonté « normalisatrice » de la direction de son parti. Il est blâmé publiquement, déchargé de ses fonctions à la tête du Mouvement de la paix et affecté au « travail municipal ».

En 1952, le procès prend une plus grande ampleur, puisque Marty et M. Tillon sont accusés de « fractionnisme » et d'avoir voulu se donner les moyens d'une opposition nationaliste. Ecarté du bureau politique, M. Tillon est « replacé à la base » pendant quatre ans. En février 1957, il est rétabli dans tous ses droits de membre du P.C.F. La résolution du comité central qui lui accorde ce « pardon » souligne qu'il a montré sa volonté d'être discipliné, notamment en remettant au parti ses fonctions de maire d'Aubervilliers, ainsi que son mandat parlementaire, alors qu'André Marty avait conservé ce mandat et siégeait à l'Assemblée nationale comme non-inscrit.

Retiré à Aix-en-Provence, il réintervient en juin 1970 en signant, avec d'autres anciens dirigeants du P.C.F., un appel pour la démocratisation du parti communiste. Quelques semaines plus tard, il reprochait à M. Georges Marchais d'avoir remis une biographie mensongère en adhérant au P.C.F. en 1947. Le futur secrétaire général aurait déclaré être resté en France pendant toute l'occupation en omettant de signaler son séjour en Allemagne au titre du service du travail obligatoire.

● *Les SALT*. — Il est *« inconcevable qu'un accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT) ne soit pas conclu »*, a déclaré, lundi 30 octobre à Washington, M. Warnke, avant de quitter, ce mardi 31 octobre, ses fonctions de chef de la délégation américaine aux négociations américano-soviétiques. M. Warnke a estimé que certaines demandes soviétiques étaient *« déraisonnables »*, mais, a-t-il ajouté, *« les problèmes qui subsistent sont très peu nombreux. Certains sont politiques et devront être résolus à un très haut niveau. — (Reuter.)*

● *Les représentations de la pièce de Nathalie Sarraute, Elle est là*, qui devaient commencer le 2 novembre au Centre Georges-Pompidou, dans le cadre du Festival d'automne, sont reportées à une date ultérieure en raison de l'état de santé du comédien principal.

En Iran

DES GRÈVES PARALYSENT L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

Les grèves affectant les principales sociétés pétrolières iraniennes paralysent la production dans le sud du pays, annonce, mardi 31 octobre, la presse iranienne. Selon le journal *Kayhan*, les puits pétroliers de la région du Khuzestan ont dû suspendre leur activité ainsi que la raffinerie géante d'Abadan. Les complexes pétrochimiques de Bandar-Shapur et l'usine de gaz naturel de Bid-Boland auraient également été touchés par les grèves, ce qui aurait entraîné une réduction considérable des exportations iraniennes de gaz naturel vers l'Union soviétique.

Selon d'autres sources, les grèves auraient entraîné non un arrêt total, mais une importante diminution de l'extraction et de la production de pétrole.

Les salariés grévistes de la National Iran Oil Company (NIOC) et de la compagnie OSCO, demandent notamment la levée de la loi martiale dans le pays et la libération de tous les prisonniers politiques, ainsi que le départ de tous les travailleurs étrangers employés par l'industrie pétrolière iranienne. Le gouvernement a décidé de préparer des mesures d'urgence pour maintenir l'activité dans le secteur pétrolier, mais ces mesures ne sont pas encore connues.

● *L'agence iranienne Pars* a démenti lundi 30 octobre l'information selon laquelle le général Djaafar Shaffaghat, gouverneur de l'Azerbaïdjan oriental, aurait été victime d'un attentat. Cette information avait été donnée de Paris par l'opposition iranienne (*le Monde* du 31 octobre). — (*A.F.P.*)

« LA MORT JE N'EN AI PAS PEUR »

(De notre correspondant.)

Beauvais. — Son beau-père et sa mère travaillant en usine, un adolescent de la région de Méru, Eric, âgé de quatorze ans, faisait tout à la maison : le ménage et la cuisine. Il s'occupait aussi de la dernière-née, sa demi-sœur. Si son travail ne donnait pas satisfaction, il était battu. Pourtant ce garçon ne se plaignait pas. Décrit par les voisins comme *« un gentil garçon très serviable »*, il ne parlait guère de lui. Un jour, peut-être par bravade, il avait lancé à ses camarades de classe de cinquième du C.E.S. de Méru : *« La mort, je n'en ai pas peur. »* Et puis, le 27 septembre dernier, il avait confié : *« Ce soir, je ne rentrerai pas. »* Et il n'est pas rentré.

Ce n'est que samedi 28 octobre que les gamins du village ont découvert son cadavre pendu au bout d'une corde accrochée à une poutre sous un hangar. Sa mort remontait sans doute au jour même de sa disparition. Le jeune garçon s'était laissé glisser entre deux grosses balles de paille de 500 kilos.

« S'il s'est suicidé, c'est qu'il l'a voulu. Les enfants aujourd'hui, on ne peut rien leur dire », a déclaré la mère en guise d'épitaphe.

Comme il était difficile de réunir l'argent des obsèques, ce sont encore des enfants qui ont spontanément organisé une quête dans les rues du village. En quelques heures, ils ont recueilli 1 000 F.

MAURICE LUBATTI.

Faute d'un concours financier de l'État

Le groupe C.D.F.-Chimie devra-t-il rechercher un appui auprès d'une firme pétrolière étrangère ?

Pour ne pas subir le sort de la sidérurgie, c'est-à-dire crouler sous le poids de ses dettes, le groupe d'Etat C.d.F.-Chimie doit impérativement trouver 1 milliard de francs. M. Jacques Petitmengin, son président, l'a déclaré sans ambages à notre confrère les Echos. *Plusieurs fois dans le passé, M. Petitmengin avait fait état des difficultés financières de C.d.F.-Chimie. Mais jamais encore, il n'avait chiffré les réels besoins d'argent de son groupe. Sans doute a-t-il voulu mettre ainsi fin aux rumeurs les plus diverses qui couraient à ce sujet.*

La somme est considérable, mais le programme d'investissement de C.d.F.-Chimie ne l'est pas moins, puisqu'il lui faut tout à la fois achever la construction du vapocraqueur de Dunkerque entreprise en association avec la Qatar Petrochemical Company et mener à bien la restructuration de son secteur « engrais » après l'absorption de l'A.P.C. racheté à l'E.M.C.

Le décompte est simple. Pour réaliser la première tranche du vapocraqueur d'un coût de 1,3 milliard de francs, il a manqué 500 millions à C.d.F.-Chimie. Cet argent a dû être emprunté. Sur les 400 millions de la seconde tranche, ce sont encore 200 millions que le groupe devra débourser, soit approximativement le montant de son déficit pour l'exercice 1978. A cela s'ajoutent enfin les investissements dans les engrais (600 millions sur trois ans) que la firme doit financer à hauteur de 300 millions sur ses fonds propres. Or la caisse est vide.

Alors ? Alors trois solutions s'offrent théoriquement aux dirigeants de C.d.F.-Chimie pour trouver les capitaux nécessaires. La première consiste à demander aux deux principaux actionnaires de la firme, le groupe des Charbonnages de France (61,2 %) et l'E.M.C. (33,5 %) de participer à une augmentation de son capital. Impossible, compte tenu de la situation financière de ces deux groupes.

Deuxième solution : céder des actifs. Une telle démarche ne serait pas à la dimension du problème posé, affirme-t-on.

Troisième solution : faire appel à l'Etat. Mais les pouvoirs publics font la sourde oreille, et la loi de finances pour 1979 ne prévoit rien.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que M. Petitmengin ait laissé entendre qu'il n'excluait pas de s'allier à un groupe pétrolier privé..., donc étranger. Mais lequel ? L'américain Exxon, fournisseur en éthylène de l'usine de Lillebonne ? Cela paraît douteux dans la mesure où C.d.F.-Chimie s'apprête à dénoncer le contrat qui l'a lie à cette compagnie. Sera-ce alors la Qatar General Petroleum Company ? On en parle à mi-voix. A moins que M. Petitmengin n'ait simplement voulu placer publiquement l'Etat devant ses responsabilités. Après tout, n'est-ce pas sous la pression des pouvoirs publics que C.d.F.-Chimie a construit son vapocraqueur, puis racheté l'A.P.C. ?

ANDRÉ DESSOT.